ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877

Volume 10e de la 7e Série.

1899

NANTES,

IMPRIMERIE C. MELLINET. — BIROCHÉ ET DAUTAIS, SUCCrs,

Place du Pilori, 5

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

DÉCLARÉE

ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

Par Décret du 27 décembre 1877

Volume 10e de la 7e Série.

1899

NANTES,

Imprimerie C. Mellinet. — Biroché et Dautais, succrs,

Place du Pilori 5.

ALLOCUTION DE M. LINYER

PRÉSIDENT SORTANT.

Messieurs,

Arrivé au terme de mon mandat, je sens le besoin de remercier ceux dont le concours régulier et l'assiduité ont suppléé à mon inexactitude.

C'est du fond du cœur que j'adresse l'expression de ma reconnaissance aux membres du Bureau que vous aviez placés près de moi, et spécialement à notre Secrétaire perpétuel et à notre Trésorier.

Grâce à leur dévouement infatigable, non seulement notre Société, cette année, a pu continuer à vivre de sa vie normale, mais elle a eu l'honneur d'organiser cette fête triomphale du Centenaire, qui laissera une trace glorieuse dans les fastes de la ville de Nantes.

Ce succès éclatant ne doit pas nous éblouir; nous devons y puiser une ardeur nouvelle et des résolutions viriles.

Les sociétés, comme les individus, subissent la loi du temps; les années et les circonstances leur imposent des devoirs nouveaux auxquels elles ne peuvent impunément se soustraire.

Leur impérieuse nécessité n'échappera pas, j'en suis sûr, à mon successeur, et il saura apporter, dans l'orientation

nouvelle de vos efforts, les ressources de son imagination fertile en conceptions originales et en solutions ingénieuses.

Il trouvera d'ailleurs un appui précieux dans le Vice-Président que vous avez placé auprès de lui et dans ces deux jeunes Secrétaires, dont l'esprit, ouvert à tous les progrès, se pliera aisément aux transformations nécessaires.

C'est donc avec tranquillité que je résigne mes fonctions, confiant dans la vitalité de notre Société et certain du succès que l'avenir lui réserve.

ALLOCUTION DE M. LE Dr HERVOUET

PRÉSIDENT ENTRANT.

Messieurs,

C'est avec une inquiétude bien naturelle et trop justifiée que j'accepte le grand honneur de présider à vos séances.

Venir après les fêtes brillantes du Centenaire, quand vous êtes encore sous le charme des discours entendus, c'est me prêter courageusement à un effet de contraste où la galerie trouvera peut-être un malicieux amusement, mais où je ne trouverai pas de bénéfice personnel.

Venir après M. Linyer, dont on a dit justement qu'il devrait siéger au Parlement pour y mettre son grand talent au service de Nantes et de la France, après cet éminent collègue dont on invoque l'appui pour donner l'essor aux sociétés naissantes ou pour sauver les sociétés malades, m'installer dans ce fauteuil au moment précis où il vient d'être illustré, en une mémorable séance, par un académicien homme d'Etat, par M. Hanotaux, l'historien de Richelieu..., me placer enfin, Messieurs, à votre tête en de pareilles conditions serait d'une témérité singulière s'il n'était, je crois, implicitement convenu entre nous que le collègue, appelé à cette redoutable succession, accepte bravement un nécessaire sacrifice d'amour-propre. Vous le récompensez, à la vérité, d'emblée et largement de ce petit sacrifice par le

choix même que vous faites de sa personne et vous ne doutez pas qu'il ne soit profondément touché d'un pareil honneur.

Aussi bien, grâce aux collaborateurs bienveillants et actifs qui m'entourent, grâce à votre zèle à tous, j'ai confiance dans l'avenir; je pense qu'il y aura encore de beaux jours pour cette chère Académie nantaise. J'ai dit tout à l'heure qu'on appelait volontiers M. Linyer au secours des sociétés malades ; je ne saurais dire si la nôtre l'était gravement vers la fin de son premier siècle ; on a assurément répandu plus d'une fois des bruits alarmants sur sa santé. Ce qui me paraît, en tout cas, évident aujourd'hui, c'est que notre dernier Président a parfaitement réussi à la remettre sur pieds et à lui assurer un nouvel avenir. L'éclat apporté, avec les soins du Bureau sortant, à la solennité du Centenaire nous garantit le lendemain. L'attention du public a été vivement attirée sur nous. Cela est un bien : nous sommes en droit d'espérer de nouvelles adhésions, des recrues utiles à nos travaux et à nos finances.

Messieurs, avec l'expression de ma sincère gratitude, je vous apporte aussi la promesse d'utiliser entièrement ce que je peux avoir d'activité et de bonne volonté à la prospérité de notre Société.

Quant au concours de mes aimables collègues du Bureau, je n'ai pas besoin de vous l'assurer : vous connaissez leur talent, leur science, leur attachement à notre groupe intellectuel, leur dévouement éprouvé. Je ne m'avance donc pas trop en affirmant qu'ils ont tout ce qu'il faut pour inaugurer dignement notre deuxième siècle.

Mettons-nous donc au travail avec confiance et surtout avec persévérance.

HISTOIRE DE NANTES

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE

PAR M FÉLIX LIBAUDIÈRE

Suite. — Voir le volume de 1898.

Année 1841

Le chemin de fer de Nantes à Orléans. — La lutte entre les deux sucres. — Les cloches de la Cathédrale. — La capture du « Marabout. » — Le recensement à domicile. — Divers : élections, fêtes publiques, etc. — Services publics : conseil des prud'hommes, service vicinal, etc. — Enseignement. — Journaux et publications. — Agriculture, commerce, industrie, bateaux à vapeur. — Monuments et voirie : Cathédrale, Saint-Nicolas, palais de justice, jardin des plantes, etc. — Concerts et spectacles.

LE CHEMIN DE FER DE NANTES A ORLÉANS.

La Société d'études du chemin de fer de Nantes à Orléans convoque les Maires des villes riveraines de la Loire à une réunion qui a lieu le 1er mars, à son siège social, 29, rue Tronchet (1). Le fondateur de la Société, Jucqueau-Galbrun, donne connaissance des travaux exécutés par elle : achat des terrains, tracé, renseignements statistiques. D'après ses calculs, le devis des dépenses s'élèverait à 130 millions, et la recette brute atteindrait le chiffre de 28 millions. En défalquant les dépenses courantes, les intérêts à servir et la formation d'un fonds de réserve, le bénéfice ressortirait à 11 % du capital.

Alexis de Jussieu, préfet de l'Ain et président du Conseil d'administration, annonce qu'une société de capitalistes s'est engagée à fournir les capitaux nécessaires si l'Etat assurait une garantie d'intérêt. Il fait connaître qu'une demande en concession est déposée.

(1) A Paris.

Les fondateurs et les délégués, accompagnés des députés et pairs de la région de la Loire, se présentent successivement chez les Ministres des Travaux publics, de l'Intérieur, des Finances, de la Justice, et demandent instamment que la demande en concession soit soumise aux Chambres dans un bref délai.

Un chaleureux appel est adressé aux Conseils généraux et municipaux des départements riverains du fleuve. Une garantie d'intérêt à 4 % leur est demandée. Blois vote cette garantie pour 1 million ; Tours, également pour 1 million ; Saumur, pour 1 million 500,000 fr.; Nantes, pour 1 million 500,000 fr.; le Conseil général du Loir-et-Cher, pour 1 million 200,000 fr.; celui d'Indre-et-Loire, pour 2 millions.

LA LUTTE ENTRE LES DEUX SUCRES.

La législation de 1840 n'a profité qu'au sucre de betterave. Sa fabrication prend toujours une nouvelle extension et les cours se dépriment de plus en plus. La situation devient chaque jour encore plus grave pour les ports. La Chambre de Commerce de Nantes, à la date du 28 octobre, expose ses doléances au Ministre. Elle s'attache à lui faire comprendre que l'industrie du sucre de betterave n'est pratiquée que dans cinq départements, et que les intérêts autrement importants des ports, des colonies et du commerce maritime lui sont sacrifiés. Au nom de la justice, elle demande que le sucre de betterave soit soumis au même droit que le sucre colonial.

Les fabricants du Nord font entendre de vives réclamations. Ils protestent énergiquement contre l'augmentation de droit qui menace leurs produits et qu'ils ne peuvent supporter. Ils déclarent préférer à cette augmentation l'expropriation de leurs usines avec, toutefois, le payement d'une indemnité qu'ils prétendent leur être légitimement due en raison de la

protection dont ils ont joui et sur la foi de laquelle d'importants capitaux ont été engagés par eux.

LES CLOCHES DE LA CATHÉDRALE.

La sonnerie de la Cathédrale, avant la révolution, se composait de douze cloches et jouissait d'une renommée méritée. Lors du rétablissement du culte en 1802, il n'en restait qu'une seule, celle qui servait de timbre pour l'horloge. En 1825, deux autres cloches avaient été fondues.

Le Chapitre de la Cathédrale prend la résolution de doter le vieux monument d'une sonnerie dont il put être fier et fait appel à la générosité des habitants. Une Commission composée de Maurice Durostu, de la Rochette, Ch. de Commequiers, C. Mellinet, J.-C. Renoul et Viot lui prête son concours et organise une souscription. La somme nécessaire ne tarde pas à être recueillie et l'on décide que la sonnerie se composera de huit cloches (1), en y comprenant les deux cloches de 1825, qui seront refondues pour être mises à l'unisson.

Le travail est confié à Guillaume Besson, maître fondeur à Angers. Il s'exécute dans un atelier temporaire établi sur la terrasse de l'abattoir. Les autorités et une brillante société assistent à l'opération de la coulée.

(1) 1° *Jeanne-Antoinette,* pesant 5,650 kilos, présentée au nom du département, a pour parrain le lieutenant général Cte d'Erlon, et pour marraine Mme Chaper, épouse du Préfet ; — 2° *Françoise-Thérèse,* 4,010 kilos, au nom de la ville. Parrain, F. Bignon, député. Marraine, Mme Th. Favre, nièce du Maire ; — 3° *Joséphine,* 2,945 kilos, au nom des propriétaires. Parrain et marraine, Jh de la Tullaye et Mme J. de Villetreux, marquise des Dorides ; — 4° *Julie-Félicité,* 2,431 kilos, au nom des négociants armateurs. Parrain et marraine, Jules Gouin, vice-président de la Chambre de Commerce, et Mme veuve Colas ; — 5° *Marie-Françoise,* 1,675 kilos, au nom des commerçants. François Maurice et Mlle Marie Bonhomme ; — 6° *Perrine-Marie,* 1,200 kilos, au nom des corps d'états et de métiers. Pierre Baranger et Mme Garreau. Les deux dernières ont pour parrains et marraines les descendants de ceux qui les avaient présentées en 1825 ; — 7° *Emilie,* 870 kilos. Cl.-M.-R. de Sesmaisons, âgé de 5 ans, et demoiselle Juliette de Menou, âgée de 9 ans ; — 8° *Louise,* 690 kilos. Ch. Espivent de la Villesboisnet et demoiselle Henriette de Monti.

La bénédiction a lieu en grande pompe le 7 décembre. Mgr de Hercé préside la cérémonie. Le Préfet, le Lieutenant général, le Maire, les principales autorités y assistent. La Société des Beaux-Arts chante la messe de Cherubini.

CAPTURE DU « MARABOUT ».

Notre commerce maritime, dans les derniers jours de décembre, est vivement impressionné par la façon vexatoire avec laquelle les Anglais interprètent les clauses du traité pour la répression de la traite des noirs passé en 1833 entre la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Le brick de 172 tonneaux, *Le Marabout*, capitaine Dejoie ; armateur, L. Lepertière, qui, depuis dix-huit mois, faisait le commerce de la troque entre Bahia et la côte d'Afrique, est, à la sortie de ce port, capturé par la corvette anglaise *La Rose*, sous prétexte qu'il se livrait à la traite des noirs. Ce prétexte était fourni par la mise à bord de 72 planches qui, dans l'esprit des Anglais, étaient destinées à établir un entrepont pour loger des esclaves. Bien que cette mise à bord eût été autorisée par notre consul à Bahia, en vue d'aménager le bateau pour le transport de 26 passagers, la capture est déclarée valable. Une grande partie de l'équipage français est transportée sur le navire anglais et *Le Marabout* est conduit à Cayenne.

La Cour royale de Cayenne, par arrêt du 2 décembre 1841, déclare que *Le Marabout* n'a pas contrevenu aux stipulations du traité du 22 mars 1833, relatif à la répression de la traite des noirs et que la saisie opérée par la corvette anglaise est illégale. Le capitaine français assigne le capitaine anglais devant le Tribunal de première instance de Cayenne, en payement de 274,863 fr., pour dommages-intérêts et, en outre, des gages de l'équipage et frais. Le Tribunal, par sa décision du 28 décembre, condamne le

navire anglais à des dommages-intérêts montant à 253,283 fr. 84 c. et, en outre, au payement des gages et des frais.

L. Lepertière et la Chambre de Commerce s'empressent de faire parvenir au Ministère leurs plus vives réclamations.

On croit voir dans cet acte inqualifiable un moyen des Anglais pour intimider nos armateurs et les contraindre à cesser le commerce de l'huile de palme, commerce dont ils avaient le monopole et auquel, le premier des navires français, *Le Marabout,* se livrait sur une grande échelle. Ce navire devait, en effet, revenir de la côte d'Afrique avec une cargaison de 200,000 kilos de ce produit dont le placement à Paris était déjà assuré.

LE RECENSEMENT A DOMICILE.

Le ministre des finances Humann, estimant que les impôts existants n'ont pas le rendement qui pourrait leur être demandé, charge les contrôleurs des contributions de procéder à un recensement à domicile pour rechercher la matière imposable qui n'est pas encore atteinte. Les conditions dans lesquelles il est procédé à ces investigations jettent une vive agitation sur la plus grande partie du territoire et provoquent à Toulouse, à Bordeaux, Clermont-Ferrand, etc., des troubles et même des collisions sanglantes.

Tout se passe dans notre ville avec un grand calme. Les agents du fisc, d'ailleurs, agissent avec une certaine réserve. Ils se bornent à poser des questions aux propriétaires ou aux concierges et enregistrent leurs déclarations sans les vérifier. A la Fournillère, cependant, un incident se produit. Les contrôleurs sont, dans l'exercice de leurs fonctions, invectivés et menacés par des femmes. La force armée intervient, dissipe l'attroupement, procède à quelques arrestations et l'ordre n'est pas autrement troublé.

DIVERS.

Benoit, député de Paimbœuf, donne sa démission pour cause de santé. Le collège électoral se réunit le 20 mars. Il y a 120 votants. Le capitaine de vaisseau Le Ray, originaire de Pornic, est élu par 70 voix ministérielles. Luminais, candidat de l'opposition constitutionnelle, n'en obtient que 41.

Clemansin-Dumaine, conseiller général du 2e canton, remet sa démission. Le Sant, conseiller d'arrondissement du canton, est élu au 2e tour (16 août) par 23 voix sur 41 votants et 90 inscrits. Urvoy de Saint-Bedan obtient 12 suffrages. — Louis Vallet, adjoint au Maire, est nommé conseiller d'arrondissement.

Un prédicateur en renom, l'abbé Combalot, prêche la station de carême à la Cathédrale. Une affluence considérable se presse pour l'entendre. Il inaugure des conférences spéciales pour les hommes et leur consacre deux soirées par semaine. Des comptes-rendus détaillés de ses discours sont imprimés et mis en vente sous forme de brochure.

La fête du Roi est marquée par l'inauguration de l'éclairage public par le gaz. Le nouvel éclairage n'existe encore que dans certains quartiers du centre : quai des Tanneurs, rue de l'Arche-Sèche, place Royale, rue de la Fosse, quai de la Fosse jusqu'à la rue de Launay, rue Crébillon et place Graslin, mais des canalisations sont déjà posées dans d'autres directions pour les besoins des particuliers qui jouissent du gaz depuis 1837. La Cathédrale et l'église Saint-Clément possèdent déjà le nouvel éclairage.

Les fêtes nationales subissent un nouveau déclin. Le programme officiel est toujours maintenu. Mais, sous prétexte d'économie, on réduit les dépenses, et le feu d'artifice est supprimé. Pour la première fois depuis 1830, la Bourse ne ferme pas ses portes le 30 juillet et les administrations tiennent leurs bureaux ouverts au public. Les républicains mettent un entrain toujours nouveau à célébrer l'anniversaire des journées de juillet et organisent des banquets en plusieurs endroits.

Les courses ont lieu le dimanche 1er août et le lundi 2. Notre population y trouve un attrait toujours croissant. Pour la première fois, on se rend à l'hippodrome par le quai de Richebourg et le pont de la Seille.

La journée du 24 octobre est marquée par une double solennité militaire.

Sur le cours Saint-Pierre, c'est la remise solennelle par le Maire, au Colonel de la garde nationale, du drapeau qui représentait la Loire-Inférieure aux funérailles de Napoléon, à Paris, en décembre 1840.

Sur le cours Saint-André, le 72e de ligne, de nouvelle formation, reçoit son drapeau avec toute la pompe d'usage.

SERVICES PUBLICS.

La Chambre étudie l'établissement d'une entreprise de remorquage sur la basse Loire. Les bateaux que le commerce a à sa disposition, le *Sylphe,* le *Trim,* la *Bretagne,* n'ont pas une force suffisante. La concession d'un monopole est décidée. Un tarif est adopté et le privilège sera mis en adjudication sur la base d'un rabais sur ce tarif. Une loi devra être sollicitée pour l'établissement de cette entreprise. — Des réclamations sont adressées à la ville pour le rembourse-

ment des 3,604 fr. dépensés par la Chambre lors des événements de juillet-août 1830. — Le tarif des magasinages est l'objet d'un examen en vue de réduire certains articles, mais on craint de ne pas retrouver la somme de 64,000 fr. qui est perçue en moyenne depuis plusieurs années. — Le capitaine J.-B. Le Cour dépose un rapport sur Madagascar et les ressources qu'offre cette île. — Un règlement pour le régime intérieur des entrepôts réels et fictifs est adopté le 16 novembre pour entrer en vigueur à partir du 1er janvier 1842. — De Lancastel et Garnier-Haranchipy sont élus membres du Conseil général du commerce. — Le Préfet assiste aux séances, mais moins assidûment qu'en 1840. — La Chambre commence la publication du compte-rendu de ses délibérations et de ses vœux.

Les membres sortants : de Lancastel, D. Lauriol, A.-H. Bonamy, Th. Carmichael, Aug. Garnier, sont nommés pour 3 ans. F. Bignon et J. Gouin sont élus pour la troisième fois président et vice-président.

Tribunal de Commerce.

Sont nommés : président, Aug. Garnier-Haranchipy ; juges titulaires, Ad. Bonamy, Félix Talvande (anciens juges), J. Roux (juge suppléant sortant) ; juges suppléants, L. Guérin, H. Auger.

Caisse d'épargne.

L'institution est toujours en voie de progrès. Les versements s'élèvent à 1,443,842 fr.; les remboursements à 780,617 fr. Le solde dû aux déposants atteint 4,742,177 fr. répartis entre 6,951 livrets. De nouveaux statuts sont adoptés.

Bureau de bienfaisance.

Le Ministre envoie un secours de 3,500 fr. Les recettes s'élèvent à 106,783 fr.; les dépenses à 97,917 fr.

Les prévisions budgétaires pour 1841 sont fixées à :

1,500,542 f	67	pour les recettes ordinaires et extraordinaires;
1,500,542	31	pour les dépenses ordinaires et extraordinaires.
0 f	36	d'excédent.

Le chapitre additionnel des recettes s'élève à 87,813 fr. 45 c.; celui des dépenses à 87,649 fr. 82 c.

L'octroi produit une somme brute de 1,162,968 fr.

On procède aux élections pour la première formation du Conseil des Prud'hommes, institué par l'ordonnance du 31 juillet 1840. Trois scrutins sont nécessaires (31 janvier, 21 février, 14 mars) pour nommer les sept conseillers titulaires et les deux suppléants. Le Préfet, pour vice de forme, casse ces laborieuses élections. Un nouveau vote a lieu le 22 août. J. Voruz aîné est nommé président du Conseil.

Coignard, fabricant de brosses, renouvelle la demande tentée sans succès par lui en 1840, pour obtenir l'extension de la juridiction des prud'hommes à une quarantaine d'industries que l'ordonnance de fondation prive du bénéfice de l'institution et se met à la tête d'un mouvement de pétitionnement.

Le Conseil général, par sa délibération du 1er septembre, réorganise le Service vicinal et porte de 12 à 25 le nombre des agents-voyers. Ce service doit désormais comprendre 1 agent-voyer en chef, 4 agents-voyers d'arrondissement et 19 agents-voyers cantonaux chargés chacun de deux cantons et 1 agent-voyer aspirant. Un concours est ouvert pour les treize postes qui sont à remplir.

Le bataillon du 20e de ligne, qui est encore en garnison dans nos murs, va en mars rejoindre à Blois la portion

principale du régiment. — Le 72e quitte notre ville en novembre pour aller à Bordeaux, il est remplacé par le 21e léger qui vient de Bourbon-Vendée.

Le colonel Gérard, inspecteur de l'artillerie des gardes nationales, vient passer l'inspection du matériel de l'artillerie de notre milice citoyenne.

Société industrielle.

Pour la première fois, on distribue des diplômes d'anciens élèves. La médaille d'or du duc d'Orléans pour actes de vertu et de dévouement est décernée à Brieugne, secrétaire de la Société, l'un de ses fondateurs, le créateur et directeur de l'école des apprentis. Cette récompense obtient l'approbation générale. Quelques mois auparavant il avait été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur au titre de directeur de l'école des apprentis.

Société d'horticulture.

Le prix d'honneur, médaille d'or, est obtenu par Ferdinand Favre pour ses acclimatations et semis de Camellias.

ENSEIGNEMENT.

L'école primaire supérieure est citée par un rapport du Ministre comme tenant le premier rang avec l'école du 7e arrondissement de Paris.

L'école secondaire de médecine de Nantes est constituée en école préparatoire de médecine et de pharmacie par l'ordonnance du 31 mars 1841. Dubois, député du 1er collège et inspecteur général de l'Université, est délégué par le Recteur de Rennes pour présider à son inauguration et recevoir le serment des professeurs. Le Dr Fouré, directeur de l'école depuis 25 ans, est maintenu dans ses fonctions. Sont nommés professeurs : Cochard, Delamarre, Guépin, Hélie, Lafond, Legouais, Marchand, Sallion, Thibaud.

Le local occupé par les frères, rue de la Rosière, est insuffisant pour recevoir les élèves dont le nombre augmente chaque année. De nouveaux bâtiments sont construits. Les classes y sont ouvertes le 25 octobre. MMgrs de Rennes et de Nantes président la cérémonie d'inauguration. -- La musique du 72e prête son concours à la distribution des prix de l'hôtel Rosmadec. — Une marque de sympathie autrement touchante est donnée aux frères. Au moment du départ du régiment, un sergent, au nom de ses camarades, adresse une lettre de remercîments aux frères qui leur ont fait la classe. — La propriété de Tivoli, rue de Bel-Air, est achetée pour y installer un pensionnat.

Concone, compositeur de musique, ouvre un cours d'harmonie théorique et pratique, et Martineau un cours de chant simultané.

JOURNAUX ET PUBLICATIONS.

Le journal *L'Hermine* continue à déployer un grand zèle pour porter secours aux officiers espagnols, défenseurs malheureux de la cause légitimiste, auxquels le Gouvernement a assigné notre ville pour lieu de résidence. Une souscription permanente est ouverte dans ses colonnes. Des loteries sont organisées. La répartition des secours est pratiquée par un comité dont font partie le colonel Arthur Duris, Cte R. de Sesmaisons, abbé Guibout, François aîné, colonel de Laubepin, Merson père, Joseph Bascher, Danet, Cte Olivier de Sesmaisons, Cte Ch. de Kersabiec. Depuis l'arrivée des espagnols jusqu'au 25 juin 1841, une somme dépassant 10,000 fr. a été distribuée. Un nouvel et plus chaleureux appel est adressé par le journal au moment où tous les soldats internés en Bretagne passent par notre ville pour retourner dans leur pays. Dans les six derniers mois de

l'année, plus de 8,000 fr. sont employés au payement de pensions mensuelles à 15 officiers supérieurs, 46 officiers et sous-officiers, et en secours temporaires à 232 officiers, sous-officiers et soldats.

Une société en commandite au capital de 180,000 fr. se forme pour continuer la publication de *La Loire Historique,* de Touchard-Lafosse. — Le tome III et dernier de *L'Histoire de Nantes,* d'après Travers, est livré aux souscripteurs. — C. Mellinet poursuit la publication de *La Commune et la Milice de Nantes.*

ACRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Rieffel est appelé à faire partie du Conseil supérieur de l'agriculture. — Le Conseil général change son mode d'allocation pour l'agriculture. Au lieu d'attribuer comme auparavant une somme fixe par chaque canton, il vote une somme de 6,000 fr. destinée à être répartie entre les divers comités qui se formeront quelle que soit la circonscription embrassée par eux. — Le Préfet, à la date du 19 mai, prend, conformément au vœu émis par le Conseil général, un arrêté réglementant la mise en vente des engrais. Les prescriptions en sont fort rigoureuses. Des réclamations s'élèvent de toutes parts. Une circulaire est adressée aux Maires pour leur faciliter l'application des mesures prescrites. — Bertin, pharmacien, chimiste, vérificateur des engrais publics, publie le *Manuel des fabricants d'engrais.* C'est le premier ouvrage qui est écrit sur ce sujet. Il est acheté pour figurer dans la collection de l'*Encyclopédie Roret.*

Cours des céréales. — Blé, 17 à 20 fr. l'hectolitre ; seigle, 10 à 13 fr.; orge, 8 fr.; blé noir, 10 à 11 fr.; avoine, 10 à 13 fr.

Vins. — Le muscadet vaut, lors de la récolte, de 28 à 30 fr.; le gros-plant 16 à 18 fr.

Viande. — Elle est l'objet de deux augmentations successives. Le prix de trois espèces est porté en octobre à 1 fr. 05 c. et en novembre à 1 fr. 10 c. le kilo.

Un arrêté du Maire, en date du 20 avril, modifie les conditions de vente du pain établie en 1818. Il stipule qu'à partir du 1er juin, la vente du pain se fera au kilo et non au 6 kilos comme cela se pratiquait pour le pain batelier et le pain méteil. Aux termes dudit arrêté, chacun des 87 boulangers de la ville doit avoir un numéro, et ce numéro doit, au moyen d'une plaque, être marqué sur tous les pains de leur fabrication. — Le pain blanc oscille entre 0 fr. 35 c. et 0 fr. 40 c. le kilo ; le pain batelier entre 0 fr. 23 3/4 et 0 fr. 28 1/3 ; le pain méteil entre 0 fr. 16 1/4 et 0 fr. 21 c.

Les affaires commerciales se développent. Des sociétés se fondent : banque L.-P. Croquevielle, au capital 300,000 fr. — Maisons d'armement : J.-Y. Berthault et P. Fiteau, 140,000 fr.; A. et J. Hignard frères, 400,000 fr.; Leboyer, 200,000 fr. — F. Coquebert, assurances maritimes et prêts à la grosse, 1 million. — Saint-Amand et Oswald Siffait, 180,000 fr. par actions de 5,000 fr., pour une ligne de Nantes à Bordeaux, etc.

A la Chambre des Pairs à l'occasion d'une discussion sur le tarif des douanes, Maurice Duval, notre ancien préfet, tente un effort en faveur de la suppression des zones de houille. Le Ministre paraît être bien décidé à ne rien accorder. Il établit que ce système est nécessaire à la protection de nos houillières nationales, car malgré le droit que payent les charbons anglais à leur entrée dans le port de Nantes, ces charbons peuvent remonter jusqu'à Angers et concurrencer en cette ville ceux provenant des houillières du centre.

Le Sylphe abaisse ses prix de passage pour Bordeaux

à 20 et à 15 fr. — Un bateau à vapeur de la force de 4 chevaux est mis en circulation entre Pont-Rousseau et Vertou. — Un nouveau bateau à vapeur, *Le Trim,* dessert toutes les semaines, à partir du 19 juillet, Belle-Ile, Lorient, Pornic, et approvisionne de poisson le marché du vendredi. — Deux inexplosibles de la force de 60 chevaux, construits par Gâche, sont mis en circulation entre Nantes et Angers. Ils peuvent accomplir dans la même journée le voyage d'aller et retour. — Le 7 décembre un inexplosible de Gâche, après avoir remonté la Loire et suivi les canaux de l'est, arrive à Heilbronn. C'est le premier bateau à vapeur qui pénètre dans ce pays, aussi son arrivée est-elle saluée par des acclamations enthousiastes de la population. — Un arrêté préfectoral, en date du 4 février, réglemente les conditions d'établissement des bateaux à laver.

Le Ministre de la Marine satisfait des essais pratiqués sous la direction de Chevreul sur les cuisines distillatoires de Rocher, commande à notre compatriote deux appareils d'une production de 100 litres à l'heure. — F. Bertrand, Ch.-G. Philippe et Henri Canaud, fabricants de conserves alimentaires, sont nommés fournisseurs du Roi. — La société des forges de Basse-Indre, J. Riant et Ad. Langlois est prorogée jusqu'au 1er janvier 1860, et le capital porté de 700,000 à 910,000 fr. — La maison de santé du Dr Valin, route de Paris, est ouverte. — Le nombre des mesureurs de charbon de terre est porté, par arrêté du Maire, de 15 à 25. — Un artiste en daguerréotype tire des portraits au prix de 15 fr. — Des omnibus à six roues ou hexacycles sont mis en service sur la ligne de la place Royale à Pont-Rousseau.

MONUMENTS ET VOIRIE.

Cathédrale. Sur la demande de Mgr de Hercé, et suivant en cela l'exemple donné par le Conseil général, le Conseil municipal,

dans sa séance du 15 novembre, émet à l'unanimité le vœu que le Gouvernement fournisse les fonds nécessaires pour entreprendre la construction de l'abside en même temps que celle de l'aile nord, à laquelle on travaille maintenant, et pour ne pas laisser plus longtemps inachevé le plus bel édifice religieux de notre ville.

Le Conseil des bâtiments civils refuse d'approuver le plan dressé par l'architecte Piel. Son devis s'élevait à 1,600,000 fr. Un autre projet, dont la prévision des dépenses atteint seulement 1 million, est présenté par l'architecte Lassus. Le Conseil municipal, que les proportions grandioses du premier plan avaient quelque peu effrayé, accueille favorablement le nouveau projet. En 1839, le Conseil avait décidé que la façade du monument donnerait sur la rue de l'Erail. Le projet de Lassus dispose cette façade sur la place Saint-Nicolas. Le Conseil reconnaît les avantages qu'offre ce changement et s'engage à contribuer pour la somme de 50,000 fr. dans la dépense qu'occasionne la démolition d'un îlôt de maisons et qui s'élèvera à 138,000 fr.

Le Conseil des bâtiments confirme le jugement du Jury nantais et adopte le plan Farouilh, mais il estime que ce plan doit être remanié sur des points de détail. Grillon, inspecteur des bâtiments civils, vient à Nantes, sur l'ordre du Ministre, pour donner son avis sur l'emplacement du Bouffay. Il condamne ce choix. Il estime que le terrain n'offre pas les garanties suffisantes pour l'établissement des fondations et indique, comme pouvant donner toute sécurité, l'emplacement du boulevard Delorme ou celui du Port-Communeau.

Le chœur est reconstruit sur les dessins de Nau. Il est inauguré le 10 juin en grande solennité. Les vitraux peints qui le décorent sont très remarqués. Ce sont les premiers qui aient été montés dans le diocèse depuis deux siècles.

Monnaie. On poursuit son aménagement pour y installer le Tribunal civil et la Cour d'assises.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 25 novembre, décide l'acquisition d'un terrain sur la prairie de Mauves pour y créer un hippodrome permanent. Le projet est soumis aux formalités d'enquête.

Le lieutenant-général Oudinot, inspecteur de cavalerie de passage à Nantes, visite le manège Foucaut et le déclare un des plus beaux de France.

Huette et Thomas (Louis) établissent un méridien sur la façade méridionale de l'hôtel-de-ville.

Des circulaires sont adressées par le curé de Saint-Clément à ses paroissiens pour leur annoncer son projet de reconstruction de l'église.

La Retraite des hommes (1) acquise par la ville au prix de 65,000 fr. et qui sert momentanément de caserne doit être aménagée pour recevoir l'école industrielle, l'école de dessin, une quatrième salle d'asile, le marché aux toiles et aux fils.

Le Jardin des plantes n'est ouvert au public que pendant la semaine. Le Conseil municipal insiste pour que la population puisse y être admise le dimanche. Le directeur Ecorchard propose tout un plan d'embellissement pour le quartier, consistant en l'établissement de l'entrée principale sur la rue du Lycée et en l'ouverture de deux rues y aboutissant, l'une au nord allant jusqu'à Barbin, l'autre au sud jusqu'à la Seille. Il réclame en même temps la réunion au jardin dans un seul monument de toutes les collections botanique, minéralogique, zoologique, disséminées dans la ville. L'opinion se prononce contre cette prétention.

---

(1) Rue du Moulin.

La prolongation de la rue Gresset jusqu'à la rue de Flandres est réclamée par les habitants du quartier. Cette percée demanderait une dépense d'environ 80,000 fr. Le Conseil refuse d'entreprendre ce travail ; mais sur la proposition de Jégou, il engage les intéressés à se former en une société qui se substituerait aux droits de la commune pour procéder aux expropriations qui pourraient être nécessaires et, en outre, s'engage à verser à cette société une somme de 20,000 fr. lorsque les travaux de la percée seraient achevés.

Le Conseil municipal, dans ses séances des 12 février et 18 mars, accepte la cession par Duvignaux et Charrier d'une bande de terrain de 10 mètres, à travers la tenue des Gatineaux, pour créer une voie de communication (rue Bonne-Louise), entre la place Gigant et la rue du Boccage, contre l'abandon par la ville d'un terrain communal.

Une enquête est ouverte en août pour la création d'une voie charretière dans le prolongement de la rue du Calvaire jusqu'au canal et son raccordement avec les rues de la Boucherie et de la Clavurerie. Cette création est impatiemment attendue.

Les travaux de reconstruction du pont Maudit sont de nouveau mis en adjudication le 6 juillet. Le devis s'élève à 130,000 fr. Le pont doit être construit en pierre. — Une enquête est ouverte sur un projet de percée à travers les terrains Berthou, pour relier le boulevard au théâtre. — La carrière de Miseri est acquise par la ville au prix de 50,000 fr. — Le quai de Richebourg et le pont de la Seille sont livrés à la circulation. — 50,000 fr. sont alloués pour l'achèvement des chantiers de la prairie au Duc.

Le Maire, en présence du lotissement dont la tenue Camus est l'objet et des inconvénients que des lotissements semblables peuvent avoir pour l'exécution ultérieure des voies

publiques, prend deux arrêtés en date des 23 avril et 21 mai, aux termes desquels les propriétaires qui se proposent de provoquer dans leurs enclos la construction de maisons par des particuliers, sont tenus de remplir certaines formalités.

CONCERTS ET SPECTACLES.

Concerts. Prudent, pianiste, et Simon violoniste. — Loïsa Puget, chanteuse et compositeur de romances. — Huerta, le *Paganini* de la guitare. — Le jeune Bernardin, violoniste. — Dohler, pianiste. — Mme Laure Brice, chanteuse et auteur de romances. — Mlle Mattmann, pianiste. — Mlle Clara Loveday, pianiste. — Ponchard, professeur au conservatoire de Paris. — A. et L. Batta, violoncelle et piano. — Mme Georgette Ducrest, chanteuse. — M. et Mme Félix Simon, piano et violon. — Franchomme, violoncelle. — L'événement musical de l'année est le concert donné par la société des Beaux-Arts à l'occasion de l'inauguration de sa coquette salle de concerts, laquelle fait le plus grand honneur à l'architecte Chenantais.

Grand-Théâtre. Le directeur Lafeuillade, malgré tous ses efforts, lutte difficilement contre la mauvaise fortune. Les habitués et les abonnés tentent de lui venir en aide et chargent plusieurs d'entre eux, G. Chauvet, J. Derrien, P. Bonamy, Hervouet, G. Lauriol, Abat et F. Cohu de s'entendre avec lui. Une souscription réunit 20,000 fr. Mais les souscripteurs demandent que la ville ajoute à sa subvention de 50,000 fr. le payement de l'éclairage. La ville refuse et la combinaison échoue.

Lafeuillade consent à entreprendre une deuxième campagne. Les artistes s'associent avec lui pour un cinquième de leurs appointements. La ville porte la subvention à 60,000 fr. Le théâtre ouvre le 4 mai, avec troupe d'opéra

et troupe de comédie. — Le directeur, usant de la faculté qui lui est donnée par le cahier des charges, ferme le Grand-Théâtre du 19 août au 16 septembre et donne, pendant ces quelques jours, des représentations dramatiques au théâtre des Variétés. — Plusieurs pièces importantes sont montées au cours de l'année : *La Favorite,* 13 avril. *Le Verre d'Eau. La Calomnie.* Viennent en représentations : Serda, de l'Opéra ; Ponchard, ex-sociétaire de l'Opéra comique ; Bouffé. — Le Maire, à la date du 24 septembre, prend un arrêté interdisant l'emploi des allumettes chimiques dans l'intérieur du théâtre et même dans les logements qui en dépendent.

En juin et juillet, représentations du *Dernier vœu de l'Empereur,* panorama en 5 tableaux, peints par Philastre et Cambon et présentant en un déroulement de 250 mètres : le retour des cendres de Napoléon, tombeau de Napoléon à Sainte-Hélène, départ de Sainte-Hélène, côtes de France, Cherbourg, Rouen, Courbevoie, défilé du cortège des obsèques dans les Champs-Elysées, chapelle des Invalides. — En septembre et en octobre, le gymnase Castelli, composé de 26 jeunes artistes et danseurs de 5 à 12 ans : pantomimes, pièces adaptées, ballets, féeries ; — octobre et novembre : séances d'escamotage par Linski.

Dans la salle de la rue Sainte-Catherine, de janvier en avril, microscope à gaz oxygène et hydrogène, d'un grossissement de 500,000 fois, avec polyorama donnant avec le retour des cendres de Napoléon 20 tableaux de l'épopée impériale.

De février à mai, dans la case du bas de la rue du Calvaire, séances de Conus, prestidigitation, magie blanche, diorama, tableaux pittoresques.

Année 1842.

Fondation du Comice agricole. — La lutte entre les deux sucres. — Elections législatives. — Le chemin de fer de Paris à l'Océan par Nantes. — Le canal latéral à la Loire de Nantes à Orléans. — Divers : obsèques de Cambronne, mort du duc d'Orléans, exposition de peinture, élections départementales, courses, etc. — Services publics. — Enseignement et publications. — Agriculture, commerce, industrie. — Monuments et voirie. — Concerts, Grand-Théâtre, etc.

FONDATION DU COMICE AGRICOLE.

L'honneur de la fondation du Comice agricole de Nantes revient à Neveu-Derotrie, inspecteur départemental d'agriculture. Ce fonctionnaire réunit, le 1er février, dans la grande salle de la mairie, les agriculteurs dont il a recueilli l'adhésion. Un bureau provisoire est formé, il se compose de Ferd. Favre, maire de Nantes, président ; Olivier de Sesmaisons, vice-président ; Neveu-Derotrie, secrétaire ; Leloup, secrétaire adjoint. Le 23 février est tenue une 2e réunion dans laquelle les statuts sont adoptés et le Comice définitivement fondé.

Un premier concours est organisé, le 2 août, à la Chauvinière sur la route de Rennes. Le concours de labourage réunit vingt-quatre concurrents. Six prix sont décernés. Les valets de ferme reçoivent des livrets de caisse d'épargne de 30 à 60 fr. Des têtes de bétail sont données en récompense dans les concours d'animaux. Une exposition d'outils, d'instruments et de produits agricoles ajoute un nouvel intérêt à la réunion. Nau et Bourgeois obtiennent une médaille d'argent pour une machine à battre construite d'après le type de celle importée d'Angleterre par la Société

Académique. Cette machine d'une valeur de 300 fr. est donnée en récompense au 1er prix de labourage ; Alliot reçoit une médaille de bronze. On voit figurer à ce concours un superbe échantillon d'anthracite provenant de la mine de Malabrit, en Saint-Lumine-de-Coutais, et aussi la soie et les cocons obtenus par Félix Cornu dans sa propriété de Gorges.

LA LUTTE ENTRE LES DEUX SUCRES.

Les doléances des ports, et aussi le préjudice causé au Trésor par le traitement de faveur dont jouit le sucre indigène, finissent par impressionner le Gouvernement. Le Conseil supérieur du commerce, saisi de la question, se prononce pour l'égalité des droits entre les deux sucres. Le Nord élève d'énergiques protestations et réclame l'expropriation de ses fabriques. Cette solution semble un instant devoir être adoptée par le Gouvernement, mais on se trouve à la veille des élections, et le maintien du *statu quo* est décidé. Les Chambres de Commerce du Havre et de Nantes, en présence de ce déni de justice, donnent en masse leur démission. Les députés et les délégués des ports multiplient leurs instances pour gagner le Ministère à la cause du sucre colonial, mais Guizot est inébranlable. Il déclare que le Cabinet se refuse à jouer son existence sur cette question. Les Chambres sont donc saisies d'une demande de prorogation de la loi de 1840. La discussion devant la Chambre des Députés est très chaude. Les députés des ports luttent vaillamment. Billault et Dubois prennent une vive part aux débats. Malgré leurs efforts la prorogation est adoptée.

A peine la nouvelle Chambre est-elle réunie que la question se pose aussitôt. L'expropriation de l'industrie betteravière est mise en avant par les ports. Le Ministère semble disposé à étudier cette mesure extrême.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Le scrutin est ouvert le 9 juillet. Les censitaires montrent moins d'indifférence qu'aux précédentes élections. *Le Breton,* faisant abstraction de ses préférences pour le centre gauche, invite à maintenir sur leur siège les députés sortants qui font honneur au département et qui représentent fidèlement l'opinion de leurs collèges respectifs. *Le National de l'Ouest* déclare ne vouloir patronner que des candidats anti-ministériels quelle que soit leur nuance d'opinion libérale, et en tête de ses colonnes recommande à ses lecteurs au titre de candidats *nationaux :* Dubois (qu'il qualifie de centre gauche), Laffitte, Lanjuinais, Billault, de la Pilorgerie (qui est un constitutionnel indépendant), Maës, Cormenin. Ce sont ces deux derniers qu'il reconnaît comme étant avec lui en parfaite conformité d'idées et d'opinions.

Les légitimistes présentent dans le premier collège de Nantes, Emm. Halgan ; dans le troisième, Betting de Lancastel, et à Savenay, De Genoude, le publiciste parisien. Les résultats sont les suivants :

Premier collège de Nantes (1, 2 et 3e cantons), 420 inscrits, 339 votants. Dubois est élu par 220 suffrages contre 106 obtenus par Halgan.

Deuxième collège (4, 5 et 6e cantons), 539 inscrits, 371 votants. Bignon est nommé par 301 voix contre 63 données à Laffitte.

Troisième collège (Pont-Rousseau), 530 inscrits, 444 votants. Lanjuinais est élu. Il obtient 241 voix. Lancastel n'en recueille que 193.

Billault est élu à Ancenis par 103 voix sur 146 inscrits. Il est en outre nommé à Paris par le troisième collège, mais il opte pour Ancenis. De la Haye-Jousselin, à Châteaubriant, par 86 voix sur 164 inscrits. Le Ray, à Paimbœuf, par 72

sur 162 inscrits. Jollan, à Savenay, par 165 sur 341 inscrits. Tous faisaient partie de l'ancienne Chambre.

LE CANAL LATÉRAL DE NANTES A ORLÉANS.

Le commerce nantais, en présence des efforts infructueux tentés pour améliorer la Loire au moyen des digues, épis, chevalages, etc., ne voit plus qu'une solution possible : celle de la construction d'un canal latéral. Il remet, par l'intermédiaire de Bignon, une pétition au Ministre des Travaux publics, pour lui exposer l'état de la question. La Compagnie concessionnaire du canal, en vertu de la loi du 17 juin 1836 et dont le Gouvernement a approuvé les projets, vient de trouver les ressources suffisantes pour entreprendre le travail. Sur les 42 millions, montant du devis de l'entreprise, 39,200,000 fr. sont mis à sa disposition par des capitalistes étrangers (30 millions, par des Anglais ; 8 millions par des Hollandais ; 1,200,000 fr. par des Allemands), lesquels mettent comme condition expresse à leur concours le vote par les Chambres de la garantie d'un minimum d'intérêt de 4 % pendant 25 ans, payable seulement au moment de la livraison du canal à la navigation.

Les pétitionnaires prient instamment le Gouvernement de déposer, dans le plus bref délai, un projet de loi stipulant ces engagements de la garantie d'un minimum d'intérêt. Les députés multiplient leurs démarches dans ce sens.

Le Conseil municipal est vivement sollicité par plusieurs de ses membres de souscrire un minimum d'intérêt. Une Commission spéciale chargée d'étudier la question, sans fixer un chiffre, conclut à la nécessité des plus grands sacrifices si l'Etat consent à prendre des engagements.

Le vote par les Chambres du nouveau réseau de chemins de fer ne fait pas abandonner l'idée de la construction du

canal, car on estime que le chemin de fer ne pourra fournir, pour le transport des marchandises, les avantages offerts par la voie d'eau. Le transport d'une tonne de marchandises de Nantes à Orléans coûtera 53 fr. par le chemin de fer et 30 fr. seulement par le canal.

LE CHEMIN DE FER DE PARIS A L'OCÉAN, PAR NANTES.

La question des chemins de fer est étudiée par le Conseil général du commerce. C'est à Betting de Lancastel, délégué de notre Chambre de Commerce, qu'est réservé l'honneur d'en présenter le rapport.

Le projet de loi relatif à la création du nouveau réseau de voies ferrées, lequel est si impatiemment attendu par nos concitoyens, est enfin déposé par le Ministère le 7 février. Il vient à l'ordre du jour de la Chambre le 26 avril. La Commission le modifie quelque peu. Le Gouvernement n'avait fixé aucun tracé, et la Commission assigne comme villes à desservir : Orléans, Blois, Tours, Angers. Un amendement demande que la ligne passe par Versailles, Chartres, Le Mans, Angers. Le parcours serait ainsi réduit de 54 kilomètres. Bignon démontre que cette réduction de parcours n'est pas compensée par l'isolement dans lequel ce tracé mettrait notre ville par rapport à la riche vallée de la Loire, les contrées du centre et les villes de Lyon et de Bordeaux. La Chambre écarte l'amendement et se range à l'avis de la Commission. L'ensemble du projet est voté, le 12 mai, par la Chambre des Députés, et, le 3 juin, par celle des Pairs. La loi est promulguée le 11 juin.

Le réseau adopté comprend les lignes de Paris : — aux côtes de la Manche vers l'Angleterre — à la frontière belge par Lille — à la frontière allemande par Strasbourg — à Marseille — à l'Océan par Nantes et Bordeaux.

Les études de la partie du réseau qui traverse notre département sont confiées à Cabrol, ingénieur en chef, ayant sous ses ordres Aug. Jégou, ingénieur ordinaire.

DIVERS.

Le général Cambronne rend le dernier soupir le 28 janvier. Ses obsèques sont célébrées à Saint-Nicolas. Son grade de grand-officier de la Légion d'Honneur lui vaut les honneurs réservés aux lieutenants généraux.

Des discours sont prononcés sur sa tombe par le lieutenant général d'Erlon, le général Gemeau, le capitaine Wack, de la garde nationale, et le sous-intendant Collette.

La mort tragique du duc d'Orléans, qui se tue à Neuilly le 13 juillet en descendant de voiture, cause une vive impression en notre ville. Des lettres de condoléances sont adressées au Roi par les autorités, les corps constitués, la garde nationale, la Société industrielle, dont le Prince est président honoraire. Un service funèbre est célébré, le 25 juillet, à son intention à la Cathédrale. Les autorités, des détachements de la garde nationale et de la garnison y assistent.

Sur le désir exprimé par le Roi, la Fête nationale se réduit à la distribution de pain aux indigents et à un service funèbre pour les victimes de 1830.

Une exposition publique de peinture, sculpture et gravure est ouverte, du 5 juillet au 10 août, dans les salles du Musée. Elle est organisée par la Commission du Musée à laquelle

s'adjoignent plusieurs membres de la Société des Beaux-Arts (1). L'œuvre la plus remarquable est un tableau de Leullier représentant « les chrétiens livrés aux bêtes dans un amphithéâtre romain. »

L'association des *Amis des Arts,* fidèle à ses traditions, achète plusieurs tableaux destinés à être tirés au sort entre ses membres.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale viennent visiter les domaines qu'ils possèdent dans le département. Ils arrivent à Nantes, le 10 octobre, par le bateau à vapeur d'Angers et descendent incognito à l'Hôtel de France. Joinville, en compagnie de de la Haye-Jousselin, son intendant, se rend dans ses propriétés du château de Blain et de la forêt du Gâvre; d'Aumale séjourne à Nantes, visite les monuments, le port et l'établissement d'Indret. Le lendemain, d'Aumale, accompagné de de la Haye-Jousselin, inspecte ses domaines de Châteaubriant et des forges de Moisdon pendant que Joinville visite la fabrique de conserves de Bonhomme-Colin et se rend à Indret sur le bateau à vapeur *Le Phoque*. Le soir, un dîner est offert aux autorités et, le 13, les deux princes partent pour Brest.

Louis Vallet, adjoint au Maire, conseiller d'arrondissement du 1er canton, est nommé conseiller général de ce canton en remplacement de Thomas Chéguillaume, par 14 voix sur 24 votants et 58 inscrits (8 mai). Ad. François est nommé conseiller d'arrondissement.

(1) Président, Ferd. Favre; vice-président, Ad. François, président des Beaux-Arts; secrétaire, Ernest Cherot; secrétaire adjoint, J. Baugé; membres: Poirier, Deschamps, Henri Baudoux, Guénier, Douillard jeune, Turpin, Bedert, Just Fruchard, Nau, J. Moriceau, Leroux, Coicaud, Jules Gouin, Roussin.

Les électeurs des 4e et 6e cantons sont convoqués, le 4 décembre, pour procéder au renouvellement normal de leurs représentants au Conseil général. Au 4e canton, Ferd. Favre, conseiller sortant, est réélu par 39 voix sur 51 votants et 148 inscrits. Au 6e canton, P.-R. Soubzmain, conseiller sortant, est réélu par 32 voix sur 34 votants et 94 inscrits.

Une souscription pour l'établissement d'une école de natation est ouverte chez Sébire, libraire, et au *National de l'Ouest*. Les 50 premiers souscripteurs se réuniront pour établir les statuts d'une société.

Les courses de chevaux ont lieu les 31 juillet, 1er et 3 août ; un prix de 1,000 fr. est donné par le duc d'Aumale. Un bal par souscription devait être organisé, mais la mort du duc d'Orléans fait renoncer à ce projet. La fête populaire de la prairie de Mauves prend un grand développement. Plusieurs jours avant les courses, une cinquantaine d'établissements s'y installent : ménageries, salle de bal, théâtre de marionnettes, cafés, guinguettes, étalages. L'orchestre du Grand-Théâtre, que la fermeture de la salle Graslin rend disponible, y donne plusieurs concerts.

La souscription ouverte pour secourir les victimes de l'incendie de la ville de Hambourg trouve un accueil des plus sympathiques. Une somme d'environ 6,000 fr. est recueillie.

SERVICES PUBLICS.

re Une Commission, composée de A. Le Cour, J. Gouin, de
ce. Lancastel, est chargée d'étudier les relations à établir avec

Madagascar. — Ad. Le Cour propose de créer une école des mousses.

Le 13 mai, est ouvert le scrutin pour le renouvellement intégral de la Chambre, à la suite de la démission en masse qu'elle a donnée, le 19 mars, à l'occasion de la question des sucres. Les électeurs (1), contrairement à ce qui se passe en semblable circonstance, discutent les membres sortants. Treize d'entre eux : Bignon, Garnier-Haranchipy, Aug. Garnier, Th. Chéguillaume, A.-H. Bonamy, Lepertière, D. Lauriol, de Lancastel, Queneau, E. Trenchevent, Luther, Carmichael, Ciret et un nouveau membre, Ad. Le Cour, qui remplace Ad. Berthault, sont seulement élus au premier tour. Le plus favorisé, Bignon, obtient 36 voix sur 39 votants et le dernier de la liste, Ciret, n'en recueille que 20. Le quinzième membre, J. Gouin, n'est élu que le lendemain. Bignon et J. Gouin sont maintenus dans leurs fonctions de président et de vice-président.

Tribunal de Commerce. Sont nommés juges titulaires : Ad. Albert, ancien juge ; Th. Hardouin et P. Crouan, juges suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par Ad. Le Cour et P. Roy.

Caisse d'épargne. Trenchevent aîné est nommé directeur. Les versements sont encore en progrès, ils montent à 1,584,454 fr. Les remboursements atteignent 955,993 fr. Le solde dû aux 7,943 livrets des déposants s'élève à 5,570,797 fr.

Bureau de bienfaisance. Forgeot est nommé administrateur en remplacement de J.-B. Gouin, décédé. Gouin était vice-président (2). Il n'est pas remplacé dans ses fonctions et l'on convient qu'elles

(1) Les électeurs, pour ce renouvellement intégral, sont au nombre de 44, savoir : les 11 membres du Tribunal de Commerce, les 9 membres du Conseil des Prud'hommes, 14 notables délégués par le Tribunal de Commerce, 10 notables délégués par le Conseil municipal.

(2) Le Maire est président-né.

seront remplies pendant trois mois par chaque administrateur, à tour de rôle. Les recettes s'élèvent à 104,272 fr., les dépenses à 94,694 fr. Des secours sont donnés à 4,210 familles, 10,250 personnes et 200 enfants.

Les prévisions budgétaires pour 1842 sont fixées à 1,619,843 fr. 51 c. pour les recettes, et à 1,619,405 fr. 66 c. pour les dépenses, d'où un excédent de recettes de 437 fr. 85 c. Le chapitre additionnel des recettes s'élève à 333,903 fr. 50 c., celui des dépenses à 333,903 fr. 25 c., d'où un excédent de 25 centimes. Les recettes brutes de l'octroi, toujours en progression croissante, montent à la somme de 1,190,542 fr.

Le 8e chasseurs quitte Commercy, pour remplacer dans l'ouest le 8e lanciers, qui part pour Saint-Germain. Deux escadrons, ayant un effectif de 247 hommes, viennent tenir garnison à Nantes, un escadron s'arrête à Ancenis et les deux autres vont à Pontivy.

La Municipalité crée un emploi d'archiviste municipal. Armand Lefrançois est nommé à ce poste. Une Commission de surveillance des archives est en même temps instituée, sous la présidence de Favre-Couvel, secrétaire général de la préfecture.

Le chiffre officiel de la population pour cinq années, à partir du 1er novembre 1842, est, d'après le recensement opéré en 1841, fixé, par une ordonnance royale du 25 octobre, pour Nantes, à 83,389 habitants, comme population totale, et à 76,947, comme population municipale ou normale. — Guérande, 8,404. — Chantenay, 3,935. — Paimbœuf, 3,900. — Ancenis, 3,736. — Saint-Nazaire, 3,771. — Châteaubriant, 3,676. — Savenay, 2,181 habitants.

A l'occasion d'une demande de traitement présentée par le Ministre du culte israélite, on relève que 154 habitants seulement appartiennent à ce culte.

Une 3e chambre est temporairement instituée au Tribunal civil par ordonnance du 29 novembre.

Arrêtés municipaux rendus à la date du :

17 *janvier*. — Police des voitures, omnibus et autres moyens de transport. Défense aux omnibus de dépasser les limites assignées.

9 *août*. — Mise en fourrière des animaux. Trois fourrières : Grande-Biesse, rue Saint-Clément, place Viarme.

16 *septembre*. — Inspection des viandes mortes au marché du Port-Communeau.

9 *novembre*. — Etalages sur la voie publique limités à 16 centimètres de saillie à partir du nu du mur.

Arrêtés préfectoraux en date du :

3 *mai*. — Règlements relatifs aux dimensions des bateaux à laver.

26 *novembre*. — Vente des huîtres.

Société d'horticulture.

Le prix d'honneur est décerné à un professionnel, Prosper Nerrière. Neveu-Derotrie, dans son rapport de fin d'année, consacre une mention toute spéciale aux capitaines Le Torzec, Vince, Harmange, pour leurs apports en graines et plants exotiques.

La *Société des Beaux-Arts* crée, à côté des sections de musique et de peinture déjà existantes, une section d'archéologie dont Nau, architecte, est le commissaire.

ENSEIGNEMENT ET PUBLICATIONS.

Une école primaire élémentaire est annexée au Collège royal. Cette création amène l'établissement d'un omnibus spécial, qui a pour point de départ la Ville-en-Bois et gagne le collège après avoir parcouru les rues centrales de la ville. Une salle est aménagée galerie d'Orléans, pour permettre aux enfants d'attendre son passage.

Boullault, ancien professeur de rhétorique, ouvre un cours payant de grammaire et de littérature. Il donne d'abord ses leçons dans la salle de la rue d'Alger, puis, sur la demande qui lui en est faite, il choisit un local plus central, le salon de glaces de Guillet.

C. Mellinet livre à ses souscripteurs les 7, 8 et 9e volumes de son ouvrage : *La Commune et la Milice de Nantes*. — *La Loire historique et pittoresque*, de Touchard-Lafosse, continue à paraître par livraisons chez Suireau. — Forest met en vente : *La Loire-Inférieure prise au daguerréotype*, 10 livraisons de 2 planches chacune, en gravure sur acier, par les premiers artistes de la capitale. — Sébire publie : *Le guide de l'agriculteur et du fabricant d'engrais*.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

L'arrêté préfectoral du 19 mai 1841 sur la police des engrais répondait à un véritable besoin. Sur 312 échantillons analysés, 172 sont reconnus être plus ou moins sophistiqués.

La nouvelle organisation des comices agricoles, résultant des instructions préfectorales en date du 30 novembre 1841, semble devoir amener de féconds résultats. Les 6,000 fr. alloués par le Conseil général sont répartis entre les divers comices avec un maximum de 500 fr. pour chacun d'eux.

Des concours d'animaux et de produits agricoles sont tenus : A Nozay (18 juillet), 10,000 personnes y assistent ; des courses sont organisées ; — à Carquefou (8 septembre), une timbale d'argent est donnée en premier prix aux valets de ferme, 950 fr. de primes sont distribués ; le Préfet et le député Bignon prennent part à la fête ; — à Guémené (20 septembre), concours de labourage, banquet et bal ; — à Montrelais (8 novembre), banquet offert aux lauréats, présidé par le Sous-Préfet d'Ancenis ; — à Saint-Etienne-de-Montluc ; — à Chantenay ; — à Saint-Philbert ; — à Saint-Mars-la-Jaille.

Le concours de chanvre, organisé par la Société Académique, se tient le 30 novembre, sous la colonnade de la Bourse, en présence du Préfet et du Maire.

Le blé descend, en avril, à 16 fr. 50 c.; il augmente de prix et atteint, en octobre, le maximum de 19 fr. 10 c. — Les autres denrées agricoles suivent la même marche. — Seigle : 9 fr. 40 c. à 10 fr. 65 c. — Orge : 8 fr. 30 c. à 10 fr. 60 c. — Blé noir : 7 fr. 60 c. à 9 fr. 65 c. — Maïs : 10 fr. 20 c. à 14 fr. — Avoine : 8 fr. 25 c. à 9 fr. 25 c.

Pain blanc : 0 fr. 35 c. à 0 fr. 375 le kilo. — Pain batelier : 0 fr. 25 c. à 0 fr. 275. — Pain méteil : 0 fr. 175 à 0 fr. 20 c.

La taxe de la viande est modifiée et portée, à partir du 1er mai, à 1 fr. 05 c. le kilo pour le bœuf ; — 1 fr. pour le veau ; — 1 fr. 10 c. pour le mouton ; — 1 fr. 05 c. les trois espèces.

Guillemot et Cie, quai Cassard, fondent la Compagnie nantaise des bouillons gras à domicile. Des dépôts de leurs

produits sont établis Haute-Grand'Rue, quai de la Fosse, rues Jean-Jacques, du Marchix, Bon-Secours, de Gigant, Franklin et Saint-Léonard.

J.-A. Baboneau installe une chaudière pour la galvanisation, dans ses ateliers du quai des Constructions. Il est l'initiateur à Nantes de cette industrie qui, étant encore à ses premiers débuts en France, n'est pas encore l'objet d'un classement au point de vue de la loi de 1810.

Une cuisine distillatoire de Rocher fonctionne avec succès sur une frégate à vapeur du port de Rochefort.

Des sociétés d'assurances maritimes sont fondées : par P.-B. Goullin, au capital de 240,000 fr. ; — par Murphy, 500,000 fr., par action de 10,000 fr.

Bressler ouvre, place de la Monnaie, maison Verger, un magasin de pianos, avec un grand salon disposé pour les concerts, comme chez les premiers facteurs de la Capitale.

La vexation dont le Marabout a été l'objet, la plus grave depuis la conclusion du traité de 1833, émeut le monde parlementaire. Le Ministère est, à la Chambre des Pairs, vivement pris à partie par le Mis de Boissy, qui l'interroge sur la conduite qu'il compte tenir dans la circonstance. Billault, lors de la discussion du budget du Ministère des Affaires étrangères, obtient un grand succès en mettant au jour le manque d'énergie que le Gouvernement a montré dans cette affaire. Les Anglais ont en partie atteint le but qu'ils se

proposaient. Nos armateurs, en présence des formalités minutieuses qui doivent être prises, pour éviter leurs molestations, hésitent à développer leurs affaires avec la côte d'Afrique.

Une nouvelle pétition, la septième, est déposée par le commerce nantais, à la Chambre des Pairs, pour demander la suppression des zones pour l'introduction de la houille étrangère. Rouen et Amiens ont présenté une semblable requête. Le Rapporteur conclut au renvoi pur et simple de ces pétitions au Ministre du Commerce.

Deux nouvelles lignes d'omnibus sont établies : les *Favorites,* qui vont de la place Royale au bas de Chantenay, et les *Bretonnes,* qui ont pour points terminus la place Louis XVI et la Ville-en-Bois, en passant par les quais de la Fosse et la rue de Launay.

Des omnibus à six roues sont mis en circulation.

Un nouveau bateau, l'*Etoile,* tente de lutter avec les *Riverains du bas de Loire* et, avant de cesser son service, en arrive à prendre des voyageurs pour Paimbœuf aux prix de 0 fr. 50 c. et 0 fr. 25 c.

Les Courriers de la Loire, bateaux d'une vitesse supérieure, mettent les *Riverains du haut de la Loire* et les *Inexplosibles* dans la nécessité de réduire à 3 fr. et 1 fr. le prix des places pour Angers. — Alliot met en circulation sur la Loire, tantôt en amont, tantôt en aval, un bateau, le *Soleil,* qui est muni de quatre roues. — Le 27 janvier, une terrible explosion se produit à bord d'un *Riverain* à l'escale d'Ancenis. Un des chauffeurs est tué sur le coup. La vapeur envahit la chambre des secondes, et dix-huit personnes meurent des suites de leurs brûlures.

Les armateurs du *Sylphe* mettent en service, sur leur ligne de Bordeaux, un deuxième bateau, le *Comte d'Erlon*. Le Général, très flatté de cette délicate attention, offre un banquet aux armateurs et aux constructeurs. Avec ces deux bateaux, un départ a lieu tous les cinq jours. — Le *Trim* dessert chaque semaine Belle-Ile et Lorient. De retour le vendredi, il part durant l'été chaque samedi alternativement pour Le Croisic ou pour Pornic et Noirmoutier et revient le dimanche. — Le remorqueur *La Bretagne* est utilisé pour un service entre Nantes et Quimper.

MONUMENTS ET VOIRIE.

L'Hôtel des Monnaies reçoit, à partir du 5 septembre, les divers services du Tribunal civil et de la Cour d'assises. L'installation est des plus défectueuses.

Le Conseil général, malgré toutes ses préférences pour la reconstruction du Palais de Justice sur l'emplacement du Bouffay, est obligé de renoncer à son projet. Le Préfet, dans la séance du 16 septembre, lui fait connaître l'importance que le Gouvernement attache à voir grouper sur un même emplacement le Palais de Justice, la Gendarmerie et la Prison. Dès lors, toute hésitation doit cesser et le terrain de la tenue Bruneau, dite du Pavillon, est tout indiqué, vu sa proximité de la Prison et sa surface, qui est amplement suffisante, pour permettre l'édification du Palais et de la Gendarmerie, et plus tard la reconstruction de la Prison sur un plan plus vaste. Le Conseil se rend sans difficulté à ces raisons et décide qu'un projet, avec devis pour la construction du Palais de Justice, à la tenue Bruneau, lui sera soumis à la prochaine session.

Les cloches, qui avaient été montées dans la tour Nord, sont déplacées et installées dans la tour Sud, où elles sont

restées jusqu'à ce jour. Les trépidations occasionnées par leur mise en branle inspiraient des craintes pour la solidité de cette première tour.

La Fabrique de Saint-Nicolas, impatiente de commencer les travaux de reconstruction, propose à la ville de lui avancer les sommes nécessaires pour le payement du prix des maisons dont elle s'est engagée à faire l'acquisition, et sur l'emplacement desquelles l'église doit être édifiée et les deux rues latérales projetées doivent être tracées. Le Conseil accepte l'offre, mais décide qu'il ne payera aucun intérêt pour les sommes ainsi avancées.

L'église de Saint-Paul, à Pont-Rousseau, est inaugurée le 6 février.

Le Conseil municipal fixe à 10,000 fr. la souscription de la ville pour l'érection de la statue de Cambronne.

L'hôtel qui obstruait le boulevard Delorme est démoli. — L'acquisition d'un terrain rue du Calvaire, 28, et des hôtels n° 9 et n° 11 de la rue Dugommier est faite par cinq pères jésuites pour y construire une maison de communauté et une chapelle. — La pente de la rue Boileau, à sa jonction avec la rue Crébillon, est adoucie et cette partie de rue devient carrossable. — La romaine de la Petite-Hollande, pour le pesage des foins, est transportée sur le quai Moncousu, au fer à cheval du pont de la Madeleine. — Les bureaux de la poste sont transférés rue Boileau.

L'emprunt de 2,100,000 fr., voté par le Conseil municipal, dans sa séance du 11 décembre 1838, pour l'exécution de

divers travaux de voirie, n'avait pas reçu l'approbation ministérielle. Le Conseil, dans sa séance du 3 mai, réduit le programme de ses travaux et limite son emprunt à la somme de 914,000 fr. qu'il est autorisé à contracter.

Des enquêtes sont ouvertes pour l'établissement d'un tir à la cible pour la garnison dans la lande de la Jaunelière, route de Rennes, — pour l'établissement, par la société Arnous-Rivière et Carié, de bassins et docks dans la prairie au Duc, au sud des nouveaux chantiers de construction, — pour l'ouverture, par Pelloutier, d'un bassin à travers les terrains qu'il possède sur la même prairie.

BALS, CONCERTS, SPECTACLES.

Un bal de bienfaisance par souscription est donné au Grand-Théâtre le 4 février. Les membres de la Commission d'organisation sont : A. Fleury, de Cornulier, de la Rochette, J. de la Roussière, E. du Champ-Renou. La fête obtient un plein succès. Elle produit une somme nette de 5,856 fr. 10 c. Les officiers et soldats espagnols, internés à Nantes, touchent près de 4,000 fr. Le Bureau de bienfaisance prélève un millier de francs. La Société de charité maternelle, celle de Saint-Vincent-de-Paul, les salles d'asile et l'école des filles de Sainte-Marie se partagent le reste.

Avril : les chanteurs des Alpes. — Mai : Urso, flûtiste ; le pianiste Prudent. — Juillet : Mlle Loveday, chanteuse ; Pitet, violoniste, et Urso. — Août : Mlle Loveday ; Pitet, et morceaux de poésie débités par Cresp, lecteur du Roi des Belges ; concert donné par la Société des Beaux-Arts et les artistes du théâtre au profit d'Hasselmans, chef d'orchestre.

— Novembre : Déjazet, pianiste, et Bessems, violoniste. — Décembre : M. et Mme Iweins d'Hennin, chanteurs.

Mme Vigano et Tamburini se font entendre au Grand-Théâtre le 22 avril. Le prix des places pour cette soirée extraordinaire est plus que doublé. Pour le parterre et les secondes, il est porté à 5 fr.

Grand-Théâtre.

Plusieurs bals parés et masqués sont organisés par souscription. Ils sont annoncés comme fête vénitienne avec éclairage *a giorno*. Le directeur Lafeuillade monte ***Norma***, ***Les Diamants de la Couronne***, ***Une Chaîne***. Il termine sa campagne le 30 avril en laissant les meilleurs souvenirs.

La subvention est supprimée pour l'exercice 1842-43. La ville se borne à payer les frais d'éclairage et les appointements de divers employés.

Le nouveau directeur, Prat, ouvre la campagne, le 2 juin, avec une seule troupe, une troupe de comédie. Dès le premier jour, le public manifeste tout son mécontentement. Les acteurs sont obligés de quitter la scène sous les huées et les sifflets. Le régisseur est criblé d'oranges. On entonne ***Marlborough***, ***La Boulangère***, des cantiques de mission, etc. On réclame à grands cris : *Opéra ! Opéra !* Des pupitres sont cassés, des banquettes enlevées. Au bout de trois heures de ce vacarme, l'autorité intervient. Un piquet d'infanterie, avec tambour battant la charge, force le public à évacuer la salle. Le lendemain, le théâtre est fermé par ordre du Maire. Une partie de la troupe se rend en représentations à Bourbon-Vendée. Les artistes de l'orchestre s'organisent pour donner des concerts deux fois par semaine dans un jardin rue de Gigant, 40, qui reçoit le nom d'Elysée nantais. Lors des courses, ils se transportent sur la prairie de Mauves, où ils se font entendre.

Le Conseil municipal se décide à rétablir la subvention et

vote une somme de 40,000 fr. La salle est ouverte, le 15 septembre, avec une troupe lyrique, mais les artistes qui la composent sont médiocres et le directeur ne fait aucune diligence pour la compléter. Les représentations se passent au milieu des cris et du désordre. On finit par en venir aux coups et, le 24 novembre, la salle est de nouveau fermée par ordre du Préfet.

Le 9 décembre, le directeur peut justifier qu'il a entre ses mains une troupe complète et choisie. La permission d'ouvrir les portes de Graslin lui est accordée. L'année se termine sans incidents.

Des bals, dits bourgeois, se succèdent en janvier chaque semaine. — En février et mars, la troupe dramatique de Paul-Ernest obtient un véritable succès avec le répertoire du Gymnase. — La troupe Lemonnier lui succède, puis on y voit le chien savant, *Emile,* du Cirque olympique. — Lors de la fermeture du Grand-Théâtre, des représentations y sont données et le public les suit avec empressement.

Dans la case du bas de la rue du Calvaire se tient, vers la fin de l'année, un musée statuaire comprenant 140 personnages grandeur naturelle.

Les docteurs Laurent et Alexandre donnent, en novembre et décembre, des séances de somnambulisme et de magnétisme animal dans le salon Guillet, rue de la Fosse, 36, puis à leur domicile, rue Jean-Jacques, 8.

Année 1843.

L'Emeute « légumineuse et laitière ». — La lutte entre les deux sucres. — Elections municipales. — Le voyage du duc et de la duchesse de Nemours. — Inondations. — Fermeture de l'église catholique française. — Le Congrès scientifique de France. — La Société pour la conservation des monuments. — La mort de Camille Mellinet. — Divers. — Services publics. — Enseignement et publications. — Agriculture, commerce, industrie. — Monuments et voirie. — Concerts et spectacles.

EMEUTE « LÉGUMINEUSE ET LAITIÈRE ».

Un nouveau tarif du droit de places sur les voies publiques entre en perception au 1er janvier. La ferme, qui ne rapportait annuellement que 6,000 fr., avait trouvé adjudicataire à 50,000 fr. par suite des taxes nouvelles qui avaient été créées, et de l'augmentation dont les anciennes avaient été l'objet.

Ces mesures ne pouvaient manquer de provoquer une vive émotion. En effet, dès le premier jour, un mouvement se dessine. Certains marchands payent en murmurant. D'autres refusent catégoriquement d'acquitter les droits réclamés par les employés de la ferme. Le mécontentement est général. La résistance s'organise. Des meneurs interviennent, intimident les marchands, se portent aux entrées de la ville, arrêtent les charrettes, versent le lait et foulent aux pieds les légumes.

La garde nationale est appelée à prendre les armes. Sur divers points, les soldats citoyens sont insultés et désarmés par les femmes. La garnison est mise à contribution, et le 21e léger fournit, chaque jour, un bataillon pour occuper les places et organiser des patrouilles. Un escadron vient d'Ancenis renforcer ceux qui tiennent garnison dans notre ville.

Les routes sont occupées militairement pour permettre l'approvisionnement de la ville et s'opposer au pillage des charrettes des maraîchers. On pense un instant être dans la nécessité d'envoyer dans les campagnes des détachements de chasseurs et de gendarmes pour escorter les paysans qui viennent apporter à Nantes leur lait et leurs légumes.

Les marchands exposent leurs doléances à l'Administration municipale. Celle-ci fait droit à quelques-unes de leurs réclamations, modifie certaines taxes et en supprime d'autres. Il est tenu compte de ces changements à Perraudeau et Lafond, fermiers des droits de place, et le prix de leur bail est l'objet d'une réduction de 15,000 fr. Ces mesures donnent satisfaction aux intéressés, et, après une semaine de troubles, le calme se rétablit. Au cours de ces journées tumultueuses, de nombreuses arrestations avaient été opérées. Plusieurs condamnations sont prononcées pour violences, vols, coups et blessures.

LA LUTTE ENTRE LES DEUX SUCRES.

L'expropriation de la fabrication du sucre indigène semble, au Ministère, le moyen le plus efficace pour sauvegarder les intérêts du Trésor et porter un remède à la crise du sucre colonial.

Un projet de loi en ce sens est déposé le 10 janvier. Il stipule que cette expropriation aura lieu moyennant le payement d'une indemnité aux fabricants, mais seulement à partir du 1er août 1844, et ouvre pour cet objet un crédit de 40 millions payables en cinq annuités. Ces dispositions ne donnent qu'une demi satisfaction aux ports. Ils auraient désiré une solution plus immédiate. Notre compatriote, de Lancastel, est désigné par les délégués du Havre, de Dunkerque, Granville, Saint-Brieuc, Morlaix, Bordeaux, Marseille pour être leur porte-paroles près des Pouvoirs publics.

La Commission de la Chambre repousse le projet d'expropriation présenté par le Ministre. Elle lui substitue un projet qui porterait le droit, sur le sucre indigène, progressivement aux taux de 30, 35, 40 et 45 fr. lorsque la production de ce sucre atteindrait les chiffres de 30, 35, 40 et 45 millions de kilos.

La discussion s'ouvre le 10 mai devant la Chambre et occupe neuf séances.

La loi votée par les Chambres est promulguée le 6 juillet.

Elle s'inspire du principe posé par la Commission, mais dispose qu'à partir du 1er août 1844, le sucre indigène sera frappé d'une augmentation de 5 fr. par an pendant quatre ans et acquittera de la sorte, au bout de ce terme, la même taxe que le sucre colonial, soit le droit de 50 fr.

FERMETURE DE L'ÉGLISE FRANÇAISE.

Dans les derniers mois de 1842, sur l'ordre du Ministre de l'Intérieur, le temple français de Paris, qui était le siège de l'évêque-primat Chatel, et celui de Bettaincourt (Haute-Marne) avaient été fermés.

L'église française de Nantes est la seule qui soit encore ouverte. Le Ministre acquiert la certitude qu'elle est, comme l'étaient les deux autres, surtout un lieu de réunion pour les républicains, et ordonne qu'il soit procédé à sa fermeture.

Le Préfet, le 12 janvier, prend un arrêté interdisant à l'association dite de l'Eglise française, association de plus de vingt personnes non autorisées, de se réunir dans le local habituel de ses séances ou dans tout autre lieu. Le lendemain, deux commissaires de police, escortés d'agents, se présentent au temple. Ils y trouvent le desservant et l'huissier. Le desservant, tout en faisant ses réserves en vue d'une protestation ultérieure, déclare se soumettre à l'arrêté, et, pour couvrir sa responsabilité, demande qu'il soit procédé à

la mise des scellés, comme le porte l'arrêté. Les scellés sont d'abord apposés sur une armoire qui se trouve dans la sacristie et qui renferme les registres de baptêmes, mariages, enterrements, puis sur les ouvertures de la chapelle. Le sacristain est constitué gardien des scellés.

L'opération se passe à 3 heures de l'après-midi, au milieu de l'indifférence des gens du quartier. Un piquet de cavalerie se tenait dans la caserne de l'Entrepôt, prêt à porter main forte en cas de résistance, mais on n'eut aucun besoin de faire appel à son concours.

INONDATIONS.

La Loire, grossie par des pluies persistantes, commence à envahir la ville le 14 janvier. Les quais disparaissent sous les eaux. La caserne de l'Entrepôt est inondée, et les chevaux sont emmenés dans les manèges de la rue Pétrarque et de la rue des Coulées. Le poste central du Port-au-Vin est abandonné par les soldats. Les bas quartiers sont couverts par l'inondation pendant plusieurs semaines. Le 20 février, la cote maximum de 6 mètres est atteinte. Après quelques jours de baisse, une nouvelle crue se fait sentir et, le 5 mars, atteint un maximum de $5^{m},79$. Une souscription est ouverte pour soulager les victimes du fléau.

ÉLECTIONS MUNICIPALES [1].

La série des Conseillers nommés en 1837 est arrivée au terme de son mandat. Les électeurs se réunissent du 26 mai au 14 juin pour pourvoir à leur remplacement. Tout se passe dans les conditions ordinaires, mais pour la première fois les passions politiques sont mises en jeu. Le *National de l'Ouest* seul entre en ligne. Il déploie une grande acti-

(1) Voir pages 111 et 112.

vité. Il imprime et fait distribuer la liste électorale et aussi des brochures de propagande. Des Comités se forment à son instigation dans chacune des dix sections.

Les résultats sont les suivants :

Section A. — Conseillers sortants : L. Vallet et Bernard. — Inscrits : 226. — Sont élus au premier tour: F. Favre par 137 voix, L. Vallet par 135, sur 151 votants

Section C. — Conseillers sortants : Prevel et Peccot. — Inscrits : 194. — Prevel est réélu au premier tour par 55 voix sur 97 votants ; Evariste Colombel élu au deuxième tour par 58 sur 85 votants.

Section G. — Conseillers sortants : Billault et Dechaille. — Inscrits : 292. — Sont élus au deuxième tour : Th. Chéguillaume par 90 voix et Huette par 54, sur 147 votants. Billault et Dechaille avaient décliné toute candidature.

Section K. — Conseillers sortants : Delaire et Wattier. — Inscrits : 321. — Au deuxième tour, Wattier est réélu par 53 voix, Hri Thebaud est élu par 106, sur 148 votants. — Vor Mangin père obtient 45 voix.

Section F. — Conseillers sortants : Trenchevent et Derivas. — Inscrits : 232. — Sont réélus : Trenchevent par 79 voix, Derivas par 57, sur 108 votants. — Vor Mangin père obtient 15 voix.

Section E. — Conseillers sortants : Lebidois et Barrien. — Inscrits : 324. — Sont élus : au premier tour, Marcé par 72 voix sur 124 ; au deuxième, Aug. Cherot par 35 voix sur 82 votants. — Urvoy de Saint-Bedan obtient 22 voix, Vor Mangin père, 7.

Section D. — Conseillers sortants : Aug. Garnier et Cantin. — Inscrits : 327. — Au premier tour, Garnier est réélu par 131 voix sur 189 votants ; au deuxième, Moriceau est élu par 77 sur 155. — Vor Mangin père obtient 22 suffrages.

Section H. — Conseiller sortant : Marion de Procé. — Inscrits : 349. — Sont élus : au premier tour, Jules Roux par 101 voix sur 182 votants ; au deuxième tour, F. Talvande par 72 sur 186. — Mangin obtient 64 voix.

Section I. — Conseillers sortants : F. Favre et Bignon. — Inscrits : 290. — Au deuxième tour, Bignon est réélu par 91 voix sur 173 ; Chenantais élu par 88 sur 159. — Mangin a 52 voix.

Section B. — Conseillers sortants : Th. Chéguillaume et Clemansin-Dumaine. — Inscrits : 292. — Au deuxième tour, Biclet est élu par 89 voix. — De la Rochette obtient 62 suffrages.

Trois membres, élus en 1840 et sortants en 1846, sont, en outre, à remplacer : Guillemet, décédé, Douillard aîné et H. Rissel, démissionnaires. (*Sections K, F, I.*)

Section K. — La lutte est chaude. Au premier tour il y a 135 votants. V^or Mangin père arrive en tête avec 60 voix. Goullin a 30 voix ; Delaire, 27 ; Charrier, 16. Les partis en présence font un nouvel effort, et, au deuxième tour, 161 bulletins sont déposés. Goullin est élu par 85 voix. Mangin a 75 suffrages.

Section F. — Clemansin-Dumaine est élu par 53 voix sur 103 votants. Mangin obtient 36 voix.

La *section I* nomme Cuissart par 83 voix sur 156 votants et donne 48 voix à Mangin.

Les efforts tentés par le *National de l'Ouest,* s'ils n'ont pas réussi à obtenir un siège pour son Rédacteur en chef, ont puissamment contribué à gagner des voix aux candidats républicains ou d'opposition avancée, parmi lesquels on peut compter Ev. Colombel, Moriceau.

D'un autre côté, l'opposition de droite a grandi, comme l'indiquent les fortes minorités obtenues par Urvoy de Saint-Bedan et la Rochette. Par suite de cette entrée en campagne

des partis politiques, l'électeur censitaire s'est réveillé et, dans certaines sections, le nombre des votants a atteint le double de celui constaté aux élections de 1840.

La composition du Conseil est la suivante :

Sections.	Sortants : en 1846.	En 1849.
A :	Gicquel, Seheult ;	F. Favre, L. Vallet.
B :	Lesant, Jegou ;	Biclet.
C :	Polo, Renoul ;	Prevel, Colombel.
D :	Broussel, Greslé ;	Moriceau, d.-m., A. Garnier
E :	Robineau de Bougon, Mellinet ;	Marcé, d.-m., Aug. Cherot.
F :	Barrat, Clemansin-Dumaine ;	Trenchevent, Derivas.
G :	J. Gouin, Caillé ;	Th. Chéguillaume, Huette.
H :	Min Chéguillaume, Fleury ;	Jules Roux, F. Talvande.
I :	Cuissart ;	Bignon, Chenantais.
K :	J.-B. Etienne, Goullin ;	Hri Thébaud, Wattier.

Une ordonnance du 2 août maintient F. Favre dans ses fonctions de maire et Min Chéguillaume, L. Vallet, Clemansin dans celles d'adjoint. Thomas Chéguillaume et Ev. Colombel sont nommés adjoints en remplacement de Derivas et Greslé.

LE VOYAGE DU DUC ET DE LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Le duc et la duchesse de Nemours, au cours de leur voyage dans l'Ouest, accordent à notre ville un séjour de quatre jours, du 13 au 17 août. Une somme de 15,000 fr. est votée par le Conseil municipal pour les recevoir. La garnison, qui ne comprend que deux bataillons, est renforcée par un troisième envoyé d'Angers. Deux escadrons de dragons viennent de Niort pour la circonstance.

Journée du 13 *août*. — Leurs Altesses royales arrivent d'Angers sur le *Courrier de la Loire* qui, à 3 heures, accoste la cale de Richebourg, au son des cloches et au milieu des détonations de l'artillerie. Des harangues leur sont adressées par le Maire, le Président du Tribunal civil, le

Procureur, le Président de la Chambre de Commerce, le Président de la Société Académique. Le Préfet était allé leur présenter ses hommages à Ancenis. Le cortège officiel se dirige vers la Préfecture, où des appartements sont préparés pour recevoir leurs Altesses. La garde nationale et les troupes de la garnison forment la haie sur leur passage. A son arrivée à la Préfecture, la Duchesse est complimentée par un groupe de gracieuses jeunes filles qui lui offrent des fleurs. Les autorités, les corps constitués, les fonctionnaires sont reçus par le Duc. Le soir, un dîner, auquel 60 convives prennent part, est offert par le Préfet. La journée se termine par un feu d'artifice tiré sur la place Louis XVI.

Dans la matinée, la Municipalité avait procédé à une distribution de pain aux indigents. Des rations extraordinaires avaient été données aux détenus nécessiteux.

Journée du 14 août. — Le Duc, à 7 heures du matin, monte à bord d'un des *Riverains,* pour descendre la Loire. Il s'arrête à Indret et voit couler une plaque de fondation pour une machine de 450 chevaux. A Paimbœuf, il visite l'Hospice et le Collège. A Saint-Nazaire, douze couples du bourg de Batz, vêtus du costume traditionnel, lui sont présentés.

La duchesse consacre cette journée aux établissements de bienfaisance. Pour se rendre à la salle d'asile qui se trouve au vieux chemin de Couëron, elle traverse les ateliers de Babonneau, à travers une haie formée par les ouvriers, qui l'acclament avec enthousiasme.

Journée du 15 août. — Leurs Altesses entendent la messe à la Cathédrale. Les autorités civiles et militaires y assistent. A midi, le Duc passe en revue, sur la prairie de Mauves, la garde nationale et les troupes de la garnison. La Duchesse, les autorités et les invités se tiennent dans des tribunes. La foule, désireuse de voir de plus près le Duc,

force la ligne des factionnaires et s'attache à ses pas. Malgré les efforts des gendarmes et des piquets de service, le champ de manœuvre est promptement envahi. Toute évolution de troupes devient impossible et le défilé s'accomplit au milieu des flots confus de la population.

Leurs Altesses visitent ensuite l'hôpital Saint-Jacques et l'Hôtel-Dieu, puis se rendent à la Bourse, où une exposition des produits nantais a été improvisée en leur honneur. Bignon, président de la Chambre de Commerce, entouré de ses collègues, les reçoit. Leloup est désigné pour accompagner le prince et répondre à ses questions. La promenade de la Bourse est transformée, par les soins de la Société d'horticulture, en un charmant jardin. Son président, Barrat, les conduit à un kiosque élégamment décoré, et quinze jeunes filles, portant les couleurs de la duchesse, viennent lui offrir des fleurs. Le poète menuisier Secheresse leur débite des vers de sa composition.

Le soir, leurs Altesses assistent à la représentation du Grand-Théâtre.

Journée du 16. -- Le Duc préside la distribution des prix du Collège, puis, avec la Duchesse, se rend sur les chantiers de la Cathédrale. Seheult, architecte des travaux, et Garreau, entrepreneur, leur sont présentés. Dans l'après-midi, le duc parcourt la ville. Les ateliers ou usines de Bosset, Mesnil, Cherot, Babonneau, Jamet et Vauloup, Voruz reçoivent sa visite. On le conduit au passage Pommeraye. Les architectes, Buron et Durand-Gasselin, qui l'ont construit, lui en font les honneurs.

Le soir, un grand bal est donné au Théâtre.

Pendant tout le séjour de leurs Altesses, des réjouissances populaires sont organisées sur divers points : joutes nautiques sur l'Erdre, mât de cocagne cours Saint-André, bal avec orchestre sur le cours Saint-Pierre, etc.

Le 17, au matin, le Duc et la Duchesse partent pour Vannes.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

Les membres du *Congrès scientifique de France,* qui tient à Angers sa onzième session, viennent en excursion à Nantes par le bateau à vapeur (9 et 10 septembre).

Les quatre Sociétés savantes, sous la présidence d'Emmanuel Halgan, président de la Société Académique, reçoivent les congressistes en une séance solennelle, tenue au Grand-Théâtre, et au cours de laquelle les présidents des Sociétés sœurs : Palois, Neveu-Derotrie, Cuissart prennent successivement la parole. Des réunions particulières sont tenues par les Sections d'agriculture, la Section des sciences médicales, etc. Neveu-Derotrie et Braheix exposent un plan de banque agricole. Wolski présente un travail sur les terrains houillers de Maine-et-Loire et donne une description de son appareil plongeur. L'hôpital Saint-Jacques, l'école primaire supérieure, le musée industriel, la collection des pièces anatomiques Auzoux du docteur A. Libaudière, la Tour à plomb reçoivent la visite des savants étrangers. La Société des Beaux-Arts organise en leur honneur une exposition de tableaux et d'antiquités, et, dans la salle des concerts, on procède devant eux à l'ouverture d'une momie d'Egypte, rapportée par Frédéric Caillaud. L'excursion se termine par une réunion dans la grande salle de la mairie.

LA SOCIÉTÉ POUR LA CONSERVATION DES MONUMENTS.

Au cours de septembre, la *Société pour la conservation des monuments* vient à Nantes et organise une réunion dans la grande salle de la mairie. Cette société a pour but de signaler au Gouvernement les édifices qu'il importe de signaler à sa sollicitude pour en obtenir la conservation.

D'intéressantes communications sont présentées par nos concitoyens : Travaux en cours de la Cathédrale, projet de la nouvelle église de Saint-Nicolas, tombeau de Pornic, porte romane de Sainte-Marie de Pornic, prieuré de Saint-Jacques, chapelle de Saint-Jean-de-Boiseau, église de Rougé, château de Goulaine, chapelle du Murier, à Batz.

Une somme de 200 fr. est remise par la Société pour être répartie entre l'église de Saint-Jacques et la chapelle du Murier.

MORT DE CAMILLE MELLINET.

C. Mellinet, frappé de paralysie le 2 août, meurt le 8. Il est âgé de 48 ans. Ses obsèques sont très solennelles. Les cordons du poele sont tenus par le Préfet, l'adjoint Vallet, en remplacement du Maire, le colonel Desperrois, Emmanuel Halgan, président de la Société Académique. Les honneurs militaires lui sont rendus, au titre de chevalier de la légion d'honneur. Les derniers adieux lui sont adressés par Halgan, au nom de la Société Académique, dont il avait été président ; par Palois, au nom de la Société Industrielle, dont il fut le véritable initiateur ; par le docteur Gely, au nom de l'escadron de cavalerie dont il avait été le commandant ; par Lorieux, ingénieur des mines, son camarade d'enfance. L'opinion publique est unanime pour reconnaître le grand dévouement qu'il a déployé pour le bien public comme conseiller municipal, comme membre de la Société Académique, de la Société Industrielle, de la Société des Courses, etc., comme historien et écrivain. La ville lui accorde une concession gratuite au cimetière.

DIVERS.

Le 8 février, un tremblement de terre vient désoler notre colonie de la Guadeloupe. La ville de La Pointe-à-Pitre

n'est plus qu'un monceau de ruines. Nantes, par suite des relations commerciales existant avec cette île, ne se montre pas la moins empressée pour répondre à l'appel qui est fait par le Gouvernement. Des listes de souscription sont ouvertes. Un service funèbre est célébré à la Cathédrale. A la fin d'avril, les offrandes centralisées au bureau de la Marine dépassent 32,000 fr.

Les sœurs garde-malades ou de la Sainte-Famille fondent une maison rue du Bocage, 8.

Le voyage du duc de Bordeaux à Londres excite de vives inquiétudes au Gouvernement. Des ordres très rigoureux sont donnés par le lieutenant-général Trezel et par le Directeur général des douanes, pour que les côtes soient l'objet d'une grande surveillance, car on craint que le prince ne veuille y tenter un débarquement. La police a l'œil sur les agissements des légitimistes nantais.

Emmanuel Halgan, trésorier des Invalides de la Marine, est nommé chevalier de la légion d'honneur.

Le lieutenant-général Cte d'Erlon est élevé à la dignité de maréchal de France. Il quitte le commandement de la division. Un vase en argent massif ciselé lui est offert par les autorités et les habitants. Le lieutenant-général Trezel vient le remplacer.

Une troisième Chambre civile est créée. Elle entre en fonctions le 21 avril.

La France porte toujours le deuil du duc d'Orléans. Les fêtes nationales se passent sans réjouissances et sont seule-

ment signalées par une distribution de pain aux indigents et par la revue.

Les courses ont lieu dans de bien mauvaises conditions, par suite du mauvais état du sol détrempé par une longue série de pluies. On dut tracer une piste différente de celle qui avait été suivie les années précédentes. Le Gouvernement ajoute un prix royal de 4,000 fr. à ceux déjà accordés par lui.

Une ordonnance royale du 6 juin institue à Nantes une foire pour les chevaux de luxe, selle ou cabriolet. Un arrêté du Maire, rendu le 1er août, en fixe la date au 9 août, le lendemain du dernier jour des courses sur la prairie de Mauves.

On procède, le 13 février, à l'élection d'un conseiller général pour le 6e canton, en remplacement de Soubzmain décédé. Au 2e tour seulement, Wattier est élu par 18 voix sur 41 votants. Pour la première fois, la politique intervient dans les élections départementales, en la personne de Laurent aîné, candidat de l'opposition démocratique, patronné par le *National de l'Ouest*.

Le mouvement d'opinion qui, à Paris, se prononce contre l'armement des forts détachés, trouve un écho dans le *National de l'Ouest*. Ce journal propose à la signature des patriotes une pétition « invitant les députés à repousser par » un vote énergique et péremptoire toute proposition d'arme- » ment, même partiel, des fortifications de la Capitale. » *L'Hermine* prend part à ce mouvement de protestation. Les partis hostiles au Gouvernement voient, dans cet armement, un acte de défiance envers les Parisiens.

Des *regatta* ou joutes à la voile sont organisées, le 24 juillet, dans la baie de Bourgneuf, par de Fontenillat, receveur général, Casimir-Perier et les baigneurs de Pornic. Il y a trois courses : bateaux de Pornic, *chattes* de La Bernerie, bateaux de tous autres pays. Des montres d'or et d'argent sont données en prix aux patrons. Le soir, un feu d'artifice est tiré.

SERVICES PUBLICS.

Un rapport sur l'organisation de l'école des mousses est présenté par Ad. Le Cour. Une gabare sera demandée à l'Etat pour y installer l'école. Un riche colon de Bourbon promet 60,000 fr. pour contribuer aux dépenses. — L'établissement d'un railway est proposé pour transporter les marchandises des bateaux aux magasins de l'Entrepôt. — On songe à monter une grue de 30 tonnes pour l'embarquement ou le débarquement des chaudières et machines. — Les relations à créer avec Nossi-Bé sont étudiées. — Le Maire paye un premier acompte sur les sommes avancées par la Chambre en juillet-août 1830. — Le Préfet est très assidu aux séances.

La Chambre se propose de procéder à son renouvellement partiel, en tenant compte de l'ordre de sortie suivi avant le renouvellement intégral de 1842. Le Préfet, après avoir pris l'avis du Ministre, en décide autrement et fait procéder à un tirage au sort des trois séries sortantes. Sont nommés, 4 novembre, pour trois ans : de Lancastel, A.-H. Bonamy, Lepertière, Queneau, membres sortants, Félix Talvande, qui remplace Garnier-Haranchipy; pour deux ans : Jules Roux, en remplacement de Luther, décédé, qui fait partie de la 2e série. Ce scrutin n'est pas approuvé et il sera procédé à de nouvelles élections en 1844.

Sont nommés, président : Hippolyte Braheix ; juges titu-

laires : Th. Bossis, ancien juge ; Henri Auger et Louis Guérin, juges suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par E. Toché et Y. Berthault.

Caisse d'épargne.

Sont nommés directeurs : Louis Levesque fils aîné, Ch. Laënnec fils, Steph. Dezaunay, P. Roy, Rolland de Lisle, Ant. Chauvet, G. Le Quen d'Entremeuse, J. Mosneron-Dupin fils. Montant des versements : 1,691,570 fr.; des remboursements, 1,275,834 fr. Le solde dû aux déposants continue sa marche ascendante ; il atteint 6,220,581 fr. pour 9,256 livrets.

Bureau de bienfaisance.

Roussin quitte la ville ; il est remplacé au Conseil par Pitre Metois. Les dames de charité sont invitées à employer des formes plus administratives dans la présentation des indigents, et plusieurs donnent leur démission. Les recettes s'élèvent à 104,123 fr. et les dépenses à 97,874 fr. Une enquête sanitaire est demandée par les dames de charité des quartiers de la Madeleine et des Olivettes.

Budget municipal.

Les prévisions, pour 1843, sont arrêtées à 1,859,383 fr. 21 c. pour les recettes, et à 1,859,307 fr. 17 c. pour les dépenses, d'où un excédent de 76 fr. 04 c.

L'octroi faiblit ; il ne rapporte que 1,189,990 fr.

Arrêtés municipaux

16 *mai*. — Règlementation de la profession de commissionnaires, crocheteurs et gens de peine stationnant sur la voie publique : obligation d'une déclaration, obligation de porter une médaille en cuivre avec inscription, défense de se coaliser.

30 *juin*. — Vente du bois de chauffage. Publication d'un tableau des hauteurs que doivent avoir, pour former un stère, les tas de bois des diverses longueurs empilés entre deux montants verticaux placés à un mètre de distance.

4 *juillet*. — Emploi des poitrails en charpente. Ils doivent être en chêne. Une autorisation est exigée pour les établir.

1er *août*. — Porteurs d'eau : obligation d'employer des seaux de 10 litres. Des clous rivés à l'intérieur doivent indiquer la contenance.

27 *septembre*. — Défense aux voitures publiques de prendre des voyageurs en route, pour ne pas causer d'embarras sur la voie publique et ne pas faire concurrence aux omnibus.

28 *septembre*. — Police des passages et galeries couvertes. Interdiction d'établir des étalages. Défense de fumer, de cracher, de traverser avec des fardeaux. Dispositions spéciales au passage Pommeraye.

20 *décembre*. — Police du Jardin des Plantes.

Une caserne de passage est établie par la Municipalité dans l'immeuble n° 11 de la rue Menou. Elle est ouverte le 1er octobre.

Mme Pradelan fait donation à la ville de l'établissement de Sainte-Marie, fondé par elle pour l'éducation des jeunes filles. La ville accepte cette donation.

Les archives départementales sont ouvertes de midi à 4 heures pour le public et de 9 heures à 4 heures pour les fonctionnaires publics (arrêté préfectoral du 24 novembre).

Les élections pour le renouvellement triennal des officiers de la garde nationale ont lieu en octobre et en novembre. La liste des dix candidats à présenter au Roi, pour les grades de colonel et de lieutenant-colonel, contient, par ordre de suffrages, les noms suivants : Mery, chef du 3e bataillon ; Desperrois, colonel en fonctions ; Payal, lieutenant-colonel ; Bouglé, Molinier, Thebaud, Briand, Cardon, Linsens de

l'Epinay, François. — A la Sainte-Barbe, les artilleurs de la garde nationale terminent la fête par un lancement de pétards et de fusées sur la place Graslin.

Société Académique

Emmanuel Halgan est, une deuxième fois, nommé président.

Société d'horticulture.

Le grand prix, une médaille d'or, est décerné au capitaine Armange pour ses importations de plantes exotiques. Un vase d'argent est donné à Noisette comme prix de culture générale.

ENSEIGNEMENT. — PUBLICATIONS.

L'Association de la Providence est inscrite au budget communal pour une allocation de 6,000 fr. Elle reçoit dans ses écoles plus de 2,000 enfants et près de 400 adultes. Ses dépenses s'élèvent à 25,000 fr. et ses ressources n'atteignent que 18,000 fr. Certains conseillers, prétendant que les écoles chrétiennes sont affiliées à une société *dont on ne se croit plus obligé de nier l'existence,* demandent, mais en vain, la suppression de l'allocation.

— Une séance de *téléphonie* ou *télégraphie musicale* est donnée, dans la grande salle de la mairie, par Sudre, inventeur de la langue musicale universelle.

— Bertin publie *la statistique des os,* en vue de la chimie et des arts industriels.

— *L'Hermine* est poursuivie en cour d'assises pour un article relatif au voyage du duc et de la duchesse de Nemours, et dont certains passages n'ont pas plu au Pouvoir. Le procureur général Plougoulm vient en personne soutenir l'accusation. L'auteur de l'article et le gérant sont l'un et l'autre condamnés à 1,500 fr. d'amende et trois mois de prison.

— Un cours d'archéologie en 20 leçons est ouvert par Georges Olivier, membre de la Société française pour la conservation des monuments.

— Un cours d'histoire, comprenant 24 leçons, est donné par Wautier d'Halluin.

— Les frères construisent la chapelle de leur pensionnat de la rue de Bel-Air.

— Leloup propose de fonder un cours pour former des mécaniciens conducteurs de locomotives.

— L'Institut pratique de l'abbé Bouyer est transféré rue du Calvaire, dans le local occupé par l'abbé Coquet.

— La population scolaire de la ville comprend 4,141 garçons, répartis dans 31 établissements, et 3,874 filles, appartenant à 94 écoles.

Une souscription est ouverte pour la publication de l'*Histoire et de la statistique du département,* par J.-J. Verger et Chevas. — La publication de l'*Histoire de Nantes,* d'après l'abbé Travers, est terminée : la ville souscrit pour dix exemplaires. — Le 4e volume de la *Loire historique* est livré aux souscripteurs. — Le 11e volume de la *Commune et Milice de Nantes* paraît au moment de la mort de C. Mellinet. Le 12e et dernier volume est édité en décembre.

La cause de la liberté d'enseignement trouve, dans le marquis de Regnon, un fougueux défenseur. Il repousse la solution acceptée par les royalistes ses amis, il la considère comme insuffisante et comme n'étant qu'une simple modification du monopole universitaire. Il réclame une liberté plus large et plus complète, la liberté telle qu'elle est pratiquée en Belgique. De nombreux articles sont, sur ce sujet, publiés par lui dans l'*Hermine*. Il compose des brochures. Il

adresse, au nom des pères de famille, un chaleureux appel aux membres de l'épiscopat pour leur demander la tenue d'un Concile national.

Le *National de l'Ouest* poursuit sa campagne d'invectives contre le clergé. Il renouvelle ses protestations et diatribes annuelles contre les processions de la Fête-Dieu. Un article intitulé : ***Fête des fous,*** dans lequel il tourne en ridicule les enfants costumés en saints ou personnages de l'Ancien Testament qui ont pris part aux processions, lui vaut une comparution devant le juge d'instruction.

A l'occasion de la tenue des Conseils généraux, il demande aux Conseils de la région de prendre des mesures contre l'empiètement du clergé et l'envahissement du parti prêtre et de ses adhérents. Le Conseil général de la Loire-Inférieure passe à l'ordre du jour. Celui de la Vendée réserve un meilleur accueil à son vœu et l'adopte.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Le Comice agricole central tient son concours annuel, le 31 août, dans le *Champ des Belles-Epines,* sur la route de La Rochelle. Les lauréats du concours de labourage reçoivent des instruments. Des bestiaux de choix sont donnés en récompenses aux cultivateurs qui présentent les plus beaux animaux. Les primes distribuées aux valets de ferme les plus méritants consistent en montres d'argent et d'or et en timbales d'argent avec leur nom gravé. Le Préfet préside la fête. Le Conseil général abrège sa séance pour y assister.

Le Comice de Nozay-Derval est organisé par le député de la Haye-Jousselin et Rieffel. Des courses, un banquet, un bal ont lieu à la suite du concours. Le lendemain, une chasse à courre est donnée. — Le Comice du 6e canton de Nantes tient son concours annuel à Chantenay, sous la présidence

de Hervouet, juge de paix. Neveu-Derotrie dirige les opérations du Jury. — Le concours de Guémené est suivi d'un bal. — Les Comices de Carquefou, Blain, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Philbert fonctionnent avec un plein succès.

Rieffel reprend la publication de sa revue, l'*Agriculture de l'Ouest de la France,* qui avait cessé de paraître depuis deux ans.

Le blé, jusqu'à la récolte, varie entre 18 et 19 fr. Dès juin, un mouvement de hausse se produit; à la fin d'août, le cours maximum de l'année, 22 fr. 20 c., est atteint. Le prix se maintient ensuite entre 19 et 20 fr. — Les autres céréales suivent les mêmes alternatives. Seigle, 10 fr. 75 c.; maximum en juillet, 14 fr. 65 c., et 13 fr. 50 c. en décembre. — Orge, 9 fr. 25 c.; maximum, 11 fr. 50 c. en août-septembre ; 12 fr. 25 c. fin décembre. — Avoine, 8 fr. 25 c. à 9 fr. 85 c.; en août, maximum 11 fr.; fin décembre, 8 fr. 55 c. — Le blé noir suit une autre marche ; il débute à 8 fr., est en hausse continue et atteint 10 fr. 20 c. en fin décembre.

Pain blanc : en janvier, minimum 0 fr. 3625 le kilo ; en septembre, maximum 0 fr. 4125 ; en décembre, 0 fr. 40 c. — Pain batelier aux mêmes époques : 0 fr. 2625, 0 fr. 3125, 0 fr. 30 c. — Pain méteil : 0 fr. 1875, 0 fr. 2375, 0 fr. 2250.

Viande : la taxe, rétablie à 1 fr. les trois espèces, au 1er janvier, est portée à 1 fr. 05 c. à dater du 1er février.

Vins de la récolte : muscadet, 50 fr.; gros-plant, 30 à 32 fr.

La maison Harmange fait connaître le *guano* du Pérou et en commence l'importation.

— M. Derrien est autorisé à établir une école de natation dans le bras de l'île Feydeau, rue Duguesclin. — Un établissement de bains pour dames est installé sur la rive droite de la prairie de Mauves. On y accède par le quai de Richebourg et le pont de la Seille.

— Une société d'armements, Chauve jeune, se fonde, au capital de 600,000 fr., par actions de 5,000 fr.

— Babonneau installe une chaudière, pour la galvanisation du fer, dans ses ateliers du quai des Constructions. Il est le premier à pratiquer, dans notre ville, ce travail encore peu connu en France, car, au moment de sa demande en autorisation, cette industrie n'était pas classée.

— La société des *Riverains du bas de la Loire,* qui dessert Paimbœuf et Saint-Nazaire depuis 1828, entre en liquidation. Une nouvelle société se forme pour continuer le service de la basse Loire, la compagnie des *Pyroscaphes,* A. Le Boyer et Prebois, gérants, capital 500,000 fr., par actions de 1,000 fr. — Un service spécial pour le Pellerin est établi avec trois départs par jour et escales à Roche-Maurice, Haute et Basse-Indre, Indret et Couëron.

— J[h] Metois et Cuissart, gérants des *Riverains du haut de la Loire,* sont traduits en police correctionnelle comme civilement responsables des morts et blessures causées par l'explosion de janvier 1842 à Ancenis. — Deux expertises sont constituées : l'une attribue l'accident à un amincissement de la tôle ; l'autre, à un dépôt de sédiments. L'affaire occupe quatre audiences. Les prévenus sont défendus par Waldeck-Rousseau ; ils sont condamnés à 300 fr. d'amende. Ils vont en appel.

— La société des *Paquebots de la Loire,* Edel et C[ie], se fonde à Orléans. Ces bateaux sont destinés à correspondre avec le chemin de fer; ils présentent une vitesse qui leur

permet d'effectuer en deux jours le trajet de Nantes à Orléans, avec coucher à Tours.

— La *Compagnie générale des remorqueurs,* Morel et Cie, entreprend le transport des marchandises de Nantes à Paris et *vice-versa* au prix de 4 fr. 50 c. les 100 kilos.

— Les *Inexplosibles* sont autorisés à établir un service de nuit pour la remonte de Nantes à Angers. Les Préfets de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire prennent des arrêtés prescrivant des mesures pour prévenir les accidents.

MONUMENTS ET VOIRIE.

Le Conseil général, dans sa séance du 30 août, adopte, par 16 voix contre 12, les projets présentés par le Préfet pour la construction, dans les terrains Bruneau, du Palais de Justice, de la Prison et de la Gendarmerie. Le devis de construction des trois bâtiments s'élève à 1,400,000 fr. On évalue à 700,000 fr. le produit de la vente du terrain et des matériaux tant du Palais de Justice que de la Gendarmerie et de la Prison. Le déboursé nécessaire n'atteindrait qu'une somme de 700,000 fr. Le Préfet est autorisé à contracter un emprunt montant à ce chiffre, et, pour en payer le remboursement, le Conseil vote une perception de 4 centimes 5/10es pendant cinq années, de 1846 à 1850.

Une enquête est ouverte à partir du 2 décembre sur la mise à exécution du projet.

— L'installation du Tribunal à la Monnaie donne lieu à de nouvelles plaintes. Le bruit des voitures trouble les délibérations. La place est trop exigüe. Les Présidents des assises en emportent la plus désagréable impression.

— La question de la propriété du Bouffay est agitée. Ev. Colombel, chargé de l'étudier, établit que la ville n'a aucun droit sur le vieux monument.

Le Conseil municipal, sur les conclusions du docteur

Marcé, vote la reconstruction de l'Hôtel-Dieu, mais sur tout autre emplacement que celui qu'il occupe actuellement. L'opinion accueille cette détermination avec la plus grande faveur. Il n'y a actuellement que 450 lits. Les malades indigents n'ont pas à leur disposition le quart des lits qui existaient avant la Révolution. L'état des bâtiments est lamentable. Les murs sont pleins de crevasses. Les planchers fléchissent. Une salle s'est récemment effondrée entraînant dans sa chute malades et infirmiers. On en est réduit à mettre les malades dans les greniers ou dans des réduits infects. Il n'y a qu'un avis unanime sur la question du principe, mais une grande divergence d'opinions existe au sujet du choix de l'emplacement. On propose la prairie au Duc, la prairie de la Madeleine, le dépôt de mendicité, le collège royal, les Hauts-Pavés, Gigant.

Les habitants réclament la démolition du bureau du port, qui masque la vue du fleuve, et demandent que l'administration installe les officiers du port soit dans un magasin de la Fosse, soit à la pointe de l'île Gloriette. Aussi le mécontentement est-il général lorsqu'on voit les ouvriers travailler à la construction d'un étage.

La ville se décide à accorder une subvention de 20,000 fr. à Maurice pour le forcer à reconstruire, conformément au plan de la ville, la maison qu'il possède place Royale avec retour sur les rues de Gorges et de la Fosse.

Le passage Pommeraye est ouvert dans les premiers jours de janvier. Cette construction, qui est due aux architectes Hippolyte Durand-Gasselin et Buron aîné, est très admirée. Les statues lumineuses sont dues au ciseau de Debay. Les renommées et médaillons de la galerie du haut sont l'œuvre

de Grootaers. Les fontes artistiques de l'escalier sortent des ateliers de Voruz.

La ville tente des démarches pour prolonger la petite rue de Launay jusqu'à la rue Daubenton, mais elle se heurte à de grandes exigences de la part des propriétaires. Le Conseil municipal ne dissimule pas son indignation en voyant les propriétaires comprendre si peu leurs véritables intérêts.

L'arche en maçonnerie du pont de l'Ecluse est estimée présenter un poids trop considérable pour les fondations, qui reposent sur un mauvais sol. Elle est remplacée par une poutre en fonte fournie par Voruz

---

Les maisons de la rue de l'Erail, qui appartiennent à la ville et à la Fabrique de Saint-Nicolas, sont démolies. L'ancien cimetière est défoncé, et les ossements qu'on y trouve sont portés à Miséricorde. La mise en état de viabilité de cette voie, depuis longtemps si impatiemment attendue, est terminée à la fin de décembre.

Les travaux de reconstruction de l'église Saint-Nicolas sont mis en adjudication le 25 avril. Le devis s'élève à la somme de 1,002,089 fr. Les lots de plomberie, couverture, serrurerie, peinture et vitrerie sont les seuls qui trouvent preneurs. La maçonnerie, la charpente et la menuiserie sont l'objet d'une nouvelle adjudication qui a lieu le 31 août. Aucune soumission n'est acceptée pour les travaux de charpente. Des prix de série plus élevés avaient été cependant établis pour ce lot. Il en avait été de même pour le lot de la maçonnerie. Le devis, par suite de ces augmentations, monte à 1,090,916 fr. Pour se maintenir dans les limites du devis primitif, on se voit forcé d'ajourner la construction des

deux flèches. Le bazar organisé pour créer des ressources se tient dans une salle du Musée des tableaux.

Le Curé de Notre-Dame-de-Bon-Port, le jour de Noël, annonce à ses paroissiens que la reconstruction de l'église est décidée et qu'il a reçu l'autorisation d'aller quêter à domicile. — Une enquête est ouverte pour l'acquisition d'une maison rue Dobrée, 1, en vue, par la Fabrique, d'y installer le presbytère.

L'architecte Liberge est désigné pour prendre la direction des travaux de reconstruction de l'église Saint-Clément.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à l'érection d'une nouvelle paroïsse destinée à desservir la partie rurale de la paroisse Saint-Similien, sous condition que les intéressés prendront à leur charge les frais de construction de l'église et du presbytère, ceux d'acquisition du terrain des rues avoisinantes et du cimetière. Certains Conseillers ne voient dans cette érection qu'un moyen, pour les propriétaires du quartier, de donner une plus grande valeur à leurs terrains.

Canal maritime.

La Chambre des Députés est saisie d'une pétition de Ph. Greslé de Paris, demandant la construction d'un canal de grande navigation entre Nantes et Saint-Nazaire. Ce canal aurait une longueur de 60 mètres, une largeur de 45 mètres, une profondeur de 7 mètres. Il coûterait une trentaine de millions et permettrait aux navires de 500 tonneaux de remonter jusqu'à Nantes. Le renvoi de la pétition au Ministre est décidé.

— Les terrains de la Prairie-au-Duc destinés aux chantiers sont entourés de clôtures.

— Des quais et cales commencent à s'élever sur l'ancien emplacement des chantiers de la Chezine.

— Les travaux de l'île Gloriette amènent la suppression du bain public pour femmes qui existait de temps immémorial sur la rive sud.

— Un avant-projet du bassin à flot de Saint-Nazaire a été dressé. Le montant du devis s'élève à 6,000,000 fr. Ce plan n'est pas adopté. Le Conseil général, dans sa séance du 31 août, demande que l'on procède à bref délai à l'exécution de ce travail.

— Les dragages pratiqués dans le port de Nantes ont amélioré sa profondeur. A basse mer, il y a $3^{m},50$ d'eau.

— Auguste Jégou, ingénieur ordinaire de 1re classe, prend, à partir du 1er juin, la direction du service de la Loire, 3e section, en remplacement de Lemierre, admis à la retraite.

Une compagnie, qui se propose de demander la concession du chemin de fer de Tours à Nantes, sollicite le bienveillant appui du Conseil municipal. Communication lui est donnée de la délibération par laquelle une garantie d'intérêt de 4 1/2 °/₀ sur 1,500,000 fr. est offerte à la compagnie qui entreprendrait la construction de cette ligne. Le Conseil décide, en même temps, la nomination d'une commission spéciale pour étudier de nouveau la question, et examiner s'il ne conviendrait pas que la cité témoignât ses sympathies pour cette ligne d'une façon plus énergique et par le vote d'une somme plus considérable.

BALS, CONCERTS, THÉATRE, ETC.

Un bal par souscription, donné au Grand-Théâtre, en février, produit une somme nette de 6,699 fr., qui est partagée entre le Bureau de bienfaisance et les réfugiés politiques.

Bressler inaugure, le 19 mars, ses salons de la place de la Monnaie, par une matinée musicale. Un concert d'amateurs, organisé au profit des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, obtient un grand succès. M. et Mme Joseph de Bouteiller s'y font particulièrement applaudir.

En avril, le pianiste Demarie. — En mai, Mme Clara-Margueron. — En août, malgré une chaleur étouffante, et au prix de 5 fr. la place, une assistance nombreuse se presse à la Mairie, pour entendre le violoniste Artot et Mme Cinti-Damoreau. — En décembre, le pianiste Louis Lacombe.

Grand-Théâtre.

La seconde moitié de la campagne se traîne péniblement. Aucune nouveauté marquante n'est montée pour piquer la curiosité. Le directeur Prat a recours aux attractions les plus variées : troupes de Marocains, danseurs espagnols, tableaux vivants en « costume marbre ». Mlle Marteleur, de la Comédie française, Renault, de l'Opéra Comique, viennent en représentations. Molière est mis à contribution. On donne *Tartuffe, Monsieur de Pourceaugnac, les Femmes savantes, les Précieuses ridicules*. Tous les efforts sont vains pour conjurer la mauvaise fortune, et la direction est mise en faillite quelques jours avant la clôture de la campagne.

Laffitte, l'un des administrateurs du théâtre de Bordeaux, obtient le privilège des deux théâtres, avec une subvention de 40,000 fr. Dans le cours de l'été, il fait paraître sur les scènes nantaises M. et Mme Taigny, du Vaudeville; Ligier, de la Comédie française ; Mme Halley, du 2e Théâtre français. Le 4 août, la troupe d'opéra fait ses débuts ; elle est complétée par un corps de ballet. Laffitte n'est pas récompensé du soin qu'il a mis à composer son personnel, et, à la fin du mois, il disparaît, laissant ses artistes dans l'embarras.

Le 10 septembre, un nouveau directeur, Vautrin, ouvre le Théâtre des Variétés, et, le 7 octobre, présente une

troupe d'opéra. L'année se termine sans incidents. Des spectacles monstres, qui commencent à 5 heures, composés de la *Juive* et de la *Tour de Nesle*, de la *Muette* et d'*Andromaque*, etc., sont offerts au public.

En présence de ces insuccès successifs, le Conseil municipal étudie les moyens de remédier à la situation. Diverses combinaisons sont proposées. On se décide à augmenter le nombre des places. Un crédit de 30,000 fr. est voté pour aménager le théâtre en vue de cette modification.

Sur la place Bretagne viennent, en juin, s'installer l'*Astéorama* de Paris, avec 460 vues pittoresques, puis le cirque Lustre, qui, profitant de la fermeture du Grand-Théâtre, continue ses représentations jusqu'à la mi-septembre.

Dans la case du bas de la rue du Calvaire, le grand Musée statuaire est, en juillet, remplacé par le nouveau et véritable *Diorama*, d'après le système Daguerre.

De juillet à août, l'aéronaute Kirsch se livre, dans les chantiers Chauveau, quai Fosse 98, à plusieurs ascensions. Celle du 16 juillet est très émouvante. La montgolfière, battue par le vent, s'échappe avant que toutes les précautions ne soient prises. Le grappin, qui termine la corde de sauvetage, accroche par son pantalon le jeune Guérin, qui se trouve parmi les spectateurs, et l'entraîne dans les airs. Un cri d'épouvante s'élève de toutes les poitrines. Une catastrophe est imminente. Guérin ne perd pas son sang-froid, il saisit la corde et sa position est tellement naturelle, que maintenant on se demande si cet enlèvement n'est pas compris dans le programme. Le ballon tombe sur les ponts, dans un pré voisin de la filature Guillemet. Le Préfet, accompagné du docteur Libaudière, se transporte sur le point de la chute et y trouve l'enfant sain et sauf.

Année 1844.

Le chemin de fer de Paris à Nantes. — La liberté de l'enseignement. — La fête nationale. — Election complémentaire de Savenay. — Divers. — Services publics. — Enseignement. — Le Conservatoire de musique. — Publications : *Le Phare de la Loire* et *Le Courrier de Nantes*. — Agriculture, commerce, industrie, bateaux à vapeur. — Monuments : Cathédrale, Saint-Nicolas, etc. — Voirie. — Loire maritime et fluviale. — Concerts, Théâtre, Spectacles.

LE CHEMIN DE FER.

Nos concitoyens ne mettent pas un grand empressement à profiter des dispositions de la loi du 11 juin 1842, qui a décidé la création de la ligne de Paris à Nantes.

Pour les faire sortir de leur inertie, il faut que la réalisation des stipulations de cette loi, en ce qui concerne Bordeaux, fasse un nouveau pas. Le 30 mars, en effet, le Gouvernement dépose un projet de loi affectant un crédit de 54 millions à l'établissement de cette ligne. Dès le lendemain, nos députés et ceux des départements voisins s'empressent d'aller présenter leurs doléances au Ministre des Travaux publics. Celui-ci leur expose qu'une Compagnie sérieuse est formée pour construire la ligne de Bordeaux et qu'aucune proposition ne lui a été encore remise pour celle de Nantes. Il se déclare d'ailleurs tout disposé à s'entendre avec le Ministre des Finances pour leur donner satisfaction.

Robineau de Bougon, A. Cherot et Ev. Colombel, membres du Conseil municipal ; J. Gouin et A. Garnier, membres de la Chambre de Commerce, sont délégués pour aller à Paris se concerter avec les députés du département, en vue d'obtenir une prompte solution. Ils trouvent le meilleur accueil auprès des Ministres des Travaux publics, des

Finances, du Commerce et de la Marine. Guizot, président du Conseil, reconnaît la légitimité de leurs réclamations et se plaît à déclarer que Nantes, le boulevard de la Révolution contre la Vendée, a droit à un traitement de faveur. Le Roi leur accorde une audience et les assure de tout son appui. Malgré toutes ces promesses et ces marques d'intérêt, le Ministère ne semble pas pressé de passer des paroles aux actes. Des pétitions sont lancées pour réclamer au Gouvernement l'exécution de ses engagements. Trois Sociétés se forment en vue d'obtenir la concession de la ligne : la Société Seguin frères, dont la banque Gouin est le représentant à Nantes ; la Société Caillard, qui a pour agents les banquiers Baillergeau et Naudin ; la Société nantaise, qui se constitue sous le patronage de Maës, de Lancastel, Louis de Monti, Victor de Cornulier, Ed. Bouché, etc.

Le projet de loi si impatiemment attendu est enfin déposé. La Chambre l'adopte dans sa séance du 25 juin.

La nouvelle loi affecte à l'exécution de la partie de la ligne de Paris à l'Océan, entre Tours et Nantes, un crédit de 28,800,000 fr. Le Ministre procède sans tarder à l'organisation du service pour l'exécution des travaux. La ligne est partagée en trois sections, correspondant aux trois départements intéressés. Jegou, ingénieur en chef de la Loire, est chargé de la partie comprise dans le département. Il a sous ses ordres les ingénieurs Wattier et Richard.

LA LIBERTÉ DE L'ENSEIGNEMENT.

Une pétition réclamant la liberté de l'enseignement est signée par un groupe de catholiques. Elle est déposée, le 15 février, sur le bureau de la Chambre.

Le Ministre Persil, le 14 mai, au cours des discussions à la Chambre des Pairs, sur la liberté d'enseignement, avait

prétendu que l'épiscopat n'était pas soutenu dans ses revendications par le clergé paroissial. Les prêtres en résidence à Nantes et dans les environs, sous la conduite de l'abbé Delamare, doyen du chapitre et doyen d'âge du clergé, viennent, le 14 juin, assurer Mgr de Hercé de leur attachement et déposer une protestation contre les allégations du Ministère, laquelle est signée par la totalité des 507 prêtres du diocèse.

Le marquis de Regnon, toujours plus ardent, fonde le journal hebdomadaire *La liberté comme en Belgique,* dont il est le rédacteur en chef, et qui est lancé le 30 janvier. Il s'y montre catholique intransigeant.

Quelques lignes du second numéro donnent la note de son opinion : « Jamais, dit-il, la religion catholique, qui se » dit et qui est la seule vérité, ne pourra reconnaître le » principe gouvernemental de l'égalité des cultes, c'est-à-dire » le principe de l'indifférence des dogmes. Comment la » vérité pourrait-elle s'unir intimement à un gouvernement » qui protège les erreurs de toutes sortes ? Comment la « lumière ferait-elle alliance avec les ténèbres, l'affirmation » avec la négation, la logique avec l'absurde ? ».

Le journal cesse sa publication à Nantes en décembre, mais continue de paraître à Paris.

LES FÊTES NATIONALES.

Les fêtes nationales, dont la mort du duc d'Orléans avait rompu la tradition, sont relevées, mais réduites à un modeste programme. Le samedi 27 juillet a lieu le service funèbre à la Cathédrale. Les autorités s'y rendent en corps. L'escorte d'honneur est formée par les grenadiers et les voltigeurs du 4e bataillon de la garde nationale. Une salve est tirée pendant la

cérémonie. — Le dimanche 28 juillet, à 11 heures, la légion et les troupes de la garnison sont passées en revue sur le cours. Le soir, un feu d'artifice est tiré sur le cours Saint-Pierre et les édifices publics sont illuminés. Les salves traditionnelles ont lieu. — Le mardi 30, le programme se borne à une distribution de pain aux indigents, au pavoisement des navires dans le port et aux salves réglementaires. — La population reste en dehors de la fête. La Bourse, comme les administrations, ouvrent leurs portes comme d'habitude.

Les républicains reprennent les traditions du programme primitif. Ils se rendent, le 30 juillet, en pèlerinage au tombeau de Miséricorde. Leur nombre atteint 1,200. Le soir, des banquets sont tenus par eux en plusieurs points de la ville.

ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE DE SAVENAY.

Le collège de Savenay est convoqué, le 14 septembre, pour nommer un député, en remplacement de Jollan, démissionnaire.

Les inscrits sont au nombre de 364.

Ternaux-Compans, ancien diplomate, patronné par Jollan, est le candidat de l'opposition constitutionnelle. — Les légitimistes ont deux candidats : De Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France,* et Ernest de la Rochette. — Dubois (Aymé) représente la nuance Odilon-Barrot. Enfin David d'Angers est mis en avant par les républicains.

Deux tours de scrutin sont nécessaires. Après le 1er tour, de la Rochette se retire. Le 2e jour de scrutin, les candidats sont invités à venir développer leur programme dans une réunion qui se tient chez Pavec, avoué, et puis chaque électeur va déposer son bulletin.

Ternaux-Compans l'emporte avec 145 voix. De Genoude

en recueille 115 et Dubois (Aymé) 10. Il y avait 272 votants.

Nos députés Bignon et Billault, au début de la session 1844-1845, reçoivent de leurs collègues une nouvelle preuve de l'autorité et de la confiance qu'ils ont acquises.

Bignon est nommé 2e vice-président. Le 1er vice-président de Salvandy n'obtient son siège que grâce au bénéfice d'âge. Il ne manque que quelques voix à Billault pour être nommé 4e vice-président.

DIVERS.

La Société des courses, dans son rapport annuel, constate les heureux résultats obtenus. En 1835, lorsque les courses furent instituées, il n'y avait pas un seul pur sang dans le département. Aujourd'hui, le nombre de ces chevaux dépasse 50.

La 3e journée de courses, le 11 août, est signalée par un pénible accident. Un cheval, après s'être débarrassé de son cavalier, se dérobe et blesse six personnes. L'une d'elles, meurt du tétanos.

De la Rochejacquelein, député de Pontivy, l'un des quatre pèlerins de *Belgrave-Square,* contre lesquels la Chambre a cru émettre un vote de flétrissure, passe à Nantes. Ses amis politiques tiennent à lui témoigner toutes leurs sympathies. Un banquet, auquel assistent 250 convives, lui est offert. Foulon, doyen du corps médical, le préside. Des toasts sont portés par de Lancastel, Vte de Cornulier, Lemerle, doyen du barreau ; Mis de Regnon, chevalier de Melient, Mis de Monti.

A l'occasion de la fête du Roi, Ferd. Favre est promu

officier de la légion d'honneur ; Julien, proviseur du Lycée, et Aug. Jegou, ingénieur en chef des ponts et chaussées, sont nommés chevaliers.

Un esturgeon, pesant 100 kilos, est pris, le 3 juillet, près de Bellevue, à 4 ou 5 kilomètres au-dessus de Nantes. Il est amené à la Poissonnerie pour être mis sous les yeux des curieux.

SERVICES PUBLICS.

Une ordonnance royale du 22 janvier maintient dans ses fonctions Desperrois, colonel de la garde nationale, et nomme à celles de lieutenant-colonel, Mery, chef du 3ᵉ bataillon. Le Maire, le 25 février, en présence des autorités civiles et militaires, procède, sur le cours Saint-Pierre, à la reconnaissance des officiers et reçoit leur serment. La milice citoyenne et les troupes de la garnison (11ᵉ compagnie de canonniers sédentaires, 21ᵉ léger et deux escadrons du 8ᵉ chasseurs), sont passées en revue par le lieutenant-général.

Le Conseil municipal prend une décision aux termes de laquelle le procès-verbal ne portera pas le nom des conseillers qui prennent part aux délibérations, en vue d'éviter les critiques trop souvent injustifiées de la presse quodidienne, et dont la perspective peut gêner la liberté d'action des membres. Il ne sera fait mention au procès-verbal que des noms des auteurs de propositions ou d'amendements.

Un arrêté municipal du 15 février porte création d'une brigade de sûreté qui se composera d'un brigadier, trois garde-ville et un trompette. Elle sera chargée de la recherche des crimes et délits, de l'exécution des mandats d'amener, de l'arrestation des mendiants, des vagabonds, des filles

publiques, de la surveillance des maisons de prostitution, de prêter son concours aux autres gardes pour les patrouilles.

Une 4e salle d'asile est inaugurée le 2 mai dans le bâtiment communal de la rue du Moulin.

Les deux escadrons du 8e chasseurs, qui tiennent garnison à Nantes, permutent avec ceux qui se trouvent à Pontivy. Leur effectif comprend 7 officiers, 251 hommes, 226 chevaux.

Le 21e léger quitte nos murs pour aller à La Rochelle. Le 5e léger vient de Versailles pour le remplacer. Au moment de ce mouvement de troupes, les postes du Port-au-Vin et de la Prefecture sont, pour quelques jours, confiés à la garde nationale.

Arrêtés municipaux en date du :

4 avril. — Règlement relatif à l'exercice de la profession de portefaix, cubeurs, jaugeurs et mesureurs jurés ; au mesurage de la houille, des noirs d'engrais et des engrais de toute espèce.

30 *avril.* — Règlement relatif au dépôt, transport, chargement et déchargement de la poudre à feu. Lieux de dépôt : pour les transports par eau, au nord de la prairie de la Madeleine, en face du quai de Richebourg ; pour les transports par terre, dans le pré Giffault attenant au moulin de la Sauzinière, au bord de la route de Vannes.

Chambre de Commerce.

Les élections, qui ont été ajournées en 1843, ont lieu le 26 janvier. Sont nommés pour trois ans : de Lancastel, Bonamy, Lepertière, Queneau, membres sortants, et J. Roux, qui remplace Garnier-Haranchipy. Pour deux ans : Th. Bossis, en remplacement de Luther, décédé, faisant partie de la 2e série. Pour un an : F. Talvande, en remplacement de Th. Chéguillaume, démissionnaire. Bignon et J. Gouin sont élus président et vice-président pour la cinquième fois.

Monteix, secrétaire de la Chambre, résigne son poste pour cause de santé. Une retraite de 1,200 francs lui est accordée. D. Lauriol, membre sortant de la Chambre, est nommé pour le remplacer. Ses appointements sont fixés à 4,000 et il peut continuer son travail de *dispatcher*. — La Chambre est saisie, par Paul Jollet et Collet, d'un projet d'une sorte de ponton à vapeur pour le remorquage des navires ; par Peccot, d'un projet de bassin entre l'île Lemaire et la prairie au Duc. — L'établissement du railway et de la grue, dont la Chambre s'est déjà occupée, est ajourné. — On décide la construction d'un hangar devant les Salorges pour mettre les marchandises à l'abri. — La promesse d'un concours de 60,000 fr. pour la création de l'école des mousses est retirée, et la nécessité s'impose de réduire à de plus modestes proportions le programme primitivement élaboré. — Le tarif des opérations de courtage, de marchandises et d'assurances maritimes est révisé. — La Chambre se libère envers les vendeurs de la cour Tessier.

Le renouvellement normal de la Chambre a lieu le 14 octobre. Sont élus pour trois ans : Bignon, A. Le Cour, F. Talvande, membres sortants ; P.-B. Goullin et Hipp. Braheix. Pour un an : Germeuil Chauvet, en remplacement de Ciret, démissionnaire. F. Bignon et J. Gouin sont maintenus dans leurs fonctions de président et vice-président.

Sont nommés juges titulaires : J. Fruchard, ancien juge ; P. Roy et Ad. Le Cour, juges-suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par Ad. Desloges et J.-B. Etienne.

Sont nommés directeurs : H. Bourcard, Carmichaël, M. Laënnec. Les versements ne s'élèvent qu'à 1.631,816 fr. Les remboursements atteignent 1,294,602 fr. Le solde dû aux 9,256 porteurs de livrets est de 6,838,115 fr. La

moyenne du livret monte à 738 fr. 77 c. C'est la plus haute qui ait été obtenue jusqu'à ce jour (1).

Bureau de bienfaisance.

Les inondations occasionnent un surcroît de dépenses qui force le Conseil à vendre un titre de 605 fr. de rente. Les recettes s'élèvent à 104,511 fr.; les dépenses à 100,044 fr. Les dames de charité sont réparties en 18 sections.

Budget municipal.

Les prévisions budgétaires pour 1844 atteignent en recettes 1,664,500 fr. 53 c. et en dépenses 1,664,474 fr. 70 c., d'où un excédent de 25,83. L'octroi donne un produit brut de 1,141,784 fr. en diminution sur celui des trois dernières années.

ENSEIGNEMENT. – PUBLICATIONS.

L'Ecole de Médecine est définitivement constituée en école préparatoire. Elle compte 134 élèves.

— Monseigneur de Hercé bénit la chapelle du pensionnat des Frères de Bel-Air.

— Les notaires mettent à la disposition du professeur Mousnier leur salle de réunion pour y donner un cours de droit appliqué au notariat.

— Wautier d'Halluin continue son cours d'histoire universelle, et Duquesnois, ses séances littéraires.

— Levy, ministre du culte israélite, donne des leçons d'hébreu.

— L'école municipale de dessin quitte la rue du Calvaire pour s'installer dans l'immeuble communal de la rue du Moulin.

— Le Conservatoire de musique, fondé par Bressler, est inauguré le 10 décembre, par une matinée musicale donnée

(1) Cette moyenne n'a pas été dépassée dans la suite.

dans son local de la place de la Monnaie, devant un nombreux public d'amateurs.

Une pétition contre l'armement des forts détachés de Paris, dont *Le National de l'Ouest* a pris l'initiative, est adressée à Lamartine, pour être déposée sur le bureau de la Chambre. Elle est couverte de 800 signatures.

La presse d'opposition, pour protester contre le désaveu infligé à l'amiral Dupetit-Thouars dans la question des îles Tahiti, ouvre une souscription pour lui offrir une épée d'honneur. Le *National de l'Ouest* et l'*Hermine* prennent part à cette souscription.

L'*Hermine* déploie un grand zèle comme les années précédentes pour venir en aide aux réfugiés espagnols. Une adresse des catholiques français à O'Connell, libérateur de l'Irlande, se signe dans ses bureaux. Elle ouvre ses colonnes sur l'appel du prince de Montmorency à une souscription en faveur d'une association dite de Saint-Louis, pour secourir les infortunes royalistes.

La société V. Mangin et W. Busseuil, formée le 5 juin 1833, est dissoute à partir du 24 juin 1844. V. Mangin reste propriétaire du *National de l'Ouest* et du titre de l'*Imprimerie du Commerce*. Il s'installe rue Neuve-des-Capucins, 10 et quai Fosse, 25. W. Busseuil a en partage le *Lloyd nantais* et le *prix légal des courtiers*. Il conserve les bureaux et le matériel de l'imprimerie de l'ancienne société, rue Santeuil, 8.

Cette dissolution donne naissance à deux nouvelles feuilles périodiques. W. Busseuil transforme le *Lloyd* en un journal politique et commercial, le *Courrier de Nantes*, qui paraît

le 15 août, et dont la ligne politique est celle du centre gauche. — Le *Phare de la Loire* est fondé par V. Mangin. Ce journal ne doit contenir aucun article politique. Il s'occupera exclusivement des questions commerciales et maritimes, et porte comme sous-titre : *Bulletin commercial et maritime de la petite bourse de Nantes.* Il doit, en effet, paraître pour l'heure de la bourse du matin. Le premier numéro est mis en vente le 26 août.

Le docteur Perrussel publie l'*Observateur homéopathe,* revue hebdomadaire.

Le *National de l'Ouest* publie une série d'articles sous ce titre : *Richesses matérielles du Clergé.* Il passe en revue, canton par canton, tous les établissements religieux de la ville : églises, chapelles, couvents, écoles et maisons d'éducation ; il en compte 42 et en porte l'estimation à environ douze millions.

Le dernier article : *Considérations générales,* attire l'attention du Parquet, qui y relève trois délits : insultes à la religion catholique, excitation à la haine des citoyens les uns contre les autres, atteinte à la paix publique. V^or^ Mangin est assigné à comparaître devant les assises de décembre. Le procureur général Plougoulm vient soutenir l'accusation. Ev. Colombel défend le journal. Le Jury prononce son acquittement.

Le journal l'*Hermine* s'en tire moins bien. Il comparaît aux mêmes assises. Six chefs d'accusation sont relevés contre lui : excitation des citoyens à s'armer contre l'autorité royale, excitation à la haine du Gouvernement, adhésion à une autre forme de Gouvernement, attaque contre le respect dû aux lois ; attaque contre les droits que le Roi tient de la nation, attaque contre l'autorité constitutionnelle du Roi.

Comme Berryer, le défenseur du journal, est retenu à Poitiers, une remise de l'affaire est demandée. La Cour passe outre. Le journal fait défaut et il est condamné à 3 mois de prison et 3,000 fr. d'amende. Le défaut est relevé au cours de la session. Malgré une brillante plaidoirie de Berryer, le Jury se prononce pour les trois premiers chefs d'accusation. Le gérant est condamné à 3 mois de prison et 1,000 fr. d'amende.

La Loire historique, de Touchard-Lafosse, ainsi que *L'Histoire de la ville et du comté de Nantes,* par Travers, arrivent au terme de leur publication.

AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE.

Le Comice agricole fait procéder, dans l'établissement de roulage de Mazier-Verrier, rue Mercœur, à l'essai d'un rouleau, dit hérisson, pour le battage des grains.

— Le Préfet, dans son rapport au Conseil général, signale l'existence de 12 Comices agricoles.

— Le Comice central tient, le 5 septembre, son concours annuel sur la route de Vannes, près l'avenue de Carcouet. Le Préfet, le Maire y assistent. La musique du régiment prête son concours.

Un Comice est fondé à Machecoul. — Le concours de Nozay-Derval se termine par des courses au galop, au trot, en tilbury, avec sauts de barrières, puis par un banquet, un bal, une loterie pour les pauvres. — Au concours du Comice de Guémené-Blain, il y a banquet, bal, chasse au loup. — Le concours du Comice de Carquefou est tenu à Sainte-Luce. — Le concours du 6e canton de Nantes est présidé par Hervouet, juge de paix du canton.

Blé: oscille entre 21 et 19 fr. avant la récolte. A ce

moment jusqu'à la fin de l'année, il varie entre 18 et 19 fr. — Le seigle débute à 14 fr. 70 c.; il baisse, arrive en octobre à 11 fr. 85 c., pour se relever ensuite et atteindre 13 fr. 50 c. — L'orge est en baisse continue, elle tombe de 13 fr. à 10 fr. — Le blé noir débute à 9 fr. 70 c. et finit à 7 fr. 65 c., ayant eu comme maximum 12 fr. 05 c. en juin. — Le maïs atteint 12 fr. en juin et finit comme il a commencé, au prix de 9 fr. 75 c. — L'avoine présente un maximum de 9 fr. 50 c. en avril; elle commence à 8 fr. 50 c. et finit à 8 fr.

Pain blanc : en janvier, 0 fr. 40 c.; en mai, 0 fr. 4125 (maximum); en décembre, 0 fr. 375 le kilo. — Pain batelier aux mêmes époques : 0 fr. 30 c., 0 fr. 3125 (maximum), 0 fr. 275 c. — Pain méteil : 0 fr. 225, 0 fr. 2375 (maximum), 0 fr. 20 c.

Vins : muscadets : 48 à 45 fr.; gros-plants : 25 à 22 fr.

Les fabricants de conserves sont vivement impressionnés par un jugement du Tribunal du Havre. Ce Tribunal, en vertu de la loi sur la chasse, condamne des détenteurs de conserves de gibier fabriquées par une maison de Nantes. La Cour de Rouen réforme ce jugement. Le Procureur général se pourvoit en cassation. Il n'obtient pas gain de cause. La Chambre de Commerce porte ces faits à la connaissance du Ministre et montre tout le préjudice que cette application abusive de la loi sur la chasse peut causer à notre industrie des conserves.

Les négociants nantais avaient pris, de temps immémorial, l'habitude de tenir tous les matins *une petite bourse* sur la Fosse, vis-à-vis l'hôtel de la Douane. Ils entravaient

ainsi la circulation et tous les efforts tentés par les sergents de ville pour les empêcher de stationner étaient restés inutiles. La police veut avoir le dernier mot. Un commissaire, un beau jour, se présente et, sur le refus de circuler qui lui est opposé, procède à une quarantaine d'arrestations. Le Maire, de son côté, prend un arrêté interdisant tout stationnement en cet endroit.

Le Gouvernement anglais avait formé opposition au jugement du Tribunal de Cayenne qui condamnait le capitaine de la corvette *La Rose* à une indemnité envers l'armateur du *Marabout*. Il paraît consentir à s'exécuter. Un navire amène à Cayenne des jurisconsultes anglais pour terminer l'affaire.

L'introduction des houilles anglaises augmente dans de grandes proportions. De 1,100 tonnes en 1834, elle est montée à plus de 36,000 tonnes en 1841 et 43,000 en 1842. La situation est très lourde pour les industries nantaises, surtout depuis qu'un droit, à la sortie d'Angleterre, de 2 fr. 60 c. par tonne est venu s'ajouter au droit de 5 fr. 50 c. perçu par la douane française. La Commission nantaise des houilles, pour la huitième fois depuis neuf ans, adresse une nouvelle pétition pour obtenir une réduction du droit de douane.

Harmange continue ses importations de guano. Cet engrais commence à devenir un élément important de trafic, et une ordonnance du 3 septembre le frappe d'un droit d'entrée de 0 fr. 10 par navire français et 2 fr. par navire étranger. On en trouve le placement au prix de 25 fr. les 100 kilos. Le Conseil général invite le Gouvernement à prendre des renseignements sur la véritable valeur de cet engrais, le premier qui soit tiré des pays d'outre-mer.

Duflos et Serpette, originaires d'Amiens, montent, rue de l'Entrepôt, une savonnerie. — Lotz aîné transporte ses ateliers de mécanique de la rue Deshoulières à la prairie au Duc — Saint-Omer et Barré quittent leur raffinerie de Richebourg pour venir travailler dans l'ancienne raffinerie Rissel rue de la Brasserie. Ils forment une société au capital de 1,200,000 fr. par actions de 5,000 fr. — L'industrie du raffinage compte huit établissements produisant 10,000 tonnes de sucre raffiné et occupant 350 à 380 ouvriers. — Trumelle et Koch montent, sur la prairie au Duc, un fourneau Wilkinson et un four à coke. — Gache continue à recevoir de nombreuses commandes, il étudie un chevaleur à vapeur pour améliorer les passes de la haute Loire. Il obtient l'entrée en franchise de ses machines sur le territoire autrichien.

— La société F^lc^ Bertrand, Ch.-G. Philippe et Canaud (conserves alimentaires) se dissout par suite de la retraite de Bertrand. La société se reforme sous la raison Ch.-G. Philippe et Canaud au capital de 200,000 fr. dont 66,000 fr. fournis par un commanditaire.

— La société Millet et Rondenet (conserves alimentaires) se transforme en la société Rondenet et Bonnefin, capital 200,000 fr.

Les *Inexplosibles* ont des départs journaliers pour Angers, Saumur, Châtellerault, Tours, Blois, Orléans, Nevers, Moulins, Digoin. — Les *paquebots de la Loire* remontent de Nantes à Orléans en 40 heures. Ils établissent une correspondance avec l'*Inexplosible* de Châtellerault, et transportent à Nantes les voyageurs de cette ville dans la journée — L'entreprise de remorquage Morel et Cie correspond avec la *Compagnie des transports accélérés* d'Orléans à Roanne et à Lyon.

Le service sur Bordeaux est assuré par six départs par

mois. La traversée ne demande que 24 heures. — Un nouveau bateau, *La Reine,* dessert Belle-Ile, Lorient, Brest. Il met 19 heures pour aller à Brest, soit 13 heures de moins que le courrier de terre. Ce service a pour objet l'approvisionnement des côtes de Bretagne en denrées coloniales importées par nos négociants, et concurrencer les bateaux du Havre qui se livrent au même commerce.

MONUMENTS ET VOIRIE.

L'enquête relative à la construction du palais de justice, de la gendarmerie et des prisons à la tenue Bruneau ne donne lieu à aucune réclamation sérieuse. Le sous-sol est reconnu offrir toutes les garanties. Le Conseil des bâtiments civils approuve les plans. Les Chambres votent l'emprunt de la somme demandée pour la construction.

Rien n'est encore décidé au sujet de l'emplacement pour la construction de l'Hôtel-Dieu. Le Conseil municipal, sur la proposition de la Commission spéciale, repousse l'emplacement de la rue de la Bastille, celui de la prairie de la Madeleine, et se prononce pour la prairie au Duc.

Le chœur de Saint-Nicolas se construit. L'architecte Lassus reconnaît la nécessité d'augmenter l'épaisseur des murs et, par là même, d'empiéter sur le sol des rues latérales. Le Conseil municipal donne son approbation à ces modifications du plan primitif. La pose de la première pierre a lieu le 1er août. Une médaille commémorative en bronze est frappée à cette occasion. Les terres provenant des excavations pour aplanir le sol sont employées à la plantation des arbres du quai de Richebourg.

Seheult et Chenantais sont chargés de la reconstruction

de l'église de Notre-Dame-de-Bon-Port. Leur plan reçoit l'approbation du Conseil municipal.

Mgr de Hercé propose au Préfet la création d'une succursale dans le quartier de l'Hermitage, dont la population est desservie par le clergé de Chantenay. Le Préfet transmet au Conseil municipal le plan de l'église et le tracé des rues qui doivent y aboutir. Ce projet, conçu par Seheult et Chenantais, reçoit l'approbation du Conseil, mais sous la condition que la ville n'entrera dans aucuns frais, et que les voies publiques figurant au projet lui seront livrées conformément au plan de nivellement dressé par l'architecte voyer.

Les travaux de la Cathédrale avancent. L'édification du bras nord de la croix se poursuit conformément au plan de 1838, et l'on se dispose à construire un mur de 2 mètres d'épaisseur qui doit terminer le chœur roman. Malgré les efforts de Seheult qui, se basant sur les vestiges d'anciennes fondations, avait démontré que l'édifice avait été conçu sur un plan beaucoup plus grandiose, le Ministère, par raison d'économie, s'était arrêté à cette solution. Mgr de Hercé, à la pensée que la construction de cette épaisse muraille rendra impossible tout agrandissement ultérieur et condamnera le monument à rester indéfiniment inachevé, veut tout tenter pour empêcher l'exécution du plan arrêté. Le pair de France Maurice Duval, ancien préfet, et Bignon multiplient leurs démarches et obtiennent que le plan adopté soit annulé. Le Ministre donne des instructions pour qu'un projet soit établi d'après les indications autrement grandioses du plan ancien, et un devis en est dressé le 30 juin.

Le dimanche 25 février, Mgr de Hercé bénit l'église de

Saint-Félix et installe comme curé l'abbé Bruneau, vicaire de Saint-Similien.

L'église de la Madeleine est inaugurée le 10 mars. Le quartier est en ce moment couvert par les inondations.

Le Conseil municipal ne peut arriver à s'entendre avec le Ministre de la Guerre au sujet de la construction de la caserne de cavalerie et finit par refuser toute participation. Il estime que le Gouvernement ne peut se dispenser de mettre une garnison de cavalerie à Nantes, et espère qu'il prendra à sa charge toute la dépense.

La Commission du monument Cambronne est à la recherche d'un emplacement convenable. Après avoir pensé successivement à la place Royale, à la place Graslin, à la place Launay, elle se décide pour le cours Henri IV, mais à la condition que les arbres soient abattus et que la promenade soit l'objet de quelque embellissement.

L'ouverture de la rue Descartes est résolue. — Six rues nouvelles sont tracées dans la prairie au Duc. — Une maison se construit rue du Calvaire sur l'emplacement de *Riquiqui*. — La petite rue de Launay est élargie à 10 mètres. — La rue Daubenton est prolongée jusqu'aux rues Rollin et Fulton. — Le quai de la Maison-Rouge se termine. — L'ouverture d'une avenue entre les routes de Vannes et de Rennes, à travers la Sauzinière, est décidée.

Les dragages opérés dans la Loire maritime ont donné des résultats sérieux. Le rapport de l'Ingénieur en chef au Conseil général constate que la Loire présente jusqu'à Nantes aux marées de vives eaux un tirant d'eau de 4 mètres.

La situation n'est pas aussi satisfaisante pour la partie du fleuve en amont de la ville. Il n'y a au-dessus de Nantes que $0^{m},60$ de profondeur, et, pour obtenir $0^{m},80$ entre Nantes et l'embouchure de la Maine, il a fallu de grands efforts. Les dragages à bras d'homme qui y ont été pratiqués sont regardés comme absolument insuffisants, et l'Administration étudie pour cette section l'emploi de moyens mécaniques.

La Chambre de Commerce adresse ses plaintes au sujet des droits de péage du canal de Nantes à Brest. Ces droits, bien qu'ils ne soient pas portés au maximum autorisé par la concession, sont encore trop lourds. Ils entrent pour un tiers et même pour moitié dans la totalité des frais de transport. La Chambre demande le rachat des canaux par l'Etat.

CONCERTS, GRAND-THÉATRE.

En mars : J. Concone, maître de chapelle du roi de Sardaigne, concert historique, musique du XVIe, XVIIe et XVIIIe siècle, et musique moderne. — En août : Emile Prudent, pianiste, et Mme Sabatier. Septembre : dans les salons Lété, Mlle J. Martin. — Octobre : Hurteaux.

Grand-Théâtre. Le directeur Vautrin fait connaître plusieurs œuvres nouvelles. Le *Stabat mater,* de Rossini ; les *Martyrs,* de Donizetti ; *Lucrèce,* de Ponsard.

La campagne est terminée le 30 avril et la salle est livrée aux ouvriers pour y pratiquer des aménagements nouveaux. Le nombre des places est augmenté aux premières, aux secondes et aux troisièmes ; la salle est en même temps l'objet de quelques restaurations et embellissements. La subvention est réduite à 10,000 fr. pour les six mois (de novembre à avril) dont se composera la campagne 1844-1845. On trouve difficilement un directeur et, au dernier moment, la ville met la main sur Tilly, ancien artiste de l'Opéra-Comique.

Cette campagne est marquée par une innovation. L'Administration, jusqu'à ce jour, s'inspirant de l'accueil fait aux artistes, lors de leurs débuts, par le public, prononçait sur leur admission ou sur le rejet. Elle renonce à cette prorogation et décide que, dorénavant, le sort des artistes sera réglé par un vote des abonnés et de quarante spectateurs du parterre « qui, toujours, dit l'arrêté, a été considéré » comme le juge naturel des acteurs ». Le public, par contre, ne peut, au cours des débuts, se livrer à aucune marque d'approbation ou de désapprobation. Ces dispositions nouvelles ne soulèvent aucun incident.

Le théâtre des Variétés ouvre ses portes pendant le chômage du Grand-Théâtre. Dejazet vient s'y faire applaudir à deux reprises, du 25 juillet au 19 août, puis du 20 septembre au 7 novembre.

La troupe équestre Franconi frères et Bastien donne des représentations dans une case sur la place Bretagne.

Un petit théâtre s'installe dans la galerie basse du passage Pommeraye.

Année 1845.

Rixe entre compagnons et ouvriers. — Le chemin de fer. — L'emplacement de la gare. — Le bassin de Saint-Nazaire. — Congrès de l'Association bretonne. — Fondation de la Société archéologique. — Garde nationale. — Divers. — Services publics. — Enseignement. — Publications. — Agriculture. — Commerce et industrie. — Bateaux à vapeur. — Monuments et voirie. — Concerts, Bals, Théâtre.

RIXE ENTRE COMPAGNONS ET OUVRIERS.

Les compagnons et ouvriers en venaient fréquemment aux mains pour les motifs les plus futiles.

La fête de Saint-Honoré, que les compagnons boulangers célèbrent pour la première fois, est signalée par une véritable bataille. Les compagnons boulangers se rendent à la Cathédrale, précédés par une escouade de sergents de ville. Ils ne portent aucun insigne, conformément aux instructions du Maire, mais ils ont des cannes. Dans la Haute-Grande-Rue, ils sont insultés par des ouvriers des autres corporations qui leur crient : A bas les cannes ! Des invectives on en vient aux coups, et une mêlée générale s'engage. Les sergents de ville sont impuissants à rétablir l'ordre. Les boutiques se ferment. C'est une panique générale. L'intervention des gendarmes et d'un piquet de ligne met fin à la bataille. Il est procédé à 27 arrestations. 18 ouvriers ou compagnons passent en police correctionnelle ; ils sont tous condamnés à l'amende et à une peine de un à quatre mois de prison. Des mesures militaires sont prises en vue d'empêcher, le jour du jugement, tout mouvement populaire. Le Maire prend un arrêté sévère interdisant toute manifestation compagnonnique sur la voie publique.

LE CHEMIN DE FER.

La loi rendue en 1844 n'avait que décidé le principe et arrêté le tracé de la ligne de Tours à Nantes.

Une nouvelle loi, en date du 20 juillet 1845, vient achever l'œuvre et détermine les conditions de la concession.

Neuf sociétés se forment successivement en vue de soumissionner. Elles ne tardent pas à fusionner, et, au jour de l'adjudication, le 25 novembre, deux Compagnies sont seulement en présence : la compagnie Mackensie et la compagnie des Maîtres de Poste.

Le rabais des soumissions devait porter sur une réduction de durée de l'exploitation. Cette durée était fixée à 35 ans.

La compagnie Mackensie propose un rabais de 350 jours. L'autre compagnie s'en tient au terme de 35 ans.

La compagnie Mackensie est déclarée adjudicataire. Elle compte parmi ses administrateurs Maës et de Lancastel.

Une ordonnance royale du 28 novembre homologue les résultats de l'adjudication.

L'EMPLACEMENT DE LA GARE.

L'enquête relative au choix de l'emplacement de la gare est ouverte le 28 août.

Trois emplacements sont proposés : l'Entrepôt, la prairie au Duc, la prairie de Mauves.

Dans le projet de l'*Entrepôt,* la ligne, arrivée au Blottereau, se dirige vers le nord, traverse la route de Paris, puis franchit l'Erdre sur un pont de neuf arches. Au chemin du Croisic, elle passe dans un tunel de 660 mètres de longueur, lequel se dirige vers l'ouest et débouche au Douet-Garnier. La ligne, à cet endroit, s'infléchit vers le sud et atteint la Fosse à la maison Chaurand, aux environs de laquelle la

gare doit être construite. Le devis des dépenses s'élève à 6,550,000 fr.

Le projet de la *prairie au Duc* présente le tracé suivant : La ligne quitte la prairie de Mauves pour franchir la Loire à l'île Beaulieu, snr un pont de 290 mètres de longueur, coupe la chaussée des Ponts à la boire de Toussaint et se termine à la prairie au Duc. La gare doit être construite en face de la rue de Flandres, à proximité des docks et bassins projetés. Les dépenses sont évaluées à 6,360,000 fr.

Le projet de la gare à la prairie de Mauves offre une grande économie. Il ne coûterait que 3,090,000 fr.

La population est très hésitante ; toutefois, le projet de l'*Entrepôt* est le moins en faveur. La presse prend position. *Le Breton* donne ses préférences à la *prairie de Mauves*. *Le Courrier de Nantes* se prononce pour la *prairie au Duc*. *Le National de l'Ouest,* par la plume de Guépin, propose, comme quatrième solution, l'emplacement de l'*Hôtel-Dieu,* dont la reconstruction semble devoir, pour le moment, s'exécuter sur un autre point de la ville.

Les Angevins interviennent dans le débat et écartent le projet de l'*Entrepôt*.

Le Conseil général, dans sa séance du 1er septembre, adopte, à une grande majorité, le projet de la prairie de Mauves, mais sous la condition que la gare soit mise en relations avec le port, soit à la Fosse par l'addition de rails noyés dans le pavé, soit à la prairie au Duc par un prolongement de la ligne.

La Chambre de Commerce consacre plusieurs longues séances à l'étude de la question. Le 4 octobre, elle prend une résolution. La gare à la prairie de Mauves est votée par 8 voix contre 5. Ces dernières se décomposent ainsi : 3, pour la prairie au Duc ; 1, pour l'Entrepôt ; 1, pour l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 30 octobre, après de laborieux débats, fixe son choix. Les trois projets sont successivement mis aux voix. L'*Entrepôt* est rejeté à l'unanimité. La *prairie au Duc* est repoussée par 22 voix contre 3. La *prairie de Mauves* est adoptée par 22 voix contre 3, mais à la condition expresse qu'une voie ferrée, à traction de chevaux, destinée à desservir les quais de la Fosse, fasse partie intégrante du projet.

C'est également la *prairie de Mauves* qui est demandée par la presque totalité des dépositions reçues à l'enquête. La *prairie au Duc* ne recueille que quelques suffrages. Personne ne demande la gare à l'*Entrepôt*. La grande faveur, dont la prairie de Mauves est l'objet, s'explique facilement. Les propriétaires n'ont pas à craindre une dépréciation de leurs immeubles, dépréciation qui se produirait forcément avec la gare, soit à l'Entrepôt, soit à la prairie au Duc, par suite de l'activité que prendraient ces quartiers neufs. Puis, avec la gare à la prairie de Mauves, le prolongement de la ligne jusqu'à Saint-Nazaire n'est pas à craindre, car on sait pertinemment que le Ministre, s'il autorise sur la Fosse des voies ferrées à traction de chevaux, est absolument opposé à l'emploi des locomotives pour ce trajet.

BASSIN DE SAINT-NAZAIRE.

La création d'un bassin à flot à Saint-Nazaire fait partie du programme des travaux publics dont le Gouvernement a décidé l'exécution.

Les Nantais ne peuvent songer à empêcher la réalisation de ce projet, qu'ils regardent comme leur portant un grave préjudice, mais ils tentent d'en atténuer l'importance. Une pétition est adressée au Ministre des Travaux publics. Elle demande que le bassin à flot de Saint-Nazaire ne constitue qu'un port militaire et de refuge, et serve d'entrée à un

canal maritime qui permettrait aux navires de fort tonnage de monter jusqu'à Nantes. Elle proteste également contre tout établissement à Saint-Nazaire d'entrepôts et de magasins. Cette pétition ne trouve pas une approbation générale. Le *Courrier de Nantes* et le *Breton* la combattent. *Le National de l'Ouest*, au contraire, plaide en sa faveur. La question est l'objet de nombreux et vifs débats, et les articles publiés par les trois journaux sont réunis en brochures et distribués en ville.

Les Chambres, en fin de session, votent un crédit de 5 millions pour la construction du bassin.

CONGRÈS DE L'ASSOCIATION BRETONNE.

L'Association bretonne tient, à Nantes, du 2 au 9 août, son 3e Congrès annuel. La ville participe aux dépenses pour une somme de 3,000 fr.

La grande salle de la mairie est mise à la disposition de l'Association pour y tenir ses réunions. Plusieurs questions importantes sont traitées par les congressistes : enseignement agricole, moyens de s'opposer au développement de l'alcoolisme en Bretagne, urgence d'obtenir une réduction de l'impôt sur le sel, organisation de banques agricoles, etc.

Une fête florale est organisée sur la promenade de la Bourse par la Société d'horticulture. Les plantes d'origine asiatique, importées par le capitaine Harmange, sont très remarquées.

Une exposition d'instruments et produits agricoles est ouverte à la Halle aux blés du 5 au 10 août.

Le Comice central procède, sur la prairie de Mauves, à un concours de labourage auquel 18 concurrents prennent part, et aussi à un concours de bestiaux.

La distribution des prix a lieu avec une grande solennité dans la salle de la mairie, sous la présidence de la

Haye-Jousselin, député, assisté du délégué du Ministre de l'agriculture, du directeur de l'Association normande, du délégué du Congrès central d'agriculture de Paris.

Les congressistes se donnent rendez-vous pour 1846 à Quimper.

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

La tenue, dans notre ville, du Congrès de l'Association bretonne lui vaut une nouvelle institution.

Le samedi 9 août, M. le C[te] Aymar de Blois, président de la classe d'archéologie du Congrès, réunit, dans une salle de la préfecture, quelques-uns de nos compatriotes, et jette les bases d'une *section d'archéologie départementale* pour Nantes et la Loire-Inférieure.

Des statuts sont adoptés. Ils sont calqués sur ceux des sections de Vannes et de Rennes (1). Le 19 novembre, la société naissante tient sa première séance. Le bureau est ainsi composé : président, Th. Nau, architecte ; président d'honneur, Bizeul ; secrétaire, G. Demangeat ; secrétaire-adjoint, l'abbé Rousteau ; trésorier, Huette aîné.

GARDE NATIONALE.

L'artillerie de la garde nationale est l'objet d'un rapport des plus flatteurs de la part du colonel Chenin, inspecteur du matériel. « Ce corps, dit-il, est très beau, sa tenue est » des plus belles et aussi régulière que brillante. » Il met l'artillerie de Nantes au premier rang, avec celles de Rouen et de Caen, et expose au Ministre que l'importance de son effectif demande une augmentation de son matériel, lequel se borne à 6 pièces de canon.

(1) Ce fut seulement en 1855 que la Société eut une vie autonome et prit le titre de *Société d'archéologie de Nantes et de la Loire-Inférieure.*

Des mesures sont prises pour procéder à de nouvelles incorporations dans la garde nationale. L'effectif porté sur les contrôles compte 4,161 hommes, répartis comme suit : sapeurs porte-haches, 11 hommes ; musique, 54 ; artillerie, 4 compagnies, 297 ; pompiers, 5 compagnies, 284 ; marins, 2 compagnies, 110 ; infanterie, 4 bataillons, 3,325 ; cavalerie, 113. Il est procédé à un recensement, et 8 à 900 hommes fournissent un nouveau contingent.

Chenantais, architecte, est nommé commandant des pompiers.

DIVERS.

Une première crèche est fondée dans la rue Sarrazin. Elle est ouverte le 15 janvier et aménagée pour recevoir 20 enfants. Cette utile création est due presque entièrement à l'initiative et à la générosité de la famille Cherot.

La dernière journée des courses, le 10 août, se termine d'une façon bien triste.

Les chevaux entraient en lice pour la première course de barrières, lorsque soudain une tribune, construite par un particulier, s'effondre, entraînant dans sa chute les trop nombreux spectateurs qui s'entassaient sur ses bancs. La course est arrêtée, et chacun se précipite pour porter secours aux victimes. Une centaine de personnes sont blessées ou contusionnées. Deux meurent des suites de leurs blessures. Une souscription est immédiatement ouverte ; elle produit une somme de 3,000 fr.

Le Procureur assigne en police correctionnelle l'architecte voyer, l'agent voyer et le maître charpentier qui a construit la tribune. Ils sont acquittés. Le Ministère public porte la cause en appel devant la Cour. Celle-ci maintient l'acquittement.

Une épidémie de fièvre typhoïde sévit, avec une grande violence, au Grand-Séminaire. Dans l'espace de 4 à 5 jours, une quarantaine d'élèves sont atteints et cinq succombent. Le séminaire est évacué ; les jeunes gens sont envoyés dans leurs familles. On procède à l'incinération des paillasses et objets de literie.

La filature Bertin, place du Martray, l'une des plus importantes de notre ville, devient, dans la matinée du 10 décembre, la proie des flammes. Le feu ne peut être éteint qu'à midi. Cet incendie met en chômage les 140 ouvriers de la fabrique et 160 autres travaillant chez eux à la pièce ou à façon. La population ayant pu, vu l'heure de la journée, se rendre compte de l'insuffisance du service de secours, réclame l'organisation d'un corps de pompiers salariés.

Une société, dite *Société française de l'Océanie,* avait été fondée au Havre. Cette société a un double but : un but religieux (transport des missionnaires dans les îles de l'Océanie, îles Marquises, Tahiti, leur rapatriement, la mise en relations des missions entre elles), et également un but commercial. Un comité de surveillance existe à Paris. Des comités de propagande fonctionnent dans les grands centres, Lyon, Lille, Amiens, etc. Celui de Nantes compte dans son sein : Cte O. de Sesmaisons, président; Lallié, vice-président ; Hippolyte Haranchipy, Thibeaud, D. M., A. Baron, Métois, Gabriel Benoist, Ch. H. de Buron, du Boisguehenneuc, trésorier.

Un premier navire, *L'Arche d'alliance,* est construit à Nantes. La bénédiction en a lieu le 30 août. Elle est très solennelle. Mgr de Hercé préside la cérémonie et prononce un discours. Les élèves de l'école de musique religieuse, récemment fondée par Simon, maître de chapelle à la

Cathédrale, groupés sur le gaillard d'arrière, chantent en chœur plusieurs morceaux appropriés à la circonstance.

L'Arche d'alliance est commandée par le lieutenant de vaisseau Marceau, neveu du général des guerres de la Révolution.

SERVICES PUBLICS.

Une ordonnance royale du 21 mai accorde, à la *Société Industrielle,* la reconnaissance d'établissement d'utilité publique.

Nos députés Bignon et Billault sont toujours en possession de la confiance de leurs collègues. Bignon est nommé premier vice-président de la Chambre pour la session 1845-1846. Il ne manque à Billault, comme en 1844, qu'un petit nombre de voix pour être porté au siège de 4e vice-président.

Le Conseil général et le Conseil d'arrondissement sont, conformément à la loi, renouvelés dans le courant de décembre.

Olivier de Sesmaisons est élu conseiller général du 2e canton par 37 voix. Le conseiller sortant, Le Sant, n'en recueille que 30. Les inscrits étaient au nombre de 168. De Sesmaisons doit son succès à l'appoint de quelques voix républicaines.

Bignon est réélu au 5e canton par 139 voix.

Sont nommés au Conseil d'arrondissement : pour le 1er canton, Gicquel aîné, réélu par 38 voix sur 40 votants ; — pour le 2e, Crespel de la Touche ; — pour le 6e, Ev. Colombel.

Chambre de Commerce.

Un règlement est arrêté pour le remorquage par les bateaux *Reine* et *Bretagne.* — La Chambre, faute de

ressources suffisantes, se voit dans la nécessité de demander une prorogation de terme pour le payement des Salorges. — Les magasinages lui rapportent environ 60,000 fr. — Une subvention de 300 fr., demandée par le *Veritas*, est refusée. — La Commission de l'école des mousses fixe à 50 le nombre des élèves qu'elle pourra recevoir. La gabare *La Louise*, primitivement offerte par l'Etat, est regardée comme ne permettant pas un aménagement convenable, et la bombarde *l'Eclair* est proposée.

— Le Gouvernement forme le projet d'envoyer un navire de guerre explorer la côte orientale de l'Afrique, depuis la baie de Lagoa jusqu'au cap Guardafui, la côte occidentale de Madagascar et aussi les îles Mayotte, Nossi-Bé. Il demande à la Chambre de lui présenter un capitaine ou un négociant de la place pour être adjoint à l'expédition, en vue de prendre des renseignements utiles au commerce. Le capitaine Loarer, à la suite d'un concours, est désigné au Ministre qui l'agrée en qualité de délégué commercial de la mission d'exploration. Sur la demande du Gouvernement, des échantillons de produits nationaux sont réclamés aux manufacturiers de Nantes et de la région pour être confiés à la mission.

— A.-H. Bonamy est nommé délégué au Conseil général du commerce en remplacement de Garnier-Haranchipy. — Un nouveau rapport de la Chambre, sur Madagascar, est envoyé au Ministre. — Sur la demande de nos délégués Lancastel et A.-H. Bonamy, le Conseil général du commerce étudie la question de la colonisation de Madagascar.

Une première élection, qui a lieu le 1er octobre, pour le renouvellement annuel, n'est pas sanctionnée par le Ministre.

A la suite d'un deuxième scrutin, qui est ouvert le 10 décembre, sont nommés pour trois ans : J. Gouin, Aug. Garnier, Th. Bossis, E.-G. Trenchevent, G. Chauvet ; pour

deux ans : J.-S. Voruz, en remplacement de P.-B. Goullin, démissionnaire. L'installation des nouveaux membres est reportée à l'année 1846.

Tribunal de Commerce.

Sont-nommés : président : Aug. Garnier ; juges titulaires : J. Roux, ancien juge ; Y. Berthault et E. Toché, juges suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par Fréd. Braheix et J.-B. Chalot.

Caisse d'épargne

Les bureaux sont transférés de l'hôtel de la Bourse, où ils étaient installés depuis la fondation, en 1821, dans l'immeuble municipal de la rue du Moulin. — H. Lagarde est nommé directeur. — Montant des versements : 1.403,584 fr.; des remboursements : 1,881,575 fr. Le solde dû aux déposants tombe à 6,578,007 fr.

L'augmentation anormale des remboursements et la diminution du solde sont occasionnées par l'application de la loi du 22 juin 1845, qui abaisse à 1,500 fr. le maximum des versements et à 2,000 fr. celui de la capitalisation au moyen des intérêts. Par contre, les achats de rente qui, depuis 1833, avaient complètement cessé, recommencent à être pratiqués, et les rentes acquises en 1845 par les déposants s'élèvent à 11,568 fr.

Bureau de bienfaisance.

Un secours de 2,000 fr. est envoyé par le Ministre de l'Intérieur. — Deux bals par souscription donnent une recette nette de 7,590 fr. — Les recettes s'élèvent à 115,884 fr., les dépenses à 109,515 fr. — Quatre dames de charité donnent leur démission. Elles sont remplacées par des sœurs, au grand regret des administrateurs, qui auraient préféré des dames laïques mais qui n'avaient pu en trouver.

Hospices.

P.-J. Litou est appelé à remplacer J.-G. Pinard comme administrateur.

Budget municipal.

Les prévisions budgétaires pour 1845 sont fixées à 1,595,247 fr. 18 c. pour les recettes et à 1,595,179 fr. 12 c.

pour les dépenses, avec un excédent de 68 fr. 06 c. — Les recettes brutes de l'octroi sont en voie de progrès ; elles montent à 1,174,398 fr. 76 c.

15 *février :* concessions dans les cimetières, tarifs.

8 *septembre :* convois funèbres et police des inhumations.

23 *septembre* et 26 *décembre :* mesurage, cubage, pesage et jaugeage. Tarif et nombre des titulaires : grains : 21 mesureurs ; houille, noir, engrais : 22 ; chaux, charrée, poudrette : 8 ; bois de chauffage et charbon de bois : 6 ; bois de menuiserie : 4 ; liquides : 4 ; sels : 48.

Mathurin Chéguillaume, 1er adjoint, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

Le colonel baron de Bréa, colonel d'état-major de la 12e division militaire, est promu maréchal de camp et nommé au commandement du département de la Loire-Inférieure.

ENSEIGNEMENT.

— Le Collège royal de Nantes est élevé à la 1re classe.

— L'école primaire supérieure, la première en date pour toute la France, continue à tenir le premier rang des établissements du même genre.

— Les adjoints Vallet et Brousset assistent, à l'hôtel Rosmadec, à la distribution des prix des écoles d'adultes des frères.

— On signe, à la librairie Mazeau, une pétition à la Chambre des Députés pour demander la liberté de l'enseignement.

— Un cours public et gratuit de chimie, subventionné par le Conseil général, est professé par Audibert, ingénieur des mines, dans une salle de la rue du Moulin. Il ouvre le 18 janvier, et a lieu deux fois par semaine.

— Un cours de droit commercial et de notariat est ouvert par Mousnier, sous le patronage de la Chambre et du Tribunal de Commerce. Les leçons sont données dans une salle du Tribunal ; elles commencent le 10 novembre.

— Cours de linguistique par l'abbé Latouche, d'Angers, et cours d'histoire, de Wautier d'Halluin, à la mairie. Une première séance publique et gratuite est donnée pour ces deux cours en vue de l'exposition du programme.

— Une subvention de 300 fr. est accordée par le Conseil général au docteur A. Libaudière pour un cours public et gratuit d'anatomie et de physiologie comparée à l'usage des gens du monde, auquel il consacre vingt séances et qui est ouvert dans la salle de la mairie.

— Cours de botanique appliqué aux arts, à la médecine et à l'agriculture, par le docteur Ecorchard. Ouvert le 30 avril, il est donné, au Jardin des Plantes, trois fois par semaine, et le dimanche sur la promenade de la Bourse.

— Le 28 juin, le cours d'économie rurale professé par Neveu-Derotrie est inauguré en présence des autorités. F. Favre ouvre la séance et remercie le préfet d'avoir obtenu l'approbation ministérielle pour la création de cette chaire, la quatrième qui existe en France. Ce cours est donné tous les jeudis, d'abord à la mairie, puis à la rue du Moulin. Sa réouverture, après les vacances, a lieu le 8 novembre.

— Le Conservatoire de musique, fondé par Bressler, prend un rapide développement. Le 5 mai, Testé inaugure un cours gratuit de solfège. Il est suivi par 200 ouvriers. Il y a, en outre, un cours payant à 5 fr. par mois. A la réouverture, le 1er octobre, le programme de l'enseignement comporte des cours gratuits et aussi des cours payants de solfège, vocalisation, harmonie, orgue et piano d'accompagnement, de flûte. Des professeurs de violon, violoncelle,

hautbois, clarinette, cor, sont, en outre, attachés à l'établissement. Les élèves, dans le cours de l'année, se font entendre dans trois concerts.

— Une école gratuite de musique religieuse est fondée par Félix Simon, maître de chapelle à la Cathédrale. On y enseigne le chant choral, le piano-orgue, la contrebasse, l'harmonie. Les cours ouvrent le 6 octobre. Un jury préside à la réception des élèves. La création de cette école est due à un groupe de souscripteurs. Une commission nommée par eux s'occupe de son administration. Elle compte en son sein : Général baron de Bréa, A. François, président des Beaux-Arts ; J. de Bouteiller, Cte de Saint-Pern, Cte de Novion, Félix Simon. Deux concerts sont offerts par an aux souscripteurs.

— Une société philharmonique, dite de Sainte-Cécile, est organisée par Parigat, ancien chef de musique militaire.

PUBLICATIONS.

Neveu-Derotrie publie *Le Commentaire sur les lois rurales françaises*. Le Ministre de l'Agriculture souscrit pour cent exemplaires. Le Préfet invite les Maires à faire voter par leur Conseil des fonds pour l'achat de cet ouvrage. — La *Statistique et Historique des communes de la Loire-Inférieure,* de Chevas, commence à paraître. — Le baron de Wismes livre à ses souscripteurs son *Album sur la Vendée.* — Petitpas, libraire, édite une feuille donnant la liste des maisons à louer et à vendre. — Une publication semblable est faite par Livenais. — *Heures de loisir, Mes vrillons,* recueil de poésies par Sécheresse, ouvrier menuisier. — *La Galerie armoricaine,* de Charpentier père, fils et Cie.

Le Phare de la Loire, au bout d'une année d'existence,

a un tirage de 272 exemplaires. Il avait débuté avec 49 abonnés. Pour se faire connaître, il crée des abonnements au mois et à la semaine pour les voyageurs, les ouvriers. Il donne un cinquième abonnement gratis pour quatre abonnements ouvriers. Son sous-titre est *Supplément commercial du National de l'Ouest, du Breton et de l'Hermine.* Il accorde aux abonnés de ces deux dernières feuilles des réductions sur le prix d'abonnement.

Le marquis de Regnon est, pour cause de santé, contraint de suspendre la publication de son journal, *La Liberté comme en Belgique,* qu'il continuait de faire paraître à Paris.

Le dépôt d'un crédit de 17 millions pour l'armement des forts de Paris donne, au mouvement de protestation déjà existant, une nouvelle excitation. Le *National de l'Ouest* invite plus chaudement que jamais ses lecteurs à signer les pétitions déposées dans ses bureaux.

— Ce journal, en outre, organise un pétitionnement demandant une enquête sur la situation de la classe ouvrière. Une liste de 6,400 signatures est envoyée à Ledru-Rollin. Ce pétitionnement s'étend à tous les grands centres.

AGRICULTURE.

Les concours agricoles sont toujours en grande faveur. — Le préfet préside celui de Carquefou. — Le concours de Nozay-Derval, dont de la Haye-Jousselin et Rieffel dirigent l'organisation, présente de nouvelles attractions. Le premier jour, concours ; distribution des prix présidée par le sous-préfet de Châteaubriant ; courses, un prix est donné par la Société des Courses de Nantes, banquet, quatuor de cors de chasse, bal. Grande affluence de curieux venus de Nantes,

Rennes, Angers. Le 2e jour, chasse au chevreuil. Le 3e, chasse au loup. — De Sainte-Marie, inspecteur général de l'agriculture, préside le concours de Saint-Etienne. — A Guémené, Blain, Chantenay, les comices tiennent leurs assises habituelles.

Le blé, jusqu'à la récolte, oscille entre 17 fr. 80 c. et 18 fr. 50 c. — En juillet, il monte à 19 fr., atteint le maximum de 20 fr. 70 c. et vaut 20 fr. 50 c. à la fin de l'année. — Le cours des autres céréales suit la même marche. — Seigle : 12 fr. 90 c. à 14 fr. 35 c. — Orge : 8 fr. 75 c. à 11 fr. 75 c. — Blé noir : 7 fr. 50 c. à 9 fr. 40 c. — Maïs : 9 fr. 50 c. à 10 fr. 25 c. — Avoine : 7 fr. 75 c. à 8 fr. 65 c.

Vins : Muscadet, 35 à 36 fr. — Gros-plant, 22 à 24 fr.

Pain blanc : 0 fr. 375 à 0 fr. 4125 le kilo. — Pain batelier : 0 fr. 275 à 0 fr. 3125. — Pain méteil : 0 fr. 20 c. à 0,2375.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

La Compagnie nantaise d'armements, Hignard frères, distribue un dividende de 13 % à ses actionnaires. Depuis quatre ans, les dividendes distribués forment un total de 53 fr. — Alfred Dezaunay invente un pressoir d'un nouveau modèle et d'une grande puissance. — Les conserves de haricots verts de nos fabriques nantaises font leur apparition à Rennes pendant la semaine sainte et sont fort appréciées. — Benoit, raffineur au Pouliguen, jette les bases d'une vaste association entre les propriétaires de marais, les raffineurs de sel et les négociants de la région, pour la vente en commun des sels de l'ouest, en vue de tenir tête à la concurrence de ceux de l'est et du midi et aussi pour monter un matériel pouvant permettre l'utilisation des sous-

produits des raffineries. — L'emploi d'une locomobile, appliquée par Babonneau à l'épuisement des eaux, sur un chantier du chemin de fer de Tours à Nantes, est signalé comme une innovation par un journal de Paris. — Le Conseil d'hygiène est chargé de procéder à un examen comparatif des divers modes de désinfection et de vidange des fosses d'aisances. — Deux artistes en daguerréotypie se partagent la clientèle des Nantais.

La Banque de Nantes est en pleine voie de prospérité. Elle donne, pour 1844, un dividende de 80 fr. 57 c. et met en réserve une même somme par action. Le dividende pour le premier semestre de 1845 est fixé à 40 fr. Les actions, qui valent en juillet 1,595 à 1,600 fr., montent en décembre à 1,670 fr.

L'année se signale par un grand élan commercial : Banque Croquevielle et Cie, transformée en la Banque Croquevielle, Barjolle et Cie, capital un million en mille actions. — Société Henry Auger et Ch. Eudel, armements maritimes, commission et assurance, 300,000 fr. — Le Boterf et Greslé, commission et armements, 125,000 fr.

Sociétés d'assurances maritimes : Gaspard Chauvet, un million, par actions de 10,000 fr. — Régis : 400,000 fr. (actions de 5,000 fr.) — Ant. Chauvet : 400,000 fr. (actions de 10,000 fr.) — Bronnais : 300,000 fr. (actions de 10,000 fr.)

Guichet et Russeil, capital 200,000 fr., prennent la suite de Vauloup, plomb et minium, à la tour Launay. — Brissonneau frères transfèrent leurs ateliers de construction mécanique de la rue du Chapeau-Rouge, 11, à la petite rue de Launay. — Une fabrique de pipes en terre : A. Bernard et Nevo, se monte au pont des Récollets. — Larjarte de

Saint-Amand, à Chantenay, 200,000 fr. (actions de 1,000 fr), installe une fabrique de noir d'os pour raffinerie et engrais.

Pour la première fois, la marine militaire met en concurrence les ateliers privés pour la construction des appareils à vapeur. Dix maisons sont admises à remettre leurs prix. Gâche et Voruz sont adjudicataires d'un appareil de 180 chevaux, destiné au *Dauphin*, qui est en construction dans les chantiers Guibert. Babonneau a en partage une machine de même force pour le *Petrel.*

Une ordonnance royale, en date du 21 octobre, réglemente le mode de concession des terres de Mayotte. Dès le 10 septembre, une société en commandite par actions, au capital de 1,500,000 fr., par actions de 1,000 fr., pour une durée de 60 ans, s'était formée pour la culture des terres et la fondation d'établissements à Mayotte. Les gérants, Paulin Ciret, Alexandre François, G. Baudot-Ducarrey, souscrivent pour 400,000 fr., et, conformément aux statuts, commencent les opérations.

La navigation au long-cours est représentée par 255 bâtiments, dont 56 % de dogres, goëlettes, bricks-goëlettes et bricks, et 44 % de trois-mâts, et dont le tonnage total s'élève à 49,852 tonneaux. 117 maisons d'armements se livrent à cette navigation. 53 d'entre elles n'ont qu'un seul navire. Les plus considérables sont : P.-J. Maës, 9 navires, 3,173 tonneaux. — Hignard frères, 14 navires, 1,968 tonneaux. — P. Ciret, François aîné et Baudot-Ducarrey, 7 navires, 1,845 tonneaux. — Roux, 4 navires, 1,497 tonneaux. — Leboyer, 10 navires, 1,426 tonneaux. — J. Douaud, 9 navires, 1,247 tonneaux. — G.-V. et J. Lauriol, 4 navires, 1,119 tonneaux. — W. Genevois, 4 navires, 1,076 tonneaux.

— Dubigeon, 7 navires, 1,063 tonneaux. — E. Toché et A. Nogues, 4 navires, 1,050 tonneaux.

Les maisons pouvant être citées après celles mentionnées ci-dessus comme présentant un tonnage important, sont les suivantes : Braheix frères, Th. Carmichaël et Cie, Chantrelle, V. Chauveau, G. Chauvet et A. Berthault, H. Chauvet et A. Couat, F. Collet, Edelin de la Praudière, Lemerle, L. Lepertière, Liancour, Noël Vincent, F. Vallée et fils, A. Viot. Deux navires de 600 tonneaux prennent la mer : l'*Isly,* de Noël Vincent, et le *Napoléon,* de Roux. Jusque-là le tonnage maximum n'atteignait pas 450 tonneaux.

Deux capitaines de la place sont décorés de la légion d'honneur : Simon Coste, commandant du navire baleinier de la maison Maës et Amouroux, pour sa belle conduite au Gabon. Ce dernier avait déjà reçu des félicitations du Gouvernement anglais pour la défense de ses nationaux.

La maison Lauriol est adjudicataire du transport de 600 tonnes de charbon pour Mayotte, au prix de 73 fr. 90 c.

BATEAUX.

Les *Inexplosibles* et les *Paquebots* sont autorisés à effectuer, pendant la nuit, le trajet de Tours à Orléans. — Louis Jollet construit un bateau d'une marche supérieure, *La Touraine,* qui remonte de Nantes à Tours en moins de 17 heures. — Une Compagnie Roannaise se forme pour organiser un service de bateaux accélérés de Roanne à Orléans, en correspondance avec les messageries d'Orléans à Nantes. — Une société se constitue à Nantes, au capital de 400,000 fr., pour un service de remorquage sur la Basse-Loire avec trois bateaux d'une force respective de 60, 80 et 100 chevaux.

La Compagnie générale des *Remorqueurs de la Loire,* Morel et Cie, entreprend des transports pour Lyon et Marseille.

Grâce à ce service, nos importateurs peuvent livrer à Lyon les marchandises coloniales dans de meilleures conditions que leurs concurrents de Bordeaux et de Marseille, ils ne désespèrent pas d'arriver, en employant la voie des canaux, à atteindre la ville de Bâle, l'entrepôt commercial de l'Allemagne et à disputer au Havre l'approvisionnement en denrées exotiques de ce grand centre.

Gâche livre, pour un service dans le Hanovre, un *Dragon,* bateau inexplosible d'un nouveau type et de marche rapide.

MONUMENTS ET VOIRIE.

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la construction de l'église de Saint-Joseph. Il fixe les conditions à remplir pour l'aménagement des voies qui y aboutissent et pour l'établissement du cimetière. Quelques Conseillers expriment leur inquiétude au sujet des charges financières que la commune s'expose à assumer dans l'avenir, car il ne leur semble pas que les besoins religieux de cette partie de la commune réclament cette fondation.

L'église projetée dans le quartier de l'Hermitage se construit sous le vocable de Sainte-Anne. Le quartier se transforme. Des rues nouvelles sont tracées. Les terrains en bordure sont divisés en lots pour être mis en vente.

Une ordonnance royale du 4 novembre érige en succursales les deux églises de Sainte-Anne et de Saint-Joseph-de-Portricq.

Les travaux avancent rapidement. La construction du pourtour du chœur est achevée, et, en novembre, le bazar annuel, organisé pour créer des ressources, y est tenu.

Palais de justice.

Une ordonnance royale du 7 avril déclare d'utilité publique la construction du Palais de justice et de la gendarmerie, à la tenue Bruneau. Ce même décret autorise la vente du Bouffay, de la prison (place Lafayette) et de la gendarmerie (à l'Oratoire).

L'Administration se met immédiatement à l'œuvre et procède à l'expropriation des terrains et constructions de la tenue Bruneau. Les indemnités qu'elle offre aux propriétaires et locataires atteignent une somme totale de 464,184 fr. Les demandes des expropriés s'élèvent à 814,290 fr. Le jury accorde un total de 582,000 fr.

La construction du Palais de justice est seule entreprise pour le moment, et les travaux sont mis en adjudication le 5 août. Il y a huit lots dont le devis s'élève à 271,281 fr., terrassements et maçonnerie ; 61,047 fr., charpente ; 7,014 fr., couverture ; 54,851 fr., menuiserie ; 22,290 fr., serrurerie ; 27,831 fr., plâtrerie ; 10,225 fr., vitrerie et peinture ; 15,371 fr., plomberie et zinguage.

L'acquisition, par la fabrique de Notre-Dame-de-Bon-Port, d'un terrain, place du Sanitat, pour la reconstruction de l'église, est soumise aux formalités d'enquête publique. Le nouvel édifice pourra contenir 2,800 personnes ; l'église existante n'a de places que pour 13 à 1,400.

La démolition du Bouffay est décidée, et divers projets sont mis en avant pour utiliser le terrain que couvre le vieux monument. Les uns demandent qu'on y construise un vaste hôtel pour les voyageurs ; les autres, un établissement central pour le service de toutes les diligences et voitures publiques.

Le Ministère fixe à 200,000 fr. le concours à fournir par

la ville pour la construction de la caserne de cavalerie. Le Conseil municipal refuse de voter cette somme. Il ne peut croire que l'Etat, s'il juge nécessaire la présence d'un régiment de cavalerie dans notre ville, se refuse à prendre à sa charge toutes les dépenses qu'entraînera son installation.

Le capitaine Harmange fait don, au Jardin des Plantes, de 600 plantes ou arbustes qu'il a rapportés de Madagascar, Bourbon, Calcutta. Une serre spéciale est construite pour les recevoir.

La ville verse à la souscription pour le monument de Cambronne une somme de 4,000 fr.

Bien que la Commission se soit prononcée en faveur du cours Henri IV, les propriétaires de la place de Launay tentent un dernier effort pour obtenir, sur leur place, l'érection du monument, et promettent une grosse somme.

Le Maire, accompagné de Ls Vallet adjoint, et de plusieurs Conseillers municipaux, procède, le 23 août, à la réception officielle du pont Maudit.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 12 février, prend une décision au sujet d'une deuxième ligne de ponts. Le principe de cette deuxième ligne est voté à l'unanimité. Trois projets sont présentés : 1° projet de la rue Jean-Jacques ; 2° projet utilisant le pont de la Bourse et le pont Maudit. Ils coûteraient chacun 1,300,000 fr. Ils sont l'un et l'autre écartés. Le troisième, qui ne demande qu'une dépense de 1,100,000 fr. est adopté. Il a pour point de départ l'hôtel de la Douane. Pour entreprendre sa construction, on attendra que les quais du bas de la Fosse soient achevés,

de manière que les navires y trouvent l'emplacement dont les privera l'établissement du nouveau pont.

Les propriétaires de la rue de Bréa [1], qui s'étaient refusés à tout arrangement pour le prolongement à travers leur terrain de la rue Gresset jusqu'à la rue de Flandres, montrent des dispositions plus conciliantes. La subvention de 20,000 francs, proposée en 1841, pour l'exécution de cette percée, est acceptée par la société Esmein, Mahot et Rocher, qui se met au lieu et place de la ville pour accomplir le travail. L'enquête d'utilité publique est ouverte.

— Un spéculateur offre de relier le boulevard Saint-Pern à la route de Vannes par une avenue.

— L'ouverture d'un boulevard entre les routes de Vannes et de Rennes, à travers la propriété Lelasseur, est soumise aux formalités d'enquête publique.

— Une rue privée est percée pour mettre en communication la rue de Bel-Air et la rue Sarrazin.

— Les rues Damrémont, Mascara, Dubreil, Lavoisier sont mises en état de viabilité.

— Un certain nombre des plaques en faïences, récemment posées pour l'indication des rues et des numéros de maisons, n'a pas résisté à l'intempérie des saisons et doit être remplacé. L'administration, sur les indications qui lui sont données par la ville de Paris, adopte des plaques en fonte avec des lettres en saillie peintes en blanc. 200 de ces plaques sont posées.

---

(1) Pour une plus facile compréhension du récit, nous anticipons sur les évènements. Cette rue ne reçut son nom qu'en 1849.

Alliot obtient, avec un rabais de 6 %, l'adjudication des travaux de dragage entre Nantes et Paimbœuf dont le devis par an monte à 100,000 fr.

BALS, CONCERTS, THÉATRE.

Un bal de bienfaisance par souscription est donné en janvier au Grand-Théâtre. Il produit une somme nette de 6,685 fr.

La salle des Variétés voit se succéder, tout le long de l'année, une série presque ininterrompue de bals.— Depuis le premier jour de l'an jusqu'aux jours gras, ce sont des bals dits *bourgeois* pour lesquels on paye une cotisation de 50 centimes donnant droit à des rafraîchissements. — En mars, les chefs d'ateliers, contre-maîtres et ouvriers organisent une fête dansante à laquelle sont invitées les autorités civiles et militaires, et dont la recette, qui dépasse 1,100 fr., est versée au Bureau de Bienfaisance. — C'est ensuite, en mai, le bal des garçons boulangers, et, en novembre, un bal au profit des incendiés de la filature Bertin. Les autorités honorent ce dernier de leur présence. Les bals *bourgeois* recommencent avec l'hiver.

En mars : Ch. Mansui, pianiste et compositeur. — Mlle Malescot, pianiste. — Avril : Demarie, pianiste, avec exécution, par les chœurs de la Société des Beaux-Arts, de plusieurs morceaux. — Mai : Mlle Drouart, prima donna de la troupe d'opéra.

Une troupe de 8 ménestrels pyrénéens se fait entendre à la salle de la mairie, à la Cathédrale, à Notre-Dame-de-Bon-Port.

— C'est un véritable assaut de générosité entre les artistes. Bressler et les artistes du Conservatoire donnent, dans les

salons de la place de la Monnaie, un concert dont le produit, qui atteint 416 fr., est distribué au Bureau de Bienfaisance, aux salles d'asile et à la Société de charité maternelle.

Le pianiste Listz se fait entendre dans les salons du Conservatoire et abandonne le produit de la recette pour la création d'une première crèche.

Le violoniste Konstki donne, dans la salle de la Mairie, aux élèves du collège Royal, un concert dont le produit est destiné à la fondation d'une nouvelle salle d'asile.

La campagne théâtrale se poursuit dans de bonnes conditions, grâce à une grande variété de spectacles. Le théâtre de Molière est même mis à contribution. *Tartuffe* et le *Malade imaginaire* sont donnés.

Tilly est maintenu directeur pour l'année 1845-1846. Il a une subvention de 40,000 fr. Les portes du théâtre s'ouvrent, le 10 mai, avec la troupe de comédie seulement. La saison d'été est très brillante. Des artistes de grand renom se succèdent sur la scène Graslin.

Rachel vient, du 17 au 26 juin, se faire entendre dans les *Horaces, Andromaque, Polyeucte, Marie Stuart,* puis revient, le 9 juillet, donner *Bajazet*. La grande tragédienne excite un grand enthousiasme. Le prix des places est doublé. La recette de la première représentation atteint presque 6,000 fr.

Levassor, du *Palais Royal,* se produit en août dans les principales pièces de son répertoire. — *Tom-Pouce* interprète le rôle du *Petit-Poucet* dans la pièce qui porte ce titre.

La campagne d'opéra commence le 5 décembre. Elle est marquée par le grand succès de Mlle Masson. — Poultier de l'Opéra et Lafont des Variétés viennent en représentation.

Le prix des places du parterre est augmenté et porté de 1 fr. 50 c. à 2 fr. A cette augmentation de prix correspond l'installation de dossiers aux banquettes.

Le violoniste Konstki et le pianiste Listz, deux artistes en grande vogue, se produisent au Grand-Théâtre, chacun dans trois représentations, mais au cours de spectacles différents. — La représentation annuelle, donnée au bénéfice des pauvres, produit une recette nette de 1,874 fr. 20 c. dont 743 fr. 20 c. provenant des plateaux.

Le bœuf gras est promené, pendant toute la semaine sainte, à grand renfort de tambours et de musique. Le cortège des garçons bouchers s'efforce de donner à la promenade encore plus d'éclat que les années précédentes. Le bœuf pèse le poids exceptionnel de 1,300 kilos.

Les attractions se succèdent sur la scène des Variétés. En juin, c'est l'exhibition d'une machine à fabriquer les glaces et les sorbets que l'on fait fonctionner sous les yeux du public. — En juillet, c'est le général *Tom-Pouce,* d'une taille de $0^{m},67$ et pesant $7^{k},570$. Ce nain se montre également à la salle d'Alger et au Grand-Théâtre. — En août, Léon, l'artiste *aquatique* parisien, attire le public avec ses fontaines lumineuses, ses scènes de nécromancie, etc. — En octobre, on y voit un géant de 23 ans, taille $2^{m},30$, poids 195 kilos.

Les frères Leroux, directeurs du petit théâtre de *Riquiqui,* sont de retour et s'installent à demeure avec leurs *Lilliputiens,* dans une maison de la rue Mercœur, en face de l'infirmerie de la maison d'arrêt. — Un ex-associé du théâtre *Comte de Paris* monte, dans le passage Pommeraye, un petit spectacle avec danses, marionettes, ombres chinoises. — Conus, en

septembre-octobre, donne, au manège de la rue Lafayette, des séances d'escamotage, physique amusante, fantasmagorie.

Sur la place Bretagne on voit : *La Passion,* en tableaux vivants avec personnages de marbre ; un grand musée avec 120 sujets ; les Crotoniaques modernes, luttes d'hommes ; le théâtre des Grandes-Illusions. — La lanterne magique de Bœuf circule chaque soir dans les rues pour se mettre à la disposition des familles. — Des essais de combats de coq, à l'instar de ceux de Belgique, sont tentés à la Grenouillère.

Année 1846

Les inondations. — Le nouveau tarif d'octroi. — Travaux du chemin de fer. — Emplacement de la gare. — Bassin de Saint-Nazaire. — Paquebots transatlantiques. — Elections municipales. — Elections législatives. — Le général Lamoricière. — Mouvement protectionniste. — Divers : Ibrahim-Pacha, prince de Joinville, les Polonais, la Société des architectes, Vor Hennequin, etc. — Services publics. — Enseignement et publications. — Agriculture. — Commerce et industrie. — Monuments et voirie. — Concerts, Théâtre, etc.

INONDATIONS.

L'année est marquée par plusieurs inondations de la Loire.

Une première crue se fait sentir en janvier et février. Le 2 de ce dernier mois, la cote maximum de 5m,12 est atteinte. Une souscription est ouverte en faveur des victimes du fleuve.

En avril, les eaux de la Loire débordent une deuxième fois.

En octobre, une nouvelle et plus terrible inondation exerce ses ravages sur toute l'étendue du bassin de la Loire et occasionne des pertes incalculables à Orléans, Tours, etc. Notre ville, par suite de la rupture des digues destinées à protéger les vallées qui se trouvent en amont, est moins éprouvée. L'eau n'y atteint que la cote de 4m,80. Un mouvement spontané de sympathie pour les malheureux inondés se produit par toute la France, et le Ministère centralise les offrandes qui lui sont envoyées des divers points du territoire. A Nantes, la souscription ouverte dans ce but dépasse la somme de 25,000 fr.

NOUVEAU TARIF D'OCTROI.

Une ordonnance royale du 20 décembre 1845 autorise la perception, à partir du 1er janvier 1846 jusqu'au 31 décembre

1855, d'un nouveau tarif d'octroi. Le tarif en vigueur remontait à l'année 1816, et quelques articles seulement, depuis ce moment, avaient été l'objet d'une modification.

Voici les principales dispositions du nouveau tarif.

Création de droits : Marbre, 15 fr. le mètre cube. — Pierres de Crazannes et de Saint-Savinien, 1 fr. le mètre cube. — Bois du Nord, 2 fr. le mètre cube. — Verres à vitre, 1 fr. 50 c. les 50 kilos. — Bouteilles de demi-litre et au-dessus, 1 fr. le cent. — Fers, 2 fr. les 100 kilos.

Augmentation de droits : Noix sèches, portées de 0 fr. 50 c. à 1 fr. l'hectolitre. — Tuffeaux, de 1 fr. à 1 fr. 50 c. les 100 kilos. — Ardoises, de 1 fr. 50 c. à 2 fr. le mille. — Bougies de toute nature, 25 fr. les 100 kilos.

Nouveau mode de perception : Droit par tête, pour bœufs, de 25 fr., pour veaux, de 3 fr., pour moutons, de 1 fr. 50 c., transformé en un droit uniforme de 4 fr. 65 c. les 100 kilos. — Droit de 8 fr. par tête pour les porcs frais dépecés, remplacé par celui de 0 fr. 10 c. le kilo ; pour les porcs salés, par celui de 0 fr. 15 c. le kilo. — Oranges : droit de 10 fr. les 100 kilos, remplacé par celui de 2 fr. 20 c. la caisse. — Bois de chauffage : droit au stère substitué à celui par charretée. — Droits séparés pour la chaux vive ou éteinte, le plâtre cru ou cuit. — Ces modifications, qui ont pour objet, soit la suppression d'abus ou de fraude, soit un mode plus équitable, entraînent des augmentations pour la plupart des articles.

Diminution de droits : La viande par quartiers ou morceaux est réduite de 0 fr. 15 c. à 0 fr. 09 c. le kilo. (Les entrées, en 1846, atteignent 225,065 kilos, contre 91,281 en 1845.)

Suppressions de droits sur : les poissons secs et salés taxés à 0 fr. 10 c. le kilo, dégrevés à titre de nourriture des pauvres, — sur le charbon de terre. Ce droit, fixé en

l'an X à 0 fr. 10 c., avait été porté à 0 fr. 11 c., 0 fr. 15 c. et 0 fr. 20 c. et réduit en 1837 à 0 fr. 10 c.

Un arrêté du Maire, en date du 27 janvier, rend exécutoire le nouveau tarif à partir du 29 janvier.

TRAVAUX DU CHEMIN DE FER.

Les travaux de construction du chemin de fer sont poussés avec activité. Les actionnaires de la Société concessionnaire se réunissent en assemblée générale à la salle Herz, sous la présidence de de Lancastel. Un état de l'avancement des travaux et de la situation financière est mis sous leurs yeux. Un très vif débat s'élève au sujet de l'indemnité réclamée par les administrateurs, lesquels sont au nombre de 27. La somme de 150,000 fr. demandée par eux est, après une discussion orageuse, réduite à 100,000 fr.

EMPLACEMENT DE LA GARE.

Aucune solution n'est prise au sujet de l'emplacement de la future gare. Goullin publie une brochure pour défendre le projet de gare à l'*Entrepôt*. Une nouvelle combinaison est mise en avant, dans laquelle la gare serait située dans la prairie de la Madeleine et reliée par un bassin au bras de la Madeleine. — Les ingénieurs et plusieurs administrateurs de la Compagnie viennent sur place étudier la question des emplacements. Le Préfet, le 28 juin, les met, dans ses salons, en rapport avec les diverses notabilités de la ville qui patronnent les combinaisons proposées. Tout le monde tombe d'accord sur le prolongement de la ligne jusqu'au port, avec une gare secondaire à l'entrée de la ville pour les voyageurs.

BASSIN DE SAINT-NAZAIRE.

Rien n'est décidé pour la construction du bassin. Un

conflit qui s'élève entre les deux ingénieurs chargés des études, Jégou et Cabrol, retarde l'adoption d'un plan définitif. Cet incident excite dans notre commerce un vif mécontentement. Une Commission nautique est nommée par le Préfet pour donner son avis ; elle se compose de Ad. Le Cour, président ; Denis Lauriol, H. Auger, Jalabert, Tartoué, Lepechour, Gallan.

Un projet d'enceinte fortifiée, dont le devis s'élève à 5 millions, est déposé par le Gouvernement. Mais l'absence d'un plan définitif pour le bassin amène un ajournement de son étude par les Chambres.

PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES.

La ligne du Brésil, qui avait été attribuée au port de Saint-Nazaire, est sur le point de nous être enlevée. Une Compagnie du Havre s'offre pour exploiter toutes les lignes transatlantiques projetées par le Gouvernement. Marseille et Bordeaux unissent leurs instances à celles de Nantes et se liguent contre le Havre. Le Gouvernement semble disposé à partager ses faveurs entre le Havre et Marseille, lorsqu'un vice de forme l'oblige à retirer son projet.

ÉLECTIONS MUNICIPALES.

Les électeurs municipaux sont convoqués du 5 juillet au 23 juillet, pour procéder au renouvellement de la série sortante, qui avait été élue en 1840.

Trois sièges sont, en outre, vacants : un à la section F, celui de Derivas, décédé, et deux à la section K, ceux de Henry Thébaud et de Wattier, démissionnaires.

La lutte présente une animation plus grande qu'aux dernières élections. *Le National de l'Ouest, L'Hermine, L'Ouest, Le Courrier de Nantes* descendent résolument dans l'arène. Le maire, Ferdinand Favre, est violemment

attaqué. *Le Courrier de Nantes* le somme de quitter les affaires municipales. — Guépin, dans *Le National de l'Ouest,* discute les actes de son mairat (1), lui reproche son manque de fermeté; il souhaite cependant de le voir revenir à la tête de l'administration, mais l'engage à se montrer plus jaloux des prérogatives municipales. L'Imprimerie du Commerce met en vente une petite brochure, le *Vade mecum* des élections municipales à Nantes, qui contient la liste des électeurs et autres documents. Les divers partis organisent des réunions préparatoires en vue de se concerter pour présenter des candidats.

Section C. — Membres sortants : Polo et Renoul. — Inscrits : 200. — Au 2e tour, sont élus : Favreau, par 58 voix, Renoul, par 55 voix sur 124 votants.

Section G. — Membres sortants : J. Gouin et Caillé. — Inscrits : 298. — Sont élus au 2e tour : Ad. Bonamy, par 95 voix ; Caillé, par 62 voix sur 150 votants.

Section K. — Membres sortants : J.-B. Etienne et Goullin. — Inscrits : 352. — Sont élus au 1er tour : Guépin, par 102 voix ; Wattier, par 93 voix sur 182 votants.

Section F. — Membres sortants : Barrat et Clémansin. — Inscrits : 237. — Méry est élu au 1er tour par 73 voix, sur 143 votants ; J.-B. Etienne, au 2e tour par 51 voix sur 136 votants.

Section E. — Membres sortants : Robineau de Bougon et C. Mellinet (décédé). — Inscrits : 343. — Polo aîné est élu au 1er tour par 119 voix sur 201 votants ; Besnard la Giraudais, au 2e tour, par 99 voix sur 194 votants.

Section D. — Membres sortants : Brousset et Greslé. —

(1) Mot textuel de Guépin.

Inscrits : 320. — Sont élus au 2e tour : Couprie par 100 voix ; Brousset, par 69 voix sur 193 votants.

Section H. — Membres sortants : M. Chéguillaume et A. Fleury. — Inscrits 375. — Sont élus au 2e tour : Queneau par 131 voix, M. Chéguillaume, par 94 voix sur 189 votants.

Section I. — Membre sortant : Guissart. — Inscrits 325. — Guissart est élu au 1er tour par 117 voix sur 201 votants ; F. Braheix, au 2e tour, par 92 voix sur 184 votants.

Section B. — Membres sortants : Le Saut et A. Jégou. — Inscrits : 355. — Jégou est élu au 1er tour par 107 voix sur 210 votants ; Crespel de la Touche, au 2e tour par 126 voix sur 181 votants.

Section A. — Membres sortants : Gicquel et Scheult. — Inscrits : 243. — Chevas est élu au 1er tour par 15 voix sur 163 votants.

Sont nommés en remplacement des membres sortants en 1849 décédés ou démissionnaires :

Section K. — Au 1er tour, H. Thébaud par 121 voix sur 197 votants ; Mangin père au 2e tour par 120 voix sur 99 votants.

Section F. — Au 2e tour, Barrat par 53 voix sur 121 votants.

Les partis d'opposition n'ont pas à regretter les efforts qu'ils ont dépensés dans la lutte, car, pour la première fois, ils ont poussé au Conseil quelques-uns de leurs représentants. L'opposition de gauche revendique comme lui appartenant : V. Mangin, Guépin, H. Thébaud, Chevas, et l'opposition de droite : Favreau, Besnard la Giraudais, Crespel de la Touche.

Le Conseil a, pour une durée de trois ans, la composition suivante :

Sortants en 1849.

Section A.	—	F. Favre.	L. Vallet.
— *B.*	—	Biclet.	
— *C.*	—	Prevel.	Ev. Colombel.
— *D.*	—	Moriceau, d.-m.	A. Garnier.
— *E.*	—	Marie, d.-m.	A. Cherot.
— *F.*	—	Trenchevent.	Barrat.
— *G.*	—	Th. Chéguillaume.	Huette.
— *H.*	—	J. Roux.	F. Talvande.
— *I.*	—	Bignon.	Chenantais.
— *K.*	—	H. Thébaud.	Mangin.

Sortants en 1852.

Section A.	—	J.-J. Chevas.	
— *B.*	—	A. Jegou.	Crespel de la Touche.
— *C.*	—	Favreau.	Renoul.
— *D.*	—	Couprie.	Brousset.
— *E.*	—	Polo aîné.	Besnard la Giraudais.
— *F.*	—	Méry.	J.-B. Etienne.
— *G.*	—	A. Bonamy.	Caillé.
— *H.*	—	M. Chéguillaume.	F. Queneau.
— *I.*	—	Cuissart.	F. Braheix.
— *K.*	—	Guépin.	Wattier.

L'entrée aux affaires municipales des légitimistes et des républicains, détermine, au sein du Conseil, des courants d'opinions inconnus jusqu'alors, et lui donne une physionomie nouvelle; aussi la municipalité en exercice se trouve-t-elle dans une position délicate. Elle comprend la difficulté de la situation et donne sa démission. Sur la demande du Préfet, elle consent à continuer l'expédition des affaires jusqu'à ce qu'elle soit remplacée. L'Administration de F. Favre est

vigoureusement attaquée. A. Garnier tente de former une Administration, mais il ne peut aboutir. Le Préfet songe un instant à confier la mairie aux six premiers inscrits sur le tableau ; enfin on en revient à F. Favre.

Une ordonnance du 3 octobre le nomme maire et appelle P. Cuissart aux fonctions d'adjoint.

C'est seulement le 26 octobre que l'Administration est complétée par la nomination de M. Chéguillaume, Polo aîné, Trenchevent aîné, Couprie aîné.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES.

Les électeurs sont convoqués, le 1er août, pour procéder au renouvellement de la Chambre des Députés. La lutte est encore plus vive qu'aux précédents scrutins.

— 1er *Collège*. — (1er, 2e, 3e cantons de Nantes). — Dubois, député sortant, trouve un sérieux concurrent dans A. Garnier, qui cherche à gouper les suffrages des ministériels et des légitimistes. 381 électeurs sur 457 inscrits prennent part au vote. Dubois est élu par par 213 suffrages. Garnier en obtient 165, et de Sesmaisons, 3.

— 2e *Collège*. — (4e, 5e et 6e cantons). — Bignon est réélu par 299 voix. F. Quesneau n'en recueille que 113.

— 3e *Collège*. — (Pont-Rousseau). — Lanjuinais est réélu par 263 suffrages. Les légitimistes donnent 46 voix à de Lancastel et 13 à de Cornulier.

— Billault est réélu à Ancenis par 99 voix sur 117 votants et 150 inscrits.

— A Châteaubriant, 180 électeurs sur 194 inscrits déposent leur bulletin. La lutte est très chaude. On en vient même à des actes de violence et 150 soldats sont envoyés pour rétablir l'ordre. De la Haye-Jousselin, candidat ministériel, soutenu par les légitimistes, l'emporte avec 96 voix. Son adversaire, de la Pilorgerie, en obtient 84.

— A Paimbœuf, E. Colombel, candidat de l'opposition, avec 79 voix enlève son siège à Le Ray qui n'en obtient que 73.

Les électeurs de Savenay maintiennent Ternaux sur son siège. Il a 170 voix De la Rochette, candidat des légitimistes, en recueille 141.

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE.

Le général Lamoricière quitte le théâtre de ses exploits pour venir tenter la fortune électorale. Notre ville lui réserve un accueil enthousiaste. La population se porte en foule pour l'acclamer au domicile de son oncle Robineau de Bougon, place de Gigant. Le corps des officiers de la garde nationale se rend à sa propriété de Tourneron pour le féliciter. Un banquet, au haut prix de 10 fr., s'organise en son honneur.

Le brillant général n'est pas heureux dans ses compétitions électorales. Il échoue à Paris et à Cholet.

Le banquet qui lui est offert à la Bourse n'en est pas moins un triomphe pour lui. Il est présidé par le Maire, entouré de Dubois, Lanjuinais, Gouin, etc. Le rôle de candidat d'opposition, qu'il a pris dans la lutte électorale, lui a aliéné les sympathies des amis du pouvoir; aussi constate-t-on au banquet l'absence des autorités, et les officiers ne peuvent y assister qu'en tenue civile.

Le général, lors d'une élection complémentaire à Saint-Calais (Sarthe), enlève un siège législatif.

MOUVEMENT PROTECTIONNISTE.

Un groupe de négociants, à la tête duquel se trouve Aug. Garnier, prend l'initiative d'une réunion en vue de provoquer un mouvement en faveur de la protection du travail national. Cette réunion a lieu le 11 décembre, dans la grande salle de la Mairie. Garnier la préside, et Cherot, secrétaire provi-

soire, donne lecture d'un manifeste protectionniste dont les conclusions sont les suivantes :

1° Sera-t-il formé, ou non, une association pour la défense du travail national et la réforme progressive des droits de douane ?

2° Sera-t-il formé, ou non, un comité actif pour la défense du travail national et la réforme progressive des tarifs de douane ?

L'assemblée, à l'unanimité, donne une réponse affirmative aux deux questions.

Il est immédiatement procédé à la formation du comité actif. Le bureau provisoire, composé de Garnier, Cherot, Th. Chéguillaume, Gâche, J.-B. Etienne, P. Chéguillaume, L. Vallet, est désigné pour en faire partie. On lui adjoint d'autres membres appartenant au commerce, à l'industrie, à l'agriculture. Le 22 décembre, le Comité constitue un bureau définitif, qui est composé de A. Garnier, président ; Ev. Colombel et Th. Chéguillaume, vice-présidents ; A. Cherot et Neveu-Derotrie, secrétaires. On charge F. Braheix, F. Quesneau, Goupilleau, Voruz et Jamont de se concerter avec le bureau pour rédiger un projet de statuts. On donne à l'association le titre de « Association de Nantes pour la » défense du travail national et la réforme du système de » douanes. »

DIVERS.

De grands préparatifs sont faits pour recevoir dignement Ibrahim-Pacha, fils du vice-roi d'Egypte, qui se rend d'Espagne à Paris, en passant par Toulouse, Bordeaux et Nantes. Un bal par souscription s'organise sous les auspices de la Municipalité. Le commerce se prépare à lui offrir un banquet. Arrivé à Bordeaux, Ibrahim-Pacha change d'itinéraire et se rend directement à Paris.

Le prince de Joinville passe quelques heures à Nantes, dans la journée du 26 mars, pour se rendre à Indret, où il va assister au lancement du *Passe-Partout,* yacht de 120 chevaux, destiné au service particulier du Roi. Ce yacht est le premier bateau en fer qui ait été construit en cet établissement (1).

Les Polonais en résidence à Nantes, sur l'ordre qui leur est donné par le comité de Paris, se préparent à quitter notre ville, pour prendre part au soulèvement qui a éclaté dans leur pays. Des souscriptions sont ouvertes par le *National de l'Ouest,* pour leur venir en aide. Les républicains s'agitent beaucoup en leur faveur. L'Administration et ses amis se tiennent systématiquement à l'écart du mouvement.

La *Société des architectes* de Nantes est autorisée par décision ministérielle du 18 avril 1846. Cette société a principalement pour but de s'occuper des questions d'art, de pratique, de jurisprudence et d'administration relatives à l'architecture. Les membres sont : Amouroux, *secrétaire principal;* Blon, Bourgerel, *secrétaire adjoint ;* Buron, Chagniau, Chenantais, Crucy, de Raymond, Douillard aîné, Douillard jeune, *vice-président ;* Driollet, Faucheur, Gilée père, Gilée fils, Guillemet, Lhotellier, Liberge, Mortier, Nau, *président ;* Seheult, Trotreau, Van Iseghem. Ils tiennent leur séance dans une salle de l'immeuble municipal de la rue du Moulin.

Bourgerel obtient une médaille d'or à la section d'architecture de l'exposition de Paris.

---

(1) Les sculptures du bateau sont l'œuvre de Suc. Les travaux de menuiserie et de tapisserie sont confiés à Maurice.

A l'occasion de la fête du Roi, sont décorés de la légion d'honneur : Jules Gouin, banquier, vice-président de la Chambre de Commerce, et Aug. Garnier, négociant, maître de forges, président du Tribunal de Commerce.

Le père de Ravignan vient prêcher une station à la Cathédrale au mois de mai. Les sermons spéciaux pour les hommes sont très suivis.

Aux fêtes nationales de juillet, les élèves du Collège royal, qui ne sont pas en congé dans leur famille, vont grossir les rangs du cortège officiel. Si la masse de la population se tient de plus en plus à l'écart de ces fêtes, il n'en est pas de même des républicains. Ces derniers, au nombre de 7 à 800, se rendent au monument des victimes de 1830, à Miséricorde. Victor Mangin prononce un discours dans lequel il ravive le souvenir de la révolution de juillet et en réclame toutes les conséquences.

Le Ministre de la Marine, baron de Mackau, passe à Nantes la journée du 22 septembre. Il visite les différents ateliers auxquels sont confiés des travaux pour la marine de l'Etat. Le soir, il assiste à un banquet auquel prennent part les autorités et les membres du Conseil général. Le lendemain, il se rend à Indret, puis à Paimbœuf et à Saint-Nazaire.

La Société des courses trouve, chez les fermiers de la prairie de Mauves, de grandes exigences pour la location de leur terrain. La commune de Chantenay, mieux inspirée qu'autrefois, entre en pourparlers avec la Société, mais celle-ci, craignant qu'un changement d'hippodrome ne nuise au succès des courses et à la popularité dont elles jouissent, en passe par les prétentions des fermiers de la prairie de

Mauves. Pour compenser les sacrifices qu'elle a dû subir, elle prend le parti de réduire la valeur des prix.

Un orateur d'un grand talent, Victor Hennequin, avocat à la Cour d'appel de Paris, après une tournée en Bretagne, donne, du 24 au 30 octobre, dans la grande salle de la Mairie, une série de conférences sur les doctrines de Fourier, dont il est un ardent propagateur.

Le 1er novembre, un banquet lui est offert. Au dessert, il prend la parole et prononce un véritable discours-programme.

« Socialistes de toutes nuances, s'écrie-t-il dans sa péro-
» raison, vous êtes déjà nos frères, vous voulez, comme
» nous, la solidarité, la concorde, l'instruction et le pain
» pour tous. Si vous désirez sincèrement le progrès sans
» désordre, la conciliation de toutes les classes, pourquoi
» ne pas vous rallier tous à cette bannière, où l'on voit écrit
» en caractères lumineux : *Droit au travail. Association*
» *volontaire du capital, du travail et du talent.* »

Les dresseurs de chevaux recommencent à suivre la retraite des soldats depuis le Port-au-Vin jusqu'à la Caserne, pour habituer leurs élèves au son du tambour. La police est obligée d'intervenir pour les empêcher de se livrer à cet exercice.

Un esturgeon est pêché à Cunault (Maine-et-Loire). Il mesure 2m,40 de longueur. On l'amène à Saumur, pour le montrer aux curieux.

Le 4 juillet, à 7 heures du matin, a lieu, à la carrière de Miséri, un lancer de pigeons voyageurs venus de Louvain (Belgique).

SERVICES PUBLICS.

Chambre de Commerce.

Une ordonnance royale du 10 mars autorise la cession de la bombarde *L'Eclair* à la Chambre de Commerce pour y installer l'école des mousses. On procède à son organisation et, le 24 septembre, a lieu la séance officielle de son inauguration. — Le bâtiment est amarré à la cale des Salorges. Il est aménagé pour recevoir 50 enfants.

— Le capitaine Loarer part pour Mayotte sur la frégate *L'Armide*. Il reçoit une somme de 4,000 fr. et une lettre de crédit sur une maison de Bourbon pour se procurer une collection complète des produits naturels susceptibles d'être importés en France. La Chambre syndicale des courtiers le charge de lui fournir des renseignements sur certaines marchandises. Le Ministre exprime ses regrets à la Chambre pour le petit nombre d'échantillons qu'elle a réuni. Il comptait sur elle et ne s'était pas adressé aux autres Chambres de Commerce dont il se voit maintenant obligé de demander lui-même le concours. Comme la mission doit séjourner quelque temps à Bourbon, les navires en partance de Nantes pour cette colonie emportent un complément d'échantillons. Rouen, Mulhouse, Nîmes, Cholet, etc., s'empressent de répondre à l'invitation du Ministre et font parvenir des ballots et caisses de marchandises.

— Le monde commercial, tant à Paris que dans les principaux centres de province, est sous le coup d'une vive agitation. Les partisans du libre échange et de la protection sont aux prises et plusieurs comités se forment : comité pour les intérêts maritimes, comité pour la défense des intérêts de la navigation, comité de la défense du travail national etc. La Chambre est sollicitée par eux, mais elle déclare vouloir s'en tenir à la plus entière neutralité.

Sont nommés pour trois ans : J. Roux, Gicquel, Guibert, Desloges, P. Roy (27 août). F. Bignon et J. Gouin sont élus président et vice-président.

Sont nommés juges titulaires : L. Guérin-Doudet, ancien juge, Ad. Desloges et J.-B. Etienne, juges suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par Ant. Chauvet et A. Lafargue.

L'effet de la nouvelle loi continue à se faire sentir. Les versements montent à 1,596,856 fr.; les remboursements, à 1,862,180 fr. Le solde dû tombe à 6,514,033 fr.; mais, par contre, les acquisitions de rentes sont en progrès et atteignent 61,588 fr.

Les recettes s'élèvent à 115,727 fr. et les dépenses à 103,572 fr.

Les prévisions budgétaires pour 1846 s'établissent comme suit :

Recettes ordinaires et extraordinaires. .	1.610.878 f 01
Dépenses id. id. . . .	1.610.780 49
Excédant.	97 f 50

Chapitre additionnel des recettes : 177,715 fr. 41 c.; des dépenses : 166,736 fr. 55 c.

Les recettes brutes atteignent la somme de 1,229,829 fr., dépassant d'environ 55,000 fr. les recettes de 1845, et seulement d'environ 20,000 fr. l'augmentation normale. Le projet élaboré par le Conseil municipal prévoyait de meilleurs résultats, mais il avait été remanié au ministère, et des réductions de taxes avaient été apportées par lui sur les articles dont le rendement était principalement escompté.

. Notre députation continue ses traditions. Bignon est nommé rapporteur du budget des dépenses. Une double marque de considération lui est donnée par le Gouvernement. Il est promu commandeur de la Légion-d'Honneur et nommé conseiller-maître à la Cour des Comptes. Les occupations que lui imposent ces nouvelles fonctions l'amènent à résigner son mandat de conseiller municipal. La nouvelle Chambre manifeste, à l'égard de nos députés, les mêmes sentiments que l'ancienne. Bignon est encore premier vice-président pour la session 1846-47. Billault manque d'un rang l'honneur d'être vice-président. Par contre, Lanjuinais est nommé quatrième secrétaire.

Arrêtés municipaux rendus à la date du :

22 *juin*. — Police des bains en rivière : Bain public pour hommes à la prairie de Mauves. Bain public pour les femmes, rive sud de la pointe de l'île Gloriette. Des boîtes fumigatoires sont déposées à Chézine, sur la Fosse, île Gloriette, chaussée de la Madeleine, au port Communeau, à la prairie de Mauves.

20 *août*. — Vente et vérification des viandes foraines. Le 7 octobre, un marché pour les viandes foraines est ouvert le mercredi au port Communeau. Précédemment, cette vente n'avait lieu que le samedi. La population et les marchands sont très satisfaits de cette innovation, et l'on demande que des marchés de ce genre soient autorisés sur d'autres points de la ville.

16 *septembre*. — Police des chiens errants et des chiens enragés.

Le 1er avril est ouverte la première crèche fondée par le comité institué par la municipalité. Cette crèche est installée passage d'Alger, quartier Vallée. Elle est aménagée pour recevoir 25 à 30 enfants. Un comité de dames est organisé

pour surveiller le fonctionnement de l'œuvre. L'établissement est inauguré et béni le 7 avril par Mgr de Hercé à la suite d'une cérémonie religieuse célébrée à Notre-Dame de Bon-Port, au cours de laquelle M. l'abbé Fournier porte la parole.

Une cinquième salle d'asile est inaugurée dans le quartier de Pirmil le 15 mai. Elle est installée dans un local construit aux frais de la ville et qui est destiné à contenir, en outre, le poste d'octroi et un corps de garde.

La société pour l'extinction de la mendicité publique est reconnue établissement d'utilité publique.

Le 6 juillet, on commence le recensement quinquennal de la population.

ENSEIGNEMENT ET PUBLICATIONS.

L'abbé Lechat, professeur de philosophie au collège royal, est décoré de la Légion-d'Honneur. Dubois, député, est chargé par le Chancelier, de lui en remettre les insignes.

— Le baron Bertrand-Geslin groupe quelques botanistes et fonde la *Société linéenne*. qui ne tarde pas à se fondre dans la Société Académique.

— Le Conservatoire de musique est érigé en succursale du Conservatoire de Paris. Le Conseil général lui accorde une subvention de 300 fr. Le maire met à sa disposition un local dans l'immeuble communal de la rue du Moulin. Trois concerts sont donnés dans le cours de l'année.

— L'Association de la Providence publie une brochure où elle présente les services rendus par elle à la classe ou-

vrière. Ses six écoles avec leurs vingt-deux classes sont dirigées par trente-deux frères et fréquentées par trois mille enfants.

Les cours spéciaux se multiplient : Cours de prononciation, d'élocution et d'éloquence parlée par le professeur Duquesnoy.— Séances de magnétisme animal avec le concours d'une dame somnambule. — Leçons de mécanique industrielle par Wolski. — Cours de droit théorique et pratique pour le notariat, par Mousnier, professeur au collège. — Cours d'archéologie par l'abbé Rousteau, professeur au petit séminaire. — Cours d'agriculture, par Heuzé, professeur à Grand-Jouan. — Cours d'économie rurale par Neveu-Derotrie. — Leçons d'anatomie et de physiologie comparées, par le docteur A. Libaudière. Certains de ces cours sont gratuits. Pour d'autres, une cotisation est demandée, et le professeur, dans une première séance publique tenue généralement dans la grande salle de la mairie, expose le programme de ses leçons.

La Société de Sainte-Cécile, avec le concours de l'orchestre du théâtre, chante à Saint-Nicolas, pour la première fois, une messe solennelle en l'honneur de sa patronne. — Henri Mondeux, le pâtre calculateur, donne des séances.

Le 1er novembre, paraît, à Guérande, un nouveau journal, *Le Saulnier,* qui est rédigé par Muterse. — Une nouvelle feuille théâtrale, *Le Furet,* voit le jour.

Dans le cours de l'année sont publiés : *La Vendée,* par le baron de Wismes. — *La galère armoricaine,* éditée par Charpentier. (La publication, commencée en 1844, se termine.) — *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration.* — *Fleurs à Marie,* par Turquety. — *Etudes chimiques sur les cours d'eau de la Loire-Inférieure.* par Ad. Bobierre et Ed. Moride. — *So-*

phistications des matières alimentaires, par Bertin. — *L'industrie linéenne,* par Cherot. — *Institutions de la France,* par Colombel.

AGRICULTURE.

Le concours annuel du comice central agricole est tenu, près de la propriété du Chaffault, sur la route de la Rochelle. Le Préfet l'honore de sa présence.

La fraude des engrais est activement surveillée par l'inspecteur d'agriculture. 32 procès-verbaux sont dressés par lui. Le congrès central agricole de Paris, sur la proposition de Payen, s'inspire de l'exemple donné par notre département pour demander que des arrêtés soient pris par tous les préfets pour prévenir la fraude des engrais.

La maladie de la pomme de terre jette la désolation dans nos campagnes. Une circulaire de l'inspecteur d'agriculture indique les mesures à prendre pour la combattre.

Bertin publie une brochure : *Des améliorations produites, dans le commerce du noir animal, résidu pur des raffineries, par suite de l'arrêté préfectoral du* 19 *mai* 1841. Les raffineurs ne sont pas satisfaits de certaines allégations qui les concernent et font entendre de vives protestations.

Le blé, jusqu'à la récolte, oscille entre 20 fr. 60 c. et 21 fr. 80 c. l'hectolitre, mais, à partir du mois d'août, il atteint le prix de 22 fr., puis la hausse continue. Dans le courant d'octobre, à l'occasion d'une nouvelle augmentation, des placards séditieux et excitant le peuple à l'émeute sont affichés en ville, mais la population résiste à ces provocations. Une commission, dite des subsistances, est nommée

par la municipalité. Elle se compose de M. Chéguillaume, adjoint ; Caillé, Thébaud, Trenchevent, Greslé, conseillers municipaux ; Dezaunay, Constantin, Dagault, négociants ; Leloup et Maillard, chef de bureau. L'année se termine avec le haut prix de 27 fr. 70 c.

Le seigle suit la même marche. Il varie jusqu'en septembre entre 13 et 14 fr. l'hectolitre. A partir de ce moment, son prix est en hausse continue et atteint 21 fr. 90 c. en décembre. — Il en est de même pour l'orge qui, après avoir oscillé entre 10 fr. 25 c. et 11 fr. 50 c. jusqu'à la récolte, monte, en septembre, à 12 fr. et, après une série d'augmentations, termine l'année au cours de 15 fr. 50 c. — De même pour l'avoine, qui est cotée aux prix de 8 fr. 65 c. à 9 fr. 75 c. jusqu'en septembre, et qui alors entre en hausse et vaut 11 fr. à la fin de décembre.

Le blé noir ne participe pas à ce mouvement. Il débute à 8 fr. 75 c., oscille pendant toute l'année entre 8 et 9 fr. et, seulement à la fin de décembre, atteint le prix de 10 fr. — Il en est de même du maïs, qui varie entre 9 fr. 50 c. et 12 fr. 50 c.

Prix des vins à la récolte : Muscadets, 45 fr.; gros-plants, 28 fr.

Prix du pain, le kilo.	Blanc.	Batelier.	Méteil.
De janvier à août......	0f 4250	0f 3250	0f 25.
En septembre.........	0.4375	0.3375	0.2625.
Décembre (maximum) ..	0.4625	0.3625	0.2875.

Toute la population de nos côtes, qui vit du travail du sel, est en proie à une vive agitation par suite des mesures prises par le Gouvernement : ordonnance du 26 février relative à la dénaturation des sels pour jouir de la réduction de droits au cas de son emploi pour l'alimentation du bétail

— projet de loi tendant au dégrèvement du sel — ordonnance du 24 novembre autorisant les morutiers à s'approvisionner de sel à l'étranger.

Un congrès salicole se tient à Napoléon-Vendée, du 20 au 25 décembre, à l'occasion de cette dernière ordonnance. — Le journal *Le Salin,* de Guérande, mène une campagne active pour défendre les intérêts du pays.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Un hangar est construit par la Chambre de Commerce, sur la Fosse, pour mettre les marchandises à l'abri.

— La douane fait édifier sur les quais trois pavillons, destinés aux opérations de la vérification et du pesage des marchandises. Le public se plaint vivement du tort causé à la perspective de la promenade.

— Les maisons d'armement réalisent de beaux bénéfices : La Cie Hignard distribue 14 % de dividende, la Cie Le Boyer 12 %.

— L'heure de la tenue de la Bourse est changée ; elle est fixée de 2 h. à 4 h., par suite du changement de l'heure d'arrivée du courrier de Paris depuis l'ouverture de la ligne d'Orléans à Tours.

— Plusieurs usines se montent pour le traitement des vidanges et leur transformation en poudrette. — Guibert construit pour la marine de l'Etat plusieurs bateaux en fer : *Le Dauphin, L'Epervier, Le Héron, Le Goëland.* Les ouvriers poëliers, à qui primitivement ce travail des coques était réservé, ne peuvent plus suffire. Ils témoignent un grand mécontentement en voyant que des charpentiers sont dressés pour exécuter cette besogne.

Le chemin de fer d'Orléans à Tours est inauguré le 26 mars. — Les bateaux à vapeur tentent de lui faire

concurrence en abaissant leur prix de transport qui, pour le voyage d'Orléans à Tours, est fixé à 2 fr. et 1 fr. 50 c., mais la Compagnie du chemin de fer prend des arrangements et ils cessent tout service. — Les *Paquebots* et les *Dragons*, par suite d'une entente avec le chemin de fer, pour le trajet de Tours à Paris, entreprennent le transport des voyageurs de Nantes à Paris, au prix de 23 fr., avec une durée de voyage de 23 à 24 heures.

— Les messageries Caillard-Laffitte continuent leur service. A Tours, les diligences sont placées sur les plateformes du chemin de fer. Le voyage de Nantes à Paris est accompli en 23 heures.

Des excursions sont faites, dans la belle saison, par le bateau *La Reine*, à Pornic, Préfailles, Noirmoutiers.

Plusieurs sociétés d'assurances maritimes s'organisent : Ulric Sellier, capital 300,000 fr., par actions de 10,000 fr. — Alexandre François fils, 600,000 fr., actions de 10,000 fr. — J.-C. Grenet, 300,000 fr., actions de 5,000 fr. — Frédéric Hermann, 500,000 fr., actions de 1,000 fr. — La Caisse d'escompte Lechat, Babin, du Champ-Renou et Guillon, avances et prêts, se monte au capital de 250,000 fr. — La banque Gouin, caisse de Nantes, porte son capital à la somme de 150,000 fr. et se transforme en banque Gouin père, fils et Cie.

Milanowski se livre, à la Ville-en-Bois, à la fabrication du bouillon concentré et du bœuf bouilli. — La fabrique de conserves Deffès et Cie, qui possède des usines au Mont-Saint-Bernard et à Piriac, s'adjoint des associés et porte son capital à 211,000 fr. — P.-H. Renaud et E.-A. Lotz fondent leurs ateliers de construction mécanique. — Mesnil construit un bateau plongeur à air pour les travaux de la jetée du Croisic. — La Société Alliot et Chaigneau se forme, au capital de 200,000 fr., pour l'entreprise des dragages.

MONUMENTS ET VOIRIE.

L'emprunt de 600,000 fr., autorisé pour la construction du Palais de justice, est mis en adjudication. Aucune soumission n'est déposée. Le Préfet traite avec la Caisse des dépôts et consignations.

Le vieux palais du Bouffay et le terrain qu'il recouvre sont mis en vente par le Préfet, sur la mise à prix de 408,243 fr. La tour, qui est propriété communale, n'est pas comprise dans cette vente. La ville se croit, en outre, fondée pour une part importante dans la propriété du Bouffay. Le Préfet examine les prétentions de la ville et apporte quelques modifications aux conditions du cahier des charges. Le Conseil municipal ne se déclare pas satisfait et charge le Maire de prendre les mesures conservatoires nécessaires. Deux anciens magistrats, Tronson et Lefeuvre, sont chargés, en qualité d'arbitres et d'amiables compositeurs, de trancher le différend pendant entre la ville et le département. Le Conseil général accepte leurs conclusions et invite le Préfet à montrer avec la ville la plus grande conciliation.

Le Conseil municipal examine les plans proposés pour la reconstruction de l'Hôtel-Dieu. Il se prononce pour une construction intégrale et immédiate, mais refuse de donner son approbation au choix qui a été fait de l'emplacement actuel. — Une partie des douves du Château est comblée pour permettre l'agrandissement de la place Cincinnatus (1). Une redevance annuelle est exigée par le Gouvernement pour bien marquer qu'il n'aliène pas son droit de propriété. — Une ordonnance du 8 mars 1846 prononce la déclaration

(1) Place de la Duchesse-Anne.

d'utilité publique pour l'ouverture d'une voie (1) en prolongement de la rue Gresset jusqu'à la rue de Flandres, et substitue la société Mahot, Esmein et Rocher, aux droits de la commune, en vue de procéder aux expropriations qui qui seront nécessaires. — Les quais d'Orléans et des Tanneurs, ainsi que les cales aux abords des ponts de l'Erdre, sont munis de parapets.

SAINT-NICOLAS. — L'aménagement des abords de cette église est l'objet de plusieurs délibérations du Conseil municipal. La largeur des rues latérales est portée de 6 mètres à 8 mètres. L'ouverture d'une rue dans l'axe du transept et à la suite de la rue du Pré-Nian est décidée. La déclaration d'utilité publique est sollicitée pour obtenir le dégagement du parvis. La fabrique est autorisée à disposer d'une somme de 50,000 fr. pour acquérir des immeubles en vue de l'isolement du monument.

NOTRE-DAME-DE-BON-PORT. — La mise en adjudication des travaux de construction d'après les plans de Seheult et Chenantais a lieu le 24 mars.

SAINTE-CROIX. — L'église est complètement débarrassée des baraques qui masquaient sa façade.

SAINTE-ANNE. — M. et Mme Blineau, par acte du 18 septembre, font donation à la ville de cette église. L'abbé Lehuédé est installé le 22 novembre.

SAINT-JOSEPH-DE-PORTRICQ. — Cette église, élevée aux frais de Lelasseur, est donnée par lui en pleine propriété à la commune, suivant acte du 20 septembre.

On procède à la démolition de la chapelle de Toussaint

(1) Rue de Bréa.

CONCERTS, THÉATRE, ETC.

En mars Mme Dorus-Gras. — Mlle Malvina Prévot. — Fle Feitlinger. — Avril : le ténor Taldoni. — Juin : le pianiste Thalberg. — Août : le pianiste Konstki puis Feitlinger. — Novembre : le violoncelliste Casella. — Décembre : Ghys.

La fin de la saison est marquée par deux auditions du *Désert*, de Félicien David, pour lesquelles le prix des places est doublé ; 150 exécutants, au nombre desquels se trouvent les élèves du Conservatoire, concourent à leur exécution.

Tilly est, pour la 3e fois, mis en possession du privilège. Il a toutes les sympathies du public. Le 12 mai, la troupe de comédie ouvre la campagne. Du 15 juillet au 1er août la salle est fermée suivant l'usage. La troupe d'opéra débute le 1er septembre. Mlle Masson trouve un public encore plus enthousiaste qu'en 1845.

Les nouveautés de l'année sont : *Charles VI* (26 mars) ; *La Reine de Chypre* (27 décembre). Viennent en représentation : Mme Dorus-Gras de l'Opéra ; Mme Rossi-Caccia, de l'Opéra-Comique ; Mme Fargueil, du Vaudeville ; Ravel, du Palais-Royal.

— Des concerts sont donnés par Ponchard, professeur au Conservatoire de Paris, et Van-Gelder, violoncelle solo du roi des Pays-Bas.

On songe à installer un rideau en double tôle pour isoler la scène en cas d'incendie.

Les bals se succèdent chaque semaine jusqu'au Carême. En février, des représentations sont données par la troupe

italienne Zanfretta : exercices gymnastiques, danses, tableaux vivants, etc. — En mars : luttes d'hommes.

Au théâtre du passage Pommeraye, d'avril à juin, séance du professeur de Linski, prestidigitation, magie blanche, polyorama animé, fantasmagorie, la nonne sanglante.

Place Bretagne. Grand musée français et galerie militaire, 120 personnages, grandeur naturelle. — Le cirque Bouthors.

Année 1847.

La cherté du pain. — Les grèves. — Mesures contre les boulangers. — Gare du chemin de fer. — Transatlantiques. — Traité avec la Cie du gaz. — Service d'eau. — La lutte entre les deux sucres. — Divers. — Services publics. — Enseignement et publications. — Agriculture. — Commerce et industrie. — Monuments et voirie. — Concerts, Théâtre, Spectacles.

LA CHERTÉ DU PAIN.

L'année 1847 est signalée par une disette qui afflige toute la région. Le pain méteil, taxé à 0 fr. 30 c. le kilo pour le mois de janvier, est porté à 0 fr. 4625 en avril. Il se tient à 45 c. pendant les mois de mai et de juin, et seulement, en août, tombe à 0 fr. 28 c.

Des actes de violence sont commis à Rennes, Pouancé, Château-Gontier, sur divers points de la Vendée. Grâce aux mesures prises par la municipalité, l'ordre n'est toublé en notre ville que par le bris de quelques vitres et reverbères. Sur son initiative, une liste de souscription est ouverte ; la population répond avec empressement à cet appel, et, en quelques semaines, une somme de 40,000 fr. est recueillie. Une souscription est également ouverte dans les colonnes de l'*Hermine*. Elle produit une somme d'environ 10,000 fr. La Commission du journal offre au Maire d'affecter cette somme au rachat de l'augmentation du pain méteil, et, sur le refus qui lui est opposé, en dispose en faveur de la Société et des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Le Conseil municipal insiste pour que le Gouvernement abandonne à la ville le dixième de l'octroi qu'elle lui verse annuellement. Pour donner de l'ouvrage aux ouvriers en chômage, des ateliers de charité sont ouverts au Jardin

des plantes, à la carrière de Miséry, aux Garennes, aux Folies-Chaillou, au marché de l'Abattoir. Le Conseil municipal, dans sa séance du 29 janvier, décide la création de bons de pain supplémentaires, qui doivent servir à couvrir l'excédent de 0 fr. 37 c. 1/2 pour le pain batelier et 0 fr. 30 c. pour le pain méteil.

Les ouvriers des ateliers de charité, mécontents du salaire journalier de 1 fr. 10 c. qui leur est accordé, font entendre des plaintes. Un instant on peut craindre qu'un mouvement populaire n'éclate. Des bons supplémentaires sont distribués et l'incident n'a pas de suite. Pour faire face aux dépenses occasionnées par la délivrance des bons de différence, trois emprunts successifs, chacun de 100,000 fr., sont votés par le Conseil municipal, le 20 février, le 20 mars et le 25 mai.

GRÈVES.

La cherté du pain provoque plusieurs grèves.

Les couvreurs se mettent d'abord en chômage ; ils ne gagnent que 3 fr. et réclament la journée de 3 fr. 50 c. et 4 fr., suivant la saison.

Ce sont ensuite les maçons qui, en février, quittent les chantiers. Ils demandent une augmentation de 0 fr. 50 c. par jour, soit 2 fr. 50 c. au lieu de 2 fr., suivant la saison. Plusieurs réunions sont tenues par eux, au Pont-du-Cens, sur la route de Paris, à la suite desquelles il est procédé par la police à une trentaine d'arrestations. Des condamnations variant de huit jours à deux mois de prison sont prononcées, le 24 mars, pour délit de coalition et de violence. Le parquet en appelle à minima pour plusieurs d'entre elles. La Cour se borne à les confirmer. La grève ne s'en poursuit pas moins. A la suite de réunions qui ont lieu à Pont-Rousseau et sur les chantiers du chemin de fer, il est procédé, dans

le courant d'août, à de nouvelles arrestations. Il ne faut pas moins de cinq audiences pour juger les prévenus. 51 condamnations de huit jours à six mois de prison sont prononcées, et deux maçons, convaincus d'avoir été les meneurs de la grève, encourent une peine de deux années. Tant de rigueurs ont raison de la résistance des ouvriers qui reprennent le chemin de leurs chantiers sans avoir obtenu satisfaction.

MESURES CONTRE LES BOULANGERS.

Le haut prix des farines amène les boulangers à pratiquer des manœuvres frauduleuses, et de nombreuses condamnations sont prononcées, les unes pour manque de poids dans le pain, les autres pour vente à un prix au-dessus de la taxe. Certains mélangent à la farine de blé des farines de maïs, fèves et de pois. On trouve chez quatre d'entre eux des pains couverts d'une couche rouge ayant la couleur de la brique pilée. Ils sont convaincus d'avoir employé un mélange de farines et condamnés à des peines de un à trois mois de prison. D'autres condamnations sont prononcées pour le même fait. Des peines de prison sont infligées à divers boulangers pour récidive dans la vente à faux poids ou à un prix supérieur à celui de la taxe.

La municipalité, en vue d'assurer un approvisionnement régulier, avait enjoint, par un arrêté du 26 mars, aux boulangers de pratiquer deux fournées chaque dimanche, sans diminuer le nombre de celles qu'ils faisaient normalement les autres jours de la semaine. Les boulangers se plaignent vivement et ne s'empressent pas d'obéir à cette injonction. A la suite d'une visite domiciliaire faite, un dimanche, 60 procès-verbaux sont dressés. Le dimanche suivant, la police constate que le règlement est observé.

GARE DU CHEMIN DE FER.

Les travaux de construction de la ligne sont, sur tous ses points, menés avec une grande activité et l'on peut déjà prévoir qu'ils seront terminés à la fin de l'année 1849.

La question de l'emplacement de la gare n'est pas encore résolue. Le Ministre s'oppose formellement à la pose d'une voie ferrée sur la Fosse pour relier la prairie de Mauves au port. Tous les projets mis en avant se trouvent de la sorte écartés.

La Compagnie propose de nouvelles dispositions. Une gare pour voyageurs et marchandises, à destination de Nantes, serait établie au bas du cours Saint-André. La ligne contournerait la ville par le nord, passerait en tunnel de la ruelle de Bel-Air à la rue des Coulées et aboutirait sur la Fosse à la maison Chaurand. Un projet à peu près semblable, celui dit de l'*Entrepôt*, avait été, lors de la première enquête, présenté au public et avait été presque unanimement repoussé. *Le Breton, Le Courrier de Nantes* et l'*Hermine* combattent la nouvelle combinaison de la Compagnie. *Le National de l'Ouest* est seul à la défendre et s'attache à faire comprendre qu'elle réalise le vœu de la loi, c'est-à-dire la ligne jusqu'à l'Océan. Pour ce journal, le port de Nantes c'est l'Océan.

Une nouvelle enquête est ouverte le 26 avril. Le projet proposé soulève de vives polémiques. Des pétitions circulent. Des brochures sont lancées. Généralement on regarde la construction du tunnel comme irréalisable et on va jusqu'à accuser les administrateurs de vouloir traîner les choses en longueur. Les corps constitués et la population s'en tiennent toujours à leur précédente opinion.

La Chambre de Commerce repousse le projet de la Compagnie et réclame une seule gare à la prairie de Mauves avec railway à chevaux sur la Fosse.

Le Conseil d'arrondissement tient le même langage.

La discussion est très vive au sein du Conseil municipal. La Commission spéciale, nommée en son sein, accueille favorablement le projet de la Compagnie, mais le Conseil repousse ses conclusions et, sur la proposition de Cherot, demande : 1° à une grande majorité, une gare de voyageurs à la prairie de Mauves liée à une gare maritime ; 2° par 15 voix contre 14, la gare maritime à la prairie au Duc (la Fosse recueille 4 voix, l'île Gloriette 10).

Le Conseil général à l'unanimité vote : 1° la construction, à la prairie de Mauves, d'une gare de voyageurs et de marchandises ; 2° une ligne à fleur de pavé reliant la gare de la prairie de Mauves à l'Entrepôt ; 3° une gare maritime à la prairie au Duc.

La Commission d'enquête se prononce à l'unanimité pour la prairie de Mauves avec rails à niveau sur les quais et, par, 6 voix contre une, elle demande un prolongement de la ligne sur la prairie au Duc.

TRANSATLANTIQUES.

Le Gouvernement prend une décision au sujet des lignes transatlantiques. La ligne du Havre à New-York doit être desservie par les quatre navires construits en 1840 pour le compte de l'Etat. Une subvention de 5 millions est accordée aux trois autres lignes : Saint-Nazaire au Brésil ;— Bordeaux à la Havane et la Nouvelle-Orléans ; — Marseille aux Antilles. Telle est l'économie d'un projet de loi que le Ministère dépose le 17 février.

Notre commerce avait lieu d'être satisfait et croyait pouvoir compter sur la réalisation de ce programme, mais voilà que, dans le courant de juin, une mauvaise nouvelle vient à la connaissance des Nantais. La ligne du Brésil serait retirée à Saint-Nazaire pour être donnée au Havre. Le

Conseil municipal et la Chambre de Commerce se réunissent d'urgence et nomment respectivement pour aller à Paris Cherot, Braheix et Quesneau ; A. Le Cour et P. Roy.

A leur arrivée, les délégués trouvent nos députés en proie à un grand découragement, mais ils ne se rebutent pas. Ils multiplient leurs instances, et, bien que le Ministère soit fortement engagé avec le Havre, ils finissent par triompher de ses hésitations et obtiennent que la ligne du Brésil soit maintenue à Saint-Nazaire, mais à la condition qu'avant le vote de loi, une société soit formée en vue de l'exploitation de cette ligne.

Quesneau part immédiatement pour Nantes, et sans perdre un moment se met à l'œuvre. Le capital de la société à créer est fixé à la somme de 3,200,000 fr. La Chambre de Commerce vote une garantie d'intérêt de 3 % sur la moitié du capital. Le Conseil municipal prend des engagements pour un même chiffre. Un comité de souscription est organisé. Il se compose de P.-J. Maës, président ; Suffisant, secrétaire ; J. Gouin, de Lancastel, A. Garnier, V. de Cornulier, H. Braheix, Allard aîné, J. Voruz aîné, de la Robrie, Cornillier aîné, Mis de Monty, Besnard la Giraudais, A. Bonamy, F. Quesneau. Des listes sont mises en circulation. L'entrain est général. Les souscriptions affluent, et, au bout de quelques semaines, le capital demandé est atteint. Les signatures des Nantais sont au nombre de 615 et correspondent à une somme dépassant 1,300,000 fr. (Quesneau 150,000 fr. ; Allard, Maës, Ogereau, 20,000 fr. etc.). La Compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes s'engage pour 100,000 fr. Les souscriptions recueillies à Paris et dans les villes de la Loire s'élèvent à 1,600,000 fr.

Quesneau, dès que le capital est souscrit, s'empresse de retourner à Paris. Le Ministre soulève une nouvelle objection. Il déclare ne pouvoir accepter les offres des Nantais. Il ne

peut concéder la ligne du Brésil avant celles de la Havane et des Antilles, et aucune société n'est encore formée pour se charger de l'exploitation de ces deux dernières lignes.

TRAITÉ AVEC LA Cie DU GAZ.

Le traité de la ville avec la Compagnie Européenne du Gaz expire en 1849. Le Conseil étudie les conditions d'un renouvellement. Une mise en adjudication est décidée en principe. La Compagnie du Gaz du Mans et la Compagnie du Gaz vinicole (qui extrait le gaz des lies de vin et des marcs de pomme et de raisin) se mettent sur les rangs, en concurrence avec la Compagnie Européenne. Le gaz vinicole offre le prix de 0 fr. 42 c. le mètre cube. La Compagnie Européenne s'en tient à celui de 0 fr. 50 c. On finit par reconnaître qu'il est plus sage de traiter directement, et le Conseil décide de passer un nouveau contrat avec la Compagnie Européenne.

SERVICE D'EAU.

Saint-Amour, au nom d'une Compagnie, propose d'installer un service d'eau, suivant les plans remis par Jégou. D'après ce projet, l'eau serait prise en amont des ponts, à la prairie de Mauves, et refoulée dans un réservoir de 400 mètres cubes.

Le Conseil consacre quatre séances à discuter les conditions du cahier des charges. Il accorde une concession de 99 ans. L'eau destinée aux services municipaux serait payée 12 fr. les 1,000 mètres cubes. Le prix de l'eau filtrée, consommée par les particuliers, serait fixé à la somme annuelle de 25 fr. pour une consommation journalière de 1 mètre cube, de 36 fr. pour 2 mètres cubes. Une subvention annuelle de 49,000 fr. serait donnée par la ville, tant que la consommation n'atteindrait pas un cube déterminé.

LA LUTTE ENTRE LES DEUX SUCRES.

Le sucre colonial est encore une fois fortement menacé, et les dispositions de la loi du 2 juillet 1843 sont, chaque jour, plus impuissantes pour le défendre contre le sucre indigène. La production de ce dernier sucre s'est élevée de 30 à 60 millions de kilos. De grandes usines ont pris la place des petites fabriques de l'origine, et les appareils perfectionnés dont elles font usage leur ont permis d'abaisser les prix de vente. Les fabricants du Nord tentent des démarches pour obtenir à Bordeaux un entrepôt réel et poussent l'audace jusqu'à proposer aux raffineurs nantais d'approvisionner leurs usines.

En décembre, la Chambre de Commerce adresse au Ministre un long mémoire pour lui signaler les nouveaux dangers que court le sucre exotique et lui soumettre ses vues sur les remèdes à apporter pour conjurer cette situation qui compromet de si nombreux et importants intérêts. L'expropriation de l'industrie betteravière, avec payement d'une indemnité, lui semble le moyen le plus sûr pour arrêter le mal, mais on ne peut espérer que les Chambres adoptent cette solution. Il faut donc en trouver une autre, et la Chambre propose un abaissement des droits. On provoquerait ainsi une plus grande consommation du sucre et les recettes de la Douane ne seraient pas atteintes par cette mesure. L'abaissement des droits sur le café et le cacao est également indiqué par elle comme pouvant contribuer au développement de la consommation du sucre.

DIVERS.

Le Conseil municipal est, dans sa séance du 26 août, saisi par Cherot d'un véritable réquisitoire contre l'Administration municipale. L'honorable conseiller accuse la Municipalité

de laisser traîner un grand nombre de questions importantes : reconstruction des hospices, service d'eau, construction des quais, tour du Bouffay, ferme de l'octroi, champs de foire et de manœuvre, pompes funèbres, réglementation de la boulangerie, pavage à la charge des particuliers, caserne de cavalerie. Le Maire, dans la séance du 8 novembre, rédige un long mémoire et répond à chacun des griefs articulés contre son Administration.

Les électeurs de la section I sont convoqués, en février, pour nommer un Conseiller en remplacement de Bignon, démissionnaire. Les inscrits sont au nombre de 325. Touzeau, notaire, est élu au deuxième tour par 67 voix.

Le Maire retranche du programme de la fête du Roi, le feu d'artifice traditionnel et emploie la somme qui lui est destinée à augmenter les distributions de pain aux indigents.

Les dames de la halle avaient adressé leurs félicitations à la comtesse de Chambord, lors de son mariage. Le baron de Charette est chargé de les remercier. — La police s'oppose à l'affichage du portrait de la comtesse.

Mgr de Hercé envoie aux catholiques d'Irlande une somme de 11,156 fr. provenant des quêtes faites dans le diocèse.

Les processions de la Fête-Dieu augmentent d'éclat. Le reposoir du Change, avec sa demi-coupole que supportent quatre colonnes torses, excite une vive admiration.

Les débitants de vin de notre ville prennent part à un mouvement organisé dans tout le pays par un journal, la *Ligue provinciale,* en vue d'obtenir par voie législative la

suppression de l'exercice. Un agent de cette ligue vient à Nantes et recueille de nombreuses signatures pour une pétition aux Chambres. Ces démarches n'aboutissent pas. Nos concitoyens déclarent ne pas vouloir, quand même, renoncer à leurs revendications.

Une inondation se produit dans le courant d'avril. La cote de 4^{m},48 est atteinte. La population est alarmée par les dangers auxquels l'exposent les levées construites en 1846 et particulièrement celle de la Divatte.

Le Préfet avait formé opposition contre la nomination du docteur Guépin au Conseil municipal. Il prétendait que, par suite de sa situation de professeur à l'école de médecine, il devait être regardé comme un salarié de la commune et était, comme tel, inéligible. Le Conseil d'Etat met l'opposition à néant, et le docteur Guépin prend possession de son siège.

La Société Académique reprend la tradition de ses concours littéraires. Le sujet proposé pour 1847 : *Des causes de la dépopulation des campagnes et des moyens d'y remédier,* est traité par 49 concurrents. Le 1er prix, une médaille d'or de 250 fr., est remporté par un avocat d'Angers.

Une Société des Régates nantaises est fondée. Les souscripteurs tiennent une première réunion le 27 avril. Une Commission est nommée ; elle a pour président le maire Ferd. Favre, et pour vice-président, Ad. Le Cour. Une fête nautique est donnée le 20 juin. Une estrade est dressée sur le quai Saint-Louis pour recevoir les sociétaires. La corvette de l'école des mousses, ancrée près la patache de l'octroi, reçoit à son bord les autorités et la musique du régiment.

Une grande affluence est attirée par la nouveauté du spectacle. La fête obtient un plein succès. La course à la voile réunit 14 concurrents. Il y a, en outre, quatre courses à l'aviron.

Les républicains, à l'occasion des fêtes nationales, montrent un entrain toujours croissant. La visite au cimetière de Miséricorde en réunit un grand nombre. Le lendemain, ils assistent à un banquet que préside Guépin. Mangin y répète le discours prononcé la veille devant le tombeau des victimes, et on se sépare en chantant *La Marseillaise.*

La malle poste de Nantes à Brest, chargée de 70,000 fr. appartenant à l'Etat, bien qu'escortée de deux gendarmes, est attaquée au bois de Sal, près d'Auray, le 2 novembre, par une bande de vingt hommes armés. 30,000 fr. échappent à leurs recherches. Aucune violence n'est exercée contre les voyageurs.

SERVICES PUBLICS.

Une ordonnance royale du 1er février institue un Commissaire de police central avec juridiction sur Sautron, Orvault, Mauves, Doulon, Thouaré, Rezé, Saint-Sébastien, Chantenay. Delaralde, commissaire de police en chef, est nommé à ce poste. Des observations sont présentées par le Conseil municipal. Certains de ses membres demandent le retrait de l'ordonnance.

Le corps des surveillants de nuit, qui se compose de 25 titulaires et 10 surnuméraires, est dissous. Par contre, le service des garde-ville est réorganisé et leur nombre porté de 26 à 50, dont 12 brigadiers ou sous-brigadiers, et 38 gardes.

Les deux escadrons du 6e chasseurs, en garnison à Nantes, permutent avec les deux de Pontivy. En octobre, le régiment part pour le camp de Compiègne et deux escadrons du 6e dragons nous viennent de Limoges.

Pendant les six semaines du séjour des deux bataillons du 5e léger au camp de Compiègne, et malgré les renforts envoyés de Bourbon-Vendée et d'Angers, la garde nationale dessert les postes du Port-au-Vin, de Sainte-Elisabeth, de la préfecture et de la mairie. En octobre, le 5e léger part pour Orléans ; il est remplacé par le 47e qui vient de Coutances. Ce régiment a pris part à la prise de Constantine.

Le lieutenant général Trezel est appelé à prendre le portefeuille de la Guerre, dans le Ministère Guizot. Il est remplacé provisoirement dans le commandement de la 12e division militaire par le maréchal de camp Vilmorin, puis par le lieutenant général de Bar, qui vient de l'armée d'Afrique.

Le préfet Chaper est nommé à la préfecture du Rhône. Roulleaux-Dugage, préfet de l'Hérault, vient prendre sa place et entre en fonctions le 27 juillet.

Chambre de Commerce.

Le capitaine Loarer envoie des notes sur Mayotte et les ressources qu'offre cette nouvelle colonie. — La Chambre décide la remise de jetons en argent à ses membres, comme cela se pratique à Bordeaux. Il en sera donné 25 pour chaque période de trois ans. — Un travail de Ad. Le Cour, sur Madagascar, conclut, soit à une conquête, soit à une prise de possession en échange de nos droits souverains, soit à un traité avec la reine des Owas.

— Gicquel, commissaire à la comptabilité, appelle l'attention de la Chambre sur sa situation financière. Les immeubles qu'elle possède représentent une valeur de 321,864 fr.,

mais il lui reste à payer 68,500 fr. aux vendeurs des Salorges. Elle doit, en outre, 42,000 fr. à son Trésorier. Ses ressources, qui consistent dans la contribution des patentes (6,000 fr.) et dans le produit des magasinages (60,000 fr. environ), ne peuvent que couvrir les dépenses courantes. La nécessité d'un emprunt de 100,000 fr. s'impose. La Chambre s'effraie à cette pensée d'un emprunt public ; elle estime qu'une autre solution doit être trouvée si elle ne veut pas voir son prestige atteint. On arrive donc à obtenir des prorogations de délai pour une partie de la dette, et il n'est plus nécessaire que de se procurer immédiatement une somme de 50,000 fr. La Chambre recommande à Gicquel la plus grande discrétion pour pratiquer cet emprunt. 30,000 fr. sont prêtés par Chabosseau et 20,000 fr., par J.-B. Le Cour, au taux de 5 %.

Un incendie, qui dévore une corderie située à proximité des entrepôts, fait réfléchir la Chambre de Commerce sur les dangers que courent les marchandises dont elle a la garde. Les agents des Compagnies d'assurances sont effrayés par l'importance du risque (4 millions pour les Salorges, 2 millions pour les magasins Tessier et Terrien). Des démarches sont faites à Paris auprès des directeurs des Compagnies. — La Chambre jette les bases d'une société pour la création d'un service de bateaux à vapeur entre Aden et Bourbon.

Sont nommés pour trois ans : Hippolyte Braheix, J. Voruz aîné, membres sortants ; de Lancastel, Y. Berthault et Queneau, pour un an ; A.-H. Bonamy, en remplacement de J. Gouin, démissionnaire le 13 septembre. De Lancastel est nommé président ; Hippolyte Braheix vice-président.

Sont nommés : — Président, Ad. Bonamy. — Juges titulaires : P. Roy, ancien juge ; J.-B. Chalot et Frédéric Braheix, juges suppléants sortants. Ces deux derniers sont remplacés par P. Fruchard et Demars.

Caisse d'épargne.

Les versements s'élèvent à 1,292,582 fr. Ils sont en diminution sur l'année précédente. Les remboursements sont de 1,531,697 fr. Le solde dû, encore en baisse, est de 6,405,509 fr. Les rentes acquises atteignent la somme de 48,322 fr. Sont nommés directeurs : L. Bureau fils, Henri Auget, A. Icéry, J.-C. Renoul, C[te] Olivier de Sesmaisons.

Bureau de bienfaisance

La cherté du pain entraîne la caisse dans des dépenses extraordinaires. Elle vend un titre de rente. La ville lui accorde un secours exceptionnel de 15,000 fr. Les distributions de pain sont suspendues pendant la belle saison. Ses recettes s'élèvent à 163,641 fr. 71 c. et ses dépenses à 146,903 fr. 66 c. Le legs d'Havelosse, le plus important que le bureau ait encore eu, va lui créer de nouvelles ressources. Après transaction avec les héritiers, une somme de 300,000 fr. est attribuée aux bureaux de bienfaisance de Nantes et de Chantenay (284,858 fr. pour Nantes et 15,142 fr. pour Chantenay).

Budget municipal.

Les prévisions budgétaires pour 1847 sont fixées à

	1.644.680 f 27	en recettes ordinaires et extraordinaires,
et	1.644.615 30	en dépenses —
Excédant ...	64 f 97	

Octroi.

Les recettes de l'octroi sont en progression croissante. Elles atteignent 1,296,306 fr., soit une augmentation d'environ 120,000 fr. sur celles de 1845, dernière année de l'ancien tarif.

ENSEIGNEMENT, PUBLICATIONS.

Un cours gratuit et public de chimie est professé par Chancourtois, ingénieur des mines. Il reçoit une allocation de 500 fr. du Conseil général.

— Le Conservatoire de musique, érigé en succursale du Conservatoire de Paris, par ordonnance du 1er septembre 1846, est inauguré officiellement en cette qualité le 28 octobre 1847. Les autorités civiles et militaires, les membres de la Société Académique et des Beaux-Arts, les notabilités artistiques de la ville prennent part à cette solennité. Cuissart, adjoint, parle au nom du Maire.

— *Le National de l'Ouest* augmente son format et porte à 44 fr. son prix d'abonnement à l'année pour Nantes.

— L'abonnement du *Phare de la Loire,* qui est de 36 fr. pour Nantes et de 46 fr. en dehors, est fourni aux abonnés du *National,* aux prix de 26 et 40 fr., et à ceux du *Breton* et de l'*Hermine,* à ceux de 28 et 42 fr. *Le Phare de la Loire* ne traite que les questions commerciales et maritimes.

— La petite géographie de la Loire-Inférieure, par Le Saut et J. Verger, est publiée.

— *L'Hermine* comparaît devant les assises de décembre, sous la prévention de provocation à la désobéissance aux lois, en excitant les contribuables à refuser le payement des impôts. Le journal est défendu par Besnard la Giraudais. Il est acquitté. Ses amis politiques, à l'occasion de cet acquittement, organisent un banquet qui est présidé par de Mélient.

AGRICULTURE.

Des spéculateurs, voulant profiter des hauts prix du blé, achètent les récoltes sur pied. L'Administration se voit dans la nécessité de les menacer de l'application de la loi du 6 messidor an III, qui interdit, sous peine de confiscation, la vente des grains en vert ou pendants par racines.

— Les hannetons exercent de grands ravages. On demande que des mesures générales soient prises pour combattre ce fléau.

— Une collection de dahlias, comprenant 600 variétés, est exposée par la colonie de Mettray, dans la salle de la Bourse.

— Neveu-Derotrie, dans son cours d'économie rurale, étudie la théorie des engrais.

— Le Préfet, se conformant à une circulaire ministérielle, institue une commission pour procéder à des essais sur l'emploi du sel en vue de l'amendement des terres et de l'alimentation du bétail. De la Haye Jousselin, député, en est nommé président, et O. de Sesmaisons, secrétaire.

— Des instructions sont données par le Préfet relativement aux précautions à prendre pour combattre la maladie de la pomme de terre.

— Le Comice central agricole tient son concours annuel à Saint-Etienne-de-Montluc, sous la présidence de O. de Sesmaisons. Le Comice se crée des correspondants dans tout le département.

Le blé et les autres céréales atteignent des cours de disette. En janvier, le blé vaut 30 à 33 fr. l'hectolitre; il monte rapidement, et, dans la 3e semaine de mars, son prix arrive à 43 fr. 50 c. Des ordres sont donnés à l'étranger, mais plusieurs états, entre autres l'Espagne et la Turquie, s'opposent à la sortie des grains, et des prix supérieurs à 40 fr. sont encore pratiqués pendant toute la durée des mois d'avril et de mai. Les détenteurs de blé, en présence de la belle apparence de la prochaine récolte, se décident à renoncer à leurs exigences. La baisse s'accentue dans le mois de juin, et les cours, en juillet, tombent à 30 fr. Le mouvement de baisse continue, et, à la fin de l'année, on descend aux prix de 19 à 20 fr. Les autres céréales suivent les mêmes oscillations et présentent, dans la 3e semaine de mars, un maximum qui est : pour le seigle, de 35 fr.; l'orge, de 24 fr.; le blé noir, de 17 fr. 70 c.

Taxe du pain, le kilo :

	Blanc.	Batelier.	Méteil.
Pour janvier...........	0f 4750	0f 3750	0f 30
— avril	0.6375	0.5375	0.4625
— mai et juin.......	0.6250	0.5250	0.4500
— décembre	0.4000	0.3000	0.2250

Cours des vins : muscadets, 27 à 29 fr.; gros-plants, 15 à 16 fr.

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Un groupe de négociants et d'industriels se forme, en vue de fonder une association ayant pour objet la défense des intérêts commerciaux, industriels et agricoles de la région de l'Ouest. Cinq commissaires sont nommés : Maës, H. Pelloutier, Guépin, Ch. Saint-Amour, J. Voruz aîné. Ils demandent au Maire la salle de la Bourse pour y tenir une réunion publique. Le Maire en réfère au Préfet et celui-ci au Ministre qui, sans donner aucun motif, refuse l'autorisation. Tout projet d'association est, sur le champ, abandonné.

— Le commerce maritime continue à prendre un grand développement. L'année est marquée par la création de plusieurs compagnies d'assurances maritimes : P.-B. Goullin, 240,000 fr.; Odon Desmars, 250,000 fr.; L. Hardouin, 300,000 fr.; Lecoq Dumarselay, 400,000 fr.; P. Bonamy, un million.

—L'industrie prend une nouvelle extension. Parmi les usines que l'année 1847 voit se créer, on peut citer : la fabrique de vernis de Lapotaire et Marchand ; établissement d'eau filtrée de Lebreton, de Villandry et Cie, rue Crucy ; conserves alimentaires de Levraud, Coste et Guilloux ; fabrique de bouillon concentré de Talbot et Cie ; filature mécanique de chanvre et de lin de Cherot frères ; carbonisation de la houille et de la tourbe, par Dammiens et Cie.

— Les *Pyroscaphes* ont deux départs par jour pour la Basse-Loire.

— Les *Courriers de la Loire* et les *Dragons* organisent un double service pour Angers. — Les *Paquebots de la Loire* et les *Dragons* sont en correspondance, à Tours, avec le chemin de fer.

— La *Compagnie des Paquebots de l'Ouest,* avec les bateaux *Sylphe, Comte d'Erlon, Honfleur,* a deux départs par semaine pour Bordeaux. Elle se transforme en la *Compagnie franco-espagnole de navigation,* sous la raison sociale Montluc et Cie, pour la navigation de Nantes à Bordeaux et aux côtes d'Espagne et de Nantes à Tours. On compte sur une expédition pour Paris, par an, de 400,000 barriques de vin de Bordeaux et de 10 à 15,000 tonnes d'eau-de-vie de Béziers passant par Bordeaux.

Un remorqueur, le *Sainte-Anne,* de la force de 60 chevaux, est mis en service.

MONUMENTS ET VOIRIE.

— Les travaux du Palais de Justice sont poussés avec activité.

— Le Ministre de la Guerre paraît disposé à exaucer enfin les vœux si souvent exprimés par la population et à enlever la poudrière du Château pour l'installer dans l'enceinte fortifiée qui doit être construite à Saint-Nazaire, autour du bassin projeté.

— Pour la quatrième fois, le Conseil municipal réclame une reconstruction intégrale et immédiate de l'Hôtel-Dieu. Il maintient sa résolution au sujet de son déplacement. La Commission des hospices, de son côté, persiste dans son projet d'une reconstruction sur place. Le Conseil municipal, faisant passer au premier rang les considérations d'intérêt général, déclare ne pas insister davantage et s'en remettre

à la décision du Préfet. Une solution quelconque ne peut tarder plus longtemps à être prise sans manquer aux règles les plus sommaires de l'hygiène. Les lits manquent pour satisfaire aux besoins, et leur nombre n'a pu être porté à 789 qu'à la condition d'utiliser tous les coins et recoins, les greniers et même des chambres sans air et sans lumière.

— On commence la démolition du Bouffay. Le Tribunal tranche le différend pendant entre la ville et l'Etat. Il attribue à ce dernier la propriété du vieux monument. Le Conseil municipal décide que l'acquisition d'une partie du terrain sera faite pour donner un plus grand développement à la place qui existe, de manière à pouvoir ultérieurement y construire un marché couvert.

— La statue de Cambronne, due à Debay, est coulée à Paris. Son érection sur le cours Henri IV nécessite une transformation de cette promenade. Les travaux que comporte cette transformation sont mis en adjudication. Ils entraînent l'abatage des arbres, à la grande satisfaction des propriétaires des maisons, qui se plaignaient depuis longtemps de leur voisinage.

— Les cimetières deviennent insuffisants. Le Conseil municipal se propose d'établir un cimetière général et invite le Maire à entrer en pourparlers pour l'acquisition, au boulevard Lelasseur, d'un terrain de 7 hectares sur une base de 80,000 fr. Ce projet n'est pas suivi d'exécution et l'on décide d'agrandir les cimetières existant. La nouvelle paroisse de Sainte-Anne doit être dotée d'un cimetière que la paroisse de Notre-Dame-de-Bon-Port pourrait également utiliser.

— L'ouverture d'une rue de 10 mètres es décidée pour joindre le pont Maudit à la rue Bacqua et au quai Moncousu.

— Pellautier aîné est en instance auprès de l'autorité préfectorale pour obtenir la concession, avec le droit de percevoir un péage, d'une passerelle pour relier le quai Moncousu à la prairie au Duc.

— La voie qui met en communication la prairie d'Amont avec la rue de Vertais est mise en état de viabilité.

— Une nouvelle galerie est construite dans le passage Pommeraye. Elle débouche rue du Puits-d'Argent, dans le prolongement de la rue Régnier.

— L'acquisition de l'îlot de la Tête-Noire, au prix de 9,500 fr., est décidée pour l'agrandissement de la place Viarmes. Cette résolution n'est adoptée qu'à une faible majorité, et la minorité est d'avis de transférer le champ de foire sur un autre point. On parle de la prairie d'Amont.

— La transformation du quartier de Sainte-Anne s'achève. L'alignement de la place des Garennes est arrêté, et une enquête est ouverte pour la construction d'un escalier pour mettre cette place en communication avec le quai de l'Hermitage.

— L'Administration des ponts et chaussées dresse un projet pour l'amélioration du canal de Nantes à Brest, lequel comporte la construction des murs de quais en amont du pont de l'Ecluse, des cales et rampes en amont du pont Morand, du pont de l'Hôtel-de-Ville, et la reconstruction du pont de Barbin. Le devis de ces travaux s'élève à 1,036,000 fr. Le Conseil consent à y participer pour une sommede 200,000 fr. Certains membres se refusent à tout concours financier.

— Les travaux de dragage dans la basse Loire ont amélioré les passes, et un navire qui, avec son chargement, présente un tirant d'eau atteignant presque 4 mètres, a pu monter sans encombre jusqu'à Nantes. Un vœu est émis par le Conseil général pour que le crédit annuel des dragages soit augmenté et porté de 100,000 à 150,000 fr.

— L'Administration s'occupe de faciliter la navigation sur la haute Loire. Le Préfet fait connaître au Conseil général que des efforts sont tentés pour obtenir en toute saison une profondeur de $0^m,80$ entre Nantes et l'embouchure de la Maine et de $0^m,60$ en dessus de ce point.

— Les mariniers, en présence de la concurrence que leur crée le chemin de fer de Tours à Orléans, abaissent leurs prix de transport, et, dans ce but, allongent leurs bateaux de manière à pouvoir leur faire porter 100 à 150 tonneaux de marchandises.

CONCERTS, THÉATRE, SPECTACLES.

— En janvier : Mlle Litou, dans les salons Leté ; Mme Margueron, cantatrice, et Flandry, pianiste. — Mars : Baudrier, pianiste, avec le concours des artistes du théâtre. — Novembre : de Konstki, violoniste (prix du billet : 4 fr.) — Le pianiste Sowinski, avec le concours des membres de la Société des Beaux-Arts (4 fr.) — Décembre : Mme Valentin, cantatrice, et les élèves du Conservatoire.

La campagne se traîne péniblement au milieu des plaintes des amateurs jusqu'à la clôture de la saison, qui a lieu le 30 avril. Mlle Masson, engagée pour l'Opéra de Paris, fait ses adieux dans la *Favorite* et remporte un véritable triomphe. Le privilège pour l'année 1847-1848 est accordé à Lemonnier. La subvention de 40,000 fr. lui est maintenue. — Mangin, au Conseil municipal, propose de substituer à cette subvention en argent le payement par la ville des frais d'éclairage et des appointements des chœurs et de l'orchestre — La campagne de comédie ouvre le 29 mai par *Tartuffe*. Au cours de l'été, viennent se faire applaudir : Levassor, du Palais-Royal ; Dejazet, dans les pièces de son répertoire ; Baroilhet et Mlle Mondutaigny, de l'Opéra.

La campagne lyrique commence le 16 septembre. Les débuts donnent lieu à de nombreux incidents. En dépit des arrêtés municipaux, les artistes sont sifflés à plusieurs reprises. Le mécontentement est général. Le Maire menace de retirer la subvention et, en présence des scènes de tumulte qui se produisent, il ordonne la fermeture du théâtre pour quelques jours. L'année se termine sans que la troupe soit au complet.

Lemonnier, pour faire patienter le public, a recours à des attractions variées. Il engage le clown Gilet, du cirque Olympique ; les frères Price, acrobates anglais. Prudent, pianiste, puis le violoniste de Konstki donnent des concerts.

Variétés. En mai, des représentations sont données par une troupe de gymnasiarques : jeux icariens, pantomimes, tableaux vivants. — En juin, il y a des luttes d'hommes. — En novembre, séances de Belmas : prestidigitation, soirées indienne et chinoise.

On tente d'organiser des représentations scéniques au petit théâtre du passage Pommeraye, mais les exigences du Bureau de Bienfaisance et du Grand-Théâtre en empêchent la continuation.

Le théâtre des Lilliputiens, dit *Riquiqui,* obtient un grand succès avec ses marionettes et aussi avec les chansonnettes et danses exécutées par la famille Leroux.

Place Bretagne. La foire de janvier et février est très animée. On y voit le cirque Bouthors, des luttes d'hommes, un spectacle pittoresque, un palais des beaux-arts où l'on représente la Passion. — En juin, on exhibe un phoque parlant.

A la foire de décembre, viennent s'installer une troupe française et vénitienne ; la ménagerie Pianet, composée de 40 animaux, avec entrée du dompteur dans la cage du lion ;

la troupe acrobatique de Zanfretta; le théâtre Adrien, avec scènes d'escamotage, suspension éthérienne.

Sous le nom de campagne omnibus, ou Tivoli nantais, s'organise, à Richebourg, une entreprise de plaisirs variés pour les jeudis et dimanches pendant la belle saison : balançoires, gondoles, ballons grotesques, concerts, courses d'ânes, tirs au pistolet et à l'oiseau, feu d'artifice, bal.

— Salle d'Alger, quartier Vallée, on voit, en mars et avril, l'Uranorama, sphère de 8 mètres représentant le mouvement des astres. — Sur la route de Rennes, près du poste d'octroi, il y a un tir au pistolet. — Des assauts d'armes sont donnés à l'académie Moreau, passage de Raymond, et à la salle Bonfils, rue Lapeyrouse. — A la prairie de Mauves, lors des courses, les cases sont de plus en plus nombreuses. — La lanterne magique de Bœuf donne des séances au domicile des particuliers.

Année 1848.

Le monopole du sel. — Affaires municipales. — Divers.
Le changement de Gouvernement.

LE MONOPOLE DU SEL.

Le Gouvernement, pour obtenir un meilleur rendement de l'impôt sur le sel, prend le parti de se réserver le monopole de la vente de ce produit. Il dépose sur le bureau de la Chambre des Députés, dans la séance du 3 janvier, un projet de loi dont les principales dispositions sont les suivantes : Monopole de la vente en gros du sel réservé à l'Etat et confié à l'Administration des Contributions indirectes, à partir du 1er janvier 1850. Vente par l'Etat au commerce de gros, au prix uniforme de 0 fr. 27 c. le kilo. Interdiction au détaillant de dépasser le prix de 0 fr. 30 c. pour la vente au consommateur. Etablissement d'entrepôts dans tous les chefs-lieux d'arrondissement. Détermination chaque année, au mois de novembre, du prix auquel l'Administration payera, l'année suivante, aux producteurs, le sel de chaque provenance jusqu'à concurrence des quantités portées au cahier des charges. Déclaration par le producteur des quantités qu'il s'engage à livrer et des prix qu'il demande. Faculté pour l'Administration, dans le cas où les conditions de prix ne lui conviendraient pas, de s'approvisionner en Algérie ou à l'étranger, pour remplir ses dépôts.

Le dépôt de ce projet de loi soulève un mécontentement

général. Le commerce se voit menacé dans son existence, il se demande si l'Etat, une fois engagé dans cette voie des accaparements, ne sera pas tenté de jeter son dévolu sur d'autres produits, et si, après s'être attribué le monopole des sels, il ne voudra pas se réserver le commerce des grains, des sucres ou de quelque autre denrée. Les propriétaires des marais se voient à la merci de l'arbitraire de l'Etat, qui pourra, quand il voudra, s'approvisionner à l'étranger.

Sous l'influence de cette émotion, les intéressés se groupent, et une commission provisoire se forme en notre ville pour organiser un mouvement de résistance. Cette commission se compose de Benoit, ancien député de Paimbœuf, président ; Eriau, secrétaire ; Picard, Le Boux, C. Lebreton. Dès le 8 janvier, elle adresse une circulaire à tous les producteurs de la Loire-Inférieure, de la Vendée, de la Saintonge et intéresse à la question tout le monde du commerce. La circulaire se termine ainsi : « Attaque à la propriété qui se trouve limitée » dans son droit, terrible précédent pour l'avenir ; attaque » à l'industrie privée, à toutes nos garanties, le projet a » tout l'odieux d'une mesure illégale et inconstitution- » nelle. »

La Commission fait appel au concours de la Chambre de Commerce : « Le commerce, dit-elle, ne se soutient que » par une grande liberté. Attaquer les branches, c'est pré- » parer la mort du trône. Le monopole est un véritable » minotaure dont la faim croît avec les ressources. »

L'appui du Conseil municipal est réclamé par elle, « plus » de cabotage, plus de mariniers, mais une locomotive et » des wagons. Le chemin de fer de Saint-Nazaire deviendra » tête de ligne de la féodalité financière accouplée au » monopole de l'Etat. »

La Chambre de Commerce s'empresse de répondre à l'appel qui lui est adressé. Elle charge trois de ses membres,

Gicquel, Bossis et A. Bonamy de rédiger un rapport. — De son côté, le Conseil municipal nomme une Commission composée de Trenchevent, Caillé, Touzeau, Guépin, Colombel, Mangin, pour étudier la question.

Le 15 janvier, sur l'invitation de la Commission provisoire, les propriétaires de salines et les commerçants se réunissent à l'hôtel de France. Une Commission définitive est formée. Elle comprend les membres de la Commission provisoire et quatre nouveaux membres, qui sont : Benoit, du Pouliguen ; Olivier de Sesmaisons ; Colin, de Bouin ; F. Pineau, de Noirmoutiers. Un vœu est émis pour que, sur tous les lieux de production, un Comité s'organise et se mette en rapport avec la Commission de Nantes. Une délégation est nommée pour aller à Paris défendre les intérêts de l'industrie salicole.

A Paris, le projet du Gouvernement rencontre une vive opposition. Les commerçants, comme les producteurs, se sentent profondément atteints. Les premiers forment un comité, dont Daguin est le président, et Jouvellier, d'Orléans, le secrétaire. Les producteurs se groupent, sous la présidence de Grimaldi, gérant des Salines de l'est, et nomment une commission qui comprend 15 délégués : 2 pour l'est, 5 pour le midi, 8 pour l'ouest (1, Bayonne ; 2, Charente-Inférieure ; 2, Vendée ; 2, Loire-Inférieure ; 1, Morbihan). Les deux groupes se concertent en vue de commencer immédiatement leurs démarches auprès des Pouvoirs publics.

La Commission organisée à Nantes réunit de nouveau ses adhérents le 2 février. Elle les met au courant de l'organisation des Comités de Paris, et constate que le mouvement est général. A Guérande, au Pouliguen, aux Sables-d'Olonne, l'élan est donné. Trois pétitions sont mises en circulation pour être respectivement signées par les propriétaires de marais, les commerçants, les mariniers.

Le changement de gouvernement trouve l'ouest en pleine effervescence. Il met fin à toute cette agitation.

AFFAIRES MUNICIPALES.

L'Etat ne semble pas pressé de remplir ses engagements vis-à-vis de Nantes au sujet des paquebots transatlantiques. Le Conseil municipal délègue Chérot, Bonamy et Garnier pour aller à Paris hâter la solution de la question. Il les charge en même temps de demander des crédits supplémentaires en vue de poursuivre les travaux du chemin de fer qui, faute de fonds, sont sur le point d'être arrêtés.

— Bien que la Chambre de Commerce ait agi vigoureusement pour obtenir une révision de la législation sucrière, le Conseil fait parvenir ses vœux au Ministère.

— La création à Nantes d'une Faculté des sciences est soulevée par la Société Académique. Un mémoire de Colombel, concluant à cette création, est adopté dans ses conclusions par le Conseil qui, en même temps, se déclare tout disposé à voter les fonds nécessaires.

— Les Chambres paraissent, un moment, avoir l'intention de supprimer un certain nombre d'écoles de médecine. Le docteur Marcé établit les droits que Nantes possède pour le maintien de son école, et son travail est adressé au Ministre.

— Le traité avec la Compagnie Européenne du gaz est renouvelé pour une période de 18 années, jusqu'au 30 avril 1868. Le prix du gaz est fixé — pour les particuliers : à 0 fr. 06 c. par bec et par heure ou à 0 fr. 50 c. le mètre cube au compteur, avec des réductions de 5, 10, 15 % pour des consommations respectives de 500 à 1,000 fr., 1,000 fr. à 1,500 fr., au-dessus de 1,500 fr. — pour les

établissements communaux : à 0 fr. 42 c. le mètre cube — pour l'éclairage public : à 0 fr. 03 c. par bec et par heure.

— Le parc aux fumiers est transféré sur le terrain communal de la Grande-Houe, au Pont-du-Cens.

— Un terrain de 6,000 mètres est acquis par la ville pour l'établissement du cimetière de la paroisse de Sainte-Anne.

— Le Ministre de la Guerre menace de priver la ville d'une garnison de cavalerie si elle ne consent à participer aux frais de la construction d'une caserne et une somme de 300,000 fr. est votée par le Conseil.

DIVERS.

Un bal au bénéfice des pauvres est donné au Grand-Théâtre. Il est très brillant et produit une recette nette de 6,635 fr. 70 c., qui est répartie entre la Société de charité maternelle, les salles d'asile, les crèches, le dépôt de mendicité et le Bureau de bienfaisance.

— Un nouveau journal, l'*Alliance,* paraît le 15 janvier. Il a pour programme la défense des principes du parti catholique.

— Les travaux du bassin de Saint-Nazaire sont mis en adjudication le 7 février. Le devis s'élève à 5,398,000 fr.

— Aug. Bonamy et de la Gournerie, ingénieurs des ponts et chaussées du département, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Les *Paquebots de la Loire,* pour faire concurrence aux *Courriers,* abaissent le prix des places de Nantes à Angers à 1 fr. les premières et 0 fr. 50 c. les secondes.

— Au Grand-Théâtre, l'année s'ouvre sans que la troupe d'opéra ait terminé ses débuts.

— Le cirque Bastien Franconi donne des représentations au théâtre des Variétés.

— La foire de la place Bretagne présente, comme principales attractions, le théâtre Adrien et la ménagerie Pianet.

— Au petit théâtre du passage Pommeraye, séances de prestidigitation.

CHANGEMENT DE GOUVERNEMENT.

Journée du vendredi 25 *février*. — On apprend dans la matinée l'abdication du Roi. La duchesse d'Orléans est nommée régente.

Le Maire convoque les officiers supérieurs et les capitaines de la garde nationale, en vue de prendre les mesures que peuvent réclamer les circonstances. Le Préfet et le Procureur se rendent à l'Hôtel-de-Ville pour conférer avec les autorités municipales.

Roulleaux-Dugage déclare que, quels que soient les événements qui se produiront ultérieurement, il accomplira tout son devoir jusqu'au bout. « Ecartons, dit-il, les questions » politiques pour ne songer qu'au maintien de l'ordre. »

Une affiche posée à 3 heures fait connaître au public la nouvelle de l'abdication. Elle contient, en outre, une proclamation dans laquelle le Préfet et le Maire adjurent leurs concitoyens d'être patients et calmes.

La copie d'une dépêche annonçant la constitution d'un Gouvernement provisoire est communiquée par la Préfecture aux journaux, au moment de leur mise sous presse, et la nouvelle est ainsi, dès le soir même, répandue dans le public.

Les républicains n'en demandent pas davantage pour agir en maîtres. A 7 heures, ils se réunissent chez le docteur Guépin et décident l'envoi d'une délégation au Préfet pour

l'inviter à proclamer et faire reconnaître le nouveau Gouvernement.

Les délégués, au nombre de neuf, se présentent, à 10 heures du soir, à l'Hôtel de la Préfecture. Roulleaux-Dugage les reçoit dans sa salle de billard. V. Mangin père porte la parole. « C'est dans l'intérêt de l'ordre et de la » liberté que nous sommes devant vous. Les dépêches télé» graphiques que vous avez publiées nous apprennent le » changement de Gouvernement et la formation d'un Gou« vernement provisoire. Nous venons vous demander de le » proclamer et de le faire reconnaître. » Il plaide ensuite la cause du commerce. « La reconnaissance du nouveau Gou» vernement tranquilliserait les esprits et rendrait l'activité » des affaires. » Le Préfet se borne à répondre qu'il attend les ordres du Gouvernement.

Les journaux, peu après leur tirage, reçoivent communication d'une dépêche dont le brouillard a interrompu la transmission et qui est réduite à ces quatre mots : Le Gouvernement républicain est.....

Samedi 26 février. — La malle-poste de Paris, qui était attendue la veille à 6 heures du soir, n'arrive que dans la nuit, vers 4 heures. Elle n'apporte aucune instruction du Gouvernement. Le Préfet en prévient la population et, en même temps, lui fait connaître la dépêche qui a paru dans les journaux de la veille et qui annonce la constitution d'un Gouvernement provisoire.

Les républicains tentent, dans la matinée, une démarche auprès du Maire pour obtenir qu'il proclame la République. Ferd. Favre leur répond, comme le Préfet, qu'il attend les ordres du Gouvernement.

Une adresse de la Commission démocratique aux membres du nouveau Gouvernement est affichée. Elle se termine par

ces mots : Vive le Gouvernement républicain ! Vive la souveraineté du peuple !

L'animation grandit dans la ville à mesure que se propagent les nouvelles venues de Paris. A 11 heures, un rassemblement se forme sur la place Royale. La résistance du Préfet et du Maire à proclamer la République est l'objet de toutes les conversations. Les esprits s'échauffent, et, dans un mouvement d'effervescence, une manifestation s'organise en vue d'une proclamation populaire de la République. Le chant de la *Marseillaise* se fait entendre. Un cortège se forme par rangs de quatre. Il se dirige par la rue Crébillon, la rue Voltaire, traverse le quartier d'Alger, atteint les quais qu'il parcourt jusqu'à la place Royale, où il se dissout.

La délégation qui, le matin, s'était présentée à la Mairie, et à laquelle d'autres citoyens se sont joints, y retourne de nouveau. Elle est reçue par Guissart, premier adjoint, qui lui fait connaître qu'une proclamation est à l'impression. Cette proclamation paraît dans la journée; elle donne dans toute sa teneur la dépêche dont une partie avait été reçue la veille et qui dit : LE GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN EST CONSTITUÉ, LA NATION VA ÊTRE APPELÉE A LUI DONNER SA SANCTION. Le Préfet et le Maire font en même temps appel aux citoyens de tous les partis pour prêter leur concours au maintien de l'ordre, au respect des personnes et des propriétés.

Le Conseil municipal se réunit à 2 heures. Guépin soumet un projet de proclamation aux habitants. Certains Conseillers l'appuient. D'autres proposent une modification à son texte. Après de longs débats, la rédaction de Guépin est adoptée à l'unanimité. Elle est affichée dans la journée et porte la signature de tous les membres du Conseil.

Dimanche 27 février. — Une dépêche du lieutenant

général Subervie, ministre de la guerre, maintient, dans ses fonctions de commandant de la 12e division militaire, le lieutenant général de Bar et lui donne ses instructions. Le général de Bar les transmet immédiatement aux officiers généraux de la division.

La Commission démocratique prend toutes les allures d'un corps investi d'un mandat régulier. Elle fait afficher une proclamation aux habitants pour les inviter à se rallier franchement au nouveau régime, puis une adresse aux membres du Gouvernement provisoire leur portant les félicitations et les encouragements de ses membres.

Le Conseil municipal se réunit. Colombel présente un projet de proclamation aux habitants. Une chaude discussion s'élève. On finit par tomber d'accord et rédiger un texte qui est adopté à l'unanimité. Dans cette proclamation, « l'Autorité municipale et le Conseil de la commune déclarent reconnaître le nouveau Gouvernement et continuer leurs fonctions, comme ils en ont reçu l'ordre, dans l'intérêt de la paix et de la concorde publique et jusqu'à ce que la volonté de la Nation ait été régulièrement consultée. » Le Préfet y ajoute quelques phrases. Il invite « tous les fonctionnaires et tous les corps constitués à rester à leur poste et à continuer leurs fonctions. Il conjure tous les citoyens de respecter l'ordre et les lois ».

Les élèves de l'institut agricole de Grand-Jouan délèguent aux démocrates nantais une députation chargée de leur remettre une adresse exprimant leurs sympathies pour le Gouvernement républicain.

Dans la soirée, un arbre de la Liberté est planté sur la place Royale.

La journée se passe dans un grand calme. La physionomie de la ville est celle qu'elle présente chaque dimanche.

Lundi 28 *février*. — La nuit semble n'avoir pas été aussi calme que d'habitude, car la Commission démocratique engage, par une affiche, les ouvriers à ne pas pousser « des cris tumultueux et des clameurs nocturnes, à rentrer » dans leurs ateliers et à attendre, avec calme et patience, » le moment où nos magistrats nous convoqueront en » assemblées primaires pour élire les députés que nous » chargerons de la réalisation pacifique de nos espérances. »

Une crise financière se fait sentir. Le Conseil d'administration de la Banque de Nantes prévient le public que la Banque suspend momentanément ses payements en numéraire. Un article, communiqué aux journaux par l'autorité, explique que « cette mesure ne doit en rien alarmer les » porteurs de billets de la Banque, la rentrée des valeurs » représentatives que la Banque a en portefeuille et les » relations avec la capitale ne pouvant être entravées que » momentanément. »

Le Préfet prend un arrêté prorogeant de dix jours l'échéance des effets de commerce payables du 26 février au 5 mars.

Le Conseil municipal, sur la proposition de Thomas Chéguillaume et de Besnard la Giraudais, vote une somme de 100,000 fr.; — 50,000 fr. doivent être employés pour procurer du travail aux ouvriers en chômage, et 50,000 fr. pour faire des avances aux entrepreneurs. Th. Chéguillaume, Jégou et Thébaud sont chargés par leurs collègues de veiller à la répartition de ces fonds.

Un avis est adressé par le Préfet aux fonctionnaires et aux habitants, pour les « engager à se libérer des termes des » contributions échus et même à payer par avance les » contributions de l'année entière. La rentrée rapide et » régulière des contributions est l'un des plus pressants

» besoins du pays. Elle est indispensable pour assurer tous » les services publics, pour rétablir la confiance ébranlée, » pour prévenir tous désordres. » Il donne l'exemple et acquitte le montant de ses contributions pour l'année.

Dans la soirée, le courrier apporte au docteur Guépin un pli ministériel conçu en ces termes :

Paris, 27 février.

Au nom du peuple.

Le Gouvernement provisoire révoque le Préfet actuel du département de la Loire-Inférieure, et nomme le citoyen Guépin, commissaire de ce département, l'investissant des pouvoirs de Préfet et l'autorisant à prendre toutes les mesures d'ordre et de salut public qu'il jugera nécessaires.

Toutes les autorités civiles et militaires sont placées sous ses ordres.

Le Membre du Gouvernement provisoire.
Ministre de l'Intérieur,

LEDRU-ROLLIN.

Le docteur Guépin prend immédiatement possession de ses fonctions.

Mardi 29 février. — Le docteur Guépin choisit pour secrétaire Le Sant, ancien adjoint, ancien conseiller général, et voit l'opinion accueillir favorablement cette nomination. Il prie vivement le Maire de conserver ses fonctions. Ferd. Favre accepte. Le Colonel de la garde nationale, Mery, vient donner au Commissaire du Gouvernement l'assurance de son concours.

— Aug. Garnier, H. Thébaud, F. Braheix sont désignés par le Conseil municipal pour aller exprimer au Gouvernement les sympathies de ses membres pour la République.

— Roulleaux-Dugage part dans la journée pour Paris.

— Une circulaire est adressée par le docteur Guépin aux Sous-Préfets et aux Maires du département. Il leur « recom-
» mande de faire reconnaître au plus tôt le nouveau Gouver-
» nement... Faites aimer par vos actes ce Gouvernement
» dont vous êtes les représentants. Pour se faire respecter,
» la République dispose d'une force physique immense ; elle
» ne veut employer que la force morale. »

Cet acte d'autorité du Représentant, dans notre département, du pouvoir qui préside aux destinées de la France appartient déjà à L'HISTOIRE DE NANTES SOUS LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE.

Notre tâche se trouvé donc terminée.

POÉSIES

Par M. Dominique CAILLÉ.

A CHARLES LOYSON (1)

Dans le premier de ses articles sur André Chénier, il (Charles Loyson) décrit son *Château en Espagne,* sa maisonnette, son ruisseau et son bocage et *paulùm silvæ ;* il le dessine à son gré et consacre au petit bouquet de cyprès, de bouleaux et d'arbres verts aux jeunes écrivains morts avant l'âge. Ici, Tibulle et Lucain; là, Malfilâtre et Gilbert, Chatterton, Millevoye, et, à l'une des plus belles places, André Chénier.

Edmond Biré. *Les Poètes lauréats de l'Académie française,* tome I, p 218.

Le cœur rempli d'amour et l'esprit triomphant,
Insouciant des maux de l'existence amère,
Tu bâtissais au doux pays de la chimère
Un château merveilleux dans tes rêves d'enfant.

Et, tout en construisant, parmi les fleurs, les arbres,
Un palais de splendeur idéale, un *Château*
En Espagne, ta main, sur le même coteau,
Plantait un bois sacré pour ombrager des marbres,

(1) Cette pièce de vers a été lue par son auteur après les discours d'André Theuriet, de l'Académie française, et d'Armand Silvestre, délégué du Ministre des Beaux Arts, etc., à l'inauguration du buste de Charles Loyson, à Château-Gontier, le 1er octobre 1899.

Des marbres d'écrivains à l'esprit radieux,
Pour qui semblent tombés ces beaux vers de ta plume :
« *C'est pour périr bientôt que le flambeau s'allume,*
Mais il brille un moment sur les autels des dieux ! »

De ces poètes morts jeunes et que l'on aime,
Sur lesquels on fondait un magnifique espoir,
Et qui, dans les grands cieux ouverts, avant le soir,
Sont partis l'âme en fleur, et purs comme toi-même.

Car tu mourus, comme eux, dans l'âge printanier
Qui remplit du parfum des roses notre voie,
Et, comme Chatterton, Gilbert et Millevoye,
Et, comme Malfilâtre et comme André Chénier,

Tu t'en allas avant que se fussent fanées
Ta juvénile ardeur et tes illusions,
Quand la gloire mêlait ses plus brillants rayons
Aux sereines clartés de tes belles années.

Et, si nul bois sacré ne t'offre un piédestal,
Celui que tu rêvais jadis pour les poètes
Morts jeunes, que, du moins, le bronze dans nos fêtes
Evoque ton image en ton pays natal.

LE PREMIER CHAGRIN

L'Enfant

Avec ses abeilles, ses fleurs,
Ses fruits aux brillantes couleurs,
Voici l'été de retour ; mère,
Pour ne plus revenir, joyeux,
Partager aujourd'hui mes jeux,
Où donc s'en est allé mon frère ?

Pour chasser le gai papillon
Dont l'aile étincelle au rayon
Du beau soleil qui nous éclaire,
Pour cultiver notre jardin,
Pour cueillir tous deux le raisin,
Rappelle donc mon petit frère.

La Mère

Hélas ! tes vœux sont superflus.
Ton frère ne reviendra plus,
Cher enfant, dans notre demeure :
Comme la rose du printemps,
Il n'a vécu que peu d'instants,
Il est dans le ciel à cette heure.

L'Enfant

Dans les prés où le soleil luit,
Je ne dois donc plus avec lui
Chasser le papillon volage...
Puisque je l'ai sitôt perdu,
Petite maman, j'aurais dû
L'aimer encore davantage !

Imitation du *First Grief*, de Mrs Hemans.

ÉLÉGIE SUR LA MORT DE MADAME RIOM

LUE A SES OBSÈQUES.

(31 Août 1899.)

Dans ce jour où la cloche épand un glas sonore
Pour celle qui chanta le Christ en vers pieux,
Versa des pleurs, ainsi que Desbordes-Valmore,
Et chérit la Bretagne à l'égal de Brizeux ;
Ces vers frêles et purs chantent dans ma mémoire,
Ces vers frêles et purs que je citais jadis
Dans un article (1) tout rempli de votre gloire,
Ame tendre envolée au divin paradis.

« Quand un rameau fleuri touchera votre tête,
» Quand de légers parfums, ou quelques chants bien doux,
» Viendront, comme un oiseau, dans votre cœur en fête,
» Fermez les yeux, c'est moi qui serai près de vous! » (2)

Et nous croirons alors sous le soleil qui brille
Vous voir soudain paraître, ainsi que vous veniez
A nous, le front rêveur et sous votre mantille,
Comme vous a sculptée Alfred Caravanniez ;
Et nous croirons vous voir doucement nous sourire
Parmi les rameaux verts et les senteurs de mai,
Et murmurer encor dans le vent qui soupire :
Mes amis d'autrefois, n'avais-je pas dit vrai ?

(1) *Le Salon de Mme Riom. Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou,* tome V, pp. 477 et suivantes.

(2) *Passion,* par Louise d'Isole, p. 12.

« Quand un rameau fleuri touchera votre tête,
» Quand de légers parfums, ou quelques chants bien doux.
» Viendront, comme un oiseau, dans votre cœur en fête
» Fermez les yeux, c'est moi qui serai près de vous ! »

Oui, ce sera bien vous qui, par un doux mystère.
Reviendrez un instant flotter devant nos yeux ;
L'amitié, c'est le seul de nos biens de la terre
Que l'on puisse emporter en s'envolant aux cieux,
Et c'est cette amitié qui, liant l'âme à l'âme,
Vous fera revenir de l'azur éclatant,
Pour descendre ici-bas sur des ailes de flamme
Et pour nous répéter ces vers que j'aime tant :

« Quand un rameau fleuri touchera votre tête,
» Quand de légers parfums, ou quelques chants bien doux,
» Viendront, comme un oiseau, dans votre cœur en fête,
» Fermez les yeux, c'est moi qui serai près de vous! »

AU BAL

Sonnet de ma vingtième année. (Inédit)

Après t'avoir prise en vainqueur
Par la taille, dans le quadrille,
O radieuse jeune fille,
Que tous nous admirons en chœur,

Je repasse au fond de mon cœur
Tout ce que ta lèvre gentille,
Qui toujours babille, babille,
M'a dit d'aimable ou de moqueur.

Mais, tandis que de loin, sans trêve,
Je te suis de l'œil et je rêve,
L'âme pleine d'un doux émoi,

Au bras d'un autre, souriante,
Déjà folâtre, insouciante,
Tu ne te souviens plus de moi.

A MADEMOISELLE CHRISTIANE DE G...

POUR SA PREMIÈRE COMMUNION.

L'Église épand dans l'air sa claire sonnerie,
Éveillant les enfants qui, pendant leur sommeil,
Rêvaient d'un ciel où luit un mystique soleil
Et d'un autel paré de fine broderie.

Bientôt la jeune vierge, en blanc comme Marie,
Un cierge en main, des fleurs au front, le teint vermeil,
Le cœur tout débordant d'un bonheur sans pareil,
Pour la première fois reçoit Jésus et prie...

Oh ! prie, Ame angélique, oh ! prie avec ardeur,
Ce Dieu qui verse en toi la paix et la candeur,
Sous les regards émus d'un père et d'une mère ;

Car ce jour, où le ciel se plaît à te bénir,
Sera ton plus heureux, et ce serait chimère
D'en chercher un plus beau pour toi dans l'avenir.

A LA MÊME

POUR SON RENOUVELLEMENT.

Vous avez revêtu la mousseline blanche,
Et le lys virginal et le cierge à la main,
Vous reprenez du temple en fête, le chemin,
Sous l'œil de vos parents en habit de dimanche.

Maintenant votre front ceint de roses se penche
Devant l'autel orné de feuillage d'or fin,
Où Jésus, qui commande au brillant Séraphin,
Attend la jeune enfant et sa prière franche.

Il va descendre en votre âme, le Roi des rois,
Qui, pour notre salut, mourut sur une croix,
Lui dont tout l'univers célèbre les louanges.

Il trouvera, sortant du tabernacle obscur,
Dans votre grand œil bleu l'éclat du ciel d'azur,
Dans votre petit cœur la pureté des anges.

NAIADE

RIMES FÉMININES.

D'après un tableau d'Aimé Morot.

—

Dans le bois profond, la nymphe divine,
Auprès de la source où l'oiseau vient boire,
Pare de bouquets de fleurs d'églantine
Les anneaux soyeux de sa tresse noire.

Nue, elle s'admire en l'onde argentine ;
Son grand œil d'azur rayonne de gloire ;
Sa lèvre, en riant, s'ouvre purpurine,
Montrant la blancheur de ses dents d'ivoire.

Courbant son front pur, sa taille hautaine,
Elle se contemple, et, dans la fontaine,
Son petit pied blanc et rose se plonge.

Elle est chaste et belle, ainsi que Diane.
Et nul Actéon indiscret n'allonge
Entre les rameaux un regard profane.

DISCOURS DE M. HANOTAUX

PRONONCÉ A L'OCCASION DU CENTENAIRE

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, d'adresser mes cordiaux remerciements à ceux qui ont bien voulu m'inviter à me rendre parmi vous, aujourd'hui.

C'est un honneur bien inattendu. Mais ces Messieurs allaient au devant d'un secret désir. La Loire a toujours été, pour mes études, une grande attraction. Ils m'ont dit : « Vous viendrez pour nous parler. » Je leur ai répondu : « Je viendrai pour m'instruire. »

Et c'est, en effet, en étudiant et en curieux que je me trouve aujourd'hui parmi vous.

Quand nous autres, gens de la province qui, d'ordinaire, ne nous rencontrons guère que dans ce tumultueux et énigmatique Paris, nous nous rendons les uns chez les autres, il me semble qu'il y a tout profit pour les uns et pour les autres.

Ainsi, j'arrive du fond de ma Picardie, vieille province française, dont le peuple a la face toute tournée vers la terre, qui vit de la terre, dont les luttes, les travaux et les victoires sont essentiellement continentales. Dans le village où je suis né, il n'y a pas d'eau. En été, dès que les puits

sont à sec, c'est une affaire d'en trouver, et il faut aller au loin pour la rapporter soigneusement dans des tonnes ; les chevaux et les bestiaux font des kilomètres pour aller boire, à la file, au gué des rivières, où notre paysan s'étonne presque de voir de l'eau couler.

Pour un bon Picard de mon pays, la mer est l'étonnement et la curiosité suprêmes. En vérité, ce doit être un terrien de notre espèce, celui qui, le premier, a laissé échapper, devant le grand spectacle de la plaine liquide, le cri de naïve admiration : « Que d'eau ! Que d'eau ! »

Eh bien ! Messieurs, me voici parmi vous, dont l'eau est toute la vie et presque la raison d'être, dans la Venise du Nord où les eaux venues de la terre et les vagues de l'Océan se rencontrent ; vous êtes les descendants de ceux qui, parmi nos ancêtres, sont allés droit devant eux jusqu'au bout de la terre et ne se sont arrêtés que devant les flots de la mer immense ; toute votre histoire, vos fastes, vos joies, vos tristesses, votre ambition, votre orgueil sont engagés, et, si je puis dire, lancés à pleines voiles sur les eaux, pareils à ce navire en marche qui vogue dans les armes de votre ville.

Vous autres, Bretons et pêcheurs, vous êtes de vieux Français, comme nous autres Picards, terriens et agriculteurs ; avec d'autres goûts, d'autres mœurs, nous avons un égal courage, mais autre, étant, vous et nous, l'un et l'autre visage, l'une et l'autre face de notre beau pays de France.

Eh bien ! n'avons-nous pas mille choses à nous dire, à nous confier, à apprendre l'un et l'autre ? C'est pourquoi je suis venu plus d'une fois vers vous, en étudiant, pour pénétrer de plus en plus dans ce vieux coin de la France, pour essayer de saisir quelque trait de son histoire, de sa vie passée et présente, de sa physionomie propre. Et si, sentant cette sympathie naturelle, vous m'avez prié de

prendre place parmi vous et de célébrer avec vous une gloire chère et une fête de famille, je ne vous en suis que plus reconnaissant d'avoir mis cette douceur de cœur et cette sympathie fraternelle dans votre invitation et dans les sentiments réciproques qui doivent exister entre de bons provinciaux et de bons Français.

Rien qu'en venant vers vous, j'ai beaucoup appris. J'ai dû d'abord me renseigner sur l'existence de cette « Société Académique » dont nous célébrons aujourd'hui le centenaire. Cent ans ! C'est long dans la vie d'un peuple. Les institutions qui remontent à cent ans ne foisonnent pas dans notre cher pays, mobile et capricieux. On vous dira tout à l'heure l'activité vraiment remarquable de cette « Société Académique » que vos ancêtres ont fondée, alors qu'ils sortaient à peine de la tourmente révolutionnaire, lorsqu'ils sentaient encore, pour ainsi dire, le sol trembler sous leurs pieds ; mais où ils persévérèrent avec la foi solide et robuste que vous donne, à vous autres, hommes des rivages, la conviction enracinée du peu de fond de l'orage, la certitude de l'apaisement des lendemains et la compréhension supérieure de la discipline qui règne sur le tumulte des flots.

Les services rendus par la « Société Académique » et par les autres sociétés analogues qui jouent, à Nantes, un rôle si considérable sont trop nombreux et trop importants pour qu'il puisse même me venir à l'idée de les exposer. Si on essayait de présenter le tableau, si raccourci fût-il, de tout ce que l'activité de ces compagnies a fait d'utile ou de glorieux depuis leur fondation, soyez assurés, Messieurs, que l'imagination en serait confondue.

A ce point de vue, je ne vous ferai, à vous et à vos confrères des autres cités, qu'un reproche, c'est l'excès de votre modestie. Il semble que vous preniez à honneur la

demi-obscurité où vous vivez. Adoptant pour règle de conduite la taciturnité prudente de la vie provinciale, vous vous appliquez à ce que le monde vous ignore et, souvent, vous vous ignorez vous-mêmes.

Et, pourtant, dans ce champ si vaste des lettres et des sciences qui appartient à tous, votre part est souvent la plus belle, puisque, loin du tumulte des grandes capitales, et à l'abri des vaines illusions du succès éphémère, vous poussez le sillon que vous avez choisi, avec les qualités qui sont vraiment de fond chez nous, le goût, le bon sens et la mesure.

Je ne craindrais pas, Messieurs, d'aborder devant vous, si j'en avais le loisir, le problème de Paris et de la province, même en m'en tenant à cet ordre d'idées où Paris semble, d'abord, avoir tout l'avantage, à savoir la qualité et le prix de la production littéraire.

Permettez-moi, du moins, de placer les quelques réflexions qui suivent sous le patronage d'un illustre français, du plus varié, peut-être, et du plus profond de nos prosateurs, qui dut beaucoup à sa province et qui fut le membre toujours actif d'une Académie provinciale, Montesquieu : « Qu'on se défasse surtout, écrivait-il, de ce préjugé que la province n'est pas en état de perfectionner les sciences et que ce n'est que dans les capitales que les Académies puissent fleurir. » Et il ajoutait, s'adressant à ses confrères de l'Académie de Bordeaux : « Le commerce, la navigation, l'astronomie, la géographie, la médecine, la physique ont reçu mille avantages des travaux de ceux qui nous ont précédés ; n'est-ce pas un beau dessein que de travailler à laisser après nous les hommes plus heureux que nous ne l'avons été » ?

J'ose à peine aller plus loin que l'illustre Président ; mais, au risque de tomber dans le paradoxe, je dirai qu'il montre

trop de réserve et trop de modestie à son tour, en n'ajoutant pas les belles lettres aux diverses branches de l'activité humaine qu'il reconnaît à la vie provinciale et il serait facile de démontrer que, dans notre littérature, beaucoup d'œuvres considérables se rattachent directement à l'inspiration et aux vertus qui sont celles de nos vieux pays de France. Si Paris dégage plus de lumière, il rayonne, de la province, plus de chaleur, peut-être.

N'est-ce pas, dans toute la force du terme, un provincial que ce président Montesquieu, qui partagea son activité et ses loisirs entre son cher Bordeaux et son château de la Brède, et douterons-nous qu'il ait fallu et le silence studieux des longues veilles citadines et l'activité éveillée des promptes matinées rurales pour lui permettre de mener à bien, par vingt ans de lectures, de méditations, de vie austère, non dispersée et entièrement penchée sur une œuvre unique, le monument sans pareil, si sérieux, si vaste et si délicat, qui a nom « l'*Esprit des Lois* » ?

Et son voisin, Montaigne, qu'était-ce autre chose qu'un provincial ? Il aimait Paris, mais en voyageur. Il revenait toujours à sa Gascogne et à son Périgord. Il y cherchait l'abri dans les temps d'orage. Curieux du monde, il était encore plus curieux de lui-même. C'était en faisant sa ronde dans les champs paternels qu'il faisait celle de son âme et qu'il trouvait ces boutades primesautières qui respirent toujours le plein air et la vivacité de la vie des champs. Et quand il s'agissait de les exprimer, « que le Gascon y aille », disait en souriant le bonhomme, « si le Français n'y peut aller ».

Je ne suis pas bien sûr que Montaigne ait « engasconné » la langue française. Mais je sais bien comment on s'y prit quand il s'agit de la « dégasconner ». On alla chercher un jeune provincial, — un gascon naturellement, — qui s'appelait Guez de Balzac. C'est de lui que les Parisiens apprirent

le beau langage. Eux-mêmes déclaraient qu'ils n'étaient pas sûrs qu'un mot fût de bonne souche s'il ne lui avait pas donné droit de cité : « Quand vous composez, lui écrivait Ménage, les mots postulent ». Or, cet homme passa presque toute sa vie à Angoulême et dans ses propriétés de Balzac; pas un de nos écrivains, peut-être, n'a décrit en termes plus expressifs les charmes de la vie des champs et, assurément, c'est à son existence retirée que sont dus le soin, la persévérance et l'application qui ont permis à un homme, d'un esprit peut-être secondaire, de laisser une si durable empreinte sur la littérature et la civilisation d'un grand peuple.

Je vous fatiguerais, Messieurs, par ces énumérations dont l'abondance même deviendrait fastidieuse. Mais vous me permettrez de prononcer deux noms encore. Au XVIIe siècle, quand la France voulut entendre les accents les plus mâles et les plus nobles qu'une bouche humaine, peut-être, ait proférés, quand il s'agit de faire parler les héros, quand on voulut entendre le langage des pensées graves et des vertus fortes, on n'eut qu'à laisser dire l'avocat de Rouen, fidèle à sa ville, fidèle à sa province, le grand Corneille.

Et au XIXe siècle, quand une époque troublée eut conscience de ses inquiétudes, de ses agitations, de son discord intérieur; quand elle chercha quelque beauté prolongée comme les rayons du soleil couchant sur les ruines de son passé ; quand elle voulut, du sommet de ses gloires et de ses douleurs nouvelles, voir apparaître, du moins, le signe incertain et pâle d'une aurore, il se trouva encore un homme de la province, un homme de votre province, un Breton, qui répondit, par des traits d'une fulgurante beauté, aux besoins de notre âme agitée, j'ai nommé Châteaubriand.

Vous pensez bien, Messieurs, que je ne suis pas venu ici pris, soudain, d'un beau zèle pour les œuvres provinciales, dans l'intention de réduire en poudre notre Paris, ce Paris

qui est à nous tous, provinciaux, tout autant qu'aux Parisiens puisqu'il est à la France.

S'il s'agissait de faire un départ équitable entre Paris et la province, ce n'est pas dans quelques courtes observations présentées ici que le problème pourrait être — je ne dis pas résolu — mais seulement posé. Je suis le premier à proclamer qu'il faudrait faire entrer en ligne de compte l'autorité indiscutable que de longs siècles ont acquise à la capitale morale, intellectuelle et politique du pays ; il faudrait déterminer l'activité propre à ce vieux sol d'où sont parties les colonnes persévérantes et astucieuses des « Parisii » qui, en somme, ont conquis et fait la France ; il faudrait apprécier l'apport particulier de cette ville, maîtresse des mœurs, de la psychologie et des relations sociales qui a dicté tant de belles œuvres et (pour ne citer que deux noms) qui a inspiré le théâtre de Molière et toute la vie littéraire d'un Voltaire ; il faudrait mesurer, enfin, la force et l'éclat de ce cratère dont la perpétuelle éruption s'élance et flambe sur les horizons du monde, agitant, au moindre souffle, son panache de flamme et de fumée.

Mais il n'en existe pas moins que, dans le travail commun, si l'élan et l'entrain sont de Paris, la résistance, l'endurance et l'épargne des forces viennent de la province et que celle-ci, mère et nourrice de nos gloires les plus pures, peut bien revendiquer quelque chose de leur lustre, quand elle en laisse si volontiers à Paris tout le brillant et tout l'éclat.

Permettez, Messieurs, à un homme qui s'occupe beaucoup du passé de notre France de vous dire franchement sa façon de penser : notre histoire est mal faite. Je vous accusais, tout à l'heure, de vous ignorer vous-mêmes. A qui ce reproche ne peut-il être fait dans ce bon pays si actif et parfois si négligeant ?

Je voudrais vous poser une question directe, à laquelle, bien entendu, vous êtes dispensés de répondre. Combien en est-il parmi vous, habitants de cette région, même dans cette assemblée choisie ici réunie, combien en est-il qui aient jeté un coup d'œil sur l'histoire des autres villes de notre France, par exemple sur l'histoire de Saint-Quentin ? Je vous promets, par contre, la première fois que j'irai à Saint-Quentin, de demander à mes amis de là-bas combien d'entre eux connaissent l'histoire de Nantes. Et la réponse, hélas ! sera probablement la même.

Et pourtant, de part et d'autre, que de faits héroïques ou dramatiques dans le passé, que d'activité vaillante et digne dans le présent ! De part et d'autre, quelle belle portion presque inexplorée de notre patrimoine commun !

Puisque je venais parmi vous, j'ai fait ce que je reproche à mes compatriotes de l'Aisne de négliger ; j'ai lu vos bons historiens : Travers, Guépin, Mellinet, Dugast-Matifeux, Lallié, La Borderie. Ce serait vraiment apporter, comme on dit, des hiboux à Athènes que de vous dire toute l'émotion que j'ai éprouvée en voyant se dérouler devant moi les différentes époques de vos annales.

Ce lieu, déterminé par la nature à l'embouchure du grand fleuve français, a rempli sa destinée.

A l'aube de son histoire, c'est le combat contre César ; puis c'est César, lui-même, créant ici le grand « emporium », le grand entrepôt de l'Occident. Pas une époque décisive, à travers les siècles, où l'histoire ne vienne ici poser le pied pour y laisser une forte empreinte : c'est la lutte contre les Normands ; c'est Charles le Chauve, héritier du grand nom de Charlemagne ; c'est la féodalité primitive, active et bienfaisante, trouvant ici une de ses expressions les plus caractéristiques, dans cet Alain Barbe-Torte, qui fut véritablement votre second fondateur ; puis ce sont vos ducs

de Bretagne, vos Etats si antiques et si respectables; Abélard qui parle parmi vous. Jean Sans-Terre et Pierre de Dreux; les longues guerres, qui s'appellent, pour nous, « la Guerre de Cent ans », où Nantes fait front des deux côtés à la fois, fidèle à ses ducs contre la France, à la France contre l'ennemi du dehors. « Duguesclin », comme dit l'un de vos historiens, d'un mot d'une si forte simplicité, « Duguesclin était alors dans nos murs ».

Voici les temps qui s'acheminent vers le doux règne de la reine Anne, dont la gracieuse figure domine les souvenirs de votre indépendance expirante. Le roi de France épouse la Bretagne en épousant la reine et, depuis, l'union ne s'est plus, un instant, altérée.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question si passionnante de l'unité de la nation française, faite et poursuivie, à travers les siècles, par la volonté persévérante de la royauté et de la nation elle-même. Les provinces ont perdu, dit-on, quelques-uns de leurs privilèges. Leur vie propre, leur caractère particulier, leur langue, leurs usages se sont trouvés affaiblis ou altérés par le contact avec le centre, dominateur et centralisateur. Oui, peut-être y a-t-il quelque chose de fondé dans ces regrets, où il se mêle pourtant, il faut bien le dire, beaucoup de « littérature ».

Qu'auraient donné, au pays et à la civilisation, ces activités locales ou régionales, ou municipales, dont on fait tant de bruit ? C'est une question à laquelle on ne peut répondre que par des hypothèses; et, si l'on compare le rôle qu'a joué la France, depuis trois siècles, avec celui des petites républiques de l'Italie ou des petites principautés de l'Allemagne, pendant cette même période, il semble bien que nous avons peu de choses à regretter.

D'ailleurs, si cette union et cette centralisation, dont on se plaint aujourd'hui, se sont accomplies si facilement, c'est

que la plupart des provinces se sont offertes et données spontanément.

Pensez-vous qu'il était indifférent à une province comme la Bretagne, perdue et isolée, en quelque sorte, au bout du monde, d'avoir, derrière elle, le riche appui et le vaste débouché des autres provinces françaises ? Et, pour prendre mon exemple ici même, n'est-il pas indiscutable que Nantes, située à l'extrémité de cet immense réseau commercial que forment la Loire et ses affluents, avait tout intérêt à ne pas se trouver séparée, par des frontières factices, des régions qui étaient la source de ses approvisionnements et son marché naturel.

Aussi, Messieurs, la véritable prospérité de votre ville commence-t-elle à l'époque où elle fait définitivement partie du royaume de France.

C'est aussi l'époque des grandes découvertes. Le monde se retourne, pour ainsi dire, d'un seul coup. Jusque-là, il était penché sur les mers méditerranéennes. L'Egypte, la Grèce, Rome, Venise étaient les grandes étapes de la civilisation. Tout à coup, il se redresse, et ce sont les mers occidentales qu'il voit s'ouvrir devant lui.

Quels horizons pour vos navigateurs et pour vos hommes d'action ! Mais aussi, comme les horizons se fussent restreints, si, à ce moment précis, Nantes n'avait pas eu, ainsi que ses sœurs de l'Atlantique, le point d'appui robuste que représente le bloc compact du territoire français.

On sent si bien, au centre, l'importance d'une ville comme la vôtre, que vous voyez se succéder, dans vos murs, tous les hommes qui contribuent à la grandeur du pays. Ils viennent accomplir ou promulguer parmi vous les actes les plus importants de leur administration. Ils viennent aussi vous exciter et vous encourager dans la voie du développement maritime et colonial où vous vous êtes spontanément engagés.

, Henri IV vient à Nantes pour y signer le fameux édit qui met la paix dans les consciences, tout en confirmant l'unité morale de la patrie française. Richelieu, qui eut toujours pour votre ville une grande prédilection, vient à Nantes pour y détruire, avec la conspiration de Chalais, les derniers vestiges des résistances féodales et apanagères. Il y fonde la puissante association de marchands qui a nom la « Bourse commune » et crée, ainsi, nos premières relations avec Madagascar. Louis XIV vient à Nantes pour consommer la ruine de Fouquet. Quelles étapes, Messieurs, et quels noms ! Cette grande série se couronne du nom de Colbert, qui, en 1664, fit appel spécialement aux habitants de Nantes pour les mettre dans la confidence de ses grandes entreprises coloniales et pour recourir à leur expérience, à leur intelligence et à leur esprit d'initiative.

J'ai cherché à me figurer ce que pouvait être votre ville dans ces années fécondes du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui virent la France répandre au loin, à travers le monde, le renom de son commerce, de son goût, de son industrie, de sa civilisation. Les documents ne manquent pas. Ils abondent plutôt et, partout, on trouve l'image de l'activité, de la prospérité et du travail joyeux et rémunérateur.

Je n'ai vu cité nulle part, dans vos historiens locaux, le récit d'un voyage qui donne bien l'impression de ces époques prospères. Permettez-moi d'en lire ici quelques lignes qui ne manquent pas d'une certaine saveur dans leur franche naïveté : « Ce qu'il y a de divertissant à Nantes, dit M. Jouvin, de Rochefort, qui écrit dans les premières années du règne de Louis XIV, ce sont les « Ponts de pierres » qui traversent plusieurs îles, sur lesquels il fait beau se promener pour avoir la vue sur cette belle rivière, d'un côté couverte des bateaux qui descendent des îles qu'elle arrose, et, de l'autre, des navires et des barques qui

viennent de toutes les parties de l'Europe et de l'univers, chargés des diverses marchandises qui, de Nantes, par la commodité des rivières, se transportent par tout le royaume. Aussi ne faut-il pas s'étonner si nous la voyons si fleurissante que, la ville n'étant plus capable de loger tant de monde, les faubourgs se sont accrus jusqu'à ce point qu'ils surpassent, même de beaucoup, la ville. Tout à la fin de ces ponts, se trouve le faubourg de Pil-Mil, l'un des quatre que l'on compte à Nantes. Nous logions dans celui du « Marché », à l'hôtellerie de l' « Aigle », qui a ses portes et ses murailles comme une ville. Et, de vrai, il y a des places, de grands palais, des rues tout entières remplies de maisons de riches marchands et de belles églises. En un mot, Nantes a je ne sais quoi de si charmant qu'on n'en peut sortir ! »

Voilà, certes, un beau compliment, et cet homme goûtait fort le charme de votre société. Rien n'est changé, d'ailleurs ; car il n'est pas un de ces voyageurs venus parmi vous qui ne vante votre hospitalité. Et, pour en finir avec les compliments, je vous citerai un autre écrivain — du XIXe siècle, celui-là — qui s'exprime sur les habitants de cette région avec un enthousiasme tout aussi communicatif : « Les vertus caractéristiques des habitants de la Loire-Inférieure, dit cet autre écrivain, sont la franchise, la charité et la modestie ; tous les devoirs qu'inspirent l'humanité, la famille, la Patrie, ils les remplissent naturellement, sans ostentation ». Vous le voyez, mon auteur insiste sur votre modestie. Qu'elle me pardonne si je viens de lui porter une trop rude atteinte. En somme, il vous est toujours permis de mettre les choses au point et d'apprécier si les paroles de saint Jean-Bouche-d'Or sont paroles d'Evangile.

Cet air de santé et de prospérité, qui respirait dans tout l'aspect de votre ville, et qu'on retrouve jusque dans les

vieilles estampes, alla se perpétuant et s'affirmant pendant tout le XVIII[e] siècle.

En 1770, on constatait qu'il y avait à Nantes, simultanément, jusqu'à cent vingt vaisseaux appartenant aux négociants de la ville et ayant à bord plus de trois mille matelots. En outre, les navires arrivent de toutes parts, des îles d'Amérique, du Portugal et de l'Espagne, et notamment de Bilbao dont les négociants ont, avec ceux de Nantes, le curieux pacte appelé « contractation », puis de l'Angleterre, de l'Ecosse, de la Hollande, des villes hanséatiques. Nantes a une industrie propre très importante. Elle vend ses produits et ceux du Comté Nantois, c'est-à-dire les cotonnades, les indiennes ou toiles peintes, les mouchoirs à double face, les kalankiars, les basins, les futaines, les coutils ; puis les sucres qu'elle raffine elle-même, les liqueurs, les cuirs tannés, les cordages, les articles de marine et de construction, enfin tous ces approvisionnements divers nécessaires aux colonies, qu'on nomme la « cargaison ».

Et, par contre, Nantes reçoit du dehors le sucre brut et raffiné, l'indigo, la morue verte et la pêche sous toutes ses formes ; puis, tous les articles coloniaux ; puis le bœuf salé qui vient d'Irlande ; puis les laines d'Espagne, les peaux de mouton, les oranges et les citrons ; du Nord viennent la planche, la résine, le goudron, et d'Angleterre on apporte le plomb, l'étain, la couperose et le charbon de terre.

C'est à cette époque qu'on constate, comme un fait, « que la ville de Nantes est celle qui a le commerce le plus étendu, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur du royaume ».

Mais, surtout, le point sur lequel votre attention et celle du public ne peuvent être trop retenues, Messieurs, c'est l'importance que prennent, dans l'ensemble du commerce de Nantes, ses relations avec nos colonies, avec le Canada, avec la côte occidentale d'Afrique et surtout avec Saint-Domingue.

On peut dire, de cette île, si riche alors, qu'elle n'est, au XVIIIe siècle, qu'une sorte de succursale du commerce nantais. Vos familles commerçantes avaient presque toutes une de leurs branches établie dans cette colonie et ces liens de parenté ont, souvent, subsisté jusqu'à nous. Un chiffre dira tout. Au moment où la grande crise qui devait porter un coup si funeste à la prospérité de Saint-Domingue se produisit, son commerce était engagé sur la place de Nantes pour un chiffre de crédit qui atteignait, dit-on, cinquante millions.

Et si j'insiste, Messieurs, c'est que vous verez, dans ce détail, la preuve la plus frappante du lien qui existe inévitablement entre la prospérité coloniale de la France et celle de nos grandes villes métropolitaines. Aujourd'hui que la France s'est reconstituée, au prix d'efforts considérables, un nouveau domaine colonial, la leçon du passé vient à point pour nous dire ce qu'il vous reste à faire.

Certes, cet empire est bien jeune encore. La première de nos acquisitions récentes, c'est la Tunisie. Or, notre établissement n'y remonte pas à plus de quinze ans, et c'est depuis deux ans seulement que la Tunisie est maîtresse de ses tarifs. Personne ne songe, cependant, à nier l'importance des résultats obtenus dans cette perle de nos possessions d'outre-mer. Le Tonkin, Madagascar, le Congo, toute la côte occidentale d'Afrique sont des acquisitions plus récentes encore. A peine sont-elles nées que, déjà, on sent se produire en elles la fièvre de la croissance et du travail. On ne mettra plus en doute ni leur valeur réelle, ni le grand essor qu'elles sont appelées à prendre dans l'avenir.

Songez-donc à ce que serait cet élan s'il s'appuyait bientôt sur des chiffres pareils à ceux que je viens de rappeler.

Saint-Domingue avait, avec votre seule ville, il y a cent ans, des relations d'affaires qui atteignirent le chiffre de 50 millons. Ne voyez-vous pas que si la moindre de ces

vastes possessions que je viens d'énumérer pouvait compter sur un concours proportionnel de la part de la richesse et de l'activité métropolitaines, leur avenir serait assuré et, par contre, la prospérité de toute la France maritime développée dans les mêmes proportions ?

Que faut-il faire pour cela, Messieurs ? Vous le savez mieux que personne. Unissez-vous, syndiquez-vous, formez des sociétés d'études, des sociétés d'exploration, de commerce, de culture. Aidez-vous vous-mêmes. Tout dépend de votre initiative propre, cette même initiative qui vous a faits si grands dans les siècles passés et qui vient d'accomplir chez vous, par vous et pour vous, de si grandes œuvres.

La situation admirable qu'occupe votre ville lui dicte son devoir. Car elle n'est pas seulement un des grands ports de notre France ; elle est aussi l'entrepôt et, si j'ose employer cette expression, le déversoir naturel du vaste bassin dont les eaux fécondes viennent s'unir, ici, aux flots de l'Océan.

Si l'on essaye de caractériser d'un mot la constitution générale de notre pays, on peut dire que la France est une contrée de beaux fleuves et de grandes vallées.

Cette observation a frappé, de tous temps, ceux qui l'ont visitée. Le Tasse la mentionnait au XVI[e] siècle, et l'on comprend bien l'effet que devaient lui faire nos vastes pleines s'il les comparaît aux recoins montueux qui forment l'ossature de l'étroite péninsule italienne.

Cette simple constatation suffit pour évoquer l'aspect général que présente, aux yeux des étrangers, le pays qui s'ouvre devant eux : cette verdure constante et disséminée ; ces bouquets d'arbres et ces enclos qui donnent immédiatement l'impression de l'habitation et de la prospérité ; ces fonds d'herbages avec le semis des taches blanches ou brunes du bétail qui paît ; ces champs non tant étendus,

aux couleurs variées, étalés les uns près des autres, comme une montre de marchand d'étoffes, et mariant leur diversité diaprée aux nuances fines et grises d'un ciel incertain ; presque toujours, limitant l'horizon et rarement perdus de vue, les « coteaux modérés » dont parle Sainte-Beuve, avec la vigne qui monte à l'assaut de leur pente et les hérisse des mille baïonnettes de ses échalas.

Notre activité économique tient, naturellement, à cette configuration de notre sol. Blé, viande et vin, ce sont les trois termes de notre production fondamentale, et c'est à peine si le développement de la vie moderne a ajouté quelques éléments à la formule du vieux ministre qui disait que « pâturage » et « labourage » sont les mamelles de la France. Le lait qui coule de ces mamelles est abondant et sain, et, si j'osais poursuivre l'image, je dirais que c'est en suivant le cours des vallées qu'il va porter au loin quelque chose de la douceur et de l'aisance françaises.

Or, parmi ces rivières, en est-il de plus riches et de plus exquises que votre Loire ?

Remontons-en le cours, puisqu'en même temps nous remontons vers le cœur de la France. A peine avons-nous franchi votre Bretagne et votre Vendée, serties dans la verdure des herbages et des fossés, que nous voilà dans ce bon pays angevin, dont nos aïeux disaient déjà si joliment : « bons fruits, bons esprits, bons vins. » Si peu qu'on remonte sur l'autre rive, c'est le Poitou, qui fait bruire les eaux de la Vienne, du Clain et de la Creuse, et qui tourne le dos aux hauteurs déjà rudes du Limousin et aux moroses étangs de la Brenne. Il se hâte vers la Touraine que, de tous temps, on a définie quand on l'a appelée « un jardin », et si la Loire fait, alors, son coude hardi vers le nord, c'est qu'elle veut s'étendre le long de la riche plaine de Beauce, c'est qu'elle s'ennuie des horizons aplatis et mélancoliques

de la Sologne, c'est qu'elle désire se rapprocher de sa sœur, la Seine, pour offrir à Paris le voisinage fraternel d'une autre vieille cité, Orléans.

Pourquoi l'histoire de France n'a-t-elle pas fixé son centre sur ces coteaux fleuris? Les rois en ont eu grande envie. Ils ont bâti partout leurs châteaux, sur les collines et sur les eaux, dans les villes, et au plein milieu des campagnes et des bois. Partout, au détour du chemin, apparaissent leurs murailles blanches et leurs toits en poivrières. On dirait que les logis de nos rois ont continué, sur les bords de la Loire, les étapes de la vieille chanson militaire :

« Orléans, Beaugency,
Notre-Dame-de-Cléry,
Vendôme. »

Pourquoi donc la capitale ne s'est-elle pas assise en ces lieux enchanteurs? Pourquoi? Je crois, Messieurs, qu'on peut le dire d'un mot : Parce que la race est brave et qu'elle va de l'avant, et qu'on a bien senti, à une heure donnée, qu'il ne fallait pas s'endormir dans les molles douceurs de la vie tourangelle, et qu'on est allé, vaillamment, là où il fallait des hommes et là où il fallait des chefs, sur la frontière.

Cependant, votre beau fleuve se détourne à regret, et dans sa lente évolution semi-circulaire, il s'accoutume, peu à peu, à des ciels moins délicats. Comme il est beau encore au pied de ces vieilles villes militaires, à Sancerre, à la Charité, à Nevers, qui parfois portent, au sommet des collines, leur château comme un heaume. En remontant, le voici qui se rapproche de la Saône et de son tumultueux camarade le Rhône. Il va vers Lyon, comme, tout à l'heure, il avoisinait Paris. Quelques lieues, et le contact des deux fleuves relierait les deux mers; mais le Rhône pousse hâtivement vers la mer bleue sa marche parallèle, tandis que la

Loire, déjà plus mince, se cache et s'enterre au sein profond de la noire Auvergne, offrant son eau, étroite et claire comme un miroir d'étain, aux profils rugueux des dernières Cévennes et au front paternel du Mézenc et du Gerbier-de-Joux.

. Sur le fleuve lui-même et sur les terres qu'il lave et sur celles que baignent ses nombreux affluents, que de richesses, que de travail, que de production ! La fourmilière entière s'active, depuis celle qui creuse ses trous au fond de la terre pour en tirer le charbon et le minerai, jusqu'à celle qui se hâte d'étaler, au chaud soleil, la belle moisson de l'août, qui rapportera, comme dit l'autre, « foi d'animal, intérêts et principal ».

Toute cette production, toutes ces richesses sont pour vous, assurément. Elles vont prendre le fil de l'eau et en descendre le cours ? Hélas ! non. Votre Loïre est paresseuse : elle traîne, dans les sables, ses eaux inutiles ; elle est capricieuse, se tournant et se retournant dans son lit, comme une boudeuse qui ne sait si elle doit rire ou pleurer ; elle est indocile, brisant d'un caprice les lisières qu'on voudrait lui imposer et déjouant, en ses détours et ses fuites, les calculs des savants graves qui voudraient la contraindre.

C'est ici, Messieurs, qu'une œuvre nouvelle s'est imposée à vous et, avec un courage prêt pour toutes les tâches, vous n'y avez pas manqué.

Vous êtes, vous, à Nantes, les grands canalisateurs de la Loire.

Vous passez votre existence séculaire à lutter contre les fantaisies souvent redoutables de votre belle rivière. Elle est votre raison d'être, mais elle est votre perpétuel tourment.

Vous pourriez dire, de votre fleuve, comme le poète, du grand cardinal :

Il me fit trop de mal pour en dire du bien,
Il me fit trop de bien pour en dire du mal.

Depuis votre fameux évêque Félix qui, au VIe siècle, donnait la vie à votre port en ouvrant à la Loire un cours nouveau, jusqu'au Conseil municipal et à la Chambre de Commerce qui donnaient, hier, un coup de pouce si formidable en créant le canal latéral de la Basse-Loire, votre pensée n'a jamais délaissé ce problème : donner au cours de la Loire plus de stabilité, plus de régularité, plus de fond. Et votre persévérance a été largement récompensée ! Peut-on voir, en effet, un résultat plus frappant, plus brusque, plus immédiat, et répondant mieux à l'appel du génie de l'homme que celui que vous avez obtenu par votre dernière entreprise.

Les grands dragages de la Loire commencent en 1884 et le canal est ouvert en 1892. Or, en 1884, votre port en était, comme poids total des marchandises, à 450 mille tonneaux. En 1897, il était à 750 mille tonneaux. En 1886, le chiffre d'affaires de la succursale de la Banque de France était de 117 millions de francs ; en 1897, il était de 217 millions. La jauge totale des navires passe du chiffre de 300,000 à celui de 700,000 et la jauge des navires chargés s'accroît de 100 %.

Voilà des chiffres que tout le monde connaît ici. Mais je les répète très haut pour qu'on les entende au loin, pour que votre exemple serve aux autres, pour qu'on en finisse avec la légende d'une France inactive, endormie, aux ports ensablés, et aux négociants claquemurés derrière leur comptoir, comme j'espère en finir, un jour, avec l'autre légende des colonies sans colons, sans commerce et sans avenir.

En proclamant ces chiffres, je voudrais aussi, s'il m'était possible, apporter mon faible concours à l'œuvre considérable dont les travaux que je viens de rappeler ne sont, pour ainsi dire, que la préface.

Vous avez fait la Loire maritime. Il faut améliorer maintenant la voie fluviale, et, pour dire le mot, achever la Loire navigable.

La France ne connaît pas assez la portée de l'œuvre que vous avez entreprise. Elle ignore la grandeur et la simplicité de votre projet ; sinon, il n'y aurait qu'un cri dans tous les milieux, dans le Parlement, dans la presse, pour seconder le grand dessein qui vous remue si profondément, auquel vous avez intéressé si heureusement les Pouvoirs publics et qui sera l'honneur de la génération présente et de tous les hommes actifs qui m'environnent.

Le port de Nantes a pu faire monter jusqu'à lui les marchandises qui vont sur la mer. Il faut maintenant qu'il fasse descendre jusqu'à lui les marchandises qui viennent de la terre. Cette œuvre est le complément indispensable de la première.

Il ne m'appartient pas d'aborder ici le côté technique de la question. C'est affaire aux ingénieurs aidés par les conseils des hommes pratiques et des commerçants. Il leur appartient de trancher le problème du canal latéral ou de la canalisation du fleuve. Instinctivement, j'incline vers cette dernière solution, parce qu'elle paraît la plus simple. Encore une fois, c'est l'affaire des ingénieurs.

Mais, ceci dit, vous ne pouvez trop mettre à contribution leur bonne volonté qui, j'en suis assuré, vous est acquise. Peu à peu, les oppositions tombent. On pouvait appréhender une inquiétude légitime de la part des entreprises de transport. Elles se rendent compte que la prospérité générale ne fera, probablement, qu'accroître leur prospérité particulière. Les marchandises qu'elles transportent et les régions où elles pénètrent ne sont pas, nécessairement, les mêmes que celles qui sont atteintes par votre projet. Ces divers intérêts, également respectables, ne doivent pas se nuire : ils doivent

se combiner et s'entr'aider dans une confiance mutuelle et dans un effort commun.

La Loire navigable, c'est vingt-huit départements de la France mis en contact plus direct avec la mer. C'est une population de 12 millions d'habitants, c'est Lyon, c'est la Suisse elle-même, intéressés à prendre la voie de nos canaux et de nos fleuves. Qui en doute, Messieurs? Les données géographiques les plus claires, celles que lirait un enfant, sont en votre faveur. Prendre le chemin de la France, aboutir à Nantes, c'est, pour les marchandises de tout le Centre, adopter la route la plus courte, la plus commode et la plus sûre pour gagner l'Atlantique et l'Amérique. C'est éviter les brumes et les tempêtes de la Manche, d'une part ; c'est éviter le grand détour de Gibraltar, de l'autre.

Un grand chemin fluvial a été creusé par la nature, au milieu des terres, traversant les plus riches et les plus beaux pays du monde, qui, à eux seuls, suffiraient pour l'alimenter. Il faut le compléter, le rendre régulier et praticable, vaincre les obstacles qui, depuis des temps relativement récents, le rendent presque inutilisable.

L'ancien régime, Messieurs, consacrait un des fonds permanents du budget de l'Etat à ce qu'on appelait les « Levées de la Loire ». Est-ce que la France républicaine, outillée comme elle l'est, riche comme elle l'est, pleine d'avenir et d'élan comme elle l'est, quoi qu'on en dise, et maîtresse de ses destinées sous un régime de liberté et d'initiative individuelle, ne saura pas conduire à bien l'œuvre que jadis avait ébauchée la France de nos pères?

Ce dernier effort, Messieurs, vous vous le devez à vous-mêmes, et la France vous le doit. Tout ce qui nous unit, tout ce qui nous rassemble, provinciaux de tous les pays, recevant volontiers le mot d'ordre de Paris, mais ayant nos intérêts propres et notre activité propre, tout cela travaille dans

votre sens. Nous sommes tous solidaires. Vous avez avec vous, non seulement vingt-huit départements, mais la France entière, parce que chez nous toutes les aspirations saines et fécondes se confondent, parce que notre unité est assez faite pour qu'il n'y ait, entre nous, ni rivalité, ni concurrence mesquines et pour que tout le monde soit toujours prêt à se porter au secours de tous et de chacun.

C'est par ces mots, Messieurs, que je voudrais finir. Je vous parlais, tout à l'heure, d'union, de société, d'association. La Patrie est l'association suprême. Elle coordonne et distribue tous les efforts. Par la Patrie, les provinces ont un cœur commun. Elles respirent, vivent, s'émeuvent, souffrent et se réjouissent ensemble. Quand quelque chose dans notre chère France est atteint, toutes les parties languissent. Quand la santé publique est bonne, les extrémités sont vaillantes et fortes.

En un mot, Messieurs, par les efforts de nos ancêtres, il s'est manifesté sur la terre une personnalité qui a sa physionomie, son caractère, son charme propre et sa grâce : c'est notre mère, c'est la France. Elle est debout parmi nous. Elle nous domine. Tout notre amour, tous nos efforts et tous nos sacrifices vont vers elle parce qu'elle en est digne et parce que nous lui devons tout.

Mais, par contre, tout son cœur est à chacun de nous, et elle est la première à sourire de joie quand elle voit se presser autour d'elle les figures heureuses et prospères des provinces, ses filles, qui, selon le mot du poète, si différentes qu'elles soient, se ressemblent pourtant, comme des sœurs.

LE THÉATRE LIBRE

François DE CUREL.

—

De tous les arts, l'art dramatique est celui dont il est le plus facile de marquer les évolutions. Reflet d'une société, le théâtre, en effet, a pour mission de s'adapter au milieu ambiant, de suivre les préoccupations de l'heure présente, de décrire l'homme tel qu'il est, au moment précis où l'écrivain le met en face de l'objectif.

Pendant la première moitié du XVIIe siècle, le théâtre est une école d'héroïsme et d'énergie, mais d'une énergie un peu affinée par la galanterie des seigneurs et des précieuses. On est en pleine Fronde, et les *adorables furies* de Corneille, les Camille et les Chimène, rappellent aux contemporains de la Grande Mademoiselle et de Mme de Longueville les galantes escarmouches de cette guerre en dentelles, dont les étapes sont, en quelque sorte, marquées sur la Carte du Tendre, et que les bergères de l'Astrée, devenues soudain des Clorinde, dirigent au gré de leurs fantaisies et de leurs capricieuses amours.

Avec Racine, le théâtre devient psychologique. On en a fini avec ces caractères tout d'une pièce, inébranlables et fermes. La France de Louis XIV est définitivement façonnée, et, entre deux conquêtes, sans le souci du lendemain, on aime à se laisser vivre, d'une vie sentimentale où la philo-

sophie vient ajouter une note discrète à la gamme des émotions rares et des pensées subtiles : les *Caractères* de La Bruyère sont le bréviaire où se complaisent les héroïnes de Racine, à l'âme si délicatement tourmentée que nous les prendrions volontiers pour des femmes d'aujourd'hui.

Au XVIIIe siècle, plus que jamais, le théâtre suit les mœurs : philanthropique et humanitaire avec Voltaire et Diderot ; moral jusqu'à la naïveté avec La Chaussée ; léger, frétillant comme un roué ou une soubrette avec Marivaux, il devient entre les mains de Beaumarchais une arme redoutable, et, c'est au milieu des grelots de la *Folle Journée,* qu'éclatera la Révolution française.

La Terreur et le 1er Empire créent une sorte de théâtre officiel : les œuvres classiques sont expurgées ou remplacées par des pièces sur commande ; la politique révolutionnaire ou impériale envahit la scène, et c'en est fait, pendant près de quarante ans, de toute littérature dramatique.

Avec la Restauration et le Gouvernement de Juillet éclate le Romantisme. Nul régime ne pouvait mieux servir de cadre à ce renouveau artistique. Epuisée par les guerres de la Révolution et de l'Empire, la France avait besoin de repos ; les caisses étaient vides, la population décimée. C'est la gloire de nos rois constitutionnels d'avoir su nous assurer la paix, en même temps que le bien-être et l'économie. Jamais les lettres n'ont brillé d'un plus vif essor ; jamais, si ce n'est au XVIIe siècle, le théâtre n'a retenti de tirades plus sonores et de plus nobles accents. On dirait une fringale de vie qui secouerait les survivants des sombres années, tous ceux qui ont échappé aux massacres de la Terreur et aux guerres impériales.

Mais le théâtre ne peut vivre exclusivement d'héroïsmes et de nobles pensées. Un jour, l'on s'aperçoit que le romantisme n'est, lui aussi, qu'une convention, que les armures

de ses personnages sont creuses, que l'emphase et l'invraisemblance se sont peu à peu substituées à l'observation de la vie réelle, à la peinture du sentiment et de la passion. Un écrivain génial, en avance sur son époque, Balzac, ouvre la voie au réalisme, et sa *Comédie humaine,* décrivant tous les milieux, fouillant tous les replis de l'âme, passant avec une prodigieuse facilité de l'étude psychologique au roman de mœurs ou d'aventures, exerce fatalement son influence sur l'art dramatique. De plus, la société française, sous le second Empire, subit une transformation. Les découvertes scientifiques jettent dans les esprits plus de précision et de netteté : l'heure n'est plus aux rêveries d'une George Sand ou à la philosophie nuageuse d'un Pierre Leroux ou d'un Jean Reynaud. Auguste Comte vient d'inventer le positivisme, et cette formule, appliquée par Taine à la littérature et au théâtre, fait éclore, tant sur la scène que dans le roman, des œuvres puissantes qui, serrant la réalité de plus près, peuvent aujourd'hui encore servir de modèles à nos écrivains contemporains. A *Madame Bovary* et à l'*Education sentimentale* correspondent les drames de Dumas et d'Augier, de même que des *Fleurs du mal* sortiront un jour les inquiétudes d'un Sully-Prudhomme et les perversités d'un Verlaine.

Il reste cependant un pas à faire : des deux auteurs dramatiques qui, pendant plus d'un quart de siècle, ont renouvelé et enrichi la scène française, l'un, Alexandre Dumas, n'est pas complètement dégagé de l'influence romantique. Fils de l'auteur d'*Henri III et sa Cour,* il s'abandonne trop souvent aux exagérations et à l'emphase ; ses personnages sont des symboles qui se dressent au-dessus, ou tout au moins, trop loin de nous; certaines de ses œuvres, grandioses comme une page de l'Apocalypse, nous emportent au pays des chimères, et, quelquefois, chez le dramaturge

de *l'Etrangère* et de *la Femme de Claude*, le poète ou même le visionnaire étouffe l'observateur. Plus près de la réalité, Emile Augier est un peintre plus vrai et aussi mieux informé des travers de son temps ; mais ses personnages principaux — journalistes, bourgeois ou lionnes pauvres — ont singulièrement vieilli.

Depuis 1870, en effet, nous sommes entrés dans une ère nouvelle, et le théâtre s'en est ressenti. L'instruction s'est développée ; la fortune s'est accumulée dans les mains de quelques-uns ; la quatrième classe, le peuple, est arrivée au pouvoir, et, de philosophique qu'il était en 1848, le socialisme s'est affirmé dans la pratique par ses revendications et ses conquêtes ; l'horizon politique s'est assombri, par suite de l'extension du journal et d'un parlementarisme mal compris. Tout n'est que chaos dans l'âme moderne, et si, dans ces derniers temps, l'Université est revenue à la doctrine de Kant, c'est le plus souvent pour en tirer des conséquences absolues dont l'extrême rigueur répugne à la raison et au bon sens.

De là, une véritable anarchie littéraire ; de là, au théâtre, ce manque d'unité, ces excès dans tous les genres, ces œuvres curieuses qui captivent, mais laissent derrière elles une immense sécheresse, un arrière-goût d'amertume ou de pourriture. Fondé il y a environ quinze ans, le Théâtre libre reflète mieux que tout autre les infinies préoccupations de la pensée moderne. A l'origine, ce n'est qu'un théâtre de réaction, où la brutalité remplace la force, où les mauvaises mœurs s'étalent avec une naïveté qui n'a d'égale que son invraisemblance ridicule et niaise. Mais l'essor est donné : de ces premiers essais, souvent infructueux, se dégage toute une littérature dramatique qui, malgré ses défauts et ses outrances, se fait remarquer par son originalité, son souci de la notation exacte et aussi sa très grande

variété. Parmi les sept ou huit auteurs qu'a révélés le Théâtre Antoine, il n'en est pas, en effet, deux qui se ressemblent. Le champ où ils glanent n'est pas très grand, mais tous s'attachent à n'en pas dépasser les limites ; ils ont avant tout le très légitime désir de rester eux-mêmes, et préfèrent encourir le reproche de monotonie plutôt que celui de ne pas conserver leur personnalité intacte. Parmi ces jeunes gens, quelques-uns ont un talent qui va chaque jour en s'accentuant ; d'autres ont déjà donné des œuvres maîtresses, comme *Amoureuse, Blanchette, La Nouvelle Idole* ou *Le Repas du lion* ; d'autres enfin, comme M. Maurice Donnay, sans recontrer le grand succès, ont écrit, sinon des drames, du moins des scènes qui resteront comme des modèles de cet esprit un peu facile qu'on est convenu d'appeler l'esprit parisien.

L'un des plus brillants est, sans contredit, M. de Curel. Quand, le 23 janvier 1892, *l'Envers d'une Sainte* fut représenté sur le Théâtre libre, ce fut dans la presse un immense étonnement. Le nom de François de Curel apparaissait pour la première fois sur une affiche de théâtre : on avait lu, sous cette signature, des nouvelles finement écrites, *l'Eté des fruits secs,* par exemple, paru vers 1885 ; mais rien ne semblait annoncer un tempérament dramatique comme celui que révélait ce premier essai. La pièce, que défendirent les *lundistes,* en particulier, M. Jules Lemaître, M. Emile Faguet et même Francisque Sarcey, n'atteignit jamais le grand public ; elle intéressa, pendant quelques représentations, les habitués de M. Antoine, puis elle disparut de l'affiche. Quelques mois plus tard, le 29 novembre 1892, *les Fossiles* vinrent de nouveau mettre en lumière le nom du jeune écrivain : c'était une œuvre curieuse, bourrée d'idées, un peu touffue peut-être, en tous cas peu faite pour être jouée sur un théâtre régulier. Quoi qu'il en soit, ces deux drames

l'Envers d'une sainte et *les Fossiles* avaient porté le nom de M. de Curel à la connaissance des lettrés, et nul ne s'étonna quand, après avoir donné *l'Invitée* au Vaudeville, l'heureux auteur se vit, le 12 octobre 1893, ouvrir les portes du Théâtre Français avec *l'Amour brode.*

L'Amour brode est la plus obscure, disons le mot : la plus mauvaise des pièces qu'ait écrites M. de Curel : c'est du Marivaux ou du Musset corrigé par Ibsen, un vaudeville poussé au noir, et, ce qui est plus grave, l'étude d'une âme tellement compliquée que l'esprit se perd à vouloir en pénétrer l'insondable profondeur. La pièce échoua, et, quoi qu'il en dise, M. de Curel en fut un peu découragé. Il resta près de trois ans sans rien livrer à la scène : c'est seulement le 5 mars 1896 que nous le voyons tenter un nouvel effort à la Renaissance, avec *la Figurante.* Mais ces trois ans ne furent pas perdus : le jeune écrivain les employa tout d'abord à écrire, dans *la Revue de Paris, la Nouvelle Idole* qui n'affronta le feu de la rampe que le 11 mars 1899 ; puis à méditer l'idée maîtresse de sa dernière œuvre, la plus audacieuse peut-être du théâtre contemporain : « Je rencontre, écrivait-il en 1894, des sujets qui, je le » sens, seront excellents pour moi plus tard, lorsque mon » esprit aura marché dans une direction que je prévois, » mais qui actuellement sont hors de ma portée (1) ». L'un de ces sujets, le socialisme, il le traitera, en effet, le 26 novembre 1897, dans *le Repas du lion,* alors que, dix-huit mois plus tard, le Théâtre Libre devait jouer *la Nouvelle Idole,* écrite depuis quatre ans.

Telle est, résumée en quelques mots, l'œuvre théâtrale de M. François de Curel. Elle se compose, on le voit, de sept pièces, toutes représentées de 1892 à 1899. Une pièce par

(1) Année psychologique, 1894.

an, c'est un peu moins que Balzac qui écrivait *Massimilla Doni* en une nuit (1) ; mais c'est infiniment plus qu'Henry Becque qui resta près de dix ans sur *les Corbeaux* et presque autant sur *la Parisienne*. M. de Curel nous dit quelque part que *l'Envers d'une Sainte* lui coûta vingt jours de travail, et *l'Amour brode* environ le double. Bien que, comme dit Alceste, le temps ne fasse rien à l'affaire, ces chiffres sont instructifs, car ils permettent de mieux saisir les procédés qu'emploie l'auteur de *la Nouvelle Idole* et, par là même, de mieux dégager la portée de son œuvre.

* *
*

Dans une première partie, nous essaierons de caractériser le talent, la manière de M. de Curel, d'en préciser les traits principaux, de marquer, autant que possible, la place bien personnelle qu'il occupe aujourd'hui parmi les jeunes écrivains qu'a formés le Théâtre libre. Dans une seconde partie, nous étudierons chacune de ses pièces, en nous efforçant de mettre en relief l'idée morale ou philosophique qui lui sert invariablement de point de départ.

* *
*

M. de Curel nous facilitera dans une certaine mesure l'analyse de son caractère : en 1894, il s'est prêté à une sorte d'enquête dont M. Binet a rédigé les procès-verbaux dans le premier volume de l'*Année psychologique*. J'avoue qu'en feuilletant les quelques cent pages que comporte cette étude, je n'ai pu quelquefois réprimer un discret sourire. Aujourd'hui, l'on met la psychologie partout ; on en fait l'auxiliaire de l'occultisme, du somnambulisme et de la suggestion ; on se plait à enregistrer les phénomènes

(1) Voir les *Lettres à l'Etrangère*.

psychiques, à les épingler, un peu comme le naturaliste ferait de ses papillons ou de ses lichens. Il suffit de lire la table de l'importante revue de M. Binet pour être frappé de la puérilité de certaines observations, en même temps que de l'outrecuidance de certains observateurs. Je serais bien étonné que M. de Curel ne fût pas revenu très vite sur le compte de ses amis les psychologues. Dans *la Nouvelle Idole,* écrite au mois de mai 1895 ([1]), il met en scène un philosophe mondain, véritable confesseur laïque, auteur d'ouvrages estimés et obscurs, tels que *la Personnalité sous-consciente* ou *la Psychologie du fœtus.* « La » psychologie, c'est l'étude de l'âme ? » lui demande-t-on. « De l'âme, oui, répond-il, ou du moins des phénomènes que » l'on a groupés sous ce nom ([2]). » Une femme va le consulter ; elle se rend chez lui pour être comprise, comme, ajoute-t-elle, « on irait chez un bijoutier pour être parée ([3]). » Et le psychologue la renvoie à quatre ou cinq cents ans, alors que la science de l'âme sera définitivement constituée : « Dans cinq cents ans, s'écrie la malheureuse, on saura » si j'ai une âme et comment la guérir, et c'est aujourd'hui » que je souffre. Voilà donc la science. Je sombre dans le » découragement ; elle m'offre le doute. Mais le plus humble » prêtre auquel je raconterais ma douleur trouverait des » paroles bien autrement consolantes ([4]). » Je doute qu'un an auparavant, quand il se soumettait à l'enquête de M. Binet et se laissait comparer par lui à un médium, M. de Curel se fût permis des paroles aussi irrévérencieuses !

Par bonheur, à côté de renseignements assez inutiles,

(1) *Revue de Paris,* mai 1895.

(2) *La Nouvelle Idole,* II, 3.

(3) *Idem,* III, 3.

(4) *Idem,* II, 3.

l'Année psychologique nous fournit quelques détails intéressants : « J'ai vidé devant vous le son de ma poupée, » écrit l'auteur à M. Binet ; à vous de l'examiner au micros- » cope et de voir ce qu'il contient. » Suivons donc ce conseil, et essayons nous aussi, d'examiner au microscope le *son de la poupée.*

Pour M. de Curel, l'essentiel est de trouver, à ses pièces, un *postulatum,* une situation étrange, d'où il tirera les déductions les plus rigoureuses et les plus logiques. M. Binet met ce procédé très nettement en lumière : « C'est, dit-il, un » psychologue qui ferait du théâtre. Le point de départ de » ses pièces est psychologique ; ce qui le tente, c'est une » situation curieuse qui pose un problème quelconque ; il se » demande, dans telle circonstance, ce qui peut se passer » dans notre cœur ». Ainsi, poser une situation, mettre tel ou tel personnage en présence du fait accompli ; rechercher comment ce personnage agira, à quelle impulsion il cédera ; démonter, en quelque sorte, les rouages de son entendement ou de sa sensibilité, les examiner un à un à la loupe, pour les remonter ensuite méthodiquement et sûrement ; tel est le procédé du théâtre psychologique auquel M. de Curel a attaché son nom.

Ce procédé, nous le remarquons dans toutes ses pièces. Le point de départ de *l'Envers d'une Sainte,* comme celui de *l'Invitée,* c'est l'absence ; le problème psychologique à étudier, c'est la déformation morale qu'elle imprime à nos facultés de penser et de sentir. Julie Renaudin a passé dix-huit ans de sa vie dans un couvent ; elle se fait relever de ses vœux et revient près des siens. Une femme outragée, Anne de Grécourt, dans une heure de dépit, se sépare de son mari et vit à l'étranger, loin de lui et de ses enfants, pendant seize ans : le hasard et un peu de curiosité la ramènent sous le toit conjugal. Voilà le fait dont il faut tirer les consé-

quences. Que sont devenues, après vingt ans d'absence, l'âme de Julie Renaudin et celle d'Anne de Grécourt? Par quels sentiments passeront ces deux femmes, quand elles retrouveront, l'une son mari et ses filles, l'autre sa mère, sa sœur et la veuve de l'homme qu'elle a aimé? C'est là le seul sujet de *l'Envers d'une Sainte* et de *l'Invitée.* Les personnages que l'auteur place auprès de ses deux héroïnes ne sont que des confidents, dont le rôle consiste à mettre en relief les deux figures principales ; les évènements romanesques qu'il décrit ne sont qu'un décor destiné à encadrer un état d'âme.

Et que résulte-t-il de cette analyse philosophique? Quelle est la solution qu'apporte M. de Curel au problème posé? C'est que l'absence, longtemps prolongée, affaiblit en nous la faculté de sentir ; c'est qu'elle met au cœur la sécheresse et l'indifférence ; c'est qu'inconsciemment, l'esprit s'habitue à de nouvelles pensées, le corps à de nouveaux besoins; dans le lointain de nos souvenirs, le passé nous apparaît joyeux, digne d'être encore vécu, et, quand nous voulons y plonger, le charme est rompu, la nostalgie nous prend: « Il ne » faut pas, dit Julie dans *l'Envers d'une Sainte,* ramener » son regard sur la terre, après avoir pendant des années » contemplé le ciel » (1); ou encore: « Quand on a un peu » vécu et qu'on se reporte vers le passé, comme il semble » animé, et le présent morne » (2).

Ce qu'éprouve Julie Renaudin, Anne de Grécourt, dans *l'Invitée,* le ressent avec tout autant de force. D'après son propre aveu, l'absence chez elle a supprimé les sentiments que Dieu y a mis (3). C'est sans une émotion, sans une larme qu'elle revoit ses filles ; son mari lui paraît un peu

(1) *L'Envers d'une Sainte,* II, 1.

(2) *Idem,* I, 2.

(3) *L'Invitée,* I, 3.

ridicule, sensiblement vieilli avec ses cheveux grisonnants et son ventre de magot : « J'ai manqué lui éclater de rire au nez », (1) s'écrie-t-elle, en le voyant ; bref, elle est parvenue à étouffer chez elle le cœur et les sens (2) ; ses filles la supplient de les soustraire à un milieu démoralisateur et malsain, et elle hésite, et elle va se retirer, impassible et hautaine, quand, à la fin du drame, elle cède à l'émotion et se laisse attendrir : « Pourquoi, lorsque je détruisais en moi » ce qui aime, n'ai-je pas réussi à tuer ce qui souffre ? L'un » n'existe plus, l'autre s'attendrit encore pour un mot. » (3).

On voit par ces deux exemples en quoi consiste le procédé de M. de Curel. Toutes ses pièces sont construites sur le même modèle ; mais, dans aucune, il n'a mieux affirmé sa méthode que dans *la Nouvelle Idole.*

Donnat est un grand savant, un émule de Pasteur, qui recherche le vaccin du cancer. Médecin des hôpitaux, il a commis le crime de faire servir ses malades à des expériences et d'inoculer le terrible mal à de pauvres diables qu'il croit condamnés. Très charitable, d'ailleurs, ou plutôt humanitaire et altruiste, il sait se dévouer quand il le faut et il a, quelques années auparavant, gagné la diphtérie en soignant des pauvres. Appelé près d'une jeune tuberculeuse irrémédiablement perdue, il lui inocule le cancer ; par miracle, la jeune fille guérit, la poitrine se dégage, elle est

(1) *L'Invitée,* II, 9.

(2) « A 24 ans, le plus grand ennemi d'une femme complètement délaissée, dit-elle, c'est son propre cœur. J'ai vaincu le mien par des moyens barbares, y étouffant tout ce qui demandait à vivre, fauchant amitiés et penchants qui pouvaient entretenir la faculté d'aimer. . L'apaisant avec d'arides coquetteries, comme on trompe la soif dans le désert avec de petits cailloux. L'ai-je assez mutilé, ce pauvre cœur ! Actuellement, il n'y reste plus une fibre aimante... C'est un jardin transformé en cour pierreuse, sans un coin de verdure. A force d'y persécuter l'ivraie, le bon grain n'y peut plus pousser. Le bon grain serait de chérir mes filles... » II, 10.

(3) *L'Invitée...,* III, 8.

sauvée, mais c'est pour mourir un peu plus tard du mal dont Donnat lui a volontairement transmis le germe. Et alors, le redoutable problème se dresse. M. de Curel l'aborde hardiment ; on dirait même qu'il s'efforce d'en rendre la solution plus difficile par les milles objections qu'il soulève, par l'habile groupement des petits faits, par les arguments spécieux que lui suggère une impeccable casuistique. Donnat est une sorte de prêtre, de prêtre de la science ; mais, devant son crime, il se prend à frémir ; le matérialisme l'effraie, le néant l'épouvante, et, pour la première fois, il conçoit des doutes sur cette nouvelle idole à laquelle il a tout sacrifié : son bonheur, ses croyances, son bien-être. Il admire sa jeune malade, la tuberculeuse qui se soigne en buvant de l'eau de Lourdes et en égrenant son chapelet ; comme elle, il se demande si la foi du charbonnier n'est pas plus sûre que celle du savant. La scène du deuxième acte, dans laquelle il analyse ses doutes en présence de son ami Maurice Cormier, est une des plus belles qui aient été portées au théâtre : « Le penseur, dit-il, marche sur un chemin « jonché de cadavres auquel il ajoute souvent le sien » (1), et cette page rappelle, en intensité, le journal de Robert Greslou, dans *le Disciple* de M. Paul Bourget.

Les personnages qui gravitent autour de Donnat sont très ingénieusement choisis. C'est d'abord Louise, sa femme, figure assez insignifiante, pour qui son mari est toujours demeuré indéchiffrable. Elle est sur le point de le tromper avec le psychologue Maurice Cormier, à qui elle va conter ses misères ; mais elle revient complètement dégrisée d'un premier rendez-vous où Maurice, par habitude de la Salpêtrière, n'a su voir en elle qu'un sujet merveilleusement apte à une expérience scientifique.

(1) *La Nouvelle Idole,* II, 5.

C'est aussi la petite poitrinaire. Elle symbolise la foi, comme Donnat symbolise la science, et c'est elle qui a le beau rôle, car, quand on lui annonce qu'elle est perdue, elle fait courageusement le sacrifice de sa vie : « Me croyez-» vous donc trop sotte, s'écrie-t-elle, pour comprendre que » mon mal peut amener à guérir une foule de gens? Je » voulais être sœur de charité et consacrer ma vie aux » malades. Eh bien ! je livre ma vie en gros au lieu de la » donner en détail » (1).

Et quelle conclusion M. de Curel va-t-il dégager de ce drame ? Le problème est posé : un savant peut-il, pour une découverte sublime, sacrifier quelques existences? D'ailleurs, ces existences sont déjà condamnées par suite d'un autre mal et il y va de l'intérêt suprême de l'humanité et de la science. La question est posée sous trois aspects différents par Donnat (2), par sa femme (3) et par Maurice Cormier (4). L'auteur la résout par un subterfuge qui vaut, en somme, une conclusion : pris de remords, Donnat s'inocule le cancer à lui-même ; il se sacrifie à la nouvelle idole après lui avoir

(1) *La Nouvelle Idole,* III, 5

(2) « S'il est permis à un général de faire massacrer des régiments entiers pour l'honneur de la Patrie, c'est un préjugé de contester à un grand savant le droit de sacrifier quelques existences pour une découverte sublime comme celle du vaccin de la rage ou de la diphtérie... » I, 6.

(3) « Je ne sais pas de crime plus lâche! Une pauvre petite sans parents, sans personne pour la défendre !... Pendant cette funèbre course entre la nature et l'art, tu faisais ton métier au chevet du misérable en prescrivant des remèdes. D'une main, tu cherchais à le sauver avec la sainte terreur d'être trop habile, car l'autre l'avait frappé à mort... Un miracle pouvait survenir. Invoque l'hystérie, la suggestion, tout le cortège des misères nerveuses, il n'en reste pas moins établi qu'on voit des guérisons qui frappent de stupeur les augures tels que toi. Il fallait compter sur un miracle. — Donnat : « Je n'en avais jamais rencontré ». — Louise : « Les aurais-tu constatés par centaines, va, ta rage infernale de tout expliquer ne se serait pas déconcertée pour si peu... » I, 6.

(4) « Vous inoculez le cancer à des paralytiques généraux, des morts anticipés, chez

sacrifié les autres : « Je ne crois pas en Dieu, dit-il, mais » je meurs comme si je croyais en lui. Voilà d'où me vient » la paix! Ma force, c'est d'être compris par cette petite » sainte qui tombe à mes côtés. Je sens qu'entre elle et » moi existe une parenté mystérieuse » ([1]). N'est-ce pas là, semble-t-il, la condamnation de toute une doctrine ?

Nous avons insisté sur *la Nouvelle Idole* parce que, mieux qu'aucune autre, cette pièce permet d'étudier la méthode de M. de Curel, d'en signaler les avantages et aussi les défauts. Il est certain que ce procédé d'analyse est extrêmement curieux et qu'il fait du théâtre une école dont tout esprit philosophique ne peut que tirer intérêt et profit. Qu'il soit absolument neuf, qu'en mainte page M. de Curel ne subisse pas l'influence d'Ibsen et un peu celle de Mæterlinck, nous n'osons le prétendre. Il est, en effet, peu d'écrivains contemporains que le grand dramaturge danois n'ait marqués de son empreinte : c'est chez lui qu'ils ont découvert ces détraqués, ces cérébraux où s'exerce leur esprit aussi avide de pathologie que de psychologie. Mais ce qui plait dans ce théâtre, c'est que le symbole, s'il existe, est le plus souvent très clair. Sauf *l'Amour brode,* dont le sens demeure assez obscur, et *le Repas du lion,* qui, dans sa dernière partie, étonne et déconcerte, les pièces de M. de Curel sont faciles à suivre. Les points de départ sont quelquefois bizarres : tel, par exemple, celui de *la Figurante,* où nous voyons une jeune femme consentir à jouer auprès de son mari le rôle de mannequin, de *figurante,* pour permettre à celui-ci de conserver une liaison à laquelle il veut rester fidèle, puis s'attacher à lui et essayer de le reconquérir ; tel

lesquels ne vit plus qu'une lueur au fond de l'œil ; vous tirez de ces loques humaines un enseignement précieux, et ce serait un crime. Non, vous avez agi dans le plein droit d'une investigation que j'admire.. » *La Nouvelle Idole,* 5.

(1) *Idem.*, III, 6.

aussi celui des *Fossiles :* un vieillard imbu de préjugés nobiliaires qui oblige son fils mourant à épouser une femme perdue pour légitimer un enfant et empêcher ainsi le nom de disparaître ; tel enfin celui de *l'Envers d'une Sainte :* une jeune fille dont l'ami d'enfance se marie, qui, par dépit et par jalousie, essaie de tuer sa rivale et va ensevelir ses remords dans un couvent.

Toutes ces situations sont évidemment étranges et rares : nous sommes plus habitués à coudoyer des Giboyer, des Maître Guérin ou des ducs de Septmonts que des personnages aussi compliqués, aussi névrosés. Mais, une fois le point de départ admis, nous ne pouvons que nous incliner devant la prodigieuse maîtrise de l'analyste. Nul ne sait mieux décrire une âme, en faire résonner toutes les cordes, en décomposer tous les ressorts. C'est, comme l'a dit M. Binet, la psychologie appliquée au théâtre ; c'est du Bourget ou du Barrès mis en dialogue : « Je suis, écrit » M. de Curel, dans la peau de mes bonshommes, indiffé» rent, quant à moi, à leurs douleurs et à leurs joies... Je » laisse parler en moi les personnages que j'ai créés... Je » suis impersonnel par rapport aux sentiments » (1).

Ces déclarations nous révèlent un curieux état d'esprit. Le personnage est créé : il faut le mouvoir, lui prêter les mots qui conviennent à sa situation, les théories qui se rapportent à son caractère, à sa façon de sentir et de comprendre. L'auteur disparaît derrière lui, ou plutôt ne fait plus qu'un avec lui. Le raisonnement complète l'œuvre que l'imagination vient de former. M. de Curel l'a dit très heureusement : « L'imagination est la reliure d'un livre dont » le raisonnement couvre les pages ». Et l'on comprend que ce travail ne va pas sans de longues rêveries, sans des

(1) *Année psychologique*, 1894.

heures de recueillement où l'esprit se replie sur lui-même, où la pensée s'abandonne, suivant les nécessités du moment, aux mystères de l'au-delà ou à l'amertume du doute philosophique.

M. de Curel a surtout l'esprit scientifique : il nous apprend que sa famille voulait faire de lui un ingénieur et qu'il a passé par l'Ecole Centrale. Il a tiré de cette discipline intellectuelle une précision toute mathématique à laquelle il faut, en grande partie, attribuer la rigueur de ses déductions, la logique de ses enquêtes morales et peut-être aussi une certaine sécheresse qui l'abandonne rarement et l'empêche d'obtenir, auprès de la foule, le succès auquel il a droit. Mais où il excelle, où il est passé maître, c'est, nous le répétons, dans l'art de la casuistique : à lui, les cas de conscience compliqués, les âmes inquiètes et torturées [1]; à lui les demi-teintes qui dissimulent nos sentiments et nos pensées.

Un des personnages de *l'Amour brode* dit quelque part : « Plus l'âme s'acharne à pénétrer une âme, plus celle-ci se » complique et s'éloigne » [2]. Toute l'esthétique de M. de Curel tient dans cette phrase : à force de promener sur une âme la loupe ou le scalpel, cette âme devient plus lointaine, plus mystérieuse : de là, les obscurités voulues de quelques-uns de ses dénouements. Au début, les caractères sont assez simples, puis, à l'analyse, ils se compliquent, s'éloignent et s'estompent dans un lointain nuageux.

Il est, chez M. de Curel, une autre influence dont nous ne pouvons négliger de parler, c'est l'influence religieuse. J'ignore totalement quelle a été sur ce point l'éducation du jeune écrivain, dans quel milieu il a vécu, quels ont été ses

(1) Voir, par exemple, Julie dans *l'Envers d'une sainte* ou Gabrielle dans *l'Amour brode.*

(2) L'*Amour brode,* II, 3.

maîtres et ses conseils. L'enquête minutieuse à laquelle l'a soumis M. Binet, dans son *Année psychologique*, révèle bien des détails, dont quelques-uns sont singulièrement puérils ; mais elle garde, sur tout ce qui concerne les convictions religieuses de l'homme dont elle étudie la pensée, un silence absolu et un peu surprenant. Aujourd'hui surtout que les questions de dogmes et de croyances font l'objet de tant de préoccupations légitimes, que des écrivains comme M. Bourget (1), M. Huysmans, M. Brunetière, M. Lemaître, semblent se rapprocher, sinon du catholicisme, du moins d'une sorte de piété mystique qui, certainement, est un des traits les plus remarquables de ce temps, il eût été intéressant d'être renseigné sur le *Credo* que professe M. de Curel. Cette lacune nous étonne d'autant plus que les pièces dont nous nous occupons, tantôt, comme *l'Envers d'une Sainte* ou *le Repas du lion*, nous transportent dans un milieu essentiellement religieux, tantôt, comme *l'Amour brode* ou *la Nouvelle Idole*, font de continuelles allusions aux préceptes et aux enseignements de l'Eglise. On sent qu'à la différence de certains auteurs qui affectent, avec M. Anatole France, un véritable athéisme littéraire, M. François de Curel est, d'instinct, attiré vers les problèmes religieux ; il a dû naître au sein d'une famille très pieuse, dans un coin de province, au fond d'une vieille demeure où, depuis des siècles, se sont conservées les habitudes de foi et de prière. La description qu'il nous fait de la famille Renaudin, dans *l'Envers d'une Sainte*, semble prise sur le vif : pas un détail n'est outré, pas un mot ne peut choquer l'esprit le plus timoré, la conscience la plus scrupuleuse. M. de Curel a très probablement vécu, très jeune, de cette vie familiale ;

(1) Voir surtout *le Disciple* et, dans *la Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1899, une nouvelle intitulée *l'Echéance*.

il a senti le charme infini de ce recueillement et, à l'âge où la pensée triomphe du sentiment, il a gardé un souvenir très doux de ces premières années, en même temps qu'un respect — qui est presque de la foi — pour toutes les croyances qui l'ont bercé.

Le mouvement religieux de ces derniers temps l'intéresse. Les trois premiers actes du *Repas du lion* sont un lumineux exposé de ce qu'on a appelé le socialisme chrétien : Jean de Sancy développe une thèse qui semble empruntée à l'éloquence de la chaire, à moins que ce ne soit à l'Encyclique du pape Léon XIII sur la condition des ouvriers. Un mot la résume et, ce mot, nous le trouvons dans l'Evangile : « La religion seule peut faire que le riche donne sans orgueil » et que le pauvre reçoive sans humiliation » (1). C'est la condamnation de cette charité officielle ou mondaine qu'un autre écrivain du Théâtre-Libre, M. Brieux, a si spirituellement raillée dans *les Bienfaiteurs :* elle se manifeste par de vaniteuses souscriptions, par d'habiles réclames déguisées en somptueuses aumônes, par toutes ces kermesses et ces fêtes de bienfaisance où l'ostentation du riche se dresse, arrogante et hautaine, au-dessus de la misère du pauvre.

Nous avons déjà parlé de *la Nouvelle Idole :* c'est peut-être dans cette pièce que les convictions religieuses de M. de Curel s'affirment le plus nettement : le personnage que préfère l'écrivain, ce n'est certainement pas Donnat, que sa vanité de savant conduit au crime ; c'est encore moins le psychologue Maurice Cormier, dont l'athéisme prétentieux ne peut soulager aucune souffrance ni panser aucune plaie ; c'est, à notre avis, la petite Antoinette Milat qui, chaque matin, boit son verre d'eau de Lourdes et ne demande au ciel la guérison que pour consacrer sa vie aux paralytiques et aux infirmes.

(1) *Le Repas du lion...* III, 1.

L'idée religieuse domine dans le théâtre de M. François de Curel : elle lui donne toute sa portée en même temps qu'elle en explique les tendances et en précise le sens. Je ne crois pas qu'un écrivain, à l'exception peut-être d'Ibsen, ait osé développer à la lumière de la rampe des sujets aussi austères et, il faut l'avouer, aussi peu scéniques.

Dans ces pièces, dont la plupart réussirent peu, nulle concession n'est faite aux spectateurs ; l'amour, dont vivent aujourd'hui le théâtre et le roman, en est presque entièrement absent ; c'est tout au plus si, dans *l'Amour brode,* nous voyons esquissée au second plan une intrigue romanesque qui, d'ailleurs, se termine par un drame. D'adultère, il n'est pas question, si ce n'est dans *la Figurante,* et nous ne saurions trop remercier M. de Curel de nous épargner les éternelles redites de nos auteurs à la mode : le rez-de-chaussée discret, l'hôtel meublé, les cinq à sept, les déshabillages, les flots de dentelles et les corsets rose tendre.

C'est, nous l'avons dit, un théâtre psychologique, et rien de plus : une âme que l'on analyse sans se laisser un instant distraire par les détails de la vie extérieure, par ces mille riens où se complaît le pinceau d'un paysagiste ou l'œil exercé d'un peintre de mœurs. Et, de là, les reproches que l'on adresse à M. de Curel : Votre œuvre, lui dit-on, est obscure et difficile ; les caractères de vos personnages sont faits d'ombre et de mystère ; vos héros discutent à perte de vue dans des discours ou des dialogues qui relèvent d'une revue philosophique bien plus que de l'art théâtral ; vos dénouements sont indécis et peu concluants ; vos pièces ne s'adressent qu'à un groupe restreint de dilettanti, mais elles ennuient le gros public, celui qui paye, aurait dit Sarcey, et qui ne demande au drame qu'une distraction aimable, un passe-temps de quelques heures.

Pour répondre à ces objections, il faudrait commencer par

poser une définition de l'art dramatique, et cette définition est impossible à trouver, car chacun de nous poursuit au théâtre un but et un idéal différents. Ce qui plaît aux habitués de la Comédie-Française échouerait à l'Ambigu ou à la Porte-Saint-Martin, et tel drame musical triomphe à la Monnaie ou à Munich, qui succomberait devant les abonnés de notre Académie nationale de musique. Le théâtre, pour nous Français, semble être avant tout un délassement : tandis que certains peuples du Nord s'y rendent comme ils iraient au prêche, pour s'instruire et penser, nous, nous y cherchons le repos intellectuel, la détente de nos facultés, le désir de dérober quelques heures aux soucis de la vie réelle. Bien qu'en ait dit Alexandre Dumas, nous avons peine à y voir un enseignement moral : les spectacles auxquels il a accoutumé nos yeux, l'adultère, le vice, les mauvaises mœurs, tout cela a peu à peu perverti notre goût et déformé notre jugement. Nous avons perdu cette quiétude, cette tranquillité d'âme qui permettaient à nos ancêtres d'applaudir un Polyeucte, une Andromaque ou une Athalie. Nous voulons des tableaux mouvementés, des convulsions violentes, tout un raffinement de brutalité et de luxure. Aussi, quand, comme M. de Curel, un auteur dramatique essaie de réagir, la foule ne le suit pas ; il veut l'emporter vers le pays mystérieux de la méditation et du rêve, mais elle préfère les lutteurs des Folies-Bergères ou les niaises grivoiseries de la *Dame de chez Maxim's*.

Il y a là un état d'esprit inquiétant et l'on peut prévoir le jour prochain où l'art dramatique sain et robuste, tel que l'ont pratiqué nos vieux maîtres, disparaîtra pour céder la place, comme au temps du Bas-Empire romain, aux bateleurs, aux danseuses et aux athlètes. C'est un honneur pour quelques-uns — et M. de Curel est du nombre — que de n'avoir jamais souillé leur talent à des contacts qui désho-

norent, à des compromissions qui avilissent : « Je connais » mes défauts, écrivait-il après l'échec de *l'Amour brode,* » je sais qu'ils sont très grands ; mais j'espère que si je » succombe, ce ne sera pas sans honneur » (1).

Ces défauts, nous n'aurons garde, nous-même, de les oublier : il y a, dans les reproches que l'on adresse à l'auteur de *la Nouvelle Idole,* une certaine part de vérité. J'ai signalé déjà ce que les points de départ de ses pièces présentent d'invraisemblable et d'étrange : le fait principal d'où tout le drame découle est trop exceptionnel pour qu'il puisse nous intéresser vivement ; nous admirons la finesse des détails, la logique étroite et serrée des déductions, la force du raisonnement ; mais nous voudrions, au début, des situations moins compliquées, des cas de conscience un peu moins spéciaux. Jamais ce genre de pièce ne portera sur la masse, car celle-ci procède par comparaison ou par souvenir ; or, je ne crois pas que, dans la vie réelle, il nous ait été donné de fréquenter ou de connaître beaucoup de personnages comme le duc de Chantemelle des *Fossiles,* Gabrielle de *l'Amour brode,* ou Françoise de *la Figurante.*

On peut aussi reprocher à M. de Curel — et, en somme, cette critique se confond avec la précédente — de créer des caractères dont la complexité échappe à l'analyse, de se complaire dans l'examen des sentiments alambiqués et confus ; de préférer à la simplicité et au naturel tout ce qui paraît un peu obscur. Il est le peintre par excellence des âmes enténébrées, comme Georges Rodenbach l'était des ciels gris et mystiques de Bruges-la-Morte. Ses personnages manquent d'unité ; tous, à force de se pénétrer et de s'étudier, se transforment, et, si l'on n'y prend garde, le revirement par lequel ils passent n'est pas sans quelquefois

(1) *Année psychologique,* 1894.

déconcerter. Le plus souvent, les causes de ce revirement sont indiquées. C'est, par exemple, un phénomène sentimental qui, se produisant à l'improviste, accélère ou ralentit les battements du cœur [1] ; c'est encore une grande pensée qui traverse subitement l'esprit, et, après bien des hésitations, parvient à s'imposer [2] ; c'est enfin, comme dans *la Figurante,* une surprise des sens qui, brusquement sollicités, réclament leurs droits et violent les conventions passées dans une heure d'indifférence ou d'accalmie.

Mais il est d'autres pièces où ces revirements ne s'expliquent pas suffisamment : tels *l'Amour brode* et aussi, à un degré un peu moindre, *le Repas du lion.* Je crois que l'on chercherait vainement dans toute la littérature contemporaine une âme plus impénétrable que celle de Gabrielle de Guimont. Elle ne vit que de caprices et de contradictions, passe de l'amour au mépris et à la haine, se reprend à aimer quand on croit que tout est fini, puis à haïr quand l'heure du mariage approche ; finalement, par ces revirements inexpliqués, elle pousse au suicide le malheureux qui l'a épousée. Sans doute, M. de Curel essaie de nous faciliter la compréhension de cette âme. Gabrielle, au dire d'un des personnages, est une coquette froide et hautaine, à l'imagination maladive et surchauffée, une névrosée chez qui un premier mariage avec un homme plus que mûr a entretenu et exaspéré le sens du romanesque, en même temps que le besoin d'être aimée d'un amour violent, inédit, étrange, comme serait celui d'un Manfred, d'un Hernani ou d'un Werther. Et cependant, Gabrielle n'est pas seulement romanesque ; elle est dépravée, elle est méchante, et c'est ici que nous

(1) Voir Julie Renaudin, dans *l'Envers d'une Sainte* et le revirement qui se produit chez elle, quand elle apprend que l'homme qu'elle a aimé, et pour qui elle a sacrifié sa vie mondaine, est mort en prononçant son nom.

(2) Voir *les Fossiles* et le revirement de Claire de Chantemelle.

avons peine à ne pas nous égarer dans ce dédale de passions et de sentiments contradictoires. Qu'elle aime le flirt à la façon de Ninon d'*A quoi rêvent les jeunes filles* ou même de la Maud de M. Marcel Prévost, rien de mieux ; mais que, sous prétexte qu'elle est riche et son fiancé pauvre, elle exige de celui-ci un dévouement dont l'héroïsme confine à l'infamie ; qu'elle se plaise à briser la réputation de l'homme qu'elle aime pour rapprocher la distance entre elle et lui ; qu'elle s'écrie dans une heure d'exaltation folle : « Lorsque » Charles (le fiancé) m'apparaissait comme un type de » merveilleuse délicatesse, j'étais certaine de l'aimer en » dépit des actions les moins avouables. Parfois même j'avais » l'illusion qu'il serait plus à moi s'il se séparait du monde » par une infamie. *Posséder un paria, n'est-ce pas le plus* » *beau rêve d'une âme jalouse?* Hélas ! quand le paria » existe, la jalousie s'envole et une pauvre exaltée se » lamente sur son idéal brisé... (1) ; » qu'elle tombe, en un mot, dans tout ce galimatias digne des Aramintes et des Cathos, alors nous ne comprenons plus, nous nous perdons dans les ténèbres d'une philosophie plus nuageuse que celle de Schopenhauer ou de Nietzsche, et nous regrettons les caractères si harmonieux d'une Monime, d'une Bérénice ou d'une Andromaque.

Qu'il l'ait voulu ou non, M. de Curel a fait, de *l'Amour brode,* une pièce presque inintelligible, et ce défaut provient surtout de ce qu'il a compliqué à plaisir l'âme de sa principale héroïne. *Le Repas du lion* peut, dans une certaine mesure, encourir le même reproche. Toute la pièce repose sur un changement de caractère. Jean de Sancy, après une enfance indépendante et maladive, dans une heure d'enthousiasme mystique et aussi pour expier une mort dont sa

(1) *L'Amour brode,* III, 2.

légèreté a été la cause (1), a juré de consacrer sa vie aux ouvriers. Il est parti pour Paris, et, là, il mène une existence d'apôtre, distribuant ses revenus aux pauvres, fondant des maisons de refuge, apportant à toutes les œuvres sociales le concours de son éloquence et de son talent. Il est devenu le principal artisan du mouvement religieux ; le pape Léon XIII lui prodigue ses encouragements ; les cercles catholiques d'ouvriers n'ont pas d'orateur plus entraînant et plus zélé ; autour de lui vient se grouper toute une pléïade de soldats ; « le membre du Jockey y coudoie le plus humble » manœuvre (2), » lui dit ironiquement son beau-frère, le riche industriel, homme d'action peu enclin aux rêveries du socialisme.

Ce que prêche Jean de Sancy, c'est surtout la charité chrétienne, la loi d'égalité et d'amour que le Christ a élevée sur les ruines du monde païen, et il peut le faire sans forfanterie, puisque, joignant l'exemple à la parole, il dépense en aumônes ou en fondations les immenses revenus que lui procurent ses capitaux placés dans l'exploitation minière de son beau-frère. Rien d'ailleurs d'excessif dans les théories qu'il développe aux ouvriers : son socialisme n'est, en somme, qu'un appel à la charité, et, si certaines expressions nous effraient (3), nous n'avons qu'à parcourir tel discours de M. de Mun ou tel article de M. l'abbé Naudet, pour en trouver d'équivalentes, sinon de plus fortes : « Les pauvres, » dit-il quelque part, loin d'être mes obligés, sont mes » créanciers (4). » Le mot, qui peut sembler hardi, résume

(1) Comparer, dans *l'Envers d'une Sainte,* Julie Renaudin qui, elle aussi, pour expier une faute, abandonne le monde et s'enferme au couvent.

(2) *Le Repas du lion...,* III, 1.

(3) En particulier, ce mot qu'il adresse à son beau-frère l'industriel : « Nous tuons » des hommes... », III, 1.

(4) *Idem...,* III, 7.

toute une thèse, celle du droit à la charité ; mais il s'explique dans la bouche de Jean de Sancy, puisque celui-ci n'a voué son existence aux pauvres que pour payer une dette, pour expier la mort d'un ouvrier, tué par son imprévoyance.

Pendant trois actes, le caractère de Jean se maintient ; puis, tout à coup, il retourne sur lui-même, se transforme, s'éloigne, et, comme celui de Gabrielle de Guimont, semble se perdre dans le dédale des complications sentimentales. Nous admettons très volontiers le revirement au théâtre, celui de Pauline, dans *Polyeucte,* par exemple ; mais alors qu'on l'explique. Quand, dans la vie réelle, un homme, rompant avec son passé, étale brusquement des convictions ou des habitudes nouvelles, nous découvrons tout de suite le mobile auquel il cède : ambition, amour ou orgueil. Pourquoi, dans une comédie qui n'est que la peinture de cette vie réelle, en serait-il autrement ? Pourquoi l'écrivain négligerait-il de nous éclairer sur les sentiments intimes de son personnage ? C'est ce que ne fait pas M. de Curel, et cette lacune est regrettable, car nous perdons le fil de l'intrigue et ne comprenons qu'à demi le dénouement.

Jean s'est décidé, au 4e acte, à aller porter aux ouvriers de son beau-frère quelques paroles de consolation et de charité. La grève est sur le point d'éclater, et cinq mille mineurs, pour obtenir une augmentation de salaire, vont entrer en lutte contre le patron. Les députés de Paris, *les mauvais bergers,* sont prêts à marcher ; ils n'attendent qu'un mot pour se jeter dans la lice et lancer devant eux ces moutons de Panurge dont se rit leur inviolabilité parlementaire. Et c'est ce moment que choisit Jean de Sancy pour lancer à ces révoltés des paroles de haine et de mépris. Il leur expose une parabole, un apologue, *le repas du lion :*
« On raconte qu'au fond du désert des nuées de chacals
» suivent le lion pour dévorer le reste de son carnage.

» Trop faibles pour attaquer le buffle, trop lents pour
» prendre les gazelles, tout leur espoir est dans la griffe
» du roi. Dans sa griffe, entendez-vous ! Au crépuscule, il
» quitte son repaire et parcourt les tavernes, rugissant de
» faim, cherchant sa proie. La voici ! Alors, les bonds pro-
» digieux, la lutte furieuse, les mortelles étreintes, le sol
» rouge de sang, *d'un sang qui n'est pas toujours celui*
» *de la victime*. Puis, le festin royal, sous le regard attentif
» et respectueux des chacals. Lorsque le lion a le ventre
» plein, les chacals dînent. Croyez-vous que ceux-ci seraient
» mieux nourris si le lion partageait sa proie en autant de
» morceaux que de convives, et s'en réservait un maigre
» quartier ? Pas du tout ! le lion doucereux ne serait plus le
» lion ; à peine un caniche d'aveugle ! Je le vois s'arrêtant
» d'égorger au premier cri d'angoisse et lêchant les plaies
» de sa victime. Parlez-nous d'un animal féroce, ardent à la
» curée, ne rêvant que meurtre et boucherie. Celui-là, quand
» il rugit, les chacals se passent la langue sur les lèvres.
» Le superflu du lion cruel est plus abondant que le néces-
» saire du lion généreux (1). »

Vous saisissez le symbole : le lion, c'est le maître, c'est l'industriel qui, des reliefs de son festin, nourrit des milliers d'ouvriers ; plus son appétit est féroce, plus les miettes abondent ; il accumule l'or et ceux qu'il emploie, les chacals, ramassent quelques gros sous. C'est la lutte terrible du capital et du travail, chacun réclamant ses droits et oubliant ses devoirs : c'est l'égoïsme brutal qui se substitue à la loi d'amour ; c'est, en un mot, le contre-pied de toutes les théories d'apaisement qu'a jusque-là prêchées Jean de Sancy. Par quelle crise a-t-il donc passé pendant le court intervalle qui sépare le 3e du 4e acte ? L'auteur ne le dit pas

(1) *Le Repas du lion ..*, IV, 3.

assez nettement, et il faut un certain effort pour dégager les causes secrètes de cette brusque évolution. Par bonheur, le personnage qui, dans la pièce, semble le porte-parole de M. de Curel, l'abbé Paul Charrier, va en partie nous renseigner. Dans une scène très curieuse, il essaie de confesser Jean de Sancy et obtient de lui quelques demi-aveux. Jean n'a pas la foi (1) ; il a été jeté dans la lutte religieuse et sociale par un fanatisme tout juvénile, par le désir d'expier une faute et aussi un peu par ostentation et par orgueil. Ses succès d'orateur chrétien l'ont grisé ; il a recherché les applaudissements et les ovations, comme d'autres poursuivent les flatteuses jouissances de la fortune ou du pouvoir. Devenu chef d'un parti, il s'est composé un personnage, il a pris un masque. Ses paroles ardentes, pendant un temps, l'ont convaincu ; puis, il s'est pris à douter ; le vieil homme — indépendant et sauvage — lui est réapparu, et, franchement, au risque de sa vie, il a laissé déborder son cœur. C'est ce qu'expose très bien l'abbé Charrier dans ces mots : « Saint Paul a dit : « Quand je parlerais toutes les langues » des anges et des hommes, si je n'ai point la charité, je » ne suis qu'un airain sonore, une cymbale retentissante. » Et quand je distribuerais tout mon bien pour nourrir les » pauvres et que je livrerais mon corps pour être brûlé, si je « n'ai point la charité, tout cela ne servirait de rien. » Dans le » langage de l'Église, amour et charité ne fontqu'un. Vous » avez secouru le prochain sans l'aimer. Aux yeux de Dieu, » vous n'avez rien fait, et, vous voyez, les hommes s'aper- » çoivent que le rayon divin n'est pas sur votre front » (2).

(1) Déjà, à l'acte précédent, il disait : « Mon Dieu, je suis un misérable tourmenté » par le doute, sans force ni consolation. Je mens lorsque j'affirme que vous m'en- » tourez d'un rempart de feu. Ah ! qu'ils doivent être invincibles ceux qui croient » vraiment en vous. »... III, 7.

(2) *Le Repas du lion,* IV, 4.

Voilà, je crois, la philosophie de la pièce ; voilà comment s'explique le revirement de Jean ; mais ce revirement est si subit qu'il ne laisse pas de déconcerter, et, quand, un peu plus tard, la balle d'un gréviste vient frapper le jeune orateur en pleine poitrine, nous restons hésitants, sans comprendre le sens de cette mort, sans pénétrer les mystérieuses profondeurs de ce dénouement. A moins pourtant que M. de Curel n'ait voulu flétrir la charité mondaine et bruyante, pour élever, en face du socialisme révolutionnaire, la croix du Christ, humblement et simplement portée par l'abbé Jean Charrier (1).

Quoi qu'il en soit, nous aimerions un caractère moins complexe, une nature plus simple à définir, des sentiments plus faciles à classer. M. de Curel tombe dans son défaut

(1) Un de nos amis nous soumet une autre interprétation. D'après lui, *le Repas du lion* ne serait que l'apologie ou la justification de la grande industrie, représentée par Georges Boussard, beau-frère de Jean de Sancy. L'industriel a des droits exhorbitants ; il est, en quelque sorte, au-dessus des lois humaines, comme le conquérant qui sacrifie à son ambition des milliers d'existences. Que l'ouvrier ne se plaigne pas : la richesse du patron est pour lui une garantie de prospérité et de bien-être. D'ailleurs, le capital et le travail sont deux antagonistes ; au patron de se défendre et à l'ouvrier d'obtenir, par tous les moyens possibles, même par la grève, le salaire le plus élevé. La philanthropie n'est qu'un leurre, et le maître a le droit, s'il se trouve assez fort, de ne faire à ceux qu'il emploie qu'un *minimum* de concessions et d'avantages.

Quant au revirement de Jean de Sancy, voici comment on l'explique : Entre le 3e et le 4e acte, Jean, accompagné par son beau-frère, a visité l'usine ; avec sa nature ardente et sa sensibilité de névrosé, il s'est laissé séduire par l'immense effort réalisé ; il s'est pris d'admiration pour cette industrie puissante qui transforme le sol en lui arrachant ses produits. Lui-même le dira dans son discours aux ouvriers : « Depuis trois » jours, je suis à Sancy dans le trouble et l'émotion. J'ai vu de monstrueuses machines, » traversé des nuées de vapeurs, pénétré à des lieues sous terre... J'ai vu des » milliers de travailleurs haleter sur des lingots ardents, s'acharner contre des blocs de » minerais, ramper sous la panse huileuse des machines ; eh bien ! toutes ces haleines » gémissantes, ces regards sans joie, ces peaux noires ne m'ont pas donné l'idée d'un » labeur aussi âpre, aussi désespéré que celui de votre chef. Son effort résume tous » les vôtres ; il est un créateur, et devant l'immensité de sa conception, avant tout, » j'admire » (IV, 3). Bref, Jean s'aperçoit que, jusque-là, il n'a vécu que dans le rêve,

habituel : la recherche un peu excessive de tout ce qui est rare, subtil et curieux.

Il est enfin un autre reproche que, tout récemment encore, à propos de *la Nouvelle Idole,* nos critiques, M. Doumic, en particulier, dans *la Revue des Deux Mondes,* ont pu lui adresser : c'est de ne pas conclure, d'exposer le pour et le contre avec une égale maîtrise sans que, la plupart du temps, il soit possible de dégager l'idée maîtresse ou la portée morale de tel ou tel dénouement. Nous pourrions peut-être répondre à cette critique que, dans la réalité, la nature ne conclut guère; mais nous préférons serrer de plus près l'objection et essayer de la réfuter. Tout d'abord, est-il vrai de dire que, dans *la Nouvelle Idole,* M. de Curel ne conclut pas ? Sans doute, nous n'y trouvons pas, comme chez Dumas ou Augier, un personnage qui se charge de résumer la pensée de l'auteur, et de tirer, au dernier acte, la conclusion philosophique de la pièce. Ce procédé, fort à la mode sous le second Empire, est aujourd'hui un peu vieilli ; d'ailleurs, si l'on peut encore l'employer dans une étude de mœurs, comme le sont les comédies de Dumas et celles de M. Brieux, il serait déplacé dans des drames où l'analyse du cœur humain doit seule attirer l'attention. Mais qu'on lise attentivement chacune des pièces de M. de Curel,

et, incapable de dissimuler sa pensée, il rompt brusquement avec les théories de charité et d'apaisement que lui dictait une vague religiosité. Il préconise le dogme de la lutte pour la vie, réclame à haute voix les droits du patron, et tombe, au 5e acte, victime de sa franchise brutale.

Cette interprétation est ingénieuse : nous lui reprochons de ne tenir aucun compte du rôle — très important pour nous — de l'abbé Charrier. C'est lui, en effet, qui, en s'appuyant sur le texte de saint Paul, semble dégager toute la philosophie de la pièce. Jean n'est qu'un virtuose de la charité ; il n'a pas la foi qui seule peut résoudre les questions sociales ; entre son dilettantisme mondain et l'anarchisme pratique de Robert, il n'y a place que pour la morale de l'Evangile enseignée par l'abbé Charrier. Jean succombe, *parce qu'il ne croit pas*. C'est, pour nous, le seul moyen d'expliquer le dénouement.

et l'on en saisira bien vite l'idée maîtresse. Nous avons suffisamment parlé de *la Nouvelle Idole,* pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir. La conclusion morale ne se dégage-t-elle pas de cette scène où Donnat s'inocule à lui-même le vaccin du cancer, et n'est-elle pas tout entière dans ces mots qu'il adresse à sa femme : « Tous les mêmes : » Maurice, moi, des gens qui contemplent de haut l'humble » humanité, nous ne voyons pas ce qu'un enfant verrait... » Il n'est plus question d'orgueil entre nous, n'est-pas ? » Je puis tout dire ! Cette journée est atroce ! Un être » s'agite en moi qui se débat, qui meurt, et je ne le » comprends pas ! Il m'ordonne le sacrifice, je trouve le » sacrifice une chose monstrueuse, et je me tue ! Ma fin » est idiote ! Tomber en martyr quand on n'a pas la foi ! » Parader devant le néant (1) ! » L'antithèse entre la science et la foi, entre le néant de l'une et la tranquilité d'âme que l'autre procure, n'est-ce pas là la pensée qui domine et vers laquelle tendent toutes les péripéties du drame ?

Sans doute, dans une de ses lettres à M. Binet, M. de Curel écrit : « Je suis impersonnel par rapport aux sentiments de mes personnages ; » mais nous croyons qu'il s'abuse. Peut-être quand il commence son travail, cherche-t-il, en effet, à se montrer indifférent ; à soutenir, comme on le lui reproche, le pour et le contre ; mais, malgré lui, il cesse bientôt d'être impassible ; le cœur l'emporte sur la raison, et il prend parti, non pas bruyamment comme le ferait un Desgenais, un Olivier de Jalin ou un Thouvenin ; mais discrètement, dans une phrase, dans un mot, qui ont bientôt fait de nous dévoiler ses intentions secrètes. Lui-même le reconnaît : « Robert des *Fossiles,* dit-il, représente une grande partie de mes idées, » et il pourrait en dire tout

(1) *La Nouvelle Idole....* III, 2.

autant de l'abbé Charrier dans *le Repas du lion,* de Noémie Renaudin dans *l'Envers d'une Sainte,* de Françoise de Renneval dans *la Figurante*. On a certainement tort de lui reprocher de ne pas conclure : loin de là, le but auquel tendent ses pièces est toujours nettement indiqué ; quelquefois l'auteur paraît s'en éloigner, parce que, en route, il aime à se distraire, à faire, comme on dit, l'école buissonnière, ramassant çà et là, une fine observation ou une subtile pensée ; mais jamais il ne perd de vue le dénouement auquel il veut nous conduire — et ce dénouement, sauf de très rartes exceptions, est logique comme une équation d'algèbre ou un théorème de géométrie !

Faut-il maintenant parler du style de l'écrivain ? Il est singulièrement expressif dans sa précision souvent mathématique : les discours, quelquefois un peu longs où les personnages exposent leurs thèses, se terminent toujours par une formule incisive qui les résume et les impose : c'est là un procédé qui, pour être emprunté à l'art oratoire, n'en convient pas moins à des pièces où les discussions philosophiques tiennent une si large place. Bref, le théâtre de M. de Curel est un théâtre écrit, et nous devons lui en savoir un gré infini, par ces temps de vaudevilles ou d'opérettes plus ou moins malvenus. Certaines pages sont même du pur lyrisme : on y sent une âme vibrante, enthousiaste, qui se laisse griser par l'éclat du verbe ou par la sonorité d'une belle période. Lisez, dans *les Fossiles,* l'apologie de la vieille noblesse ; dans *la Nouvelle Idole,* l'image des nénuphars, et, dans *le Repas du lion,* la parabole qui sert de titre à la pièce.

En résumé, ces qualités, et, un peu, ces défauts, ont valu à M. de Curel d'occuper une place importante, une des premières, parmi nos jeunes auteurs dramatiques. Cette place, nous essaierons de la préciser quand nous aurons

passé très rapidement en revue les sept pièces qui composent son théâtre. Parmi elles, plusieurs nous sont suffisamment connues ; notre examen sera donc facilité par les développements qu'elles nous ont déjà fournis dans la première partie de ce travail.

L'Envers d'une sainte est l'œuvre de début : ce n'est ni la moins curieuse, ni la moins fouillée. L'auteur met en lumière deux idées : la première, qu'il reprendra plus tard dans *l'Invitée* et sur laquelle nous avons déjà insisté, c'est que l'absence produit dans l'âme une sorte de déformation morale, atténuant ou ravivant, suivant les cas, la sensibilité ou l'entendement ; la seconde, c'est qu'une vocation religieuse ne s'improvise pas, qu'une jeune fille a tort, à la suite d'une déception ou d'un chagrin, de s'enfermer dans un cloître où, *nomade entre ciel et terre* (1), elle n'apporte que des illusions perdues, des préoccupations terrestres, une vague religiosité qui dissimule à peine l'amertume et le dépit.

Julie Renaudin, l'héroïne de *L'Envers d'une Sainte,* est une âme singulièrement noire : délaissée par son fiancé qui lui a préféré une autre jeune fille, elle se venge en essayant de tuer sa rivale. Le remords la prend et, brusquement, sans réflexion, elle se réfugie au Sacré-Cœur, où elle reste dix-huit ans. Elle-même avouera plus tard sa sécheresse de cœur, son absence de vocation, sa piété froide et guindée : « Je n'ai jamais pu renoncer à être femme, douloureuse-» ment et humainement, parmi des anges qui ne me compre-» naient pas » (2), et, plus loin : « Je ne suis qu'un fruit » sec de la vie ». L'homme qu'elle a aimé vient à mourir, et, trouvant l'expiation suffisamment longue, elle se fait

(1) *L'Envers d'une sainte*... II, 6.
(2) *Idem*... I, 3

relever de ses vœux. Elle revient au pays natal, le cœur aigri, l'esprit malade ; vingt ans d'obéissance passive ont accumulé chez elle les rancunes et les haines. Elle n'a point l'énergie d'une révoltée et cependant elle se plaît au milieu des ruines qu'elle crée autour d'elle. Sa mère, sa tante souffrent de son humeur bizarre, de sa froideur, de son dédain pour toutes les pratiques religieuses au milieu desquelles a toujours vécu leur piété un peu étroite. Son ancienne rivale, qui lui a si généreusement pardonné son crime, est le point de mire de toutes ses attaques ; elle cherche à l'atteindre dans ce que la pauvre femme a de plus cher et ne craint pas d'employer l'ascendant moral que lui ont donné vingt ans de professorat pour détourner d'elle l'unique enfant qui la console d'un veuvage prématuré. Et, tout cela, par dépit de ce que son ancien fiancé, Henri, a vécu sans penser à elle, est mort sans prononcer son nom. Au fond, sa méchanceté n'est que de l'amour déçu (1) ; ses larmes, ses rancunes relèvent de l'hystérie, et, si nous étions dans le domaine de l'opérette, nous ne verrions en elle qu'une vieille fille incomprise et facilement inflammable. Elle-même le reconnaît bien : « Je mendie les miettes du » cœur de votre père, dit-elle à Christine, d'un cœur qui se » détournait de moi et me laissait vieillir dans l'abandon » (2), et, quand elle s'aperçoit qu'on l'a trompée, que son fiancé lui a pardonné sa faute, qu'en mourant il lui a envoyé un souvenir ému, alors elle reconnaît son infamie, regrette sa méchanceté et n'a plus qu'un désir : réparer le mal qu'elle

(1) « Je heurte à chaque pas ce mort... Il m'environne, il m'affole ! Au point que » moi, une chaste fille, une religieuse, dont la pensée fuyait jusqu'au soupçon de » certaines choses, quand Jeanne m'a menée dans la chambre où il a rendu l'âme, » pendant que je priais au pied du lit, j'entendais des baisers d'époux passer dans » l'air, où flottait encore son dernier souffle... » II, 1.

(2) *L'Envers d'une sainte*. III, 2.

a conscience d'avoir perpétré. Comme châtiment, elle retourne s'ensevelir au Sacré-Cœur : « Vous savez, dit-elle, quand je » commets un crime, c'est au couvent que je l'expie » (1).

Julie est l'âme de toute la pièce et les autres personnages n'ont pour but que de mettre son caractère en relief. Sa tante Noémie et sa mère, Mme Renaudin, font contraste avec elle : leur piété n'est point tapageuse et ne s'exhale pas en bruyants transports ; elles s'occupent modestement de leurs œuvres, font la charité aux pauvres, président les réunions des Enfants de Marie ; et ce coin d'intérieur provincial, très joliment esquissé, donne l'impression d'une vie très douce, où les événements deviennent facilement des drames, et que ne troublent jamais les reproches d'une conscience inquiète et ravagée.

* *
*

C'est aussi dans un milieu provincial, à la campagne, au fond des Ardennes, que nous transportent *les Fossiles*. La mise en scène est saisissante. Une haute cheminée de pierre domine le salon principal du vieux manoir ; les panneaux sont garnis de panoplies et de trophées, d'anciennes armures et d'arbres généalogiques. C'est comme un château féodal qui se dresse au-dessus de notre démocratie égalitaire, et, quand nous en apercevons les hôtes, nous songeons à ces seigneurs du XIIIe siècle, enraidis par leurs vêtements de fer, figés dans une hiératique immobilité, au milieu de leurs bastions et de leurs tours. Et cependant ces personnages, qu'on dirait détachés d'un vieux cadre, ont des âmes d'aujourd'hui ; ils sont sujets à nos faiblesses, éprouvent nos passions, se laissent prendre à nos fantaisies.

Le chef de la maison, le vieux duc de Chantemelle, malgré

(1) *L'Envers d'une Sainte*... III, 5.

sa vieillesse, est parti faire le coup de feu en 1870, emmenant avec lui toute une armée de paysans et de fermiers, comme ses ancêtres traînaient à leur suite le ban et l'arrière-ban de leurs vassaux. Puis, malade, découragé, il est rentré dans ses terres : alors a commencé pour lui l'existence mesquine du châtelain désœuvré ; il a essayé de la politique, mais les électeurs lui ont préféré un vétérinaire de chef-lieu de canton. Ses grands-parents ont servi la France comme ministres ou comme généraux : lui, il en est réduit à traîner son désœuvrement dans les chasses-à-courre ou dans les cercles des villes voisines. Hautain et autoritaire, il impose sa volonté à tous ceux qui vivent auprès de lui : c'est un despote à la main de fer, un Louis XIV au petit pied, un de ces tyrans domestiques comme pouvait l'être le père de Châteaubriand, tel qu'il revit à travers *les Mémoires d'outre tombe*. Son fils Robert meurt de consomption au milieu d'une température de neige, dans ce château où tout est glacé, depuis le sol qui l'entoure jusqu'aux ombres qui l'habitent. Cependant, un jour, son cœur a vibré ; il s'est pris à aimer l'institutrice de sa sœur, Hélène Vatrin : l'ennui, l'oisiveté ont fait le reste ; bien vite, Hélène est devenue sa maîtresse, en même temps que la malheureuse, par crainte autant que par insouciance, se livrait au père de son amant. Mme de Chantemelle a cru découvrir cette dernière intrigue et, sous un prétexte quelconque, elle a congédié la jeune fille. Celle-ci s'est réfugiée à Paris, où elle vient d'être mère.

Tel est le point de départ des *Fossiles,* tels sont les événements qui se sont déroulés au fond du vieux château quand le rideau s'ouvre sur le 1er acte. Quelle pièce M. de Curel va-t-il tirer de cette situation scabreuse ? Elle se résume dans cette phrase du vieux duc : « Je veux un petit-» fils, je le trouve, je le prends » et dans la réponse que

lui fait sa femme : « Vous le ramassez ! » (1). Robert, en effet, meurt d'un mal incurable ; les médecins lui ont prescrit le Midi ; mais il est condamné et, dans quelques semaines, dans quelques jours peut-être, c'en sera fait du dernier des Chantemelle et d'un nom qu'ont illustré dix siècles de gloire. Quand ses aïeux mouraient à l'assaut, lui, il agonise dans son fauteuil de poitrinaire, mais avec une fierté, un orgueil dignes de ses ancêtres. Moins immobilisé que son père dans la mélancolie du passé, il comprend, en effet, le rôle de la noblesse contemporaine et il s'en va, victime de cette oisiveté hautaine à laquelle il se sent à jamais condamné : « Dans » notre société, lui dit sa sœur, à quoi sert un duc de » Chantemelle ? Ambassadeur d'une République? Non, n'est- » ce pas ? Soldat, oui, en temps de guerre... Mais en » temps de paix, lieutenant à perpétuité pour tourmenter » les séminaristes ou arrêter les princes pour lesquels ses » aïeux mouraient. Belle destinée ! Que devenir ?... Tu nous » disais : Dans n'importe quel salon, je suis le premier ; » mais qu'y a-t-il plein ces salons? des hommes qu'on » n'écoute plus, exilés dans leurs plaisirs et leurs vanités, » plus loin du cœur de la France que s'ils habitaient la » Chine » (2).

Mais une idée a traversé l'esprit du vieux duc : que Robert épouse Hélène et l'enfant sera légitimé, et un nouveau bourgeon éclora sur l'arbre des Chantemelle : « Qu'importe, à » présent, dit-il, de qui est l'enfant. Il est de notre sang et » je n'en demande pas davantage » (3). Mais Claire, sa fille, a surpris son secret et découvert les relations de son père et d'Hélène. Sa conscience ne lui permet pas de se prêter à une telle infamie : elle va parler, renseigner son frère, empêcher

(1) *Les Fossiles*... I, 9.
(2) *Idem*... II, 1.
(3) *Idem*... I, 11.

d'un mot un mariage honteux ; mais le duc l'arrête avant qu'elle n'ait lancé ce mot irréparable. Elle aussi, elle est imbue des préjugés nobiliaires; elle s'est condamnée au célibat pour augmenter la fortune de l'aîné, lui permettre de faire figure dans une société où l'argent passe avant les quartiers de noblesse. Elle traverse une crise terrible : doit-elle parler ou doit-elle garder le silence? doit-elle sacrifier ce quelle croit son devoir à la splendeur et à la perpétuation du nom? « En me prenant comme complice, dit-elle à son » père, vous me mettez dans une situation qui dépasse mes » forces. Je demande grâce... Peser une formidable respon- » sabilité avec mon ignorance de jeune fille! Quels malheurs » vont s'abattre sur nous, jusqu'où s'étendra ma faute si je » ne préviens pas Robert? » (1). Bref, elle se laisse convaincre ; elle ne parlera pas et le mariage aura lieu. La scène dans laquelle elle expose ses angoisses est une des plus puissantes qu'ait écrites M. de Curel: cette lutte atroce entre deux sentiments également respectables, le culte du passé et l'appréhension de l'avenir, est exprimée avec une vigueur, une précision qui font des *Fossiles* un chef-d'œuvre de vérité et de pénétration.

Tout le drame repose sur le caractère de Claire, et, quand, au dénouement, les craintes de la malheureuse se transforment en réalités, quand Robert finit par apprendre le passé de la femme à qui il a donné son nom et meurt de cette soudaine révélation, c'est encore Claire qui apparaît, grandie par la souffrance et par l'expiation qu'elle veut s'infliger. Elle vivra pour élever l'enfant de Robert et d'Hélène, pour l'aider, comme elle le dit « à traverser » fièrement la vie, pour en faire un honnête homme d'abord, » et quelque chose de mieux, un homme capable de mourir » pour des idées » (2).

(1) *Les Fossiles*... II, 8.
(2) *Idem*..., IV, 8.

Le caractère de Robert est, au dire de M. de Curel lui-même, un de ceux auxquels il s'est le plus vivement attaché : « Robert, dit-il, représente une grande partie de mes idées » et ces idées nous paraissent justes, équitables et sensées. Elles tiennent dans ce court dialogue qu'échangent dans la villa de Nice, Hélène et son mari : Robert : « J'ai des raisons » de croire que ma sœur restera fille pour que le futur jeune » duc ait une tante à héritage qui le dispense de dorer son » blason. — Hélène : C'est précisément ce que j'appelle de » l'orgueil. — Robert, *avec roideur* : Vous, peut-être ; moi, » pas. — Hélène : D'après vous, qu'est-ce que c'est ? — » Robert : Une fidélité très touchante à un ensemble de » souvenirs que tout le monde abandonne. — Hélène, *riant :* » Alors, elle est un peu naïve. — Robert, *sèchement* : Elle » et moi, s'il vous plaît... *L'honneur de l'humanité* » *réside dans un petit nombre d'abnégations, ridicules* » *quand on les pèse, sublimes quand on les sent* » (1).

C'est là un langage à la fois noble et courageux. Aujourd'hui, en effet, dans notre rage de tout détruire, de vouloir passer le niveau sur les sentiments et les caractères, nous tombons dans d'étranges exagérations et dans de criantes injustices. Parce que nous rencontrons un marquis de Presles ou un prince d'Aurec, nous nous plaisons à généraliser, à vanter les vertus bourgeoises, à refuser à la noblesse toute générosité et toute grandeur. Nous oublions, pour parler comme Claire de Chantemelle, « que ces petits marquis » inutiles qui ne savent que chasser et danser » (2) seraient tout prêts, le cas échéant, à faire leur devoir ; que, pour une idée, leurs pères se sont battus à Castelfidardo ou à Patay, et qu'eux-mêmes, cédant à un atavisme peut-être

(1) *Les Fossiles...*, III, 3.
(2) *Idem...*, II, 1.

inconscient, ils courraient à la frontière, sans forfanterie et sans bravade, dès qu'elle serait menacée.

Il appartenait à M. de Curel de prendre la défense du passé, sans toutefois oublier l'avenir. Le testament de Robert, qui termine la pièce, est une des plus belles pages qui aient été écrites sur la noblesse, sur le rôle qu'elle est appelée à jouer dans notre société contemporaine, sur les préjugés qu'elle doit vaincre, sur les efforts auxquels elle doit tendre. Robert s'adresse à son fils, le futur duc de Chantemelle, et lui demande avant tout d'être un homme moderne, d'aimer son temps, d'en comprendre la grandeur : « Restons dans la » tradition, lui dit-il, en payant de nos vies de généreuses » erreurs ; affirmant en cela le devoir d'une noblesse d'être » une école de désintéressement, montrant le chemin à son » siècle, audacieuse d'esprit et dupe de cœur... Avant » qu'elle disparaisse, il faut que ses derniers représentants » laissent la même impression de grandeur que les gigan- » tesques *fossiles* qui font rêver aux âges disparus » (1).

Nous avons plaisir à rester sur cette apostrophe grandiose qui forme comme la synthèse du drame, comme le résumé des passions qui s'y agitent.

Les Fossiles sont, avec *la Nouvelle Idole* et *le Repas du lion,* le chef-d'œuvre de M. de Curel ; on y sent une conviction ardente mise au service d'une idée simple et vraie. La Comédie française doit, dans quelques semaines, leur ouvrir ses portes. Qu'adviendra-t-il d'eux devant les habitués un peu guindés de notre grande scène ? Leur hardiesse brutale n'effraiera-t-elle pas la timidité discrète des abonnés, et tel

(1) *Les Fossiles...,* IV, 8. Il sembe que ce titre : *les Fossilles* ait été suggéré à M. de Curel par ce portrait que dessine Balzac : « Elle v vait dans son hôtel comme » si Louis XV ne fut pas mort, et ne voyait que des vieilles femmes et des » gentilshommes, société de corps *fossiles* ou je croyais être dans un cimetière. » ... *Le Lys dans la Vallée.*

d'entre eux qui applaudit à l'élégant scepticisme de M. Maurice Donnay ou à la froide immoralité de M. Paul Hervieu, ne jettera-t-il pas la pierre à Claire de Chantemelle et à son frère, quand ceux-ci heurteront de front ses opinions ou ses préjugés ? Nous l'ignorons ; mais, en tous cas, nous félicitons la Comédie française de tenter un essai qui, s'il réussit, fera oublier à M. de Curel l'échec de *l'Amour brode*.

***

Une autre pièce sépare *les Fossiles* de *l'Amour brode :* c'est *l'Invitée*. Le point de départ de ce drame est assez difficile à admettre. Après quatre ans de mariage, Anne de Grécourt s'aperçoit que son mari la trompe avec une chanteuse de café-concert ; elle ne provoque aucune scène, ne sollicite aucune explication, mais s'enfuit en Autriche où elle vit pendant seize ans, seule, loin des siens, sans songer un instant aux deux filles qu'elle laisse derrière elle. Son mari, un peu abasourdi d'un départ aussi brusque, croit à une aventure galante, à une de ces grandes passions qui, brisant toutes les barrières sociales, font des malheureux qui en sont atteints des sortes de parias isolés dans leur amour, mais qu'aigrit et désole bientôt la nostalgie du passé. Puis, peu à peu, M. de Grécourt se crée des habitudes nouvelles ; il courtise la dame de pique après la dame de cœur ; un jour, enfin, las des liaisons faciles, se sentant vieillir, par économie autant que par hygiène, il se prend à souhaiter un intérieur ; une obligeante voisine, Mme de Raon, se trouve veuve juste à point pour venir partager avec lui le pot au feu familial. Les filles, élevées ainsi par la maîtresse de leur père, ont pris bien vite des manières assez déplaisantes ; elles n'ignorent rien de la situation qui leur est faite, des spectacles auxquels on expose leurs yeux terriblement avertis. Elles ne sont pas foncièrement mauvaises, mais elles

le deviendront rapidement si une main charitable ne les enlève à ce milieu. L'une d'elle, Alice, se définit ainsi : « Au fond, » que sommes-nous ? Deux orphelines mal élevées, pas » dirigées, le cœur sur la main, la parole prompte, l'imagi- » nation fertile... Ressemblance garantie, hélas ! Grillant » de nous marier, livrées à nos seules lumières, nous avons » adopté un procédé déplorable. Attirer les jeunes gens à » force d'originalité ; les attirer, ça réussit. Les retenir, » c'est différent. Ils flânent autour de nous comme devant » une parade de la foire ; quant à entrer dans la baraque, » serviteurs ! Nous sommes trop amusantes » (1). Elles ont, en effet, manqué plusieurs mariages, et leur intimité avec Mme de Raon, leurs habitudes de flirt, leur réputation de demi-vierges, tout cela n'est point fait pour attirer ou, comme dit Alice, pour retenir les épouseurs.

Leur père s'en aperçoit et essaie de trouver un remède. Un vieil ami de la famille, Hector Bravidois, est envoyé par lui en négociation auprès de Mme de Grécourt ; les enfants grandissent, ils ont besoin d'une éducation plus complète et moins indépendante ; que leur mère consente à les recevoir, à les garder près d'elle et à les marier à l'étranger ou en France, dans le cercle de ses relations mondaines. Mme de Grécourt hésite : ses filles, elle ne les connaît même pas, puisque depuis seize ans, elle a quitté le domicile conjugal : « Je leur porte, dit-elle, l'intérêt qu'on a pour les enfants » d'une amie malheureuse morte depuis longtemps » (2). De plus, tout en restant scrupuleusement honnête, elle a contracté, elle aussi, des habitudes qui la tyrannisent ; vivant seule à l'étranger, elle fait ce qu'elle veut et reçoit qui elle veut ; va-t-elle sacrifier son indépendance à des

(1) *L'Invitée...*, II, 3.
(2) *Idem...*, I, 3.

enfants qui, en somme, ne lui sont rien, et commencer, à près de 40 ans, une existence nouvelle, faite de complications et d'imprévu ? — et, pour qui ? pour des indifférents, des égoïstes.

Cependant, elle cède ; elle consent à accompagner Hector et à rentrer en France, mais à une condition, c'est que son arrivée ne sera annoncée ni à son mari ni à ses filles. Hector accepte, et c'est en étrangère, en *invitée,* qu'elle pénètre dans la maison qui fut la sienne et où règne aujourd'hui en souveraine maîtresse Mme de Raon. M. de Curel a voulu décrire ici, comme dans *l'Envers d'une Sainte*, les effets que l'absence produit sur une âme. Nous n'y reviendrons pas. Disons seulement que Mme de Grécourt revoit sans une émotion et sans une larme les êtres qu'elle devrait le plus chérir ; que, dans la sécheresse de son cœur, le passé lui apparaît, lointain, comme un coin perdu au fond des ténèbres de sa vie errante : « Ne trouvez-vous pas, dit-elle, qu'après des » années les choses qui paraissaient énormes se rapetissent » à être des taupinières devant lesquelles on est confus d'avoir eu le vertige ? » (1) Ses filles, qu'une indiscrétion a renseignées, se jettent à ses pieds, et si, au dénoument, elle finit par céder et les emmener avec elle, c'est par un revirement assez subit que, pour nous, l'auteur n'explique pas suffisamment.

De plus, le caractère de Mme de Grécourt nous paraît bien complexe : par moments, on croirait que sa sécheresse, son indifférence ne seraient qu'une feinte, et, qu'au fond, sous une enveloppe de glace, battrait un cœur amoureux et jaloux. Elle décoche à Mme de Raon et à son mari des railleries qui ne se comprennent guère chez une femme aussi détachée qu'elle prétend l'être de tout sentiment et de

(1) *L'Invitée*. .. II, 10.

toute passion. Ne serait-elle donc, elle aussi, qu'une amoureuse incomprise, une humble femme que la curiosité et surtout un reste d'affection ramènent à son mari ? Et, s'il en est ainsi, que devient l'idée maîtresse de la pièce, et que veut dire M. de Curel quand il affirme avoir voulu y étudier, comme dans *l'Envers d'une Sainte,* les effets de l'absence? Il y a, dans toute cette intrigue, un peu d'hésitation, un peu d'obscurité, et nous aurions voulu que l'écrivain précisât de façon plus nette les traits de son héroïne.

* * *

L'hésitation ! l'obscurité ! c'est surtout à *l'Amour brode* qu'il est permis d'adresser cette critique Un des personnages, parlant de Gabrielle le fait en ces termes : « L'aimer, tant » qu'on voudra. La pénétrer, hélas ! j'y renonce (1). » Nous pouvons en dire tout autant de cette pièce bizarre, mélange de vaudeville et de drame, qui, par certains côtés, rappelle Marivaux, tandis que, par d'autres, elle donne l'impression d'une œuvre malsaine, où le dévergondage des idées confine de bien près à l'incohérence ou à la folie.

L'Amour brode ! c'est le travail d'une imagination dépravée sur le cœur, vieilli avant l'âge, d'une femme de trente ans. Adieu, les sentiments naturels et sincères ! ce qu'il faut à Gabrielle, c'est la comédie de l'amour, c'est le cliquetis des mots, c'est l'imprévu, le fin du fin, le caprice toujours changeant d'un cerveau mal équilibré et d'un esprit malade (2). Elle est de la race des précieuses, et, comme Mlle de Scudéry, elle aurait pu tenir une ruelle où seraient venus ergoter les Trissotins de la ville et des faubourgs.

(1) *L'Amour brode...,* I, 1.

(2) « Votre amour, ah ! ouiche, du rouge, du bleu, des costumes, des tréteaux, » des mots fabriqués plus grand que nature... Un vaudeville avec l'idéal pour » souffleur... » *L'Amour brode,* III, 10.

Si encore elle se bornait au romanesque, mais elle est avant tout méchante et vicieuse : « Je suis, avoue-t-elle, peu » soucieuse de bien des choses respectables et trouve un » charme infini à jouer avec le feu. Pourtant, au milieu de » mes perversités, subsiste un dégoût profond pour tout ce » qui sent la bassesse (1). » Amoureuse d'un pauvre diable, elle l'affole par ses coquetteries savantes ; elle exige de lui des dévoûments héroïques et fous, se contredit sans cesse, lui reprochant tour à tour sa froideur et sa brutalité, le criblant de ses sarcasmes, jusqu'à ce que le malheureux, épuisé, demande au suicide la tranquillité et l'oubli.

L'Amour brode ne fit que traverser la scène de la Comédie française ; la pièce échoua et, pendant quelques années, M. de Curel sembla renoncer au théâtre. En 1896, il prenait sa revanche, à la Renaissance, avec *la Figurante.*

Il y a, dans *la Figurante,* comme deux pièces distinctes : l'une décrit la psychologie d'un homme politique, ambitieux assez vulgaire, qu'une volte-face habile va mener incessamment au pouvoir ; dans l'autre, nous assistons à la conquête d'un mari par sa femme, *figurante* qui cherche à devenir premier rôle.

Le point de départ de la pièce et certains tableaux sont un peu choquants. Parmi les personnages de second plan, nous avons peine à accepter ce vieux savant qu'intéressent et amusent les intrigues de sa femme, dont le plus grand plaisir est d'en brouiller les écheveaux, et qui, par ses complaisances coupables, vaudrait à M. de Curel bien plus qu'à Molière l'apostrophe virulente de Bossuet : « On réprouvera » le discours où ce vigoureux censeur des grands canons, » ce grand réformateur des mines et expressions de nos

(1) *L'Amour brode...*, III, 3.

» précieuses, étale cependant au plus grand jour les avan-
» tages d'une infâme tolérance dans les maris (1). »

Les deux pièces sont reliées l'une à l'autre par le personnage de Françoise, *la figurante,* et par celui de son mari. C'est un assez plat politicien que M. Henri de Renneval : élu des conservateurs, il s'est tourné vers la gauche, et cette évolution, tout en servant ses intérêts politiques, a quelque peu nui à ses intérêts mondains. Les salons aristocratiques lui ont presque fermé leurs portes ; ses anciens amis l'ont traité de renégat et de transfuge ; il a dû se créer des relations nouvelles, et, à force d'intrigues, il est parvenu à s'imposer à un groupe de médiocres qui, à la Chambre, l'a pris pour son chef. Il a pour lui deux qualités : d'abord, il a un nom, ce qui est infiniment précieux par ces temps d'égalité et de démocratie (2). N'est-ce pas, en effet, quand nous nous abritons derrière les immortels principes de 1789, qu'à l'exemple du bonhomme Poirier, nous regrettons le plus vivement l'ancien régime et tous les hochets qu'il savait offrir à l'éternelle vanité ? De plus, M. de Renneval a une table que, paraît-il, ne dédaignent pas ses collègues du Palais-Bourbon ; les vins y sont abondants et choisis, les cigares viennent directement de la Havane, et, dans l'abandon qui suit un bon repas, c'est un plaisir

(1) *Maximes et réflexions sur la comédie.* C'est de ce personnage que l'on peut dire, avec sa femme : « L'âme de cet homme renferme un redoutable mélange de » grandeur, de curiosité et de mépris pour toutes les conventions... » *La Figurante,* I, 1. Lui-même, Théodore de Monneville, s'analyse ainsi : « Numéroter des » ossements, classifier des sentiments, sont des besognes un peu parentes ; la » mémoire d'un vieillard ressemble à un musée de fossiles... des monceaux de » débris aux dates incertaines si anciennes qu'on ne s'apitoie plus sur les désastres » passés.... » *Idem...,* II, 6.

(2) Mme Guillerand : « C'est énorme, le nom ! La République ne peut pourtant » pas mettre en contact avec les cours étrangères des ramasseurs de bouts de » cigares... » *Idem...,* II, 6.

toujours nouveau de démolir ou d'édifier un ministère, charmant jeu de bascule où s'amuse notre parlementarisme dégénéré.

Toutefois, M. de Renneval n'est pas complètement heureux : son intérieur de célibataire est un peu froid ; ses collègues, ainsi qu'il le dit lui-même, « le traversent comme une » auberge, boivent ses vins, fument ses cigares, et, à la » Chambre, votent pour ses adversaires (1). » Il lui faudrait une femme pour égayer ce salon un peu morose, et présider la table en vieux chêne du déjeuner officiel. Par ses relations, ses papotages, ses cinq à sept, ne ferait-elle pas pour lui beaucoup plus que des repas où l'on s'ennuie, un fumoir où l'on échange, au milieu des flacons finement ciselés, des propos de corps de garde ou d'écurie ? Plusieurs fois, il a été sur le point d'arriver au ministère ; puis, au dernier moment, ses amis l'ont trahi, et il s'en est pris à son célibat, qui, d'après lui, se dresse comme un obstacle devant sa carrière politique. Se marier, il n'y faut point songer ! Une liaison de dix ans l'associe à Mme de Monneville par une chaine, sinon d'amour, du moins de reconnaissance et d'habitude. C'est elle, en effet, qui l'a, en quelque sorte, façonné, l'a fait naître à la vie parlementaire, l'a préservé des tentations mauvaises et des contacts salissants. C'est elle, enfin, qui, en se compromettant pour lui, l'a maintenu dans une société d'où l'aurait fatalement écarté sa trop brusque évolution vers la gauche. « Lorsque, lui dit-il, » malgré ma famille et mes relations, je me suis rallié au » gouvernement, sans vous, que serait devenue ma situation » mondaine ? C'est vous qui m'avez maintenu, imposé, » remis à flot dans les salons ; et c'est cela qui, à l'heure » présente, fait ma singularité et ma force..., je suis un

(1) *La Figurante...*, II, 7

» des députés les plus écoutés, sans qu'on m'en veuille à
» mort parmi les miens (1). »

Cet aveu peint Renneval. Notre homme est avant tout un ambitieux, un cœur froid qui demande à la femme de servir sa vanité, à l'amour de masquer son égoïsme, à l'amitié de le conduire au pouvoir. Aussi, quand Mme de Monneville lui propose une combinaison qui doit tout concilier, l'amour de l'une et l'ambition de l'autre, il est tout prêt à accepter ; peu lui importe la petite infamie à laquelle il va se prêter ; les scrupules ne l'ont jamais troublé, et ce n'est pas aujourd'hui, quand le but se rapproche, qu'il perdra son temps à réfléchir sur l'immoralité des moyens.

La combinaison est bien simple : c'est à elle que veut recourir, dans Balzac, la duchesse de Chaulieu, quand elle projète de marier son amant à Modeste Mignon. Mme de Monneville expose elle-même la situation : « Il m'est arrivé
» de rêver quelquefois à une solution qui contenterait tout le
» monde : vous, moi, et une jeune fille pauvre, à laquelle on
» ferait un sort. Supposez qu'on lui tienne ce discours : Vous
» connaissez M. de Renneval, aujourd'hui député, demain
» ministre, il voudrait prendre femme. Voici les conditions :
» La candidate doit consentir à n'être dans le ménage
» qu'un mannequin, une figurante, donnant bonne apparence
» dans la maison, associée à son mari pour les affaires
» politiques, résignée à ne tenir aucun rang dans sa vie
» intime, à cause d'une liaison à laquelle il restera fidèle.
» Voulez-vous mener une existence... simplifiée, mais
» facile, plutôt que de croupir dans le célibat ? Voulez-vous
» être cette figurante ? Eh bien, je pense que 80 pour 100
» des jeunes filles sans dot à qui on s'adresserait accepteraient
» avec reconnaissance (2). » Le pacte est conclu. Fort heu-

(1) *La Figurante*. ., I, 1.
(2) *Idem*..., I, 1.

reusement, vit sous le même toit que les Monneville une jeune nièce, orpheline sans fortune, qu'ils ont jadis recueillie. Elle connaît la liaison de Renneval et de sa tante ; elle en ressent même un vif dépit, car elle s'est prise, elle aussi, à aimer l'élégant député. Mme de Monneville lui expose ce qu'on veut d'elle, le rôle qu'on désire lui faire jouer, et la jeune fille accepte.

C'est un singulier point de départ qu'a choisi là M. de Curel, et nous croyons qu'il eût pu arriver, par une voie moins tortueuse, à l'étude phsychologique qu'il se proposait de mettre sous nos yeux ? Que veut-il, en effet ? nous faire assister à la lutte qu'engage Françoise, *la Figurante*, contre son mari et une rivale qu'elle exècre ; nous montrer comment la petite pensionnaire, indifférente et froide du 1er acte, se dégèle au second, et emploie, pour vaincre, toutes les armes qu'à défaut de beauté sa jeunesse et sa coquetterie se plaisent à forger ; dépeindre avec une rare précision le lent travail qui s'opère chez M. de Renneval, ballotté, comme le sont les faibles et les médiocres, entre un vieil amour qui s'affaiblit et une passion nouvelle qui, chaque jour, devient plus impérieuse. Le malheureux n'a pas le courage de rompre, et, cependant, il se roule aux pieds de Françoise, la supplie d'être à lui, et viole, par ses désirs brutalement exprimés, le pacte de honte auquel il a si lâchement souscrit. Françoise a su, d'ailleurs, le prendre par l'ambition autant que par les sens : elle a transformé son intérieur, fait taire les rivalités politiques, et, par d'habiles intrigues, pu enfin lui procurer le portefeuille des affaires étrangères. Et pourtant elle se refuse toujours : elle aime son mari, mais l'idée de partage lui répugne (1) ; elle

(1) Françoise : « Oui, j'ai voulu conquérir Henri, mais pas le partager. Indulgente » amie, mon honneur me permet de l'être ; épouse complaisante, non ! ...» *La Figurante*... II, 1.

le veut à elle seule, et elle ne cèdera que le jour où celui-ci lui aura juré d'abandonner *l'autre*.

Ce jour n'est pas loin : Henri est trop faible pour se dégager ; mais Mme de Monneville s'aperçoit vite que la lutte est inégale, qu'un jour ou l'autre, elle sera brusquement délaissée, et elle préfère prendre les devants : elle se déclare vaincue et s'enfuit avec son mari étudier, en Grèce, des gisements géologiques.

Et, du drame, se dégage cette conclusion tirée par le vieux savant lui-même : « Mon enfant, ce qui fait la supé-
» riorité du mariage sur les autres liens de fabrique humaine,
» c'est que la communauté d'intérêts précède, suit ou
» supplée la tendresse, sans que l'orgueil soit mortellement
» blessé. L'affection est flottante, l'égoïsme tenace. Les
» mariages d'amour sont rares, et les bons ménages plus
» communs qu'on ne pense. Là où la chèvre est attachée il
» faut qu'elle broute ; le sentiment finit par glaner où la
» raison moissonne » (1). Si nous saisissons bien la pensée de M. de Curel, c'est le mariage de raison, et surtout d'intérêts, dont il entend faire l'apologie : le mari et la femme sont deux associés qui, sous une raison sociale, unissent leurs fortunes et leurs intelligences pour se procurer sur la terre la plus grande somme de bonheur et supporter à frais communs les tristesses et les déboires. C'est là une conception bien prosaïque et bien étroite. Elle aboutit à ces mariages d'argent qui cachent aujourd'hui tant de mésalliances et de compromissions ; elle explique le nombre toujours croissant des séparations et des divorces : si, en effet, l'on enlève de l'association conjugale le dévouement, l'affection, l'idéal, que reste-t-il le plus souvent ? Deux étrangers qu'un intérêt vient d'unir et qu'un intérêt contraire va bientôt

(1) *La Figurante*..., III, 1.

séparer. Nous aurions voulu que M. de Curel s'élevât à une notion plus élevée, disons le mot : plus religieuse et plus chrétienne.

C'est de cette notion qu'il s'est rapproché, dans *Le Repas du lion* et dans *La Nouvelle Idole :* de ces deux pièces, nous ne parlerons pas. Nous les avons déjà minutieusement étudiées, et nous ne pourrions que nous repéter en signalant de nouveau la hardiesse et la nouveauté des théories qui y sont exposées, la haute portée philosophique de sujets auxquels l'on peut, à coup sûr, reprocher de n'être pas scéniques, mais qui n'en sont pas moins très saisissants. Ces deux drames sont, avec *les Fossiles,* les œuvres principales de notre écrivain ; celles où apparaissent le mieux sa manière, ses procédés, et qui permettent de lui assigner une place d'honneur parmi nos auteurs contemporains.

Son domaine propre, nous l'avons répété bien des fois, c'est la psychologie, c'est l'étude intense et pénétrante de l'âme humaine — et c'est par là qu'il se détache de la riche pléiade de nos jeunes dramaturges. A M. Brieux, il laisse l'observation des travers et des mœurs ; à M. Paul Hervieu, la critique souvent trop âpre de nos institutions, et, en particulier, du mariage ; à M. Lavedan, la peinture superficielle et amusante d'un tout petit coin de Paris, le Paris qui fait la fête, qui va aux courses, qui soupe et... qui s'ennuie ; à M. Maurice Donnay, le brillant persifflage d'un esprit toujours en éveil, plus sensuel que sceptique, plus insouciant que pervers ; à M. Rostand, la magie funambulesque du vers, l'imprévu d'une rime que l'on dirait empruntée à Gautier ou à Banville. Son théâtre rappelle un peu celui de M. de Porto-Riche ; mais il en diffère par un souci de l'analyse que n'a jamais connu l'habile auteur d'*Amoureuse* et du *Passé.* Les personnages de M. de Porto-Riche n'ont guère, en effet, que des sens : ils n'ont point,

comme Julie Renaudin ou comme Françoise de Renneval, des âmes compliquées et subtiles dont ils se plaisent à étaler le mécanisme ingénieux. Ce sont des impulsifs, des névrosés ou des violents, auxquels l'analyse répugne autant que la méditation et la solitude.

M. de Curel occupe donc, sur notre scène française, une place qui est bien à lui : il l'a conquise par un travail persévérant et continu. Sans doute, il n'a pas encore triomphé de l'indifférence de la masse ; mais je crois qu'il s'en soucie peu. Les œuvres durables sont celles qui, à leurs débuts, sont les plus discutées et les moins comprises ; un vaudeville bien fait a plus de chance de conduire son auteur à la fortune immédiate qu'une tragédie dans laquelle un Corneille mettrait tout son génie, ou un Racine toute sa grâce. Mais, tôt ou tard, la postérité se charge de rétablir les distances : elle ne se laisse point distraire par les préoccupations de l'engouement et de la mode ; ses arrêts sont définitifs, et c'est devant elle qu'il faut en appeler des faux jugements ou des erreurs littéraires. M. de Curel a eu l'honneur de produire une œuvre forte et sincère, loin de toute réclame, dans un isolement un peu hautain, comme il convient à un gentilhomme de lettres, qui se rit de la foule et des applaudissements vulgaires.

J. Gahier.

DU MARIAGE DES SOURDS

EN AMÉRIQUE (ÉTATS-UNIS)

PAR ÉDOUARD-ALLEN FAY

(Traduction du docteur CHACHEREAU)

MESSIEURS,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander le compte rendu d'une enquête sur les résultats du mariage des sourds en Amérique — ou, pour parler plus exactement, aux Etats-Unis — par M. Edouard-Allen Fay.

Cette enquête a été publiée sous les auspices et avec l'assistance pécuniaire du Bureau Volta, de Washington, dont la mission est l'accroissement et la diffusion des connaissances concernant les sourds.

Cette enquête a été commencée en 1889 et continuée sans interruption depuis cette époque. Elle a porté sur 4,471 mariages où l'un des conjoints au moins était sourd : son but essentiel était de répondre aux questions suivantes :

1° Les mariages de sourds sont-ils plus susceptibles de produire des sourds que les autres mariages ?

2° Les mariages dans lesquels les deux conjoints sont sourds sont-ils plus susceptibles de donner naissance à des sourds que les mariages dans lesquels l'un des conjoints est sourd et l'autre normal ?

3° Les sourds de certaines catégories sont-ils plus prédisposés que d'autres à engendrer des sourds? Comment sont constituées ces catégories ? Quelles sont les conditions qui accroissent ou diminuent cette prédisposition ?

4° Les mariages entre sourds ont-ils plus de chances d'être heureux que les mariages entre un sourd et un normal ?

Quelques autres points d'intérêt moindre sont également considérés.

Je suis sûr, Messieurs, que je ne pourrais mieux faire, pour vous donner une idée de ce grand, consciencieux et instructif travail, que de vous traduire aussi exactement que possible le texte du ***Résumé des statistiques et conclusions*** par lesquels l'auteur a terminé son étude.

Nous préviendrons seulement que : l'appellation de « *sourd* » comprendra tous ceux qui, dès leur naissance, leur enfance ou leur jeunesse, n'auraient pu être élevés dans des écoles communes à cause de leur surdité. — Le « *sourd congénital* » sera celui qui n'a jamais donné de signes d'audition. — Le « *sourd accidentel* », celui qui est devenu sourd après avoir donné des signes d'audition.

RÉSUMÉ DES STATISTIQUES ET CONCLUSIONS.

Les plus importantes des statistiques présentées dans les précédents chapitres, et des conclusions que nous en avons tirées, peuvent être résumées comme suit :

Mariages aux Etats-Unis et en Europe.

Les mariages de sourds sont plus communs aux Etats-Unis qu'en Europe. Les élèves des écoles américaines pour sourds, qui nous ont été signalés comme mariés, constituent 23,1 °/₀ du nombre total des sourds qui ont fréquenté une école jusqu'à 1890, et la proportion actuelle de sourds mariés est probablement beaucoup plus élevée. De tous les pays d'Europe dont nous possédons une statistique, le Danemark seul présente une proportion aussi élevée que 23 °/₀ ; les autres contrées varient de 12 à 7 °/₀. Cette fréquence plus grande des mariages des sourds aux Etats-Unis est vraisemblablement due en partie à l'absence de certaines restrictions qui entravent plus ou moins le mariage dans la plupart des

pays d'Europe, en partie aux conditions de vie plus favorables des sourds aux Etats-Unis et à leur capacité plus grande d'y entretenir une famille.

Pendant le XIXe siècle.

Le nombre des mariages de sourds aux Etats-Unis s'est accru rapidement dans le cours du siècle.

La proportion des mariages relevés pendant la première décade est, au total des mariages pendant le siècle, de 0,02 %. Pour la troisième décade, elle est de 0,18 % et, dans les décades suivantes, cette proportion s'accroît jusqu'à la neuvième décade, où elle atteint 22,7 %. Nous devons naturellement tenir compte et de l'accroissement de la population, et de ce fait que les mariages des dernières décades ont dû être plus exactement relevés que ceux des premières décades. Cependant la rapide progression des mariages mise en évidence est certainement due, pour une grande part, à l'établissement d'écoles pour sourds. Non seulement les occasions de liaison présentées par la vie de l'école favorisent le mariage, mais l'effet de l'éducation est de permettre aux sourds un contact plus intime avec la société et d'accroître leur capacité de se marier et d'entretenir une famille.

Conjoints sourds et normaux.

La grande majorité des sourds mariés a épousé un sourd plutôt qu'un normal ; la proportion des mariages dans lesquels les deux conjoints étaient sourds est de 72,5 % ; la proportion des mariages dans lesquels un conjoint était sourd et l'autre normal est de 20 %. Cette préférence réciproque des sourds pour le mariage a été expliquée par leur confinement pendant l'éducation, qui les réunit ensemble dans des internats et développe l'habitude du langage par signes. Il n'est pas douteux que ce confinement n'ait été la cause d'un

certain nombre de mariages, mais il n'a pas été la cause principale. Ceci est bien démontré par ce fait que 77 °/₀ des sourds qui ont fréquenté des demi-pensionnats (day-schools), 78 °/₀ de ceux qui étaient externes, et 62 °/₀ de ceux qui n'ont suivi aucune école spéciale aux sourds, ont épousé des sourds. La cause principale qui pousse les sourds à se marier entre eux plutôt qu'avec des normaux, est une cause qui atteint ceux qui ont été élevés dans des demi-pensionnats et des externats (day and oral schools), ceux mêmes qui n'ont fréquenté aucune école spéciale aux sourds, presque autant que ceux qui ont été internés dans un but d'éducation : c'est le sentiment profond de confraternité et de sympathie qui prend ses racines dans la similitude des conditions de tous les sourds, quelles que soient les circonstances et la méthode qui ont présidé à leur éducation.

Fécondité.

Les mariages de sourds, l'un des conjoints ou les deux conjoints étant sourds, (sans tenir compte du caractère de leur surdité) sont probablement quelque peu, mais non beaucoup moins féconds que les mariages ordinaires.

La proportion de mariages de sourds sans enfants est de 14,1 °/₀ et le nombre moyen d'enfants par mère qui a eu des enfants est de 2,61. En Massachussets, en 1885, la proportion de femmes mariées sans enfants était de 17,56 °/₀, et le nombre moyen d'enfants par chaque mère qui avait eu des enfants de 4,11. Mais présentement, la différence dans le nombre moyen d'enfants pour chaque mère est sans doute moindre que les tableaux ne semblent l'indiquer, parce que les enfants de sourds ne sont probablement relevés que d'une manière incomplète et qu'une proportion considérable de leurs mariages est de date récente.

Les mariages où les deux conjoints sont sourds sont

quelque peu moins féconds que ceux dans lesquels l'un des conjoints est sourd et l'autre normal. La proportion des mariages de la première catégorie, sans enfants, est de 15 °/o et le nombre moyen des enfants dans les mariages féconds est de 2,5. Dans la dernière catégorie, la proportion de mariages inféconds est de 11 °/o, et la moyenne des enfants par mariage de 2,9 °/o.

La différence dans la fécondité des mariages des sourds congénitaux et des sourds accidentels n'est pas grande ; cependant la fécondité des premiers est probablement un peu moindre : Dans les mariages de la première catégorie, où l'un des conjoints au moins, si ce n'est les deux, est un sourd congénital, la proportion sans enfants est de 15,5 °/o et le nombre moyen des enfants par mariage fécond de 2,72 °/o ; dans les mariages de la deuxième catégorie, où l'un des conjoints, si ce n'est les deux, est un sourd accidentel, la proportion des mariages inféconds est de 14 °/o et la moyenne des enfants par mariage fécond de 2,47 °/o. Le nombre moins élevé d'enfants dans les mariages des sourds accidentels est peut-être dû à ce fait que la durée moyenne des mariages relevés dans cette catégorie a été probablement moindre que la durée des mariages des sourds congénitaux. Les premiers élèves des écoles américaines étaient en majorité des sourds congénitaux, tandis que, pendant les années plus rapprochées, la majorité des élèves était constituée par des sourds accidentels.

Enfants sourds.

Les mariages de sourds, l'un des conjoints ou les deux conjoints étant sourds et sans tenir compte du genre de surdité, sont beaucoup plus susceptibles de produire des sourds que les mariages ordinaires.

La proportion de mariages de sourds ayant produit des sourds est de 9,7 °/₀, et la proportion d'enfants sourds nés de ces mariages de 8,6 °/₀. Nous ne connaissons pas l'exacte proportion des mariages ordinaires qui donnent naissance à des sourds ni la proportion de sourds qui en naissent, mais il est probable que cette proportion est moindre que 1 pour 10,000.

D'autre part, les mariages entre sourds ont beaucoup plus de chances de produire des enfants normaux que des enfants sourds. La proportion d'enfants normaux relevés dans nos tableaux est de 75 °/₀ — la proportion actuelle est probablement beaucoup plus élevée — tandis que celle des enfants sourds, comme nous l'avons dit plus haut, est de 8,6 °/₀.

Ces résultats concordent, d'une part, avec cette loi de l'hérédité que les anomalies physiques et les tendances pathologiques des parents sont susceptibles de passer aux descendants, et d'autre part, avec cette autre loi de l'hérédité que la descendance tend à retourner au type normal.

Les deux conjoints sont sourds ou l'un est sourd et l'autre normal.

Il n'est pas nécessaire que les deux conjoints soient sourds pour la transmission héréditaire des conditions qui aboutissent à la surdité. Au contraire, si l'on considère l'ensemble des sourds sans se préoccuper des caractères de leur surdité, les mariages dans lesquels les deux conjoints sont sourds ne sont pas plus susceptibles de produire des sourds que ceux dans lesquels l'un des conjoints est sourd et l'autre normal. Il semblerait même, en vérité, qu'ils courent moins de risques de produire des sourds. La proportion des mariages où les deux conjoints étaient sourds et qui produisirent des sourds est de 9,2 °/₀, et la proportion d'enfants sourds nés de ces mariages de 8,4 °/₀ ; la proportion des

mariages dans lesquels l'un des conjoints était sourd et l'autre normal et qui engendrèrent des sourds est de 12,5 %, et la proportion des enfants sourds nés de ces mariages de 9,8 %. Si, au lieu du nombre des mariages, nous considérions le nombre des mariés, la proportion d'enfants sourds procréés par 100 sourds mariés à des conjoints sourds est de 9,4 %, tandis que la proportion d'enfants nés de 100 sourds mariés à des normaux est de 25,8 %. Même, la proportion élevée des mariages où les deux conjoints étaient atteints de surdité congénitale et qui procréèrent des sourds et la proportion élevée des sourds qui en sont nés, peuvent être expliquées dans la plupart des cas par cette circonstance qu'il y avait deux personnes au lieu d'une capables de transmettre les conditions physiques qui aboutissent à la surdité. En effet, si nous considérons le nombre de mariés atteints de surdité congénitale, nous trouvons que le nombre d'enfants sourds nés de 100 sourds congénitaux mariés à 100 sourds congénitaux (30,8) n'est pas plus grand que celui des enfants nés de 100 sourds congénitaux mariés à des normaux (34,2). Dans la majorité des cas, il ne semble pas qu'il y ait accroissement de risques de procréer des sourds par le mariage de deux sourds entre eux.

Cette conclusion n'est pas, comme il semblerait à première vue, en opposition avec la loi générale de l'hérédité, que la tendance à la transmission héréditaire de toute particularité existant chez les parents s'accroît par l'union du « semblable avec son semblable ». En effet, lorsque la surdité des parents réapparaît chez les descendants, la particularité transmise n'est pas la surdité, comme l'ont généralement soutenu les écrivains qui ont traité ce sujet, mais bien quelque anomalie de l'appareil de l'audition ou du système nerveux, ou la prédisposition à quelque maladie dont la surdité n'a été que le résultat ou le symptôme. D'autant

plus que ces anomalies, ces maladies aboutissant à la surdité sont nombreuses et variées ; et que même chez les sourds congénitaux, la condition pathologique qui aboutit à la surdité n'est pas la même chez chacun des deux conjoints, et qu'ainsi leur mariage ne réalise pas, au point de vue physiologique, l'union du « semblable avec son semblable ». D'autre part, dans les cas où la condition pathologique des deux conjoints est la même, — et il en est probablement ainsi dans la majorité des mariages de sourds consanguins, — le risque de descendants sourds est sans doute accru ; mais par bonheur, ces mariages sont plutôt rares. Le nombre de ces mariages mentionnés dans ce travail, inférieur probablement au nombre actuel, est de 31, c'est-à-dire 69 °/₀ du nombre total des mariages. Sur ces 31 mariages, 45 °/₀ procréèrent des sourds, et la proportion d'enfants sourds procréés par eux fut de 30 °/₀. La particularité curieuse mentionnée précédemment, que les proportions des mariages procréant des sourds et des sourds nés de ces mariages sont plus élevées quand l'un des conjoints était un normal, que lorsque les deux conjoints étaient sourds, est due sans doute à ce fait que la proportion des mariages consanguins relevée, était plus élevée dans les mariages où l'un des conjoints était normal (2 °/₀) que dans les mariages où les deux conjoints étaient sourds (0.37 °/₀).

Conjoints sourds, congénitaux ou accidentels.

Les sourds congénitaux, — qu'ils soient mariés entre eux, ou à des sourds accidentels, ou à des normaux, — sont beaucoup plus prédisposés à procréer des sourds que les sourds accidentels. La proportion des mariages de la 1re classe, — l'un des conjoints ou les deux conjoints sourds congénitaux, — ayant donné naissance à des sourds est de 13 °/₀, et la proportion de leurs enfants sourds de 12 °/₀ ; dans les

mariages de la 2e catégorie, — l'un des conjoints ou les deux conjoints sont des sourds accidentels, — la proportion des mariages procréant des sourds est de 5,6 %, et la proportion des enfants sourds procréés par eux de 4,2 %. Le risque de procréer des sourds est le plus grand quand les deux conjoints sont des sourds congénitaux; la proportion de mariages donnant alors naissance à des sourds est de 24,7 %, et la proportion de sourds qui en naissent, de 25,9 %.

Les mariages de sourds accidentels sont plus susceptibles de procréer des sourds que les mariages ordinaires. Mais lorsque les deux conjoints sont des sourds accidentels, ou que l'un d'eux est normal, le risque est léger. La proportion des mariages de deux sourds accidentels procréant des sourds est de 3,5 % et la proportion des enfants sourds qui en naissent, de 2,3 %. Dans les mariages de sourds avec des normaux, la proportion des mariages aboutissant à des enfants sourds est de 3,2 %, et la proportion des enfants sourds qui en sont nés, de 2,2 %. La proportion des mariages de sourds avec des normaux, procréant des sourds, est de 8 %, et la proportion d'enfants sourds procréés par eux est de 6,5 %.

La prédisposition plus grande des mariages de sourds congénitaux que des mariages de sourds accidentels à procréer des sourds, s'accorde avec cette loi d'hérédité généralement admise, que les particularités congénitales ou innées sont plus susceptibles d'être transmises que les particularités acquises. Lorsque la surdité du sourd accidentel réapparaît dans sa descendance, l'on peut supposer que l'anomalie physique, ou la tendance à la maladie qui aboutit à la surdité, était probablement congénitale chez les parents, bien que la surdité actuelle ne se soit manifestée que dans une période plus avancée de la vie.

Conjoints ayant des parents sourds.

Les sourds ayant des parents sourds, quel que soit leur mariage, et les normaux ayant des parents sourds et mariés à des sourds, courent grand risque d'avoir des enfants sourds. (Il est probable que les normaux ayant des parents sourds et mariés à des normaux courent les mêmes risques, mais ces cas ne se trouvent pas compris dans la présente enquête). Que les mariages de sourds soient classés suivant la surdité de l'un ou des deux conjoints, suivant le caractère congénital ou accidentel de la surdité, la proportion des mariages procréant des sourds et la proportion des enfants sourds procréés par eux atteignent presque invariablement le taux le plus élevé lorsque les deux conjoints ont des parents sourds, un taux moindre lorsque l'un des conjoints a des parents sourds et l'autre pas, et enfin le taux le moins élevé lorsque ni l'un ni l'autre des conjoints n'a de parents sourds. Les seules exceptions se rencontrent dans quelques catégories où les nombres relevés sont trop faibles pour qu'on s'y arrête. Si l'on considère les résultats des mariages d'une durée d'une année au moins où les deux conjoints avaient des parents sourds, la proportion de ces mariages ayant procréé des sourds est de 23,5 °/₀ et la proportion des enfants sourds nés de ces mariages de 20,9 °/₀ ; dans les mariages où l'un des conjoints avait des parents sourds et l'autre pas, la proportion des mariages aboutissant à des enfants sourds est de 6,6 °/₀, et la proportion d'enfants sourds nés de ces mariages, de 6,4 °/₀ ; dans les mariages où ni l'un ni l'autre des conjoints n'avait de parents sourds, la proportion des mariages donnant naissance à des sourds est seulement de 2,3 °/₀ et la proportion d'enfants sourds procréés, de 1,2 °/₀. Il est vraisemblable que présentement les proportions des mariages procréant des sourds et des

enfants sourds procréés par eux sont même moindres que celles-ci, car dans bien des cas, le fait que les conjoints n'avaient pas de parents sourds n'est pas bien établi. Dans tous les cas, il a pu arriver qu'il existait des parents sourds inconnus des personnes qui ont rempli les feuilles de renseignements. Quand aucun des conjoints n'a de parents sourds, le risque de procréer des sourds est très faible, peut-être n'est-il pas plus grand que dans les mariages ordinaires.

Dans les mariages ou les deux conjoints sont des sourds congénitaux et ont tous deux des parents sourds, la proportion de mariages procréant des sourds et la proportion des enfants sourds procréés par eux est très élevée (28,4 et 30,3 °/₀); mais lorsqu'aucun des conjoints n'a de parents sourds, même lorsque tous deux sont des sourds congénitaux, le risque semble très faible, peut-être n'est-il pas plus grand que dans les mariages ordinaires. Quatorze mariages de cette catégorie ont été relevés, qui eurent 24 enfants. L'un de ces enfants était sourd; mais dans ce cas particulier, il est imparfaitement établi par les renseignements sur le mariage que ni l'un ni l'autre des deux conjoints n'avait de parents sourds. Si nous acceptons ce cas unique, la proportion des mariages donnant naissance à des enfants sourds est de 7,1 °/₀ et la proportion des enfants sourds procréés par eux de 4,1 °/₀ ; mais si nous le rejetons, il ne reste plus un seul exemple de mariage dans lequel les deux conjoints étaient sourds et n'avaient aucun parent sourd qui ait procréé un enfant sourd. Le nombre total des mariages de cette catégorie n'est pas assez élevé pour rendre le résultat concluant ; cependant en les rapprochant de 111 autres mariages de sourds congénitaux dans lesquels aucun des conjoints n'avait de parents sourds, nous avons le droit de conclure que si la surdité congénitale paraît être, à première vue, une indication de la possibilité de donner

naissance à des sourds, elle ne peut être considérée comme une cause évidente de cette possibilité.

D'autre part, la parenté avec des sourds semble être une indication sérieuse à la possibilité de procréer des sourds. Si un sourd, ou congénital ou accidentel, a des parents sourds, il court le risque, quel que soit son mariage, d'avoir des enfants sourds ; mais ce risque est bien plus grand dans le cas des sourds congénitaux que dans le cas des sourds accidentels ; et si un sourd, avec ou sans parents sourds, prend un conjoint soit sourd soit normal, mais qui a des parents sourds, le mariage est susceptible de procréer des enfants sourds. Si les deux conjoints ont des parents sourds, les conditions qui conduisent à la surdité, quelles que soient ces conditions, sont susceptibles d'être transmises par les deux parents à la fois, et le risque d'enfants sourds en est largement augmenté ; mais même lorsque l'un des conjoints seulement a des parents sourds, le risque de procréer des enfants sourds est encore considérable.

Conjoints consanguins.

Les mariages de sourds les plus sujets à engendrer des sourds sont ceux dans lesquels les conjoints sont consanguins. 31 de ces mariages sont relevés dans nos tables, sur lesquels 14, c'est-à-dire 45,1 °/₀ engendrèrent des sourds. 100 enfants naquirent de ces 31 mariages, sur lesquels 30, c'est-à-dire 30 °/₀ étaient sourds.

Les totaux des différentes classes de parenté, telles que cousins germains, cousins issus de germain, et les totaux des différentes classes de mariage : mariages de deux conjoints sourds, d'un sourd et d'un normal, de deux conjoints sourds congénitaux ou sourds accidentels, un conjoint ou les deux conjoints ayant des parents sourds ou non, sont trop faibles pour nous permettre de tirer des

conclusions de leur comparaison, mais la haute proportion de mariages procréant des enfants sourds et d'enfants sourds procréés par eux, dans chacune de ces catégories, montre qu'il est extrêmement dangereux pour un sourd d'épouser un parent, peu importe le genre et le degré de parenté, que ce parent soit sourd ou normal, que la surdité soit congénitale chez un seul conjoint, chez les deux, chez aucun des deux, que l'un des deux, que tous les deux, qu'aucun des deux n'ait de parents sourds.

La raison pour laquelle les mariages consanguins sont tellement plus sujets à donner naissance à des sourds que les mariages ordinaires de sourds est probablement que, dans de tels mariages, la même cause qui produit la surdité existe chez les deux conjoints, et qu'à la suite de l'union du « semblable avec son semblable », elle se transmet à leurs descendants, avec une intensité accrue.

Bonheur.

Les mariages dans lesquels les deux conjoints sont sourds ont plus de chances, toutes choses égales d'ailleurs, d'aboutir au bonheur que ceux dans lesquels le conjoint était sourd et l'autre normal. La proportion de divorces et de séparations relevés dans les mariages où les deux conjoints étaient sourds est de 2,5 °/₀ ; quand l'un des deux conjoints était sourd et l'autre normal, la proportion relevée est de 6,4 °/₀.

Les conditions plus favorables au bonheur, quand les deux conjoints sont sourds, sont sans doute, le lien puissant d'affection mutuelle qui naît de la similitude de leur condition, la liberté et l'aisance avec lesquelles ils communiquent ensemble, l'identité des relations sociales et des sympathies qu'ils rencontrent dans la vie extérieure.

LE BRONZE DANS LA BRETAGNE-ARMORIQUE

I° — CACHETTE DE FONDEUR DÉCOUVERTE A FOURDAN EN GUERN (MORBIHAN).

II° — DE QUELQUES SÉPULTURES DE L'ÉPOQUE DU BRONZE EN ARMORIQUE OCCIDENTALE

Par M. Aveneau de la Grancière.

COMPTE RENDU PAR M. Hyacinthe GLOTIN

(Séance du 15 novembre 1899)

« *Nil novi sub sole.* Rien de nouveau sous le soleil ». — L'un des mémoires de M. Aveneau de la Grancière, dont j'ai l'honneur de vous rendre compte, vient encore confirmer, si cela est nécessaire, la vérité de ce très vieux proverbe. Il nous montre que la profession de marchand d'antiquités, de vieilles ferrailles et de *bric-à-brac,* si je puis employer cette expression vulgaire en ce milieu académique, a existé en tout temps et a été exercée même à « l'aurore de l'ère celtique ».

En effet, dans une *cachette de fondeur, découverte à Fourdan, en Guern* (*Morbihan*), ce distingué archéologue, dont les travaux sont si universellement appréciés, croit devoir « reconnaître une cachette de marchand-fondeur,

» colportant et vendant des objets neufs et d'occasion et » recueillant ceux hors d'usage pour la refonte ». Et ces dépôts sont assez communs, paraît-il, dans notre Bretagne !

Combien modestes sont les objets trouvés dans cette cachette mise au jour par le soc d'une charrue ! Des armes (poignards et lances), des instruments de travail (marteaux et haches), quelques ustensiles de toilette (rasoirs), quelques bijoux (bracelets) et quelques vieux morceaux de bronze informes, voilà tout le mobilier de ce dépôt de Fourdan !

Mais combien intéressantes sont néanmoins de pareilles découvertes, surtout lorsque, en les comparant avec celles déjà faites en Bretagne et dans d'autres pays, un savant comme M. de la Grancière peut en tirer d'intéressantes conclusions, tant au point de vue de l'industrie que des mœurs de nos ancêtres.

Et, quand ces découvertes ont lieu dans des sépultures, comme celles signalées dans le second mémoire, on en peut faire de précieuses déductions relativement aux rites religieux et funéraires. Ces six sépultures trouvées sur divers points de la Bretagne armoricaine, « où l'on a recueilli des poignards » en bronze à lame plate et de forme plus ou moins triangu- » laire, dont les manches en bois sont incrustés de petits » clous d'or », recouvraient certainement les os ou les cendres « de grands guerriers auprès desquels on avait pieusement » disposé, obéissant à un rite antique, les mêmes armes, » les mêmes haches, les mêmes poignards ». Ces rites spéciaux constituaient sans doute les funérailles nationales, si je puis employer cette expression toute moderne, réservées aux Celtes célèbres.

Des gravures et des cartes géographiques, jointes au texte, augmentent l'intérêt de ces deux mémoires qui ont été précédés et seront suivis de beaucoup d'autres. Ils ne sont que des chapitres d'un ouvrage complet que M. de la Gran-

cière ne manquera de composer sur le *Bronze dans la Bretagne Armorique*. Cet ouvrage sera lui-même un curieux chapitre d'une période de notre histoire de Bretagne que d'autres, notamment M. de la Borderie, ont eu le tort de passer sous silence dans leurs travaux, et qui, cependant, ne manque pas de présenter un grand intérêt à bien des points de vue.

Hyacinthe Glotin.

L'ÉGLISE DE SAINT-SULPICE-DES-LANDES

ET SES PEINTURES MURALES

PAR M. JOSEPH CHAPRON.

Membre correspondant de la Société Académique.

Au sommet du coteau qui domine vers sud le cours du Mandy, ou mieux la Mandie (Mondia), ruisseau affluent de l'Erdre, qui sépare, en Loire-Inférieure, les arrondissements d'Ancenis et de Châteaubriant, se trouve l'humble village de Saint-Sulpice-des-Landes, déchu de son rang de chef-lieu par le transfert de la commune et de la paroisse au bourg voisin, appelé la Barre-Davy.

L'église abandonnée s'élève sur l'un des côtés de l'ancien cimetière, où subsistent encore une croix de pierre avec Christ archaïque et quelques tombes couvertes de dalles de schiste. Cet édifice est demeuré l'unique spécimen du style ogival de la région ; cette raison seule impose sa conservation. Son plan est un rectangle d'une vingtaine de mètres de longueur sur six environ de largeur. La nef unique est formée par deux murailles renforcées de contreforts et réunies par deux pignons. La porte principale ouvre vers l'occident, sous un cintre formé de claveaux de grès ferrugineux et de schiste. Une porte secondaire ouvre entre deux contreforts dans la muraille méridionale, percée en outre de deux fenêtres presque carrées, aux ébrasements et aux meneaux de tuffeau polylobés, et d'une troisième, plus large, sans doute agrandie au XVII[e] siècle pour éclairer le retable monumental qui fut construit à cette époque. Le pignon

oriental s'ajoure d'une fort belle fenêtre ogivale, à deux meneaux verticaux, s'épanouissant en trois quatrefeuilles moulurés avec goût. Murailles et contreforts sont de maçonnerie ordinaire, sans aucune ornementation. Aucune inscription ne donne la date de construction de cette église, que l'on peut fixer approximativement au commencement du XVe siècle, si l'on considère que la fenêtre du pignon est rayonnante et de bon style, tandis que les deux autres, flamboyantes, sont d'un dessin moins correct. Un humble campanile en charpente recouverte d'ardoise, refait ou ajouté au XVIIe siècle, domine le pignon occidental. Le pavé est formé de dalles de schiste toutes disjointes, parmi lesquelles nous n'avons vu aucune pierre tombale.

A la fin du XVIIe siècle, un majestueux retable, occupant toute la largeur de la nef, fut construit un peu en avant du mur du chevet, de manière à ménager, entre ce retable et ce mur, une sacristie de quelques mètres carrés. L'œuvre, tout entière en tuffeau, se compose d'un portique dont l'entablement est soutenu par des colonnes ioniques, renflées et peintes en noir. Le fronton du centre est coupé pour laisser place à une niche ouverte entre les deux colonnettes qui supportent le fronton terminal. Les autres niches à coquilles, entre des pilastres à rinceaux, avec têtes d'anges, contiennent les images anciennes de saint Sulpice et de saint Antoine le Solitaire, celui-ci accompagné de son fidèle compagnon. La niche centrale possède une statue de saint Jean-Baptiste.

Partout se montre la décoration lourde du « grand siècle » : guirlandes, angelots bouffis, flammes d'amortissement, etc. Deux belles portes à claveaux en bossage, percées sous les niches latérales, donnent entrée dans la sacristie. L'œuvre est gâtée par des dorures et des enluminures faites en 1752. Une charmante Vierge en pierre, enluminée, avec l'Enfant couché dans ses bras, trône près de l'autel.

Le contre-retable est un tableau, grossièrement peint sur toile, représentant la légende de la Sainte-Face. Jésus tombe sous la croix entre Simon de Cyrène, qui en soutient l'extrémité inférieure, et Véronique, devant lui, tendant le linge sur lequel s'est imprimé son visage sanglant. Derrière ces principaux personnages s'agitent des hommes d'armes recouverts d'armures du moyen âge ; un groupe emmène les deux larrons, dominé par un étendard aux lettres S. P. R. Au premier plan, un autre groupe de femmes curieuses. Le fond est rempli par le calvaire, monticule arrondi au sommet duquel de petits personnages creusent la terre, au pied des croix des larrons, déjà dressées. Au bas du calvaire, un proconsul est assis sur un piédestal.

Le retable, obstruant la fenêtre orientale, nécessita l'agrandissement des fenêtres ouvertes dans chaque façade : sous celle du Midi, est une piscine ogivale.

Des longrines, dont les moulures indiquent le XVe siècle, reposant sur les murailles, et reliées par des entraits avec poinçons, soutiennent la charpente, dont la couverture a été refaite récemment par ordre du Conseil général.

L'humble chaire en bois porte sur son abat-voix la date 1784.

Un très curieux baptistère roman est relégué dans un angle sous le clocher. Il se compose de deux bassins creusés dans un seul bloc de tuffeau, mais ayant chacun leur piédestal distinct. Le grand, octogonal extérieurement et circulaire à l'intérieur, repose sur un piédestal octogonal ; le petit, carré, est supporté par une colonnette cylindrique avec base et chapiteau.

Mais tout s'évanouit, pour l'archéologue, devant les peintures du XVe siècle qui couvrent les parois des murailles et la voûte de terre sur lattis, peintures dont il ne reste malheureusement qu'une faible partie. Car l'édifice entier était orné

de scènes reproduisant de nombreux épisodes empruntés à l'Ancien ou au Nouveau Testament, ou à l'Histoire ecclésiastique. Elles ont dû être couvertes en partie par le badigeon ; en d'autres endroits l'enduit est tombé par larges placards.

Nous avons relevé l'ensemble de ces tableaux jetés sans ordre apparent sur les murailles et sur la voûte. En voici la nomenclature et la description aussi complètes que possible :

I. — *Muraille septentrionale.*

(La description commence par les scènes voisines de la grande porte).

1. Deux femmes vêtues de rouge, assises, dont l'une tient un livre ouvert sur les genoux. A leur droite était un personnage vêtu de rouge.

2. *Le Purgatoire.* — Hommes et femmes nus, dessinés au trait rouge, volant sur un fond rouge ondé de fumées grises.

3. *Saint Evêque,* vêtu de rouge, mitré d'or, nimbé de bleu, debout devant un autel sur lequel est posé un calice d'or. Derrière lui, un personnage agenouillé, qui se retourne.

4. Grande croix processionnelle, posée verticalement, sans que rien ne subsiste de ce qui l'entourait. La croix est d'or, le bâton bleu foncé.

5. *Saint chevalier,* cuirassé, nimbé d'or, tenant une lance avec longue oriflamme rouge, qui s'enroule autour de lui. A sa gauche, un personnage mitré, robe rouge, tunique blanche à parements d'or. Le fond est couvert de rinceaux rouges portant, à l'extrémité de leurs enroulements, des fleurettes bleues.

6. *Adam et Eve,* complètement nus tous deux, sans indication de sexe. Derrière eux, est une grande figure rouge ;

peut-être était-ce le Père éternel. Un arbre sépare cette scène de la suivante.

7. *Eve,* nue, tenant une pomme rouge dans la main droite, et tendant la gauche vers un arbre chargé de pommes rouges, au tronc duquel s'enroule le Serpent.

(Ici la fenêtre ouverte au XVIIe siècle, puis touchant le retable, une scène effacée presque, au-dessus d'un placard surmonté d'une croix).

8. *La Résurrection de Lazare.* — Jésus est debout devant une tombe ; derrière lui, une femme (cette scène est incomplète).

9. *Jésus parmi les Pharisiens.* — Des personnages sont assis à une table. Ils trinquent et boivent, et sont coiffés de chaperons rouges.

10. Cette scène est derrière le retable : trois personnages sont agenouillés devant un autre vêtu de rouge et dont le nimbe indique un saint.

II. — Muraille méridionale.

(La description commence par la scène voisine du pignon oriental).

11. *Le marché de Judas.* — Le traître, nu-pieds, nu-tête, les cheveux blonds et bouclés, est vêtu d'une robe noire et d'un manteau rouge. A sa droite, se tient un personnage vêtu d'une robe blanche ; à sa gauche, un autre vêtu d'une robe noire et coiffé d'un chaperon rouge ; tous deux ont aux pieds des poulaines blanches. Auprès, un quatrième personnage vêtu en partie de rouge, caché par le retable. Cette scène est la mieux conservée, et les couleurs en sont plus vives. Au bas est restée l'inscription en lettres gothiques ; *Ct Iudas vendit noustre Sr.* Cette scène et la suivante sont derrière le retable.

12. (Cette scène est placée au-dessous du n° 11). Une

femme agenouillée devant un prie-Dieu, portant un livre ouvert, se retourne vers d'autres personnages à demi effacés, tenant des phylactères à inscriptions gothiques.

13. *La Cène*. — A une table couverte d'une nappe et chargée de plats, de vases, etc., se tiennent, assis sur des escabeaux, le Christ et les Apôtres. L'ouverture de la fenêtre au XVIIe siècle a emporté la moitié du tableau. Sept personnages seulement subsistent méconnaissables ; celui qui est assis à l'extrémité de la table tient un couteau et porte quelque chose à sa bouche. Ceux du premier plan se retournent vers le spectateur.

14. *La Fuite en Egypte* (au-dessous de la Cène.) — Sur un âne blanc, la Vierge vêtue de blanc, à la chevelure d'or, tient l'Enfant vêtu de blanc. Devant eux, Joseph, vêtu de rouge, conduit par une longue corde l'âne qu'il précède.

15. *Le Baptême de...* (?) (entre les deux fenêtres.) — Un personnage est plongé jusqu'au cou dans une cuve jaune, dont le contenu est rouge ; il reçoit sur la tête l'eau d'un vase que verse devant lui un autre personnage nimbé de rouge.

16. *Saint Clair*. — Entre la chaire et la porte du midi, un personnage blanc est placé sous une inscription en caractères gothiques : *S. Cler*.

N. B. — Les peintures des murailles ne descendaient pas plus bas que la hauteur d'homme ; une bordure ornée les soulignait sur tout le pourtour de l'édifice.

III. — Voûte septentrionale.

(La description des scènes commence par la gauche.)

17. (?) Trois personnages : à gauche, une femme (ou un homme imberbe ?) robe grise, guimpe blanche, manches rouges à gigots, — cheveux blonds. Devant, un homme nu, la main gauche levée, dans la droite un vase en forme de

ciboire, rouge. Un arbre au tronc rouge, feuillage vert, le sépare de la femme nue qui le précède. Elle est dessinée au trait rouge, tandis que l'homme est au trait noir. Cette femme tend la main gauche vers un cartouche à lobes, à fond noir, sur lequel se détache une figure d'enfant au trait noir. Le fond du tableau est jaune semé de fleurons rouges.

18. *Saint Antoine.* — (Ce tableau domine le n° 17.) Un personnage assis dans un lieu planté d'arbres, barbu, vêtu d'un manteau à large collet-pèlerine couvrant les épaules, l'index posé sur un livre ouvert sur ses genoux et lisant, un bâton jaune entre les jambes. Un porc est à sa gauche, à ses pieds. C'est évidemment *Saint Antoine le Solitaire*. Il est dessiné au trait noir. Les arbres ont le tronc et les branchages rouges et le feuillage vert. Le cochon est juste au-dessus de la figure d'enfant du n° 17. Le fond est jaune semé de fleurons noirs.

19. *La Résurrection.* — Tableau à fond jaune, semé de fleurs noires, à huit pétales. Le tombeau est rose à l'extérieur ; l'intérieur est « rose fondu ». Dedans, à mi-corps, Jésus, nu, tenant la croix de triomphe. Adossés au tombeau, trois gardes dorment, tout armés ; coiffés de différents casques, tonnelets rouges et bleus, munis de différentes armes d'hast, lance, hallebarde, hache. Phylactère à inscription gothique effacée.

20. *Les Saintes Femmes au sépulcre.* — Un ange est assis sur le couvercle en bâtière, posé transversalement sur le tombeau rose. Cet ange tient en mains un phylactère portant inscription en caractères gothiques illisibles. A l'extrémité du tombeau, les trois Femmes nimbées de rouge, celle du milieu vêtue de rouge, remuent le linceul laissé dans le tombeau. Le sol est noir, et porte une inscription gothique sur fond blanc. Ce tableau suit *la Résurrection* et précède *les Apparitions*.

Les Apparitions de Jésus, après sa résurrection, à divers personnages, suivent logiquement les scènes précédentes; elles sont indiquées chacune par une inscription en lettres gothiques, commençant invariablement : *Coment Dieu aparut...* (sic); la première de ces inscriptions, seule, est complète et lisible.

21. *Coment-Dieu aparut à sa mère.* — (D'après les Evangiles, Jésus apparut d'abord à Madeleine.) Jésus est vêtu d'une robe blanche et d'un manteau rouge, avec nimbe à quatre lobes inscrit dans un cercle. Marie a un nimbe, un manteau rouge et une robe bleue. Au-dessous, l'inscription.

22. *Apparition à Madeleine.* — Celle-ci est agenouillée aux pieds de Jésus, avec, auprès d'elle, le vase à parfums traditionnel.

23. *Apparition aux saintes Femmes.* — Trois femmes, dont Madeleine, vêtue de rouge, son vase à parfums à la main, entre ses deux compagnes.

24. *Apparition à saint Pierre.* — Celui-ci, debout devant Jésus, tient un livre dans sa droite, et sa clef symbolique, démesurée, aussi longue que lui, sur son épaule gauche. Inscription complète : *Coment Dieu aparut à saint Pière* (sic).

25. *Apparition à...* un personnage armé d'un long bâton. Cette scène incomplète doit être l'apparition aux disciples d'Emmaüs.

26. *Apparition à...* personnages aux portes de Jérusalem, représentée par des tours flanquant une porte. (Cette scène est derrière le retable.)

27. *Le Baiser de Judas.* — Scène incomplète dont on ne voit que la partie supérieure. Elle comprend neuf personnages. Jésus et Judas s'embrassent et se baisent. Jésus a un

nimbe et les cheveux blonds ; Judas a les cheveux noirs. L'enduit est tombé précisément à l'endroit des deux visages. Derrière Judas est Pierre, reconnaissable à son nimbe et au glaive qu'il tient en main. Les six autres personnages sont des soldats armés et vêtus à la mode du XVe siècle.

28. La scène qui suit est presque effacée. Il reste un personnage nimbé tenant un livre fermé sur lequel un autre personnage met l'index.

29. Une autre scène comprend deux personnages. L'un, vêtu d'un long manteau, (un prêtre sans doute) portant un livre tenu sur la poitrine par son bras droit, levant le gauche, faisant face à un second personnage en chausses, tunique serrée à la taille, bordée de fourrure noire, manches rouges de la casaque sortant des manches de la tunique.

30. *Le Christ devant Caïphe.* — Le souverain sacrificateur est assis dans sa chaire. Jésus est vêtu d'une robe blanche, deux personnages lui bandent les yeux. (Cette scène a lieu chez Caïphe. Luc, XXII.) Au-dessous, l'inscription.

31. *Le Christ devant Caïphe.* — Jésus, les mains liées, entre deux personnages vêtus à la mode du XVe siècle, casqués, chaussés de souliers à poulaines ; l'un, armé d'une massue. Le grand prêtre a un chaperon retombant sur l'épaule.

32. *Le Christ devant Hérode.* — Les mêmes, plus Hérode, assis sur un siège à dais, vêtu d'une robe à ramages noirs. De l'inscription gothique, le dernier mot seul : Hérode, est lisible.

33. *Le Christ devant Pilate.* — Le Christ et ses deux gardiens, plus Pilate dans sa chaire, l'index levé, une couronne sur la tête.

34. *Le Couronnement d'épines.* — (Le Christ est ramené

devant Hérode, du moins c'est Hérode qui figure dans cette scène, bien que le couronnement d'épines ait eu lieu dans le prétoire, chez Pilate.) Jésus est assis au milieu des soldats, tenant un roseau. De chaque côté, deux bourreaux le frappent sur la tête.

35. *La Flagellation.* — Cette scène se passe devant Pilate.

Le Christ est nu entre deux bourreaux armés de fouets à trois cordes nouées. Ceux-ci ont des chausses et des tuniques parties d'une couleur parties d'une autre. Le personnage représentant Pilate est effacé.

(La scène suivante est cachée par le retable).

IV. — Voûte méridionale.

36. *La Pentecôte.* — Des douze apôtres, six seulement sont visibles, mains jointes, pieds nus, nimbés de blanc, de rouge ou de noir. De l'inscription qui souligne le tableau, reste seul le mot : *S. Thomas.*

37. *Du Portement de Croix,* qui suit, on ne voit bien que le Cyrénéen, vêtu de rouge.

30. *La Crucifixion.* — Cette scène occupe toute la hauteur de la voûte, c'est-à-dire que le tableau égale en hauteur deux des autres scènes superposées. La croix du Christ est plus élevée que celles des larrons. Le mauvais larron, selon qu'il est convenu, est tout contourné. A la droite de Jésus, un soldat lui perce le flanc ; à sa gauche, un autre lui présente l'éponge. Deux femmes à genoux complètent la scène. Madeleine (?) est reconnaissable à ses cheveux, d'un blond un peu vif, flottants sur son dos ; elle est nimbée de rouge, vêtue d'une robe rouge et couverte d'un manteau bleu.

39. *Apparition à Thomas.* — Cette scène, oubliée sans

doute par le peintre, est placée dans un encadrement jaune au-dessus du Crucifiement. Jésus découvre sa poitrine pour montrer au disciple la plaie de son côté. Inscription gothique : *Coment Dieu aparut à S. Thomas.*

40. *La Descente de Croix.* — La scène est incomplète. Suivent quelques fragments, dont l'un peut-être représente *les Noces de Cana.*

V. — Muraille du Chevet.

Au pignon oriental, de chaque côté de la fenêtre ogivale, se voient d'autres peintures.

41. Du côté de l'évangile, la surface murale est presque entièrement occupée par un gigantesque *S. Christophe,* barbu, habillé de rouge, armé d'un bâton rouge, et portant l'Enfant Jésus sur son épaule gauche. A ses pieds sont d'autres enfants. Il gravit une colline rocheuse que domine un arbre.

42. *Le Jugement dernier* domine S. Christophe ; deux anges vêtus de blancs, avec ailes rouges, reçoivent au ciel de petits personnages nus, représentant les bienheureux.

43. Le côté de l'épître est moins bien conservé : se reconnaît en bas une procession de personnages se dirigeant vers un évêque.

N. B. — D'autres traces de peintures se voient encore au pignon occidental, et même sous le clocher.

VI. — Voûte.

De chaque côté de la ligne médiane du berceau en ogive, deux rangées d'anges, opposés, jouent de divers instruments. Ils sont long-vêtus de robes blanches, à bordure inférieure, collet et bordures des manches rouge vif. Leurs ailes sont roses. Leurs instruments, harpes, violes, sont jaunes. Ils

portent alternativement des instruments et des phylactères à inscriptions gothiques. Le fond est jaune semé de fleurons rouges ayant la forme de fleurs de lys et par endroits de quintefeuilles.

Sur les murs, subsistent, çà et là, les croix, entourées d'un cercle, du chemin de Croix. De petits pots de terre sont encastrés dans les murailles, leur orifice à la surface ; ce sont des pots acoustiques. Des oiseaux y ont fait leur nid, leur donnant ainsi une nouvelle destination.

*
* *

L'église de Ruffigné, près Châteaubriant, possède à la voûte du chœur une « Juiverie » complète, avec la *Glorification du Christ ;* l'espace couvert est moins considérable qu'à Saint-Sulpice, et quoique ces peintures soient de la même époque, la manière est beaucoup moins savante à Ruffigné. On ne peut faire de rapprochements que pour le choix des sujets et la naïveté de leur exécution. A Saint-Sulpice, les tableaux sont mieux composés ; les personnages, en nombre restreint, — trois, cinq, tout au plus, à part quelques grands épisodes, — sont tous distincts et ne se cachent pas les uns derrière les autres. Comme à Ruffigné, le peintre n'a employé que peu de couleurs ; le rouge, qui domine dans les vêtements et les nimbes, le bleu, le jaune pour les dorures, et le noir pour dessiner les contours. Le vert n'apparaît que pour le feuillage des arbres. La composition de *la Résurrection,* à Saint-Sulpice, est identique à celle de Ruffigné, mais mieux traitée ; les personnages sont d'un dessin plus correct, quoique la plupart aient des pieds et des mains d'une grandeur démesurée.

Il fallait une certaine érudition pour la composition de ces scènes et un certain talent pour leur exécution ; les modiques

ressources de la petite paroisse [1] n'auraient pu suffire à payer un artiste étranger, voire même du pays, sans même tenir compte du temps dépensé à la confection d'une *centaine* de tableaux, peut-être ; aussi sommes-nous tenté d'attribuer cette œuvre picturale, qui nous paraît tout entière sortie du même cerveau, à quelque moine des prieurés voisins de Rochementru ou de La Chapelle-Glain.

[1] L'église de Saint-Sulpice était une fillette (succursale) d'Auverné.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR PAUL RENAUD

PAR M. FÉLIX LIBAUDIÈRE

Paul Renaud, né le 1er avril 1818, sortit de l'école des arts et métiers d'Angers, en 1833.

Il commença à travailler comme ouvrier dans divers ateliers, à l'établissement d'Indret et en dernier lieu chez Lotz aîné qui le chargea de diriger ses travaux de montage.

En 1846, il s'associait avec son camarade d'atelier, Adolphe Lotz, et achetait le fonds du mécanicien Certain, rue Boileau, qui s'occupait principalement des machines et appareils employés dans les filatures et les tissages alors fort nombreux dans le quartier Saint-Similien.

Les ateliers de Renaud et Lotz ne tardèrent pas à être transportés rue de l'Industrie. En 1849, un chercheur plutôt qu'inventeur vint confier à nos jeunes mécaniciens l'idée d'appliquer la vapeur au battage des grains. Le battage au tambour, qui a été toujours pratiqué jusqu'à nos jours, fut, comme on le sait, introduit dans notre région par la Société Académique, qui fit venir à ses frais un appareil d'Angleterre, et initia nos cultivateurs à son fonctionnement. Mais l'opération du battage n'était pratiquée qu'à la main ou au moyen de manèges.

Renaud et Lotz se rendirent aux raisons du novateur, mais ils ne se sentaient pas en mesure et surtout en fonds pour se risquer dans la construction d'un appareil dont on leur donnait l'idée et non la commande.

Le désir de se lancer dans une application nouvelle de la mécanique l'emporta sur toute autre considération, et nos jeunes constructeurs, en utilisant une vieille machine, en mettant en état un train de routes sans emploi, combinèrent à peu de frais un appareil qui leur semblait répondre au but proposé.

Le type imaginé n'était pas celui qui a survécu jusqu'à nos jours ; il comptait deux éléments séparés : la machine et le batteur, et cela, tant par crainte d'incendie que par suite des difficultés que présentait la solution du problème, au point de vue mécanique.

L'appareil à battre était à peine construit qu'il partait pour Saint-Père-en-Retz et pratiquait son premier travail le 19 juillet. Les résultats furent très satisfaisants et la machine fonctionna jusqu'au mois d'octobre, sans discontinuer, dans diverses localités de la région, et un brevet était pris par eux à la date du 10 août.

Cette application de la vapeur au battage des grains fut immédiatement appréciée à sa valeur ; elle apportait, en effet, dans les travaux de ferme un grand progrès, car on en était réduit pour battre le blé, opération que l'on pratiquait, soit au fléau, soit au rouleau, et à laquelle on ne pouvait se livrer qu'en plein air, de compter avec les intempéries de l'air.

L'atelier de la rue de l'Industrie devenait bientôt insuffisant pour donner satisfaction aux commandes qui devenaient de plus en plus importantes. Un atelier plus vaste était loué rue Perelle, et, enfin, comme la clientèle, tant pour les machines agricoles que pour les appareils mécaniques de toutes sortes, augmentait toujours, Renaud et Lotz s'installaient, en 1854, dans les locaux installés par Alliot pour ses ateliers de construction, de réparation de bateaux à vapeur, qui étaient devenus disponibles.

Les récompenses les plus flatteuses les accueillirent dès leurs premiers pas dans la carrière industrielle, et, chaque année, les concours régionaux agricoles leur valaient de nouveaux et plus importants succès. En 1859, au concours régional de Nantes, c'était la grande médaille d'honneur.

En 1860, au concours international de Paris, c'était encore une grande médaille d'honneur et le jury n'en avait que six à distribuer.

En 1861, à l'exposition nationale de Nantes, la grande médaille de l'Impératrice, la seule qui fût donnée à l'industrie, leur était décernée.

Dans l'espace de dix années, l'établissement avait acquis une notoriété de premier ordre et puissamment contribué à créer dans notre ville un véritable centre de fabrication de machines agricoles qui provoqua la fondation de maisons similaires et détermina un grand courant d'affaires.

En 1861, l'association Renaud et Lotz arrivait à son terme, et Paul Renaud resta seul à la tête de l'établissement. La maison ne se relâcha en aucune sorte des traditions qui avaient présidé à sa création et, marchant toujours en tête de la spécialité qui avait été l'origine de son développement, elle voyait consacrer ses efforts par les plus hautes récompenses. En 1878, lors de l'Exposition universelle de Paris, Paul Renaud obtenait, dans la classe de machines agricoles, la médaille d'or et était promu chevalier de la Légion d'Honneur.

Paul Renaud, bien qu'il garda toujours, comme aux premiers moments de ses débuts, la direction immédiate et effective de ses ateliers, n'en trouvait pas moins le temps de se consacrer aux œuvres d'intérêt général.

L'école de la Société Industrielle, à laquelle il fut toujours heureux de confier ses apprentis, le compta pendant de longues années au nombre des membres de son Conseil

d'administration et sa présence au sein du jury des concours annuels était fort appréciée.

Le Comice agricole, la Société nantaise d'horticulture, la Société des horticulteurs de Nantes trouvèrent en lui un membre très dévoué, et lors des concours et des expositions organisés par ces diverses sociétés, sa haute compétence était mise à réquisition par les commissions chargées de donner les médailles aux exposants de machines ou d'instruments agricoles ou horticoles, et le désigna à maintes reprises pour en être le Président.

L'acquisition du beau domaine de Bougon lui fournit l'occasion d'utiliser ses loisirs dans les questions agricoles et d'y appliquer son esprit d'initiative et son entente du travail.

Lorsque le phylloxera vint exercer ses ravages dans la région, il ne ménagea rien pour le combattre et prêta son concours le plus entier aux expérimentations qui furent tentées. Aussi, lorsque le Comité central de défense et de vigilance contre le phylloxera fut institué, fût-il appelé à en faire partie. Le syndicat antiphylloxérique de Saint-Aignan le choisissait pour son Président, et lorsqu'en 1892 les écoles de greffage furent organisées, la direction de celle qui fut établie à la Persagotière lui fut confiée. Une école de greffage fut établie par lui à Bougon.

La grande situation qu'il s'était acquise dans la région de Bouguenais le désigna à tous les suffrages pour prendre en main la fondation de la Société des courses de Bouguenais, dont il fut le premier Président et dont, par ses démarches, ses efforts, il facilita les premiers pas et décida ainsi le succès qu'elles n'ont cessé d'avoir jusqu'à ce jour.

En 1879, lors de la formation du syndicat des patrons de l'industrie métallurgique de notre ville, ses collègues l'appelèrent à occuper le poste de premier Vice-Président, et

jusqu'au moment où, en 1889, il se retira des affaires, alternant, par suite d'une disposition des statuts, avec l'honorable M. Babin-Chevaye, président de la Chambre de Commerce, les fonctions de Président ou de Vice-Président du syndicat, il sut donner une grande activité aux travaux du syndicat et l'autorité qu'il put acquérir fut la récompense de sa vigilance et son dévouement.

En 1886, l'Union des syndicats du commerce et de l'industrie se formait. Cette union était formée par la réunion des Présidents des divers groupements patronaux. Successivement Président et Vice-Président, il donna dans ses importantes fonctions toute la mesure de sa plus grande expérience des affaires et de son zèle pour le bien public.

Paul Renaud n'avait pas oublié son école d'origine, et lorsque l'Association nantaise des anciens élèves de l'école des arts et métiers fut creée, il en fut nommé le Président et conserva ces fonctions jusqu'à son dernier jour. M. Bordillon, vice-président de l'Association, payait sur sa tombe, au nom de ses camarades, l'hommage de la gratitude de toute la génération qui avait apprécié ses grandes qualités et son inaltérable dévouement.

En 1889, il cédait son établissement à MM. Libaudière frères.

L'heure de la retraite des affaires ne fut pas, pour lui, l'heure du repos. L'âge n'avait, chez Paul Renaud, entamé ni l'activité ni le désir de se dépenser pour les intérêts de tous. La création du Syndicat des propriétés immobilières lui donna une nouvelle occasion de payer de sa personne. Ce syndicat l'acclamait comme son Président, et dans cette organisation toute nouvelle, Paul Renaud sut montrer toutes les ressources de son esprit d'initiative et de création. Lors du Congrès organisé par ce syndicat dans le mois de mai dernier, il ne voulut partager avec personne la lourde tâche

qui lui incombait. Il assista assidûment aux séances de travail, prit part aux diverses excursions et autres réunions que comportait le programme du Congrès. Les fatigues qu'il éprouva à ce moment ne furent pas étrangères à l'accident qui le terrassa et provoqua sa fin.

Les habitants de la commune de Bouguenais, sur le territoire de laquelle se trouvait son château de Bougon, ne firent pas en vain appel à son dévouement, et il remplit les fonctions de Maire de cette commune.

La Société Académique avait été honorée de le compter au nombre de ses membres et, aujourd'hui, elle vient payer à sa mémoire le tribut d'hommage dû à l'homme qui, par son intelligence, son esprit de travail, sut se créer dans notre ville une position des plus enviables.

La bienveillance qu'il mettait à rendre service à tous ceux qui se réclamaient de lui, le dévouement et le zèle qu'il ne sut jamais marchander aux œuvres dont nous avons déjà parlé et à toutes celles plus modestes auxquelles il coopéra, méritaient un remercîment solennel, et M. le Maire de Nantes, dans le discours qu'il prononça sur sa tombe, tint à acquitter cette dette sacrée.

ÉTUDE
SUR LA NAVIGATION INTÉRIEURE EN ALLEMAGNE

ENQUÊTE

Entreprise sous les auspices

DE LA SOCIÉTÉ " LA LOIRE NAVIGABLE "

Par Louis LAFFITTE

Licencié ès lettres, chargé de mission de M. le Ministre du Commerce.

COMPTE RENDU PAR M. FÉLIX LIBAUDIÈRE.

Le Comité de la *Loire Navigable,* dans le but de mieux convaincre et de mieux éclairer l'opinion sur les résultats que procurerait l'amélioration de notre beau fleuve, n'a pas hésité à entreprendre une tâche des plus difficiles. Il s'est mis à étudier les voies et moyens que l'Allemagne avait employés pour transformer ses cours d'eau et pour les utiliser au plus grand avantage de son commerce et de son industrie.

Au Congrès de Tours, une enquête en Allemagne fut donc décidée. M. Louis Laffitte, muni d'une mission de M. le Ministre du Commerce, était chargé de faire cette étude. Il passa huit mois chez nos voisins d'Outre-Rhin, et, grâce à l'accueil bienveillant qu'il trouva auprès des administrations publiques et des particuliers, il composa un ouvrage remarquable qui fut déposé au Congrès de Blois, au mois de juin de cette année.

Cette œuvre forme la matière d'un volume de 206 pages. Elle est divisée en deux parties, qui sont précédées d'un court historique de l'organisation de l'enquête.

Trente feuilles de cartes ou graphiques et plusieurs dessins viennent à l'appui du texte et permettent de suivre,

avec plus de profit, les renseignements, tant géographiques que statistiques, qui forment la substance de l'ouvrage.

Dans la première partie, M. Laffitte étudie le développement des voies navigables en Allemagne et, dans la deuxième, leur rôle économique. Comme on le voit, le plan de l'œuvre est très nettement dessiné. D'abord une étude géographique et technique, puis une étude commerciale et industrielle.

PREMIÈRE PARTIE

Les conditions hydrographiques des fleuves allemands sont d'abord étudiées. La plaine allemande est l'objet d'une description complète au point de vue de sa pente, de la nature de son sol.

L'histoire des améliorations successives apportées aux cours d'eau est présentée : travaux remontant au XIIIe siècle, organisation de syndicats pour les digues, loi sur les digues en 1848, régularisation des lits au moyen des épis. Ce n'est toutefois que dans les premières années du XIXe siècle que la question entre dans une voie sérieuse. Des actes sont passés entre les divers états riverains. Par suite de la concurrence due à l'établissement des chemins de fer, les prix de transport, par voie d'eau, subissent une réduction et, pour venir en aide à la batellerie, tous les droits fiscaux de navigation sont d'abord réduits, puis définitivement supprimés. Pour se concerter en vue des travaux d'amélioration, des administrations sont établies pour les divers fleuves. En 1850, l'Administration du Rhin est créée ; en 1866, celle de l'Elbe ; en 1874, celle de l'Oder ; en 1884, celle de la Vistule.

Le chapitre de construction des fleuves (*Strombau*) est particulièrement intéressant. La Memel, la Vistule, l'Oder, l'Elbe, la Weser, l'Ems, le Rhin, la Moselle, le Danube sont, l'un après l'autre, l'objet d'une étude fort complète :

débits en hautes, moyennes et basses eaux, pente, mouillage, état primitif du lit, travaux successifs de régularisation ou d'approfondissement, sommes dépensées, résultats obtenus et état actuel des conditions de navigation sont successivement passés en revue et indiqués exactement. Pour la plupart de ces cours d'eau, il a été dressé des cartes, permettant de suivre les transformations successives par lesquelles ils ont passé et les travaux auxquels ces transformations sont dues.

La construction des canaux de jonction a été commencée dès le XIVe siècle ; mais leur développement fut lent, et en 1688, on ne comptait que 350 kilomètres de canaux pour toute l'Allemagne.

De 1688 à 1786, il y avait une augmentation de 742 kilomètres ; de 1786 à 1836, 782 kilomètres ; de 1836 à 1870, 889 kilomètres. Soit, en 1870, un total de 2,943 kilomètres, avec 347 écluses.

Dès 1870, l'étude d'un réseau complet de canaux reliant les principaux fleuves fut commencée, et, de 1877 à 1882, on élabora un plan d'ensemble dont, à l'heure actuelle, l'exécution est très avancée. La statistique de l'Empire, pour 1898, accuse 13,925 kilomètres de voies navigables, dont près de 5,000 sont accessibles aux bateaux de 400 tonnes. On estime qu'en 1900 la longueur des voies navigables allemandes atteindra 15,199 kilomètres.

Il y a lieu de noter les dimensions des écluses qui sont bien supérieures à celles adoptées pour les canaux français.

	En Allemagne.	En France.
Largeur au plafond........	16m à 18m	10m
Largeur des portes........	7 à 8 60	5 20
Longueur utile.............	57 à 67	38 50
Moindre profondeur........	2 50 à 3	2
Hauteur sous les ponts......	4	3 70

Un chapitre consacré aux péages prélevés sur certains canaux termine cette première partie. Ces taxes, dites *Schiffahrtsabgaben,* ne sont pas établies d'une façon générale, ni même uniforme, et elles sont perçues de telle sorte qu'elles ne doivent jamais excéder les sommes nécessaires à l'entretien des ouvrages qui en sont l'objet.

DEUXIÈME PARTIE

Cette deuxième partie, intitulée : *le rôle économique des voies navigables en Allemagne,* débute par un chapitre qui traite du développement économique de l'Allemagne, de 1871 à 1897. Quelques chiffres sont intéressants à mentionner. De 1871 à 1897, la population de l'Allemagne a passé de 40,997,000 à 52,663,000 d'habitants. Depuis 1875, son commerce intérieur a augmenté de 60 °/₀. De 1885 à 1896, le tonnage du commerce général a monté de 64 °/₀. De 1873 à 1897, la longueur des voies ferrées a presque doublé et la quantité de marchandises transportées s'est accrue de 90 °/₀. Le trafic par voie fluviale a réalisé une augmentation de 300 °/₀.

La batellerie est ensuite l'objet d'une étude très détaillée. On décrit ce qu'elle était dans les siècles passés, puis on la montre se transformant au moment de l'apparition des chemins de fer. Des syndicats et des associations de bateliers se forment, des sociétés par actions se montent. Actuellement on peut citer 12 puissantes sociétés, possédant 212 bateaux à vapeur et 730 chalands. La principale de ces sociétés, *Die Kette,* « la Chaîne », de Dresde, a un mouvement d'affaires de 75 millions de francs. Le métier de batelier n'est plus exercé par le premier venu, sans garanties, ni contrôle. Dès 1821, certaines notions étaient déjà requises pour être batelier sur l'Elbe ; mais, depuis cette époque, des examens véritables ont été institués par des règlements successifs. Dès

1855-56, des écoles furent fondées et, maintenant, il en existe dans une trentaine de localités riveraines des différents fleuves. M. Laffitte donne le programme des cours des deux années d'études de l'école de Fürstenberg, aux leçons de laquelle il a eu l'occasion d'assister.

Le matériel de la batellerie a subi une transformation considérable. En 1870, les bateaux du Rhin étaient presque tous en bois et atteignaient rarement 5 à 600 tonnes. Aujourd'hui, des bateaux d'acier de plus de 80 mètres de longueur, et dont quelques-uns portent 2,000 tonnes, remontent jusqu'à Cologne. On parle même de construire, pour une compagnie de Ruhrort, un chaland qui porterait de 3,700 tonnes à 4,000 tonnes. Sur l'Elbe, les bateaux de 1,000 tonnes vont couramment à Magdebourg.

Ces exemples montrent combien est complète la transformation du matériel fluvial. Les procédés de traction, qui sont presque exclusivement le remorquage et le touage, sont étudiés dans un chapitre spécial et examinés au point de vue de l'application qu'on fait de l'un ou de l'autre système à la navigation sur les divers cours d'eau.

Des bateaux de plus de 80 mètres de longueur, de 2m,96 d'enfoncement et portant plus de 2,000 tonnes, remontent jusqu'à Cologne. Sur l'Elbe, des bateaux de 1,000 tonnes atteignent Magdebourg. Ces deux exemples suffisent pour donner une idée de la transformation. Les conditions dans lesquelles on emploie soit le remorqueur, soit le touage, sont citées au point de vue de l'application de l'un ou de l'autre système sur les divers cours d'eau.

Les ports intérieurs et les gares fluviales sont arrivés à un développement considérable. Ruhrort, sur le Rhin, a eu, en 1897, un mouvement de plus de 9 millions de tonnes, dépassant celui de tout autre port européen. Ses bassins occupent une superficie de 100 hectares. Ses quais présentent

un développement de 30 kilomètres. Des cartes nous représentent Ruhrort en 1825, 1853, 1868, 1890. Les améliorations et développements dont Dusseldorf, Cologne, Mayence, Manheim, Strasbourg, etc., ont été l'objet, sont examinés.

Plusieurs tableaux donnent les prix des transports par voie fluviale pour diverses catégories de marchandises. A titre d'exemple, citons ceux de Hambourg à Dresde, 565 kilomètres, qui sont, par chalands ordinaires et pour marchandises pondéreuses, de moins d'un centime, et pour colis divers, par service régulier de vapeurs-porteurs accélérés, de 0 cent. 318, en moyenne, par tonne kilométrique.

Un document fort intéressant à consulter, en même temps que très pratique, est le chapitre où l'on donne le calcul du prix de revient du transport par chalands remorqués. Les frais de toute nature sont analysés avec un soin et une exactitude si grands que des formules mathématiques ont pu être établies pour donner, sur chaque fleuve, le prix moyen du fret pendant toute une année.

Citons encore un appareil des plus ingénieux inconnu chez nous, mais qu'on trouve aujourd'hui dans presque tous les ports intérieurs allemands, c'est l'horloge d'étiage. Un cadran, divisé au décimal, sur lequel se meuvent des aiguilles actionnées par un mouvement qui marche au moyen d'un flotteur, indique au batelier, en mètres et centimètres, la hauteur du plan d'eau au-dessus ou au-dessous de zéro. Ces appareils, connus sous le nom de *Pegel-Uhr,* ont parfois un aspect assez monumental.

M. Laffitte n'a point oublié de se préoccuper d'un élément de dépense qui a son importance. Il donne un extrait du tarif général établi en mars 1896 pour les transports par eau.

Le commerce fluvial est l'objet d'un chapitre fort intéressant. Quelques chiffres doivent être cités. Breslau, sur

l'Oder, a vu le mouvement de sa batellerie monter de 478,000 tonnes de marchandises, en 1885, à 1,934,000 tonnes en 1897 ; Schandau, sur l'Elbe supérieure, 460,000 tonnes en 1872-75, et 3,153,000 en 1897 ; Hambourg, 1846 à 1850, 458,000 tonnes et 5,572,000 en 1897 ; Berlin, sur la Sprée, à l'entrée 2,750,000 tonnes en 1873-75 et 4,784,000 en 1897 ; Brême a passé de 177,000 tonnes à 715,000. Le tonnage pour les six fleuves : Rhin, Weser, Elbe, Oder, Vistule et Memel, a été, en 1875, de 1,750,000,000 tonnes kilométriques ; en 1885, de 3,500,000,000, et, en 1895, 5,920,000,000.

Neuf villes : Kœnigsberg, Breslau, Berlin, Hambourg, Cologne, Duisburg, Manheim, Ludgwigs, Haven, Francfort-sur-le-Mein, ont particulièrement profité de ce développement de la batellerie. Leur trafic total s'est élevé à 25,721,000 tonnes en 1880, à 37,411,000 en 1893, correspondant à une augmentation de 2,978,000 tonnes pour les chemins de fer desservant ces neuf villes. L'intensité de la circulation sur les voies d'eau et sur les voies ferrées, de 1875 à 1895, s'est traduite par une augmentation, pour le tonnage ramené au parcours total, de 44 °/₀ sur la voie ferrée et de 159 °/₀ sur la voie d'eau.

Le rôle de la batellerie dans le développement industriel a été considérable. La production de la houille, grâce aux facilités nouvelles que la batellerie a fournies à cette industrie, s'est élevée à 990,000 tonnes en 1840, à 48,423,000 tonnes en 1897, pour le bassin du Rhin, et de 558,000 à 20,636,000 pour le bassin de la Silésie. L'augmentation du personnel ouvrier, dans les industries qui empruntent la voie d'eau pour leurs transports, s'est élevée de 2,200,000 ouvriers, de 1882 à 1895.

La coopération de la batellerie au développement du commerce maritime n'a pas été moins importante. Le mou-

vement du port de Hambourg est remarquable à cet égard. Pour les deux années réunies 1895-1896, les importations se sont élevées à 13,472,000 tonnes, dont 5,217,000 ont pris la voie fluviale pour pénétrer dans l'intérieur, et 1,764,000 seulement ont pris la voie ferrée.

En terminant, M. Laffitte estime à 67,500,000 marks, soit près de 85 millions de francs, l'économie nette annuelle réalisée, par l'emploi des voies d'eau, sur le coût des transports.

L'analyse sommaire que nous venons de présenter vous donne une idée de la masse de documents que l'enquête du Comité de la Loire navigable a su se procnrer. Ce travail, tant par la variété et la précision des renseignements que par l'esprit de méthode qui préside à leur mise en lumière, constitue une œuvre magistrale, qui fait le plus grand honneur à nos dévoués concitoyens. Elle leur vaudra, sans aucun doute, une nouvelle et plus ample conquête de l'opinion en faveur de l'œuvre considérable et d'intérêt national dont ils poursuivent l'exécution.

LES BIENS
DE L'ÉGLISE DE NANTES
ET
LA CHARTE DE LOUIS LE GROS
Par M. ORIEUX.

Compte rendu par M. Félix LIBAUDIÈRE.

Notre érudit collègue M. Eugène Orieux a fait hommage à la Société Académique de la brochure intitulée : *Les biens de l'église de Nantes et la charte de Louis le Gros*. Nous en rendons compte.

Un chapitre préliminaire a pour titre : *Les biens de l'église au Moyen-Age*. Dans ce chapitre, M. Orieux montre les conditions dans lesquelles, depuis la conquête des Francs jusqu'au XIIe siècle, l'église des Gaules fut mise en possession de ses biens et de ses prérogatives. Il cite l'édit de Clotaire II, en 614, le modifications apportées par Charles Martel, les empiètements de Charlemagne au point de vue de la nomination des évêques par les Souverains. L'histoire du diocèse de Nantes est l'objet d'une mention toute spéciale et les vicissitudes par lesquelles elle passa sous la domination des Normands, des Bretons sont passées en revue.

Nous arrivons à l'objet principal de la brochure. Au commencement du XIIe siècle, le diocèse de Nantes était gouverné par l'évêque Brice, actif, énergique, qui prit à cœur les intérêts de son église et de son clergé et ne

craignit pas de s'opposer à certains envahissements des moines. Douloureusement affecté par les pertes que l'église avait subies pendant et depuis les invasions normandes et voulant tenter de les réparer, il fit en 1123 un long voyage pour implorer le roi de France Louis le Gros. Il le rencontra à son palais de Lorriaci (Lerris, département du Loiret), et lui demanda le rétablissement des biens dont les évêques avaient eu la garde.

Touché par la requête qui lui était présentée, Louis le Gros accéda à la demande de l'évêque Brice. « Nous » ordonnons, dit la charte ainsi octroyée, que l'on sache » que nous confirmons l'église dans les biens qui avaient » été donnés par les rois à la sacrosainte église des apôtres » et qui ont été possédés par les prédécesseurs de Brice, » Félix, Pasquier et autres vénérables évêques du même » siège, nous ordonnons qu'il soit possédé par lui et tous » ses successeurs par notre privilège, par droit perpétuel ». Suit la liste de ces biens, qui sont groupés sous 84 numéros. Chacun d'eux est porté sous le nom latin de la charte et la traduction française en est donnée. Pour la plupart d'entre eux M. Orieux présente une étude critique au point de vue historique et archéologique. La plupart se trouvaient sur le territoire du diocèse même : à Vertou, Chéméré, Saint-Viaud, Le Pallet, Saint-Julien-de-Concelles, Montrelais, Besné, Guémené-Penfao, Conquereuil, Béré, Soudan, Erbray, Juigné-les-Moutiers, Blain, Issé, Nozay, Saffré, Abbaretz, Moisdon, Saint-Julien-de-Vouvantes, Varades, Teillé, Ligné, Mauves, Thouaré, Saint-Mars-du-Désert, Casson, Sucé, Treillières, Orvault, Nort, Sautron, Indre, Carquefou, Saint-Etienne-de-Montluc, Portechaise et Rezé, Saint-Géréon, Petit-Mars, Anetz ; les églises de Saint-Similien, Saint-Donatien et Rogatien, Saint-Cyr et Sainte-Julitte, Notre-Dame, Saint-Clément, Saint-André-de-Nantes. L'évêché

possédait entre outre des domaines dans les diocèses de Luçon, d'Angers et de Rennes.

Un tableau récapitulatif donne le détail de ces biens par nature. Il y avait donc trois monastères avec leurs dépendances, une résidence de l'évêque, trois châteaux, trente-cinq paroisses seules, deux paroisses avec l'église, une demi-paroisse avec l'église, une paroisse avec forêt, une avec île, une avec les eaux, une partie de paroisse, dix églises, une île, quatorze villages ou prieurés, cinq domaines dans les diocèses limitrophes, une église à Orléans et en outre les revenus des ports de Rezé et de Chaise, le monopole sur deux navires et la moitié du droit de *Tonlieu* dans la ville de Nantes. *Le Tonlieu* était le droit perçu sur toutes les marchandises entrant en ville ou se vendant sur les places et marchés.

Une carte géographique du diocèse et d'une partie des diocèses limitrophes, avec inscription à l'encre rouge des lieux cités dans la charte, permet d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble des domaines dont elle parle.

M. Orieux estime qu'au moment où l'évêque Brice adressait sa requête, le diocèse de Nantes n'avait en sa possession que 29 et au plus 33 des 84 fiefs domaniaux énumérés dans la charte et il donne la liste des seigneurs qui détenaient indûment ceux que réclamait l'évêque.

Un annexe nous initie aux transformations que les noms latins qui figurent dans la charte ont subies dans leur orthographe pour arriver aux dénominations actuelles.

La brochure se termine par une étude critique plus approfondie sur plusieurs localités citées dans la charte qui sont l'objet de controverses : *Cariacum,* qui n'est autre que Chassay en Sainte-Luce, résidence des évêques jusqu'en 1790. *Windunet,* qui devint Viduuitam, Bethené, puis Besné en Pontchâteau. *Monasterium Legum,* Monaster-lé,

Montrelais. *Portum Carchedrarum* et *Portum Raciaci cum tribus miliariis sursum et totidem deorsum :* Portechaise et port de Rezé avec trois mille à l'amont et autant à l'aval.

La Société Académique adresse à son distingué collègue ses bien sincères félicitations pour le travail consciencieux et scrupuleux auquel il s'est livré et pour les intéressants documents qu'il à su habilement mettre en lumière pour l'enseignement de notre génération.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

MADAME ADINE RIOM

Membre de la Société des Gens de Lettres,
Officier d'Académie,

Par JULIEN TYRION, VICE-PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

On marche lentement en gravissant la route,
Tout est grâce, parfum, bonheur, rayonnement ;
L'âme n'a combattu ni l'ombre ni le doute,
On arrive au sommet, et là, rapidement,
Le frisson nous saisit, la pente nous entraîne,
Les jours, les mois, les ans, toute la vie humaine
S'effeuille à droite, à gauche, et tombe sans effort ;
Comme un tronc dépouillé, nous roulons dans l'espace
Et nous sentons vivant dans l'être qui s'efface
L'horrible attraction du gouffre et de la mort (1).

Ainsi chantait Mme Adine Riom, l'écrivain sincère et délicat dont la Société Académique déplore aujourd'hui la perte. Il semble que, depuis quelque temps déjà, Mme Riom avait comme le pressentiment de sa fin prochaine. Cependant, lorsqu'en 1895, je vous communiquais une étude sur les « *Adieux* », la dernière œuvre qu'elle devait faire paraître, malgré le titre attristant qu'elle avait choisi pour ce volume, je vous faisais part de mon espoir de la conserver encore

(1) *Les Adieux.*

pendant de longues années parmi nous. — La mort, qui frappe au hasard, devait bientôt dissiper nos illusions, en enlevant à l'affection de sa famille et à notre respectueuse admiration notre éminente Sociétaire.

Depuis longtemps, Mme Riom, sous les pseudonymes de Comte de Saint-Jean et de Louise d'Isole, s'était acquis, à juste titre, particulièrement en Bretagne, la réputation d'un poète inspiré. Bien des jours se sont écoulés depuis que, pour la première fois, jentendis proclamer le nom de Louise d'Isole. J'avais vingt ans alors, c'était au théâtre de la Renaissance, lors de la distribution des prix d'un concours que la société « *La Pomme* » avait organisé à Nantes, concours auquel mon ami, M. Caillé, avait pris part et où il obtint une première médaille pour son charmant sonnet sur Elisa Mercœur. — Louise d'Isole avait présenté une pièce sur le Mont-Saint-Michel ; elle remportait un prix, et Charles Monselet, notre compatriote, faisait l'éloge de son talent.

Depuis, j'eus souvent l'occasion de lire ses vers tout remplis de passion ardente et de foi exaltée. A chaque lecture, il me semblait entendre comme un écho de la plainte éternelle de l'Océan, et ses poésies exhalaient un parfum de landes et de bruyères en fleur.

Je vous ai dit, Messieurs, tout le bien que je pensais de son volume des » *Adieux* », édité en 1895, dont Eugène Manuel avait écrit la préface (1). Je ne puis, après des maîtres tels que Jules Janin, Pitre Chevalier, Saint-René Tallendier, Henri de Bornier, Philippe Dauriac, Claveau, J. Levallois, Emile Blémont, Blanchemain, pour ne citer que ceux-là, faire ici l'éloge des œuvres de notre regrettée Sociétaire. *Le Journal de l'Instruction publique, La Gazette rose, Le Monde illustré, La Revue contempo-*

(1) *Annales de la Société Académique*, 1895.

raine, L'Almanach de la Littérature, du Théâtre et des Beaux-Arts, La Revue des Deux-Mondes, Le Moniteur, Le Correspondant, Le Rappel, Le Nord, La Revue britannique, Le Monde ont, dans des articles élogieux, consacré le talent de notre muse nantaise (1).

C'était du pseudonyme de Comte de Saint-Jean qu'elle signait les premières œuvres qu'elle adressait à divers écrivains célèbres. Et, souvent, le confident ne parvenait pas à deviner que ces vers énergiques et sonores émanaient d'une plume féminine, et que les idées ardentes ou généreuses qu'ils exprimaient étaient nées dans un cerveau de femme. On raconte même qu'un Révérend Père, avec lequel correspondait le Comte de Saint-Jean, vint à Nantes, dans le but de connaître ce poète. Ce fut Mme Riom qui le reçut dans son charmant salon carré du boulevard Delorme. La surprise du Révérend fut telle qu'il fut longtemps, dit-on, à lui pardonner de l'avoir trompé sur son état-civil.

En même temps, Louise d'Isole éditait des poésies dans lesquelles vibraient ou la croyance et la foi du pays celtique, ou la plainte d'une âme passionnée et chaste, dans des élégies comparables à celles de Mme Desbordes-Valmore.

Ce ne fut que plus tard, lorsque le Comte de Saint-Jean et Louise d'Isole eurent atteint une certaine célébrité, lorsque Mme Riom fut devenue veuve et grand'mère, que notre poète consentit à sortir enfin de son obscurité volontaire et à faire paraître ses œuvres sous son vrai nom. Je laisse ici la parole à Eugène Manuel, dans un passage de sa préface des « *Adieux* ».

« Un jour, enfin, Mme Riom se fit connaître et prit au
» grand jour le nom sous lequel vivront ses vers. C'est assez
» tardivement que nous vîmes pour la première fois à Paris

(1) *Le Salon de Mme Riom,* par M. Dominique Caillé.

» et que je reçus la visite de l'intelligente et aimable femme
» que Lamartine et Victor Hugo avaient saluée poète, dont
» Montalembert, le P. Gratry et d'autres illustres person-
» nages avaient apprécié le noble et religieux talent, et que,
» Eugène Loudun, après la lecture du volume « *Passion* »,
» avait appelée une « *Sapho baptisée* ».

» Quand Mme Riom se décida à revendiquer pour elle des
» succès dont elle n'avait joui que sous des masques d'em-
» prunt, elle était veuve et grand'mère. Les cheveux gris, la
» taille petite et frêle, la physionomie à la fois énergique et
» fine, le regard pénétrant, mais l'allure timide et réservée,
» telle je la vis à cette première rencontre, telle elle est
» restée. Elle semblait se retirer, se confiner en elle-même,
» se dérober encore aux éloges, quand elle ne pouvait plus
» se soustraire à la notoriété. Mais quand elle prenait
» confiance, quand elle sentait la sympathie autour d'elle,
» quand elle se hasardait à lire ses vers, c'était la vie, la
» chaleur et l'enthousiasme. »

Telle elle était alors, telle l'a reproduite le ciseau d'Alfred Caravaniez.

Les palmes académiques étaient venues, entre temps, couronner sa carrière d'écrivain et la Société des Gens de Lettres l'avait admise au nombre de ses membres. Mais les succès qu'elle obtint la laissèrent sans vanité ; elle sut demeurer simple et bonne ; sa porte était toujours grande ouverte aux amis des lettres, et jamais elle ne refusait un conseil ou un encouragement.

Dans le « *Salon de Mme Riom* », M. Dominique Caillé nous a initiés aux soirées délicieuses passées en sa compagnie. Dans ce salon d'autrefois, tous les écrivains de notre province et plusieurs hommes célèbres de Paris : MM. le vicomte de la Villemarqué, de l'Institut ; Eugène Manuel, Joseph Rousse, Emile Péhant, Robinot-Bertrand, Eugène Lambert, Olivier

Biou, l'abbé Pétard, Emile Oger, Frédéric Blin, Honoré Brontel, Louis Tiercelin, Louis Fréchette sont venus tour à tour écouter ses vers et réciter les leurs, charmés par sa grâce exquise et sa bonté.

A côté de Brizeux, d'Elisa Mercœur et de Boulay-Paty, Mme Riom aura sa place au panthéon de la poésie bretonne. Le poète dépose dans ses œuvres le meilleur de son âme ; en relisant ses vers, nous y trouverons, Messieurs, des exemples et des conseils, et son esprit sera toujours présent parmi nous.

Julien TYRION.

10 octobre 1899.

LE GÉNÉRAL
DE LA PAROISSE DE BATZ
1732-1738

PAR M. ORIEUX.

Compte rendu par M. Félix LIBAUDIÈRE.

Dans sa brochure : *Le Général de la paroisse de Batz, 1732-1738*, M. Orieux nous initie au fonctionnement de cette institution. Les trois communes actuelles du Croisic, de Batz et du Pouliguen ne formaient avant 1763 qu'une seule paroisse sous le nom de Batz et qui était administrée par deux Conseils élus : 1° la communauté de ville du Croisic et de la paroisse de Batz, qui avait dans ses attributions les travaux des ports du Pouliguen et du Croisic et la nomination du miseur ; 2° le général de la paroisse de Batz.

Le nom de *Général de la paroisse* s'appliquait à l'ensemble des habitants notables aussi bien qu'aux membres du Conseil réunis en assemblée. Les réunions comprenaient généralement une vingtaine de membres. Le nombre de ces réunions était variable. Il fut de dix-sept en 1733, de dix en 1734, de cinq seulement en 1735.

Le Général faisait administrer les affaires de la paroisse par deux *marguilliers* qui géraient les affaires de la paroisse conformément à la décision du *Général*. Ils s'occupaient des travaux et réparations à faire aux églises, aux presbytères et cimetières, ils réglaient les places des prêtres

de chœur souvent vacantes, donnaient leur avis sur les messes de fondation. Ils acceptaient les dons, les rentes en nature ou en argent ; ils louaient les biens fonciers, ils plaçaient l'argent en rentes non sans avoir fait appel à la concurrence pour obtenir un plus grand revenu. Ils représentaient la paroisse lorsqu'elle avait des procès. Au sortir de leur charge ils dressaient un inventaire des ornements des églises et le faisaient reconnaître de leurs successeurs.

La durée de leurs fonctions était de deux ans. Leur élection avait lieu le lendemain de Noël et les élus entraient en fonctions le 1er janvier. Ces fonctions toutes gratuites étaient loin d'être une sinécure, comme on peut s'en convaincre par l'historique que trace M. Orieux du *Général*.

Notre distingué collègue a compulsé le registre des délibérations que M. l'abbé Clénet, curé du Croisic, a mis à sa disposition, et nous empruntons à son travail quelques faits qui nous font assister à la vie de cette institution.

En 1731, les deux marguilliers, sur l'ordre du Général, dressent un état du temporel des églises de Saint-Guénolé de Batz et de Notre-Dame-de-Pitié du Croisic. Ce temporel, provenant de dons et d'acquisitions, consiste en 158 œillets de marais salants, représentant environ 12 hectares, 166 livres de rentes sur maisons, terre et jardins, 72 livres de rentes franchissables par 1,300 livres de capital, 2,800 livres à placer en rentes, 3 sillons de terre, 1 maison rue des Cordiers, 1/3 de logis et jardin, 1 jardin, 58 sillons de pré.

Le 8 février 1833, communication est faite par le premier marguillier au Général d'un mandement portant, entre autres prescriptions, le règlement des honoraires du clergé et des droits des fabriques du diocèse. Certaines de ces prescriptions étaient préjudiciables à la fabrique et le Général invita

le premier marguiller « à se donner l'honneur » d'écrire au seigneur évêque pour lui demander la liberté de suivre l'ancien usage.

Une demande de 3,259 livres 11 sous fut, en février 1736, adressée aux marguilliers par mandement des commissaires des Etats de Bretagne pour l'*imposition du dixième du revenu des biens ruraux de la paroisse*.

L'assemblée du *Général,* réunie le 26 février, décida que le maire syndic de la ville du Croisic et les commissaires nommés par la communauté procéderaient à la répartition du dixième selon l'usage et que le montant du rôle serait payé aux bureaux indiqués dans le mandement. On voit que le *Général* et la communauté étaient chargés de la perception des contributions levées au profit du Roi.

Ces deux corps avaient également la mission d'opérer la rentrée des impôts concernant la communauté et la paroisse.

La paroisse se trouvait créancière d'une somme de 2,866 livres 8 sous 6 deniers, par suite d'un emprunt contracté en 1702. Le Roi, par arrêt rendu en Conseil d'Etat, avait ordonné que la somme serait payée et avancée par le *miseur* sous forme d'emprunt sur les fonds de la ville et communauté et qu'elle serait remboursée en 1736 et 1737 par portions égales, au moyen d'une levée spéciale faite sur tous les habitants et propriétaires des maisons et héritages situés dans la ville du Croisic, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés. La communauté de ville que cette affaire concernait était invitée à nommer quatre anciens notables pour répartir ladite somme entre les contribuables, à faire vérifier les rôles et les rendre exécutoires par l'intendant et enfin à en faire opérer les recouvrements par des collecteurs de son choix.

Nous voyons le *Général,* le 15 juillet 1736, nommer pour une nouvelle période de neuf années l'organiste des églises de Batz et du Croisic, et le 25 novembre approuver, pour une durée de sept années, le marché concernant l'entretien et le rétablissement des tombes de l'église de Batz.

D'importantes réparations étaient devenues nécessaires à l'église de Batz et le *Général,* à la suite d'une ordonnance du 30 juin rendue par l'intendant de Bretagne, prend, le 12 août, une délibération dans laquelle il approuve le devis des travaux à exécuter pour la maçonnerie, le pavage, la charpente, la couverture, la plomberie, la menuiserie, le vitrage et qui montait à la somme de 23,050 livres. Les travaux furent portés à la connaissance des entrepreneurs par des publications et des affiches à Rennes, Nantes, Vannes, Le Croisic. Les concurrents durent être nombreux car le travail fut adjugé, avec un rabais de 32 °/₀, à un entrepreneur de Redon, soit pour la somme de 15,800 livres. Par arrêt du 26 mars 1737, le Roi approuva l'adjudication et ordonna que la somme de 15,800 livres serait imposée et levée sur tous les habitants et sur tous les propriétaires des biens fonds situés dans l'étendue de la paroisse. Pour se conformer aux stipulations de l'adjudication le Général désigna, le 19 mai, sept commissaires pour examiner les travaux et les matériaux et aussi sept *égailleurs* pour procéder à la répartition du rôle des contributions. Le 2 juin il fut procédé à la désignation de 22 collecteurs, 8 pour le Croisic, 12 pour Batz, 2 pour le Pouliguen, chargés de la perception de ces contributions. La surveillance des travaux fut très pénible. L'entrepreneur ne remplissait pas les conditions de son marché, les matériaux étaient de mauvaise qualité et les acomptes versés dépassaient la valeur des travaux exécutés. Lors de la nomination des nouveaux

marguilliers, le 26 décembre 1738, le Général n'était pas arrivé à en terminer avec ces difficultés.

M. Orieux en terminant rappelle que le *Général de la paroisse* fut, en 1790, remplacé par le *Conseil municipal de la commune,* et consacre quelques mots aux transformations qui suivirent au cours de ce siècle.

UNE QUESTION DE PRÉSÉANCE

POUR LA PROCESSION

DE LA FÊTE DIEU A NANTES

AU XVIII[e] SIÈCLE

DOCUMENT INÉDIT

Mis au jour et annoté par M. le baron Gaëtan de Wismes

Compte rendu par A. MAILCAILLOZ.

Messieurs,

M. le baron Gaëtan de Wismes a offert à notre Société une brochure par laquelle il met au jour un document inédit sur une question de préséance pour la procession de la Fête-Dieu à Nantes au XVIII[e] siècle. C'est un mémoire présenté au nom de l'Evêque de Nantes, plaidant contre le Procureur général de la Chambre des Comptes de Bretagne qui contestait à la juridiction épiscopale des reguaires le droit de suivre immédiatement le dais dans la procession de la Fête-Dieu.

Peut-être notre érudit concitoyen a-t-il mis quelque ironie dans la publication de cette pièce, à notre époque où, par respect de la théorie de la neutralité de l'Etat, les fonctionnaires mettent peu d'empressement à se disputer les préséances aux fêtes religieuses, surtout lorsqu'elles sont publiques. Cependant il ne s'avoue guidé que par le désir de contribuer à notre histoire locale, sur un point particulière-

ment intéressant, puisque la procession de la Fête-Dieu constitue, au dire même de M. Colombel, maire de Nantes en 1848, « la seule fête vraiment populaire que le passé ait » légué aux Nantais. »

Voici exactement en quoi, au XVIIIe siècle, consistait le débat :

L'évêque, portant le Saint-Sacrement, avait, depuis l'usage des processions de la Fête-Dieu, c'est-à-dire depuis 1400 environ, la coutume de faire suivre le dais par les officiers des reguaires, avec des torches et des panonceaux à ses armes. En 1602, la Chambre des Comptes de Bretagne assista pour la première fois en corps à cette cérémonie et prit immédiatement place après les officiers des reguaires; mais, en 1725, elle trouva mauvais cet usage et demanda qu'on exclût du cortège le greffier des reguaires, ne contestant point, d'ailleurs, « au sénéchal, à l'alloué, au lieutenant » et au procureur fiscal de cette juridiction l'usage et la » possession de suivre immédiatement le dais. » Un arrêt du Conseil du Roi du 8 mars 1727 débouta la Chambre des Comptes de ses prétentions. Mais elle interjeta appel au Parlement de Rennes, réclamant cette fois la préséance sur tous les officiers de l'évêque, et c'est sur cet appel qu'en 1754, Messire Pierre Mauclerc de la Muzanchère, conseiller du Roi, alors évêque de Nantes, lui fit notifier le mémoire que M. de Wismes nous fait connaître aujourd'hui.

M. Le Chapellier, avocat de M. de la Muzanchère, oppose aux officiers des Comptes une fin de non-recevoir, résultant de leur acquiescement tacite à l'usage depuis 1602 jusqu'en 1725 et de leur acquiescement exprès, sauf en ce qui concerne le greffier, depuis 1725 jusqu'en 1754. Il leur fait remarquer ensuite qu'ils plaident sans objet et sans intérêt, car l'évêque ne nie pas que « la Chambre des » Comptes doive avoir au vis-à-vis des officiers des reguaires,

» en tous temps, en tous lieux, en public, en particulier, les » prérogatives dues aux corps et aux membres des Compa- » gnies supérieures », mais il s'étonne que ses adversaires aient pu soupçonner, au profit des reguaires, « quelque » préséance honorifique dans un devoir qui se remplit avec » des signes manifestes de domesticité, ancien vestige de la » qualité de commensaux commune autrefois à tous les offi- » ciers des évêques. » Et, à l'appui de son dire, il fait remarquer que ceux-ci, à l'encontre des officiers des Comptes, « ne sont précédés ni suivis d'aucun huissier de leur tribunal, » ce qui fait voir que, dans le moment, ils ne sont point » en corps de juridiction » ; qu'aux reposoirs, ils n'ont d'autre appui que leurs torches de cire revêtues de panonceaux, alors que « Messieurs de la Chambre des Comptes » ne fléchissent le genou que sur des carreaux qui leur sont » préparés ». Enfin il se demande « quelle comparaison » peut être faite entre la marche pompeuse de Messieurs de » la Chambre des Comptes portant en main des branches » d'oranger et l'humble contenance des officiers des reguaires » avec leurs torches ».

Ces questions de préséance, qui avaient alors tant d'importance — il suffit, pour s'en convaincre, de lire Saint-Simon, par exemple — nous semblent, il faut bien l'avouer, un peu puériles aujourd'hui. Mais je me demande si, cette fois, sous son objet d'apparence futile, le procès dont nous avons l'une des pièces ne cachait pas un débat plus grave et portant jusqu'au fond même des institutions. Je me demande, en me reportant à l'histoire de notre droit français, s'il n'y avait point là un symptôme significatif de la lutte si vive entre les juridictions royales, représentées en l'espèce par la Chambre des Comptes et les juridictions ecclésiastiques et seigneuriales, dont les reguaires étaient un vestige et qui, après avoir été prédominantes quelques siècles auparavant,

tendaient, de jour en jour, à disparaître, sous l'action toujours plus puissante du pouvoir central. Et ainsi il me semble que l'évêque, plaidant contre les officiers des Comptes, pouvait bien lutter pour des prérogatives autrement graves qu'une simple question de préséance.

Mais ces points d'interrogation que je me pose, je n'ai ni le savoir ni la compétence nécessaires pour y répondre et ainsi j'en veux un peu à M. le baron de Wismes, si documenté sur nos anciens usages et notre histoire locale, de ne m'avoir pas mis à même de le faire en élargissant le débat et en commentant plus amplement le mémoire dont, trop modestement, il s'est fait simplement l'éditeur. Je voudrais qu'il nous eût expliqué exactement les attributions de cette juridiction des reguaires, qui est peu connue, tout au moins sous cette appellation, et que je pense, sans oser l'affirmer, être un vestige des institutions féodales, c'est-à-dire le tribunal seigneurial de l'évêque en tant que suzerain. Il y a là tout un chapitre de notre histoire politique et de notre histoire juridique qu'il eût été intéressant de nous faire connaître ou de nous rappeler à propos du mémoire publié.

J'aurais voulu encore autre chose, car en ces matières on devient vite exigeant et la passion du chercheur et du curieux de documents augmente à mesure qu'il tient en mains des éléments lui permettant de mieux préciser l'objet de ses recherches. J'aurais donc voulu connaître les autres pièces du procès, tout au moins l'assignation énonçant les prétentions de la Chambre des Comptes, dont je trouve la date (15 janvier 1754) dans la brochure de M. de Wismes, et la décision du Parlement de Rennes, qui dut clore le débat. Peut-être y aurions-nous trouvé le moyen de mieux comprendre l'importance des intérêts qui y étaient engagés.

Mais de ce que M. de Wismes ne nous a pas donné de suite de quoi rassasier toute notre curiosité, il ne s'ensuit

pas que nous ne devions pas le remercier de sa publication. Peut-être un jour éprouvera-t-il lui-même le besoin de la compléter; car, il n'est pas, nous le savons, de ceux qui se contentent de vues superficielles. Si l'intérêt que nous avons pris à l'objet de sa recherche pouvait être pour lui un motif de plus d'y persévérer, nous en serions fort heureux et ce sera, si vous le voulez bien, le vœu qu'au nom de la Société Académique je lui exprimerai en terminant.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR M. LE Dr KIRCHBERG

Par M. le Dr HERVOUËT, président.

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, un vide bien sensible s'est fait dans nos rangs. Je m'étais vainement flatté de passer cette année de présidence sans enregistrer une seule perte, et vous espériez, comme moi, que la Société Académique n'aurait pas de deuil à porter. La mort vient pourtant de nous visiter et elle a frappé, de surcroît, un de nos collègues les plus chers, les plus dignes et les plus aimés. Le docteur Kirchberg, qui a été très longtemps des nôtres, a succombé, le 14 avril dernier, à une longue maladie courageusement supportée.

Ceux d'entre vous qui ne comptent pas parmi les anciens de cette Société n'ont pas connu son assiduité aux séances. L'âge et la maladie le retenaient chez lui, le soir. Mais, jadis, il était un de nos membres les plus actifs. La Section de Médecine s'honorait de recevoir fréquemment ses communications et d'entendre sa discussion. Ce temps est loin déjà. Notre vieux maître était contraint de réserver et de concentrer toutes ses forces sur un objet principal, essentiel à ses yeux : le service hospitalier. M. Kirchberg, en effet, avait la passion de l'hôpital. Ce service passait avant tout. Nommé médecin des hôpitaux après un concours excellent et labo-

rieusement préparé, il donna à cette fonction si ardemment désirée le meilleur de lui-même. On peut dire que l'hôpital fut toute sa vie. Aucune considération ne pouvait l'en éloigner ; ni la fatigue, ni l'intérêt, ni les exigences de la clientèle ne l'auraient pu déterminer à abandonner son poste un seul jour. Pour lui, jamais de repos ni de trêve. De vacances il n'était jamais question. Renoncer à son service pendant un mois, c'eût été, dans son opinion, perdre pied, se priver du pain de l'intelligence, abandonner tout équilibre et choir dans les ténèbres. Il ne voulut jamais s'y exposer. Pour se consacrer ainsi, corps et âme, à l'hôpital, il fallait que sa passion pour l'étude clinique fût bien forte, car cette scientifique fréquentation lui avait coûté cher. Une piqûre anatomique, dont il fut victime dès la jeunesse, lui laissa pour toujours une santé précaire et presque misérable.

M. Kirchberg, en effet, comme on l'a déjà dit, aimait la médecine pour elle-même, pour l'étude, non pour le métier proprement dit, lequel en diminue singulièrement l'attrait, du moins quand il est compris d'une certaine façon. Il eût, certes, souscrit avec enthousiasme à cette proposition d'un de ses maîtres : la médecine sans l'étude est le dernier des métiers.

Il résista toujours aux sollicitations des gens du monde, quand on demandait son concours, sa présence, sa visite dans la matinée. De tels caprices l'indignaient et toujours il répondait : « Non, le matin je suis à l'hôpital ! » Ce n'était pas, je pense, le moyen de faire fortune ni d'enflammer l'admiration de la haute badauderie. Le médecin qui étudie est, sans doute, un ignorant, car, s'il n'était pas un ignorant, il n'aurait pas besoin d'étudier. Aussi, la grande clientèle préféra-t-elle souvent à Kirchberg, le studieux, le consciencieux, certains médecins qui ne méritaient pas les mêmes épithètes, mais qui avaient conçu leur diagnostic et préparé

leur traitement avant même d'entrer chez leur client et qui surtout avaient le grand mérite d'obéir au premier coup de sonnette.

Vous le comprendrez donc : quand il fut atteint par la limite d'âge et obligé de quitter l'Hôtel-Dieu, sa douleur fut profonde, inconsolable. Je suis resté convaincu qu'un tel chagrin avait porté un coup funeste à cette santé chancelante.

Notre regretté collègue s'était adonné particulièrement à la thérapeutique. C'était un croyant, ce n'était pas pour cela un naïf. Mais sa foi dans la thérapeutique était une ressource, un réconfort pour les pauvres malades. Aucune déconvenue ne le rebutait. Les maladies les plus incurables ne le trouvaient jamais désarmé ; il le croyait du moins. Vous en aurez une idée quand je vous apprendrai que jusqu'à la fin de sa vie laborieuse il chercha, sans défaillance, le traitement spécifique de la phtisie pulmonaire. Comme savant et comme philanthrope, il souffrait d'assister à la lente agonie des nombreux tuberculeux confiés à ses soins. Sa souffrance ne lui ôtait pas l'espoir. La prévision d'une découverte, d'une trouvaille heureuse hantait son esprit. Le remède éventuel de la tuberculose n'était pas chez lui le sujet d'un simple rêve. C'était comme une étoile conductrice qui brillait toujours à son horizon. Et il travaillait à sa réalisation. C'était pour lui le devoir, devoir ingrat et difficile dans le milieu où il le pratiquait. Il ne pouvait pas ignorer que le phtisique pauvre ne peut guérir. Dès lors que le moyen direct, le spécifique, n'est pas trouvé, il est impossible de sauver le tuberculeux pauvre, pour la raison simple qu'une hygiène coûteuse peut seule disputer un poitrinaire à la mort. Malgré tous ces graves motifs, il ne se laissa pénétrer ni par le découragement, ni même par le scepticisme.

Cependant il mourut avant d'avoir seulement entrevu

l'ombre d'un succès libérateur, avant de toucher la moindre récompense de tant d'efforts méritoires. Il n'a pu éloigner le cauchemar de l'éternel phtisique qui encombre les asiles et marche sans relâche à la consomption fatale.

S'il n'a pas trouvé de ce côté de compensation à ses peines, il a été plus heureux de certains côtés. Il ne s'est pas attaché à la seule tuberculose. Il s'est intéressé à d'autres misères humaines, et si vous vous donnez la peine de feuilleter la collection du *Journal de Médecine de l'Ouest* et de la *Gazette médicale de Nantes,* vous trouverez des documents émanés de lui, toujours consciencieusement élaborés, sur des sujets d'importance et de nature diverses. Je ne puis les analyser ici. Ils sont trop nombreux et d'une technicité trop particulière. Je dois, néanmoins, indiquer la ligne générale suivie par l'auteur, l'objectif principal et le but essentiel visé par lui ; c'est toujours l'action thérapeutique ; il ne la perd pas de vue. Il veut guérir. Si intéressante que soit l'observation médicale, elle demeure incomplète à ses yeux si elle se trouve dépourvue de sanction. Et depuis ses travaux sur la fièvre typhoïde jusqu'à son remarquable mémoire sur le Béribéri, dont il eut la bonne fortune d'étudier une série de cas, il n'a point oublié le traitement, la médication soignée, soigneuse, complète, parfois complexe, dût-il être accusé de verser dans la polypharmacie.

Comme médecin, je n'ai pas toujours eu l'honneur de partager ses idées ; j'ai eu parfois celui de rompre des lances avec lui. J'ai toujours rencontré chez un tel partenaire la bonne foi, la sincérité, la courtoisie, la bonne volonté.... Tous, nous connaissions son culte de l'honneur professionnel dont il était le parfait modèle. Sa conduite fut constamment parfaite, inattaquable. Il mettait de véritables raffinements dans ses observances déontologiques. Je souhaite

aux nouvelles générations médicales de le choisir pour exemple : tout le monde y gagnera.

Quant à nous, les survivants, qui l'avons vu à l'œuvre et qui, grâce au privilège de l'âge, avons pu observer bien des hommes et bien des choses, nous nous contentons de faire des comparaisons : elles sont à son honneur. Et la mort de cet homme de bien, dans notre sentiment sincère, nous apparaît comme une grande perte pour notre Société et pour notre ville.

NOTICE NÉCROLOGIQUE
SUR M. MOREL

PAR M. LE Dr HERVOUËT, PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'année de ma présidence se trouve marquée par des deuils successifs et, malgré que la superstition ne me touche guère, je souffre intimement d'avoir été choisi pour vous représenter, coup sur coup, à des séances d'adieux ou à des solennités funèbres. Il semble que la naissance de notre deuxième siècle se présente mal et qu'il eût fallu des mains plus habiles pour lui assurer l'existence. — Nous avons déjà perdu Kirchberg, un de nos vieux et fidèles amis. Nous avons perdu depuis l'excellent collègne qu'était M. Ch. Morel, sans compter les autres notables dont on vous parlera tout à l'heure.

Vous avez tous connu M. Morel, et tous, vous l'avez apprécié, parce qu'il n'était pas, pour la Société Académique, un membre ordinaire, inscrit pour la forme sur le tableau.

Il a fait partie de notre Société depuis bien longtemps, d'une manière active, et sa collaboration a été d'emblée et toujours d'une cordialité et d'une conviction particulières.

M. Morel aimait les lettres et les lettrés. Arrivé à Nantes, pour s'y reposer, après une honorable carrière universitaire, il n'hésita point à s'associer à vous. Il avait compris bien vite que votre groupe représentait dans cette ville la meil-

leure compagnie intellectuelle, pour ne pas dire la seule. Donc, il s'y associa avec empressement et vous avez vu bientôt qu'une adhésion, de sa part, n'était pas une formalité banale. Il eut, depuis lors, deux foyers : sa famille et la vôtre. Mais on ne le vit nulle part ailleurs.

Quand on le rencontrait en ville, c'était sur le chemin qui conduit du passage Saint-Yves à la rue Suffren.

Quand nous venions ici, nous étions sûr de le rencontrer dans cette salle de lecture qu'il affectionnait. Là, nous avions le plaisir d'entendre son aimable causerie, d'une courtoisie constante, toujours remplie de souvenirs intéressants et d'instructives anecdotes.

Vous avez bien fait, vous avez fait de lui un Président.

Vous le lui deviez. Son autorité, en effet, s'imposait. Son zèle pour nos intérêts ne se lassait jamais et, alors même qu'il n'avait pas chez nous de titre officiel, il se dépensait de toute façon pour être utile à la Société Académique.

Il avait l'initiative, l'amour du bien, l'enthousiasme, au besoin, et, malgré son âge, le feu sacré.

Messieurs, je n'hésite pas à le reconnaître et vous serez de mon avis, si nous avions tous le zèle, la bonne volonté, le dévouement que M. Morel a dépensés pour cette Société, l'avenir de l'Académie nantaise ne serait jamais en péril.

Il ne suffit pas d'avoir le talent, il faut aussi la volonté. Aussi, en adressant à cette chère mémoire un dernier hommage, je demande la permission de vous donner en exemple notre digne et vénéré collègue, M. Ch. Morel.

1° CHATEAUBRIANT, LA VILLE, LES CHATEAUX ET LES ÉGLISES

2° LA RENAISSANCE ANGEVINE

Par M. Joseph CHAPRON

Membre correspondant de la Société Académique.

COMPTE RENDU PAR M. GLOTIN

Messieurs,

Vous m'avez chargé de rendre compte dé deux ouvrages de M. Chapron.

Le premier a pour titre : *Châteaubriant, la ville, les châteaux et les églises.*

C'est surtout la description des châteaux que fait M. Chapron : il y consacre près de 80 pages de son travail, étudiant d'abord le vieux château avec son donjon, sa chapelle, son logis et ensuite le château de la Renaissance dans ses diverses parties. C'est une monographie très complète, très savante et très documentée, utile non seulement pour les touristes, mais encore pour les archéologues et les artistes. Entre temps, il donne la liste des seigneurs et des châtelains. Dans cette partie, il a résumé la liste donnée par du Laurens de la Barre dans sa monographie sur Châteaubriant et ses barons ; cette partie historique aurait gagné à être plus développée. Je sais bien que cette histoire complète a été déjà faite par M. l'abbé Goudé et que notre collègue n'aurait pu, sans doute, trouver du nouveau.

Trop brève aussi, selon moi, la partie relative à la ville et aux églises : elle ne comprend pas 30 pages. L'église de

Saint-Nicolas est récente, mais celle de Béré est ancienne : son histoire et celle du monastère qui la touchait auraient pu être détaillés avec avantage.

Mais c'est le château qui attirait surtout M. Chapron et il a donné des détails nouveaux et intéressants sur ce monument, qui mériterait une restauration complète. Hélas ! en certaines parties, ce sont de véritables ruines, et il faut espérer que le travail de M. Chapron stimulera les autorités compétentes et hâtera cette restauration.

Dans cette partie de son étude, M. Chapron montre d'une façon remarquable ses connaissances en archéologie et en architecture et ses goûts artistiques. L'autre travail qu'il nous a communiqué, sur la *Renaissance angevine,* achève de prouver que notre collègue, dont nous avons souvent apprécié et conservé les œuvres poétiques, est aussi un artiste.

Mes connaissances en architecture étant très restreintes et ne me permettant pas d'apprécier à sa juste valeur l'œuvre de M. Chapron, j'ai communiqué sa monographie sur la *Renaissance angevine* à un élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts et je me contente de vous donner son appréciation, tout à fait favorable à notre collègue :

« L'auteur a eu pour l'aider un très bon guide dans l'ouvrage si connu et si justement estimé de Léon Palustre : *La Renaissance en France,* mais il s'est bien gardé de le suivre servilement, non plus que les travaux antérieurs. Le style clair et précis, l'emploi des mots techniques font de la monographie de M. Chapron un ouvrage à consulter, où l'on trouvera d'utiles et précieux renseignements.

» Le titre est peut-être un peu trop général : quelques monuments en l'ancien Anjou, de peu d'importance, il est vrai, mais datant du XVIe siècle, ont été omis, car il ne faut pas oublier que l'ancien Anjou s'étendait jusqu'au delà

de Loudun. D'autre part, l'auteur a ajouté à son travail la description de l'église et du château d'Ancenis, ville qui a toujours fait partie du pays nantais et par là même dépendant de la province de Bretagne.

» Il faut regretter que M. Chapron n'ait étudié que la seconde renaissance, c'est-à-dire les œuvres contemporaines de François Ier et de ses successeurs. Il semble oublier qu'en France le mouvement artistique a commencé dès la fin du XVe siècle et que, sous Charles VIII et Louis XII, nous avons eu une série d'artistes dont les œuvres forment ce que l'on nomme la première renaissance, plus riche et plus féconde peut-être que la seconde et surtout plus conforme à nos traditions nationales. En Anjou, on peut faire remonter cette première renaissance au temps du bon roi René, trop décrié par Palustre. Il est à souhaiter que M. Chapron complète son travail par l'étude de cette époque, dont les œuvres, d'un charme si pénétrant, offrent à l'archéologue comme à l'artiste un puissant intérêt : les tapisseries, broderies et miniatures de cette époque devraient, en particulier, attirer l'attention de M. Chapron. Il serait aussi fort curieux de comparer l'action artistique du roi René en Anjou et en Provence.

» Deux reproches peuvent être adressés à l'auteur. C'est tout d'abord son trop profond mépris pour le siècle de Mansart et de Lebrun : quoi qu'il en dise, Versailles et les Invalides sont loin d'être des cubes de pierres, et l'impression qu'ils donnent, pour être différente de celle des châteaux de la Renaissance, n'en est pas moins profondément intense. Ce serait en art un énorme contresens si le siècle de la Majesté avait produit les mêmes œuvres que celui des fêtes du Drap d'Or et des guerres d'Italie, et un véritable artiste doit savoir comprendre et goûter tous les genres d'impressions.

» Le second reproche est d'avoir trop peu étudié le château de Serrant, que les très habiles et très sûres restaurations de M. Lucien Magne ont rendu à sa splendeur primitive. Il semble que l'auteur n'ait pas vu combien le rétablissement des galeries, des lucarnes et des toits aigus du XVI[e] siècle, ainsi que l'habile et original arrangement du pont jeté sur les fossés, avaient transfiguré ce monument.

» Enfin un troisième reproche s'adresse non plus à l'auteur, mais à l'éditeur. Il est regrettable que certaines gravures, étrangères au texte et prises dans l'ouvrage de Palustre, aient été ajoutées sans que le besoin s'en fît sentir.

» Cette monographie n'en reste pas moins un travail excellent ; c'est l'œuvre d'un homme de goût qui a subi le charme des monuments qu'il décrit. »

Cette appréciation du travail de notre collègue, émanant d'une personne compétente, ne saurait être plus flatteuse et je ne veux rien y ajouter.

LE RÊVE DE JEAN

Par Mme Maurice SIBILLE

Illustrations de SIMONAIRE

Bibliothèque de l'Education maternelle. — Paris. — MAY, éditeur, 9 et 11, rue Saint-Benoist. — 1898.

COMPTE RENDU PAR M. DOMINIQUE CAILLÉ.

Mme Maurice Sibille vient de publier, sous le titre *Le Rêve de Jean,* un roman illustré par Simonaire. En voici le sujet : La veuve Bernard est ruinée par la mort de son mari, qui a péri dans un naufrage huit jours après l'échéance de l'assurance de son navire, qui n'a pas été renouvelée. Une hypothèque de 30,000 francs grève la ferme de l'Auberdière, où elle habite près de Saint-Nazaire. Le prêteur, à la suite de pourparlers, consent à ne rien réclamer si on lui abandonne la ferme immédiatement, et, de plus, s'engage à garder la ferme pendant trois ans, de manière à permettre à la famille Bernard de rentrer en sa possession si elle peut lui payer 30,000 francs d'ici cette époque. On est au 15 novembre 1894. *Le Rêve de Jean,* le fils aîné de la veuve Bernard, âgé de 13 ans, est de parvenir à gagner les 30,000 francs avant le 15 novembre 1897 et de faire revenir sa mère dans la ferme qu'elle est obligée d'abandonner; dans ce but, il veut aller chercher fortune au pays de l'or.

Mme Bernard se met à travailler dans la lingerie pour faire

vivre sa petite famille, qui se compose de Jean, l'aîné de deux petits garçons et d'une petite fille. Jean va porter le linge aux pratiques de sa mère, et c'est pendant une de ses courses qu'il sauve le fils de M. de Saint-André, riche planteur de la Martinique, venu en France pour le rétablissement de la santé de sa femme. Il lui demande pour récompense de l'aider à parvenir au pays de l'or. Justement, Domingo, le le régisseur de M. de Saint-André à la Martinique, est appelé en Guyane par la maladie de son frère, riche propriétaire du placer *Pas trop tôt,* au pied mont Lorquen. M. de Saint-André part pour la Martinique et emmène Jean qui, pendant la traversée, voit des exorcets, ou poissons volants, s'abattre sur le pont du navire et jouit du spectacle de la mer phosphorescente. Il visite la Guadeloupe et aperçoit son volcan de la Soufrière, puis la Martinique, et fait connaissance avec les beautés de la nature et les mœurs bizarres des nègres et des créoles.

Il rencontre tour à tour l'oiseau mouche, qu'un nègre abat avec une sarbacane, l'araignée Matoutou, dont la piqûre provoque une fièvre violente, et le serpent trigonocéphale, dont la blessure est mortelle. Puis il s'embarque pour la Guyane sur un voilier, avec Domingo, qui va rejoindre son frère malade, et assiste à la pêche d'un requin auquel on coupe la queue pour l'empêcher de nuire. Le navire qu'il monte périt dans un naufrage. Après avoir été ballotté par les flots, il est jeté seul évanoui à la côte, où il est recueilli par une tribu des Roncouyennes, qui se rendent précisément près du placer du frère de Domingo, après avoir terminé leurs affaires à Cayenne. Jean les accompagne et est témoin des coutumes des naturels de cette tribu, qui se teignent avec le fruit de Roucou. Il monte dans leurs pirogues, assiste à leurs pêches et à leurs repas. Il fait la rencontre d'un forçat échappé du bagne de Cayenne, qui a été mordu

par un vampire, sorte de chauve-souris, et celle d'un caïman, d'un tapir et d'un aï ou mouton paresseux. Il se parfume de liqueur d'ambrette qui, par son odeur musquée, éloigne les tigres et les jaguars. La nuit, dans la forêt, les bruits les plus étranges se succèdent à son oreille : un crapaud imite le forgeron battant le fer, un oiseau pousse des cris qui ressemblent à des appels désespérés, un autre frappe de son bec le tronc sonore d'un arbre aussi fortement que pourrait le faire un bucheron avec sa cognée, les singes hurleurs font leur tapage. Que sais-je ! Le jour, il goûte aux fruits de l'arbre aux jaunes d'œufs et se désaltère à l'arbre à lait et à la liane qui fournit l'eau. Puis il passe plusieurs jours dans la tribu des Roucouyennes, qui s'arrachent les cils des yeux pour y voir plus clair, qui guérissent la morsure du serpent et savent endormir les poissons d'une crique ; il assiste à leurs fêtes étranges et aux ravages de la fourmi manioc, qui nécessite l'intervention du playe ou sorcier de la tribu. Enfin il se rend au placer de *Pas trop tôt,* où il trouve le frère de son ami Domingo, qui, par égard pour le parent dont il pleure la perte, l'emploie dans son exploitation et lui enseigne comment, après avoir obtenu un permis, on prospecte un terrain, c'est-à-dire comment on le fouille et on l'étudie pour savoir s'il contient de l'or et comment ensuite, après avoir obtenu la concession de ce terrain où on a reconnu la présence du précieux métal, on se met à l'exploiter. Bientôt le maître du placer meurt et laisse par testament à Jean, pour lequel il s'est pris d'amitié, une somme de 100,000 fr. Celui-ci, après l'enterrement de son bienfaiteur, s'empresse de gagner Cayenne et de prendre le paquebot pour la France. Il arrive devant Saint-Nazaire le 14 novembre 1897 et le délai pour pouvoir rentrer en possession de l'Auberdière expire le 15. Mais, après la visite sanitaire, le pavillon jaune est planté sur le

navire, auquel il est interdit de pénétrer avant cinq jours dans le port de Saint-Nazaire, parce qu'il a fait escale à la Martinique, où régnait la fièvre jaune. Jean se désespère. Il débarque enfin. Trop tard, sans doute. Non pas. Le contrat accordant trois ans pour acquitter les hypothèques de l'Auberdière a été signé le 20 seulement par le prêteur. Jean paye les 30,000 francs, et sa mère et ses frères et sœurs reviennent à l'Auberdière. Il rentre avec eux à l'ancien logis paternel, y demeure quelque temps, puis s'engage dans l'infanterie de marine pour servir la France et gagner les galons d'officier.

Comme on le voit par ce rapide aperçu, le livre de Mme Sibille est un roman à la façon de ceux de notre compatriote Jules Verne. Sa fin a même une certaine analogie avec celle du *Tour du monde en quatre-vingts jours,* qui repose aussi sur une erreur de date et où tout réussit aussi au moment où l'on croit tout perdu. Ce roman est bien à sa place dans la *Bibliothèque de l'éducation maternelle* dont il fait partie, car, instructif, amusant, bien écrit, il ne donne que de bonnes leçons d'énergie, de courage, de piété filiale et de patriotisme.

D. CAILLÉ.

SITUATION DU VIGNOBLE
DE LA LOIRE-INFÉRIEURE EN 1899

Par A. Andouard,
Vice-Président du Comité d'études et de vigilance.

Le coup-d'œil d'ensemble que l'on peut jeter sur notre vignoble, en ce moment, ne fait que confirmer les inquiétudes croissantes manifestées chaque année au sein du Comité d'études et de vigilance.

Six nouvelles communes envahies par le phylloxera et près de 800 hectares compromis par lui dans l'espace d'un an : telles sont les constatations douloureuses relevées par le Service phylloxérique, sans qu'on puisse garantir que la réalité ne soit pas encore plus affligeante que les apparences.

Il résulte de cette extension considérable du mal, que notre vignoble est réduit, en vignes saines ou paraissant telles, à un peu moins de la moitié de ce qu'il était avant l'invasion. Nous avons à nous rendre compte de la part qui revient à chacun de ses ennemis, pendant le dernier exercice, dans cet amoindrissement continu.

I. — *Parasites animaux.*

Parasites divers. — Toute la pléiade de ce groupe a donné cette année contre la vigne, avec une ardeur en harmonie avec celle du soleil. Les Coléoptères et les Lépidoptères, qui vivent à ses dépens, ont fait preuve d'une fécondité exceptionnelle autant que regrettable, la Pyrale en tête.

Cependant, la *Cochylis* n'a exercé de ravages sensibles qu'à la suite de son éclosion du printemps ; celle de l'été n'a pas eu d'importance.

Les autres insectes se sont multipliés à l'envi, particulièrement celui qui détermine l'érinose. Les premières

feuilles étaient à peine développées, qu'elles se couvraient des bosselures caractéristiques de la piqûre du *Phytocoptes vitis*. Comme presque toujours, l'alarme fut grande au premier moment, dans certains vignobles, et le dommage peu important.

Phylloxera. — C'est toujours le seul adversaire vraiment redoutable, et il l'est d'autant plus aujourd'hui qu'il a plus étendu son empire. Je viens de dire quelle est, cette année, l'importance de ses conquêtes ; en voici la justification :

Territoires nouvellement envahis.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Ligné	10	Report	38
Mésanger	5	Rouxière (La)	5
Montrelais	1	Saint-Géréon	3
Mouzeil	10	Saint-Mars-la-Jaille	2
Oudon	3	Teillé	15
Pannecé	10	Varades	6
A reporter	38	Total	70

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Petit-Mars	5h
Saint-Mars-du-Désert	10
Touches (Les)	10
Total	25h

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Aigrefeuille	10	Report	55
Basse-Goulaine	10	Bouguenais	10
Bignon (Le)	5	Brains	15
Boissière (La)	10	Carquefou	5
Bouaye	20	Chapelle-sur-Erdre (La)	5
A reporter	55	A reporter	90

Communes.	Hectares.
Report.....	55
Châteauthébaud...........	20
Chevrolière (La)..........	5
Clisson..................	10
Gorges..................	10
Haute-Goulaine...........	10
Landreau (Le)............	10
Legé....................	10
Limouzinière (La).........	5
Loroux-Bottereau (Le).....	20
Maisdon.................	10
Mauves..................	10
Orvault.................	1
Pallet (Le)..............	10
Planche (La).............	5
Pont-Saint-Martin.........	10
Regrippière (La).........	10
Remaudière (La)..........	15
Remouillé...............	10
Saint-Aignan.............	5
Saint-Colombin...........	5
Saint-Etienne-de-Corcoué...	5
A reporter....	251

Communes.	Hectares.
Report.....	251
Saint-Fiacre..............	10
Saint-Herblain............	10
Saint-Hilaire-du-Bois......	10
Saint-Jean-de-Corcoué....	10
Saint-Julien-de-Concelles...	5
Saint-Léger..............	10
Saint-Lumine-de-Clisson....	5
Saint-Lumine-de-Coutais...	10
Saint-Mars-de-Coutais.....	10
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.	15
Saint-Sébastien...........	15
Sainte-Luce..............	10
Sautron.................	5
Sorinières (Les)..........	5
Sucé....................	15
Thouaré.................	10
Touvois.................	5
Treillères...............	5
Vallet..................	70
Vertou..................	15
Vieillevigne.............	10
Total......	586

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Communes.	Hectares.
Arthon.................	4
Bernerie (La)............	4
Bourgneuf..............	6
Chauvé.................	6
Cheix..................	2
Frossay................	2
Montagne (La)...........	5
Pellerin (Le)............	5
Pornic.................	1
Port-Saint-Père.........	10
A reporter.....	45

Communes.	Hectares.
Report....	45
Rouans..................	10
Saint-Hilaire-de-Chaléons..	5
Saint-Jean-de-Boiseau.....	5
Saint-Père-en-Retz........	4
Saint-Viaud..............	1
Sainte-Marie.............	2
Sainte-Pazanne...........	10
Vue....................	2
Total......	84

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE.

Cordemais	1h	Saint-Nazaire	1
Couëron	5	Vigneux	2
Donges	5		
Escoublac	3	Total	17h

Pour modérer la propagation du phylloxera, plusieurs Syndicats et de nombreux propriétaires n'appartenant à aucune association ont eu recours, comme d'habitude, au sulfure de carbone. Cet insecticide a été employé sur une superficie à peu près semblable à celle qui a été sulfurée en 1898, c'est-à-dire sur environ 105 hectares.

Les Syndicats et les Sociétés viticoles, qui mènent toujours la lutte contre le phylloxera, sont les mêmes que l'an dernier, à peu près sans changement, en tant que nombre d'adhérents et, par suite, comme ressources financières.

Syndicats communaux.	Superficie syndiquée.	Adhérents	Cotisations.
Pont-Saint-Martin	28h 68a »	10	286f 80
Saint-Aignan	59 26 30	32	592 63
Saint-Etienne-de-Corcoué	21 87 »	10	128 22
Sociétés viticoles.			
Clisson	—	55	550 »
Le Landreau	—	125	500 »
Saint-Julien-de-Concelles	—	312	1.560 »
Vertou (Comice)	—	800	3.500 »
Totaux		1.344	7.117f 65

II. — *Parasites végétaux.*

Les champignons parasites de la vigne n'ont pas trouvé, cette année, des conditions climatologiques très favorables à leur développement. Cependant, ils ont tous fait acte de présence constante dans le vignoble.

Le *Mildiou* est resté latent pendant tout le printemps et

la première partie de l'été. A la suite des brouillards et des orages qui ont marqué les mois de juillet et d'août, il s'est brusquement révélé de tous les côtés, par une altération des feuilles très généralisée sur chacun des ceps attaqués, mais n'envahissant guère que les marges du limbe. Le mal n'a pas été considérable, grâce à la chaleur intense et persistante du soleil. Il a démontré seulement, une fois de plus, qu'il n'y a jamais à se relâcher des précautions nécessaires contre ce champignon. La moindre négligence à cet égard peut être payée de la perte de la récolte, sans parler de la diminution de qualité des sarments. C'est ce qui est encore arrivé aux récalcitrants toujours trop nombreux, qui se sont fiés de nouveau à la sécheresse pour préserver leurs vignes.

Les traitements préventifs sont suffisamment bien établis aujourd'hui pour donner toute sécurité à ceux qui les exécutent à temps. Notons, toutefois, que l'usage des bouillies à poudre unique prend peut-être un développement trop grand. Ces poudres ne sont pas si aisées à délayer qu'on le croit. En outre, elles sont plus coûteuses que les autres et, pour ce motif, on les ménage, souvent même sur la recommandation du vendeur, qui pense dissimuler ainsi leur cherté relative. De là des insuccès encore assez fréquents.

L'*Oïdium* s'était borné, jusqu'à présent, à dessécher nos raisins rouges. Depuis quelque temps il attaque aussi nos raisins blancs. On l'a trouvé, l'été dernier, sur le gros-plant, comme sur le pineau et sur le muscadet, dans beaucoup de clos. Si cette prise de possession se maintient, et c'est à craindre, nous compterons un ennemi de plus à combattre, dorénavant.

Rien de sérieux à reprocher à l'*Anthracnose* cette fois. Il a imprimé son passage à travers plus d'une vigne, mais sans causer de dommage appréciable.

Le *Pourridié* a été plus nuisible dans les plantations

nouvelles. M. Fontaine a constaté qu'il émanait souvent de terrains trop longtemps cultivés en pépinières, ce qui est un réel danger pour les vignes américaines greffées.

L'inquiétude prématurée, répandue l'an pernier au sujet du *Black-Rot,* est un peu calmée maintenant. Ceux qui ont charge de surveiller le vignoble n'ont pas cessé pour cela de rechercher le nouveau parasite, surtout vers la frontière méridionale du département. Il n'a point été découvert, fort heureusement, car la chaude température de l'été eût été susceptible d'assurer son implantation dans la Loire-Inférieure.

III. — Pépinières de vignes américaines.

A. — Pépinières départementales.

Pépinière de Congrigoux. — Elle est très prospère. Elle a fourni, au printemps, indépendamment d'une forte proportion de plants racinés :

Riparia Gloire..........	6.500	boutures.
Rupestris du Lot.......	4.450	—
— Martin........	7.800	—
Aramon-Rupestris-Ganzin	20.650	—
Gamay-Couderc........	3.600	—
Total........	43.000	boutures.

De ce total, 47,575 boutures et plants racinés ont été livrés, au prix de 1 fr. le cent. Des sarments ont été réservés pour 15,000 greffes et 28,000 boutures ont été mises en pépinière, pour être transformées l'an prochain en plants racinés.

Cette année, le vent a soufflé violemment à Congrigoux, à plusieurs reprises, et il a fortement secoué les plantations. En second lieu, les gelées survenues à la fin de mars ont

beaucoup éprouvé le Riparia et l'Aramon-Rupestris. Malgré ces accidents, les vignes atteintes, soigneusement entretenues par M. Fontaine, ont végété avec vigueur et produiront une abondante moisson de sarments.

Pépinière d'Oudon. — La première en date, cette pépinière conserve son avance sur les autres et présente toujours un aspect des plus satisfaisant. Elle a produit au dernier exercice plus de 63,000 boutures, réparties comme il suit :

Riparias divers.........	31.587	boutures.
Rupestris divers........	19.380	—
Hybrides divers.........	8.085	—
Vialla.................	2.600	—
Solonis................	1.500	—
Total........	63.152	boutures.

Il en a été délivré 60,075, à 260 vignerons.

Le Solonis et le Vialla n'ont pas été recherchés, avec raison. Le Solonis faiblit sensiblement, à la pépinière, comme avant lui le Jacquez et le Noah. Ce dernier présente maintenant une tache phylloxérique très nette, qui achève de le juger.

Pépinière de l'orphelinat Le Ray. — Elle est plantée dans un terrain argilo-siliceux d'une fertilité moyenne, à sous-sol argileux compact. Elle couvre 6 hectares, dont 3 ont été plantés au printemps 1898 et le reste au mois d'avril 1899 avec les cépages suivants :

Rupestris du Lot................	4	hectares.
Riparia Gloire de Montpellier......	1	—
Rupestris Martin................	1/2	—
Aramon × Rupestris-Ganzin n° 1..	1/2	—

L'écartement des plants est de 2 mètres en tous sens.

Les Rupestris de deuxième sève sont très beaux ; le tronc est vigoureux ; les sarments, un peu courts mais bien dressés, sont gros à leur base et bien aoûtés. On pourra trouver cette année, dans cette partie de la pépinière, du bois greffable de bonne qualité.

Les Riparias Gloire de même âge sont, pour la plupart, d'une belle venue. Les sarments sont longs, bien mûrs et donneront pas mal de boutures propres à la greffe. Malheureusement, la plantation ne présente pas une régularité parfaite. Un grand nombre de pieds appartiennent à la variété médiocre connue dans le Midi sous le nom de *Riparia ficelle,* dont les sarments sont grêles et dont les feuilles, petites et jaunies avant le temps, semblent indiquer l'anémie. Ces pieds devront être arrachés et remplacés par des Riparia Gloire de bon aloi.

Les pieds-mères plantés en 1899 sont presque tous bien venus, malgré la sécheresse de l'année. Le Rupestris Martin et l'Aramon × Rupestris Ganzin présentent une belle végétation. Il en est de même du Rupestris du Lot.

Le greffage exécuté au printemps à l'Orphelinat a produit environ 18,000 greffes de gros-plant sur Riparia et sur Rupestris du Lot. La réussite sera d'environ 60 %.

Pépinières de Mauves et de Varades. — Des changements ont été opérés dans la nature des cépages qu'on y avait introduits. Au Jacquez, au Solonis et au Vialla, que délaissent les vignerons, il a été substitué du Riparia × Rupestris n° 3,306 et quelques Aramon × Rupestris Ganzin.

La distribution des sarments a été néanmoins relativement bonne, surtout à Varades :

Pépinière de Mauves.

Riparia-Gloire...........	4.300	boutures.
Rupestris divers.........	2.600	—
Riparia × Rupestris 3,306.	800	—
Total.........	7.700	boutures.

Pépinière de Varades.

Riparia-Gloire...........	5.800	boutures.
Rupestris divers..........	5.200	—
Total.........	11.000	boutures.

Pépinières nouvelles. — En exécution de la décision prise, en 1898, par le Conseil général, des pépinières placées sous le contrôle du département ont été créées dans les communes de : Bouguenais, le Bignon, le Loroux-Bottereau, Nort, le Pallet, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, Sainte-Pazanne. La commune de Vertou, invitée à procéder à une création du même genre, a préféré rester seule chargée du soin de la reconstitution de son vignoble, dont elle s'occupe depuis plusieurs années déjà.

Les nouvelles pépinières ont été plantées par M. Fontaine, à l'automne et au printemps derniers, sur des surfaces de 18 à 25 ares et avec un écartement de 2 mètres en tout sens.

Les cépages employés sont, comme dans les autres plantations départementales : Riparia-Gloire, Rupestris du Lot, Rupestris Martin et Aramon × Rupestris Ganzin. La reprise a été bonne partout.

B. — Pépinières cantonales et communales.

Pépinière de Clisson. — Très bien entretenue par la

Société viticole de cette commune, elle donne déjà d'excellents résultats. On y a coupé, au cours du présent exercice :

Riparia..................	19.811	boutures de 1m,10
Rupestris..................	10.162	—
Vialla	1.520	—
Gamay Couderc...........	1.206	boutures de 0m,55
Aramon × Rupestris Ganzin.	517	—
Total.......	33.216	boutures.

Pépinière du Landreau. — Dans cette pépinière avaient été plantés, à l'origine, les cinq cépages recommandés à cette époque comme susceptibles de convenir à notre département. L'abandon complet de trois d'entre eux : Jacquez, Solonis et Vialla, a conduit à les greffer tous sur Riparia. Il est résulté de cette opération une diminution de production qui ne sera que momentanée. Elle n'a pas empêché d'obtenir :

Riparia	9.075	boutures de	1m,20.
Rupestris.........	12.725	—	1m,15.
Total.......	21.800	boutures.	

58.000 greffes ont été effectuées au dernier exercice et 21,328 se sont trouvées entièrement réussies. Les aptitudes que présentent nos deux cépages principaux, au greffage sur les deux variétés de cépages américains ci-dessus, se sont montrées inverses. Le gros-plant a donné 38 % de bonnes soudures sur Rupestris et 80 % sur Riparia, soit le double sur ce dernier ; tandis que le muscadet a fourni 28 % de reprises sur Riparia et 38 % sur Rupestris.

Pépinière de Saint-Julien-de-Concelles. — Elle a été augmentée cette année. Elle est en bonne voie et elle sera

bientôt en état de pourvoir en partie à des besoins qui sont déjà très grands.

Pépinière de Saint-Léger. — Des trois parcelles de terrains converties en pépinières dans cette commune, il n'en reste que deux ; celle qui touchait le bourg a été supprimée. Les autres ont fourni en sarments :

Riparia Gloire...............	8.000	boutures de 1m
Rupestris....................	2.000	—
Vialla	3.000	—
Riparia × Rupestris 101....	800	—
Total........	13.800	boutures de 1m

Pépinière de Vallet. — Cette pépinière est la plus importante comme superficie, ainsi qu'il était rationnel de le faire au cœur du meilleur vignoble de la Loire-Inférieure. Elle reçoit des soins tout particuliers, grâce auxquels sa dernière coupe a dépassé 88,000 boutures :

Riparia.................	31.500	boutures.
Rupestris...............	33.500	—
Solonis	15.100	—
Vialla	8.100	—
Total........	88.200	boutures.

Pépinière de Vertou. — Elle est l'objet de la sollicitude particulière du président du Comice de Vertou ; aussi est-elle très productive. On en a détaché cette année :

Riparia	37.200	boutures.
Rupestris....	17.200	—
Total.........	54.400	boutures.

Pépinières scolaires. — Elles sont en voie de multiplication ininterrompue. 57 instituteurs ont demandé, depuis

l'an dernier, à planter de la vigne américaine dans le jardin de leur école. Il y a là une œuvre excellente à développer ; mieux que tous les enseignements oraux, elle initiera les enfants à des connaissances pratiques, susceptibles de leur échapper longtemps sans ce précieux secours.

IV. — Cours de greffage.

17 communes ont été successivement le siège des démonstrations de greffage au présent exercice.

Les cours ont été fréquentés par 1,465 élèves et ont été suivis de la remise de 180 diplômes, dont voici la répartition :

Communes	Elèves inscrits.	Elèves diplômés.
Boissière (La)	60	8
Bouguenais	132	10
Brains	137	12
Carquefou	38	6
Clisson	100	21
Ligné	37	8
Machecoul	80	4
Monnières	78	17
Nantes (La Persagotière)	125	18
Nort	53	10
Nozay (Grand-Jouan)	40	8
Saint-Herblain	60	4
Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	223	26
Sainte-Pazanne	130	5
Sucé	86	10
Vertou	86	13
Totaux	1.365	180

En plus des diplômes, six médailles ont été distribuées

aux greffeurs les plus méritants, au nom du Ministre de l'Agriculture.

L'enseignement du greffage est un de ceux qu'il importe de propager le plus rapidement possible. La répétition régulière, depuis quelques années, a déjà mis au service des vignerons un grand nombre de greffeurs exercés. Il n'y en a pas suffisamment pour les exigences de la reconstitution du vignoble ; il sera bon de porter le nombre des cours au maximum exécutable.

V. — *Expériences.*

Le Comité d'études et de vigilance n'a pas été appelé à suivre des expériences concernant la vigne, pendant l'exercice écoulé. Mais il sait que divers moyens de résistance au phylloxéra, réels ou supposés, ont été essayés dans le département.

L'un de ces moyens consiste à entourer le pied du cep d'une poudre qui semble n'être que de la chaux ordinaire hydratée. Les viticulteurs qui s'en sont servis sont très nombreux. Leur appréciation individuelle n'est pas encore connue ; mais plusieurs d'entre eux ont déjà certifié que le remède n'avait produit aucun effet.

Dans les cantons de Bouaye et de Vertou, on a employé, à peu près de la même manière, une poudre bleuâtre ou parfois verdâtre, dont la composition se rapproche beaucoup de celle de la bouillie bordelaise desséchée. C'est, essentiellement, un mélange de chaux et d'oxyde de cuivre, dont l'efficacité n'a pas été, jusqu'ici, mieux établie que celle de la chaux seule.

Un certain nombre de viticulteurs ont fait usage également d'insecticides plus ou moins mystérieux, dont l'odeur trahissait soit la présence d'un composé sulfuré, soit celle de la naphtaline ou d'un phénol quelconque. D'autres ont continué

l'emploi souterrain du pétrole ou des sels de mercure. Nulle part on n'a signalé de résultat convaincant. Nous sommes toujours à la recherche du toxique, à la fois sûr et d'un emploi facile, qui puisse nous délivrer du plus redoutable des ennemis de la vigne.

En attendant qu'il soit trouvé, le mieux est de recourir aux cépages qui sont susceptibles de braver ses morsures, et c'est ce que nos viticulteurs font en ce moment avec une réelle vaillance. La reconstitution, vigoureusement conduite, a déjà comblé bien des vides. Il semblerait peut-être singulier de chercher à tempérer l'ardeur de ceux qui s'y dévouent. Il n'est pas hors de propos, cependant, de rappeler que c'est une œuvre qui compte encore bien des inconnues et qui, par conséquent, doit être réalisée avec prudence et sans trop de hâte. Chaque année nous apporte un contingent de renseignements nouveaux, dont il est bon de profiter. D'autre part, il est plus avantageux de faire une plantation réduite et très soignée, que de couvrir une grande surface de vignes dont l'entretien devrait être plus ou moins négligé. En conservant à la reconstitution en cépages américains une allure moyenne, nous ne tarderons pas à retrouver les belles vendanges qui ont tant contribué jadis à fonder la richesse du département.

J'annexe à ce résumé le relevé dressé par le Service phylloxérique sur l'ensemble du vignoble, et dont j'ai plus haut indiqué la conclusion, plus une carte du département, sur laquelle sont marquées en rouge les communes actuellement envahies par le phylloxera, et en vert celles où la vigne paraît encore saine.

SITUATION DU VIGNOBLE EN 1899.

Vignes malades, mais résistant encore.

ARRONDISSEMENT D'ANCENIS.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
		Report	525
Ancenis	60	Pannecé	35
Anetz	45	Riaillé	7
Cellier (Le)	80	Rouxière (La)	45
Couffé	60	Saint-Géréon	70
Joué-sur-Erdre	50	Saint-Herblon	65
Ligné	40	Saint-Mars-la-Jaille	10
Mésanger	55	Teillé	45
Montrelais	45	Varades	100
Mouzeil	30		
Oudon	60		
A reporter	525	Total	902

ARRONDISSEMENT DE CHATEAUBRIANT.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
		Report	165
La Meilleraie	20	Saint-Mars-du-Désert	50
Nort	100	Touches (Les)	60
Petit-Mars	45		
A reporter	165	Total	275

ARRONDISSEMENT DE NANTES.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
		Report	600
Aigrefeuille	50	Chapelle-Basse-Mer	70
Barbechat	80	Chapelle-Heulin	40
Basse-Goulaine	50	Chapelle-sur-Erdre	30
Bignon (Le)	95	Châteauthébaud	100
Boissière (La)	70	Chevrolière (La)	30
Bouaye	60	Clisson	60
Bouguenais	80	Gorges	110
Brains	50	Haie-Fouassière (La)	40
Carquefou	65		
A reporter	600	A reporter	1.080

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Report.....	1.080	Report....	1.491
Haute-Goulaine............	45	Saint-Fiacre..............	50
Landreau (Le)............	90	Saint-Herblain............	50
Legé....................	40	Saint-Hilaire-du-Bois......	35
Limouzinière (La).........	30	Saint-Jean-de-Corcoué.....	60
Loroux-Bottereau..........	200	Saint-Julien-de-Concelles...	95
Maisdon..................	80	Saint-Léger..............	50
Mauves..................	60	Saint-Lumine-de-Clisson....	20
Monnières................	70	Saint-Lumine-de-Coutais....	35
Montbert.................	30	Saint-Mars-de-Coutais......	40
Mouzillon...............	90	Saint-Philbert-de-Grand-Lieu	55
Nantes..................	85	Saint-Sébastien...........	35
Pallet (Le)...............	50	Sainte-Luce..............	40
Planche (La).............	65	Sautron..................	5
Orvault..................	6	Sorinières (Les)...........	40
Pont-Saint-Martin........	70	Sucé....................	35
Regrippière (La)..........	50	Thouaré.................	50
Remaudière (La)..........	55	Touvois..................	25
Remouillé................	60	Treillères...............	25
Rezé....................	30	Vallet...................	350
Saint-Aignan.............	85	Vertou..................	75
Saint-Colombin...........	65	Vieillevigne..............	50
Saint-Etienne-de-Corcoué...	55	Total..........	3.711
A reporter....	1.491		

ARRONDISSEMENT DE PAIMBŒUF.

Communes.	Hectares.	Communes.	Hectares.
Arthon-en-Retz...........	12	Report........	158
Bernerie (La)............	16	Rouans..................	10
Bourgneuf-en-Retz........	6	Saint-Hilaire-de-Chaléons...	30
Chauvé..................	14	Saint-Jean-de-Boiseau......	40
Cheix...................	2	Saint-Père-en-Retz........	12
Frossay.................	5	Saint-Viaud..............	2
Montagne (La)............	35	Sainte-Marie..............	4
Pellerin (Le).............	15	Sainte-Pazanne...........	45
Pornic..................	3	Vue.....................	5
Port-Saint-Père...........	50	Total.........	306
A reporter.....	158		


MORBIHAN
ILLE
OCÉAN
Embouchure de la Loire
St Nicolas-de-Redon
Avessac
Fégréac
Sévérac
St Gildas-des-Bois
Guenrouet
Missillac
Drefféac
Herbignac
la Chapelle-des-Marais
Ste Reine
Ste Anne
Quilly
Assérac
Pontchâteau
Mesquer
St Molf
St Lyphard
Crossac
Besné
Campbon
Piriac
St Joachim
Prinquiau
la Chapelle-Launay
la Turballe
Savenay
Montoir
Guérande
St André-des-Eaux
Donges
Lavau
Bouée
le Croisic
Batz
Escoublac
le Pouliguen
St Nazaire
Corsept
Paimboeuf
St Brevin
St Viaud
Frossay
St Père-en-Retz
Vue
St Michel
Chauvé
la Plaine
Ste Marie
le Clion
Pornic
Arthon
la Bernerie
les Moutiers
Bourgneuf
Fresnay
Noirmoutiers
CARTE
de la
LOIRE-INFÉRIEURE



ET - VILAINE
MAYENNE
MAINE - ET - LOIRE
VENDÉE
Châteaubriant
Ancenis
NANTES
Clisson
J.V. 1899

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE.

Communes.	Hectares	Communes.	Hectares.
Cordemais	6	Report	42
Couëron	35	Escoublac	30
Donges	1	Saint-Nazaire	8
		Vigneux	2
A reporter	42	Total	82

RÉCAPITULATION.

	Hectares.
Arrondissement d'Ancenis	902
— de Châteaubriand	275
— de Nantes	3.711
— de Paimbœuf	306
— de Saint-Nazaire	82
Total	5.276

Surface du vignoble en 1898		23.641
Vignes détruites en 1899		2.828
Reste		28.813
Vignes plantées en 1899		2.400
Surface du vignoble en 1899		23.213
A déduire :		
Vignes malades	5.276	5.790
Vignes suspectes	514	
Vignes paraissant indemnes à la fin de 1899		17.432

LA CANAIGRE

PAR A. ANDOUARD.

La Canaigre (*Rumex hymenosepalus*) est une plante dont la racine, très astringente, est affectée au tannage des peaux, depuis plus d'un demi-siècle, par les Indiens du Texas. L'industrie américaine se préoccupe beaucoup en ce moment de son utilisation.

Originaire de Californie et très répandue sur la côte du Pacifique, elle est bisannuelle et très rustique. Cependant, si on veut lui faire produire un rendement élevé, il faut la placer dans un terrain sablonneux et frais, qu'il est même bon de pouvoir irriguer.

On la renouvelle, soit par graine, soit au moyen de ses racines, qu'on peut planter en lignes, comme on le fait pour les pommes de terre.

En Californie, on procède à cette opération vers la fin de septembre, en choisissant des terres siliceuses très meubles, que l'on a soin d'arroser lorsqu'elles se dessèchent.

Les sols pauvres et compacts ne conviennent pas à la Canaigre. Elle résiste assez bien, cependant, dans un milieu maigre ou aride, en ce sens qu'elle n'y meurt pas. Mais sa végétation est presque nulle en l'absence d'humidité.

Quand l'automne est pluvieux, la plante sort de terre au mois de décembre. S'il est sec, elle ne commence à se développer qu'aux premiers jours de février. Sa croissance est très rapide. La floraison a lieu à la fin d'avril. Un mois

plus tard, les graines sont mûres et les feuilles s'apprêtent à tomber.

La tige est forte et résistante.

Les feuilles sont larges, épaisses et très lisses, parfois ondulées. D'après les renseignements fournis par M. de Lalande, consul général de France à San Francisco (1), leurs deux pages sont presque identiques ; la structure de l'épiderme, le nombre et la forme des stomates n'y diffèrent pour ainsi dire pas.

Les fleurs sont renversées et suspendues par un pédicelle assez long et linéaire.

Les racines sont un peu odorantes, presque cylindriques, d'un jaune pâle à l'intérieur et recouvertes d'une enveloppe brunâtre. Elles sont fasciculées. Leur volume est très variable et souvent assez considérable, dans les cultures bien réussies.

Après la chûte des feuilles, ce volume reste stationnaire pendant plusieurs mois. On admet généralement que l'organe continue à s'enrichir en principe astringent jusqu'au mois d'août.

On n'est pas encore fixé sur le titre des racines en acide tannique, à la fin de leur première et de leur deuxième année. Aussi, parmi ceux qui la cultivent, les uns renouvellent la plantation tous les ans, tandis que les autres préfèrent laisser le végétal accomplir le cycle entier de son évolution. Il y aurait un grand intérêt à élucider cette question.

L'arrachage se fait facilement à la main.

Le rendement vérifié en Californie, dans un sol bien préparé, a été de 25,000 kilogrammes à l'hectare, avec des plants sauvages. Il s'est élevé jusqu'à 40,000 kilogrammes,

(1) *Revue des cultures coloniales.*

la deuxième année, pour une récolte provenant de racines cultivées et entourées des soins nécessaires.

Ces racines, principal intérêt de la culture de la Canaigre, sont livrées au commerce tantôt dans leur état entier, tantôt après avoir été coupées en rondelles de 5 millimètres d'épaisseur, que l'on fait sécher soit au soleil, soit dans des étuves chauffées à 50 degrés seulement.

En Amérique, leur prix varie entre 150 et 200 fr. la tonne, à l'état sec. Or, il faut trois tonnes de racines fraîches pour en fournir une de racines sèches. Le produit brut de l'hectare ressortirait donc entre 1,200 et 1,600 fr., pour la récolte minimum indiquée plus haut. Il monterait à un total très séduisant, dans le cas de rendements supérieurs à 25,000 kilogrammes de racines vertes.

J'ai eu récemment à examiner des racines fraîches de cette espèce, provenant d'une région méridionale peu éloignée, où elles s'étaient développées dans les conditions que voici :

La Canaigre avait été semée le 20 septembre 1898, dans une terre pauvre, à laquelle on avait donné à ce moment un peu de fumier de ferme, puis un épandage de poudrette au mois de mars suivant. La germination a été très satisfaisante et les jeunes plantes, arrosées de temps en temps, ont pris rapidement un développement normal.

Elles ont été éclaircies de manière à être distantes de 55 centimètres entre les lignes et de 20 à 30 centimètres dans la ligne. Dès le milieu de décembre, elles présentaient déjà sept ou huit feuilles très vigoureuses, d'un beau vert brillant, portées par un pédoncule rougeâtre et mesurant environ 12 centimètres en largeur sur 30 en longueur. Leur végétation s'est ralentie en décembre, par suite de l'abaissement de la température. Elle a repris son essor aux premières chaleurs de février, d'une manière très active. Vers le

1er mai, chaque plante portait de 12 à 18 feuilles, larges de 12 à 15 centimètres et hautes de 40 à 60 centimètres.

A ce moment, les hampes florales ont commencé à se montrer. Elles se sont élevées jusqu'à 55 et même jusqu'à 75 centimètres. A la fin de mai, elles avaient mûri leurs graines, dont la production a, pour plusieurs d'entre elles, atteint le volume d'un litre.

A partir du mois de juin, les feuilles ont commencé à se dessécher ; le 15 du même mois, elles étaient complètement fanées.

Les racines ont été arrachées quelques jours plus tard. Leur poids atteignait souvent 350 et même 425 grammes, leur longueur 35 à 40 centimètres, pour les mieux développées.

J'y ai dosé 23,50 °/₀ de tannin.

Dans un autre envoi, provenant de la même culture et reçu un mois plus tard, le titre était un peu plus faible, ce qui se trouve en contradiction avec l'enrichissement supposé de l'organe, après la chûte des feuilles. Voici les résultats obtenus :

Grosses racines........	18,87 °/₀	de tannin.
Petites racines.........	20,25	—

C'est encore très satisfaisant et, d'ailleurs, cet essai unique ne prouve pas d'une manière absolue que la richesse de la Canaigre diminue constamment après le mois de juin. La vérification de tous les points douteux pourra être effectuée l'an prochain. En attendant, il reste acquis que les racines de la Canaigre peuvent atteindre un titre tannique aussi élevé qu'au pays d'origine, sous des latitudes moins chaudes.

M. de Lalande avait déjà émis l'opinion que cette culture pourrait être tentée avec succès dans nos colonies et même

dans quelques départements du sud-ouest de la France. Il est à désirer qu'il en soit ainsi. La fabrication toujours croissante des extraits tanniques aura bientôt raison de tous nos bois astringents. Dans peu d'années, le châtaignier ne sera plus qu'un souvenir, si on ne se préoccupe pas de le replanter activement. Après cette dévastation, nous assisterons à celle du chêne, déjà commencée. Il serait grand temps de trouver, à des arbres si utiles à d'autres points de vue, des succédanés pour la préparation des produits qu'emploie de plus en plus la tannerie.

ALIMENTATION DE LA VILLE DE NANTES

EN EAU POTABLE

PAR A. ANDOUARD

En 1896, le Comité consultatif d'hygiène de France exprimait le regret qu'aucune suite n'eut été donnée au vœu antérieurement formulé par lui et tendant à faire explorer les alentours de Nantes, dans le but d'y découvrir soit des sources, soit des eaux équivalentes susceptibles d'être dérivées par les procédés appliqués dans d'autres villes voisines.

Déférant à ce vœu, le Conseil municipal de Nantes votait, le 1er février 1898, le crédit nécessaire à cette exploration, qui fut immédiatement commencée, sous l'habile direction de M. Michel, ingénieur de la ville.

Avant cette étude, les municipalités précédentes, également préoccupées de la solution du même problème, avaient fait fouiller les deux flancs du sillon de Bretagne, aux environs de la route de Vannes, puis le grand plateau qui s'étend de Saint-Joseph à Carquefou. Ni dans l'une, ni dans l'autre de ces régions on n'avait trouvé de nappe aquifère suffisante pour la consommation minimum de la ville de Nantes. Il fallait chercher ailleurs.

C'est alors que la Commission des eaux du Conseil municipal, ramenée malgré elle à l'utilisation de l'eau de la Loire, proposa tout d'abord le système des *galeries filtrantes* latérales au fleuve, qu'elle abandonnait peu de temps après,

non sans raison, pour celui des ***puits filtrants*** de M. l'ingénieur Lefort. Ces puits, qui devaient être édifiés au milieu de la Loire, étaient percés de barbacanes livrant passage à l'eau filtrée horizontalement à travers une épaisse couche de sable. Le specimen construit sur l'île Beaulieu donna les meilleurs résultats. L'eau qu'on y recueillait présentait une limpidité parfaite et ne contenait, en moyenne, que 73 à 132 bactéries par centimètre cube, au lieu de 10,000 à 25,000 que charriait à ce moment la Loire non filtrée. Dans un seul cas, elle en avait conservé 300.

Malgré cette pureté relative très satisfaisante, le Comité consultatif d'hygiène refusa de donner un avis favorable, tant que la ville n'aurait pas épuisé les moyens de se procurer de l'eau de source. C'est ainsi que l'Administration municipale fut conduite à faire explorer l'arrondissement de Châteaubriant, où, disait-on, existaient des sources nombreuses et utilisables. Le succès ne répondit point aux espérances que l'on avait conçues ; le débit des sources susceptibles d'être captées était beaucoup trop faible pour les besoins à satisfaire.

Les regards se tournèrent alors vers les environs de Cholet, où l'on avait supposé tout d'abord qu'il serait facile de trouver un approvisionnement régulier de 20,000 mètres cubes d'eau par jour. La région fut visitée avec soin et sembla digne d'une étude approfondie, que le défaut de temps et de crédit ne permettait pas d'effectuer, à ce moment, d'une manière complète. Cette étude ne fut pas poursuivie.

Le service technique avait évalué à neuf millions de francs l'adduction des eaux que l'on pouvait capter sur le versant sud-ouest de la rivière d'Evre, entre Beaupréau et Saint-Léger. C'était environ le double de ce que coûterait la filtration de l'eau de Loire. Pour ce motif, et en raison de la difficulté de réparer promptement les accidents survenant

dans une conduite aussi lointaine ; en raison encore de la contamination possible d'un drainage de ce genre et de l'incertitude de son débit, la Commission des eaux pensa que le projet d'alimenter Nantes avec de l'eau de source devait être entièrement écarté.

A ce moment (14 novembre 1894), le Conseil municipal dénonça le traité qui liait la ville avec la Compagnie des Eaux, alors concessionnaire du service public. Le premier usage qu'il fit de sa liberté d'action fut de revenir à l'idée des puits filtrants. Le 31 mai 1895, il votait la résolution suivante : « Toutes les eaux devant servir à l'alimentation de Nantes seront filtrées par le système des puits Lefort. »

La question paraissait près d'être résolue ; mais on avait compté sans l'obstination du Comité consultatif d'hygiène de France, qui persiste à réclamer l'étude complète de la région, au point de vue des eaux de source, avant d'autoriser l'utilisation des eaux de surface.

Il fallut céder et reprendre l'examen des terrains aquifères des environs de Nantes. Cette étude fut confiée à M. l'ingénieur Michel et résumée par lui dans un très intéressant rapport, auquel j'emprunte en partie les détails qui vont suivre.

Pour préjuger des ressources en eau potable que peut offrir le département, il est nécessaire de jeter un coup-d'œil général sur sa constitution géologique.

Aux abords de Nantes apparaît le long massif de roches éruptives qui vient du Poitou et qui est orienté du sud-est au nord-ouest. Insensible lorsqu'il approche des Sorinières, ce massif s'abaisse encore pour livrer passage au fleuve, puis il se relève aux portes de la ville, où il forme le sillon de Bretagne, dont la prolongation va s'éteindre dans le département du Finistère, à la pointe du Raz.

La nature des terrains n'est pas la même au sud et au nord de la Loire. Sur la rive droite, ce qui domine ce sont les schistes et les grès siluriens, recouverts par des dépôts tertiaires. Sur la rive gauche, on ne rencontre pour ainsi dire que les formations de l'étage précambrien. Entre les deux, des alluvions récentes, puis les attérissements du littoral et un vaste bassin marécageux. De ces divers terrains, dont la valeur est très inégale comme réservoirs d'eau alimentaire, ceux-là seulement répondent aux exigences du Comité consultatif d'hygiène qui avoisinent le massif éruptif. Mais de quel côté de la Loire sont ceux qu'il est préférable d'étudier ? M. Michel a fait à ce sujet un examen minutieux de tout le territoire compris dans un cercle de 60 kilomètres de rayon et dont le centre serait Nantes. Voici ses conclusions :

« I. — La partie supérieure du bassin de l'Erdre, exclusivement constituée par les schistes de l'étage silurien, ne pourrait fournir qu'une eau de fort mauvaise qualité et doit être écartée *à priori*. Il en est de même des bassins de formation récente, des plateaux de l'étage pliocène et des ruisseaux tributaires du lac de Grand-Lieu.

» II. — Le sillon de Bretagne, avec ses petits vallons où l'eau paraît très belle, pourrait servir à l'alimentation d'une petite ville. Il lui manque des ressources en eau suffisantes pour les besoins d'une agglomération comme Nantes, en pleine voie d'extension.

» III. — Les micaschistes, qui occupent la zone située entre le sillon de Bretagne et le canal de Nantes à Brest, sont recouverts d'une couche de limon argileux et ne constituent pas un grand filtre naturel, où les eaux pluviales subissent l'épuration nécessaire avant de pouvoir être recueillies souterrainement. Ils donnent de bonne eau dans quelques puits ou dans certaines vallées. Mais ce caractère n'est pas

général ; on ne saurait conserver l'espoir d'en tirer un bon parti.

» IV. — Malgré le grand nombre de cours d'eau qui forment le bassin de l'Evre et qui traversent le massif précambrien situé entre Cholet et la Loire, ce massif est très imperméable, même à sa surface, et les ruisseaux sont plutôt alimentés par les eaux superficielles que par les sources de nappes profondes. La nature schisteuse du sous-sol n'engage pas à y entreprendre des travaux de captage.

» V. — La Sèvre nantaise et plusieurs de ses affluents occupent un massif granulitique qui, malgré son imperméabilité à une certaine profondeur, présente à sa surface une couche perméable de matériaux provenant de la décomposition de la granulite. Cette couche peut emmagasiner, en hiver, les eaux pluviales. Le Bocage vendéen, avec ses coteaux arrondis et très fertiles, présente bien tous les caractères des régions granitiques de la Bretagne, où les villes de Rennes et de Quimper ont tiré leur eau d'alimentation.

» Une conclusion très nette doit se dégager de tout ce qui précède :

» La seule région, aux abords de Nantes, qui se prête à une étude complète d'adduction d'eau de source, est le grand massif de granulite situé au sud de la ligne passant par Clisson, Cholet et Thouars. »

Ce massif contient, presque en entier, le cours principal de la Sèvre et tous ses affluents en amont de Clisson.

Les trois affluents qui se jettent dans la rivière en aval de cette ville : la *Maine,* la *Moine* et le *Verret,* coulent en majeure partie sur des terrains qui ne permettent pas de les utiliser. Mais il en est autrement de plusieurs des tributaires de la Maine, tels que l'*Isère,* le *Pont de Roche* et *Beaurepaire,* qui sortent du massif éruptif.

Ceux qui sont en amont de Clisson n'ont pas le débit important des précédents; mais ils appartiennent tous au massif éruptif et, par suite, ils mériteraient d'être captés, si leurs sources se trouvaient à une altitude suffisante pour alimenter la ville de Nantes par la gravité seule. Il n'en est point ainsi entre Clisson et Mortagne, où presque toutes les eaux souterraines partent d'une cote inférieure à 80 mètres.

Exception doit être faite, cependant, pour le *Gaudineau* et pour la *Crume,* dont les bassins remplissent la condition qui vient d'être citée. La Crume surtout doit être soigneusement étudiée. Elle émerge à l'altitude 216, au pied du plateau de Chambretaud et, en ce point, la granulite, désagrégée, offre un excellent terrain de captage.

Au delà de Mortagne, tous les affluents de la Sèvre sont à une altitude supérieure à 80 mètres; ils peuvent tous contribuer à l'approvisionnement de Nantes, dans la mesure de leurs volumes respectifs.

Sur la rive gauche, l'*Iègue* a un débit ordinaire de 280 litres, pouvant atteindre 10 mètres cubes, en temps de crue. La longueur de son cours n'est malheureusement que de 4 kilomètres et demi, mais elle présente plusieurs points utilisables.

Le *Blanc* offre une importance plus grande. Le volume habituel de ses eaux est de 355 litres et il s'élève à 15 mètres cubes dans les moments de crue. Il a des affluents nombreux, d'inégale valeur alimentaire, avec lesquels il occupe une superficie totale de 2,800 hectares.

Sur la rive droite, l'*Ouin* est la seule rivière susceptible de participer à une adduction d'eau potable; encore ne pourrait-on la capter qu'en amont de Chatillon et seulement dans les petits vallons du versant de sa rive droite, le reste étant souillé par des industries nombreuses.

En continuant à remonter le cours de la Sèvre, on trouve,

aux environs de Mallièvre, au sortir d'une section à bords très escarpés, trois ruisseaux d'une certaine valeur : l'*Aujardière,* la *Rigale* et la *Vouzaie,* formant ensemble une surface de 2,700 hectares.

A Mallièvre même, le sous-sol est schisteux et, par suite, impropre au captage. Il faut aller jusqu'aux Chateliers pour retrouver le massif éruptif. Là, on touche au plateau de Saint-Michel-Mont-Mercure à Pouzauges, dont les altitudes en ces deux points sont de 285 à 278 mètres, et on trouve les ruisssaux de la *Barboire,* de la *Doroire* et de la *Fontaine* de la *Tréquinière,* les meilleurs de tout le massif.

On en rencontre d'autres plus haut encore et très bien orientés pour la facilité de leur captation. Mais les précédents sont déjà bien éloignés de Nantes et M. Michel n'a poussé si loin ses recherches que pour vérifier la possibilité d'une extension future de la canalisation aquifère.

L'ingénieur de la ville pose en principe avec raison, en effet, qu'une adduction d'eau potable n'est admissible que si elle réunit les conditions suivantes :

1° La région choisie devra fournir en tout temps la quantité d'eau reconnue nécessaire pour l'alimentation actuelle de la ville ;

2° La qualité des eaux captées sera celle des meilleures eaux potables ;

3° Si la population de la ville augmente, ou si les besoins de l'hygiène exigent une plus grande consommation, la région devra fournir le cube d'eau supplémentaire.

La quantité d'eau réclamée par les usages domestiques est au moins égale à 50 litres par jour et par habitant. Pour y satisfaire, à Nantes, l'ensemble des sources dérobées devrait donner un débit quotidien de 6,500 mètres cubes. Ce débit, il faudrait même le porter à 7,500 mètres, dans le but de

desservir les communes suburbaines, dont l'annexion s'imposera dans un avenir prochain.

L'eau amenée doit être potable. Aucune divergence d'opinion n'est possible à cet égard. Il serait inutile d'aller chercher au loin, à grands frais, une eau qui ne serait pas supérieure à celle de la Loire.

Enfin, une sage prévoyance oblige à supposer que les générations futures ne seront pas suffisamment alimentées avec le contingent d'eau dont nous pouvons nous contenter aujourd'hui. M. Michel voudrait que la ville pût trouver, dans la région qui l'approvisionnera, un cube d'eau de 12,000 mètres au moins. On ne peut qu'être de son avis. Voyons comment le bassin de la Sèvre remplit ces trois conditions.

M. Michel a calculé le débit des vallées qui bordent les affluents de la Sèvre, à raison de 2 mètres cubes d'eau par hectare versant, ou de 500 litres par mètre linéaire de drain. Le coefficients ainsi obtenus sont approximatifs; ils ont besoin d'être contrôlés par des jaugeages directs ; mais ils permettent de classer les zones d'une même région d'après leurs ressources probables. J'emprunte au rapport de M. Michel les résultats de ses déterminations

Tableau.

Calcul des rendements.

Noms des vallées.	Longueur des cours d'eaux (kilomètres).	Surfaces utilisables des bassins (hectares).	Longueur approximative des drains (mètres).	Rendement probable calculé d'après la surface versante (mètres cubes).	Rendement probable calculé d'après la longueur des drains (mètres cubes).	Moyenne des deux rendements (mètres cubes).	Observations.
1	2	3	4	5	6	7	8
L'Isère	11.500	1.100	2.420	2.290	1.210	1.705	*Col.* 2. — Les chiffres de cette colonne représentent les longueurs totales des cours d'eau et de leurs principaux affluents.
Beaurepaire	9.000	630	1.890	1.260	945	1.102	
Le Pont-de-Roche...	11.000	760	2.310	1.520	1.155	1.337	*Col. 3.* — Surfaces des bassins, déduction faite des parties qui ne peuvent alimenter les drains de captage.
Le Gaudineau.......	3.500	380	735	760	367	563	
La Crume..........	15.000	1.280	3.150	2.560	1.575	2.067	
L'Iègue............	6.200	530	1.990	1.060	995	1.027	*Col. 5.* — Produits des chiffres de la colonne 3 par le coefficient 2m³.
Le Blanc...........	29.400	1.540	6.250	3.080	3.125	3.102	
La Rigale..........	13.400	1.000	1.990	2.000	995	1.497	*Col. 6.* — Produits des chiffres de la colonne 4 par le coefficient 0m³,500.
L'Aujardière........	9.100	360	1.880	720	940	830	
La Vouzaie.........	17.700	530	2.070	1.060	1.035	1.047	

A ne considérer que les rendements des affluents de la Sèvre, il semble facile d'y trouver, même avec surabondance, le cube d'eau nécessaire à la population présente et future de la ville de Nantes. Mais la disposition topographique de leurs bassins met, à leur groupement général, des obstacles presque insurmontables. Une crête sépare les trois premiers des cinq derniers et ne permet pas de les utiliser en même temps. Mais le Gaudineau et la Crume, placés entre les deux groupes, peuvent être joints à l'un ou à l'autre, indistinctement. De là trois solutions proposées par M. Michel :

1° Les trois affluents de la Grande-Maine donnent ensemble 4,144 mètres cubes d'eau. En y ajoutant la Crume et le Gaudineau, on atteint le débit probable de 6,774 mètres cubes ;

2° En restant tout à fait dans le bassin de la Sèvre, on peut obtenir 6,759 mètres cubes, en réunissant : le Gaudineau, la Crume, l'Iègue et le Blanc ;

3° La troisième combinaison consisterait à prendre les six dernières vallées du tableau, dont les apports formeraient un total de 7,500 mètres cubes.

Pour choisir entre ces trois solutions, en admettant qu'elles puissent fournir de l'eau d'égale qualité, il ne suffit pas de regarder au rendement. Il faut mettre aussi dans la balance le coût des travaux de canalisation et l'extension dont chaque réseau est susceptible. Examinons d'abord la première condition.

Comparaison des solutions.

Désignation des solutions.	Noms des vallées.	Longueur de la conduite d'adduction (kilomètres)	Quantité d'eau minimum (mètres cubes).	Estimation totale (francs).	Estimation par mètre cube (francs).
Première solution...	Isère........ Beaurepaire .. Pont-de-Roche Gaudineau.... Crume.......	75	6.774	7.450.000	1.100
Deuxième solution...	Gaudineau.... Crume....... Iègue........ Blanc........	86	6.759	8.200.000	1.213
Troisième solution...	Iègue........ Blanc........ Rigale....... Aujardière.... Vouzaie......	82	7.503	8.400.000	1.120

Si on se borne à envisager les nombres qui précèdent, on est tenté d'adopter la première solution, c'est la moins onéreuse des trois, en apparence, mais elle a un défaut caché : elle n'est pas susceptible d'extension. Si la consommation de la ville de Nantes venait à dépasser les 6,700 mètres cubes d'eau qu'elle pourra probablement fournir, il faudrait recourir à l'une des deux autres solutions ou bien dériver les affluents de la Sèvre qui descendent de Saint-Michel-Mont-Mercure, c'est-à-dire prolonger de 22 kilomètres 1/2 la conduite d'adduction. La canalisation passerait alors par les Herbiers, Saint-Maur, les Epesses et Chateliers, englobant les ruisseaux de la Flocellière, dont la forte altitude permet-

trait à la conduite d'atteindre le bassin de la Sèvre, en franchissant le col des Epesses. L'économie supposée s'évanouirait devant un travail aussi considérable.

La deuxième solution ne vaut pas beaucoup mieux. Elle est plus coûteuse que la première et, de plus, elle a l'inconvénient de trop disperser les captages ; la réunion des eaux des vallées de la Crume et du Gaudineau à celles du Blanc et de l'Iègue, exigeraient une canalisation de 15 kilomètres environ.

M. Michel recommande la troisième. Il repousserait en amont de Mortagne les premières prises d'eau, réservant pour les besoins futurs les vallées inférieures, notamment celle de la Crume, sans préjudice des bassins dont les eaux viennent du massif de Saint-Michel-Mont-Mercure. Cette combinaison utiliserait immédiatement l'Iègue, le Blanc, l'Aujardière, la Rigale et la Vouzaie, soit 7,500 mètres cubes d'eau. Et elle donnerait la faculté d'accroître ce débit, s'il était nécessaire, soit en faisant des emprunts aux affluents inférieurs : l'Isère, le Gaudineau et la Crume, soit en allongeant le collecteur jusqu'à la Pommeraye, dans une région beaucoup plus riche en eau que celle de Mortagne.

La quantité semble donc assurée, surtout dans la dernière combinaison. Il reste à voir si la qualité répond aux exigences de l'hygiène. Examinons d'abord l'état physique des eaux :

Tableau.

LIEUX des prélèvements.	Dates des prélèvements.	Température		Limpidité.	Couleur. Odeur.
		extérieure.	de la nappe		
La Barboire.....	18 août	36°	13°	Parfaite	Nulles.
La Clairière	»	30°	9°	»	»
Chêne-Morin	25 août......	19°	13°	»	»
Pont-Boucher....	»	21°	14°	»	»
La Chapotière ...	2 septembre.	20°	15°	Légr trouble	»
La Blanchardière .	»	20°	13°5	Opalescente	»
La Barboire.....	10 septembre.	16°	13°	Parfaite	»
La Rigale.......	»	21°	14°	»	»
Id	»	21°	14°	»	»
La Barboire.....	19 septembre.	10°5	12°5	»	»
La Rigale.......	»	10°5	12°5	»	»
L'Aujardière	28 septembre.	10°	13°	»	»
Treize-Vents	»	12°	13°	»	»
L'Aujardière.....	6 octobre...	9°	13°	»	»
Mallièvre........	»	12°	14°	»	»
La Chapotière....	13 octobre ...	11°5	15°	»	»
La Clairière.....	»	9°5	13°	»	»

La limpidité de toutes ces eaux ne laisse à désirer que dans celles de la Chapotière et de la Blanchardière. Encore ce défaut n'existe-t-il à la Chapotière que dans l'échantillon du 2 septembre ; il a disparu dans celui du 13 octobre, c'était un accident. A la Blanchardière, il n'en est pas ainsi ; l'eau est restée opalescente jusqu'à la fin des jaugeages, au lieu de s'éclaircir dès le troisième jour, comme les autres. Cela tient à la présence d'une forte proportion d'argile dans la granulite. La vallée est défectueuse ; elle a été abandonnée.

La température de la nappe souterraine est d'environ 13°. Une seule fois elle s'est abaissée à 9°. Une seule fois aussi elle est montée à 15°. Dans ce dernier cas, le drain n'avait pas

été placé à une profondeur suffisante. La moyenne, 13°, est bonne ; toutes les eaux sont acceptables à cet égard.

Elles sont irréprochables également sous le rapport de l'odeur et de la couleur. Leurs conditions physiques sont satisfaisantes ; passons au côté chimique.

LIEUX des prélèvements.	Titre hydrotimétrique	Sels minéraux par litre	Matières organiques.	Chlore.	Ammoniaque	Nitrites.
La Barboire.....	8°5	0g250	0g013	0.018	Traces	Traces
La Clairière.....	5°2	0.140	0.009	0.014	Néant	Id.
Chêne-Morin	5°4	0.180	0.007	0.028	Traces	Id.
Pont-Boucher....	4°6	0.110	0.009	0.018	Id.	Notables
La Blanchardière.	9°0	0.240	0.013	0.018	Id.	Id.
La Chapotière....	11°7	0 280	0.021	0.025	Id.	Id.
La Barboire	4°5	0.180	0.006	0.014	Néant	Traces
La Rigale.......	5°2	0.185	0.008	0.012	Traces	Id.
Id	5°0	0.180	0.007	0.014	Id.	Id.
La Barboire.....	4°2	0.160	0.007	0.014	Néant	Id.
La Rigale.......	3°9	0.160	0.009	0.014	Traces	Id.
L'Aujardière	3°8	0.140	0.006	0.014	Id.	Id.
Treize-Vents	3°8	0.140	0.006	0.013	Néant	Id.
L'Aujardière	3°9	0.120	0.006	0.014	Traces	Id.
Mallièvre........	4°2	0.125	0.007	0.014	Id.	Id.
La Chapotière ...	6°4	0.175	0.008	0.016	Id.	Id.
La Clairière.....	3°9	0.120	0.007	0.012	Id.	Id.

Toutes les eaux sont extrêmement légères. Si on écarte celles qu'ont données au début la Chapotière et la Barboire, et qui se sont améliorées ensuite, la plus chargée ne contient que 185 milligrammes de sels minéraux par litre. Cette quantité, très faible, descend plusieurs fois à 120 et même à 110 milligrammes, plaçant ainsi les eaux parmi les plus légères.

Leur titre hydrotimétrique est compris entre 3°,8 et 6°,4. Il les range dans le groupe des eaux pures du Comité consultatif d'hygiène de France.

Sous le rapport des matières organiques, il n'y a que l'eau de la Blanchardière, déjà condamnée pour son opalescence, et les premières eaux fournies par les drains de la Barboire et de la Chapotière qui soient défectueuses. Toutes les autres se tiennent entre 6 et 9 milligrammes, calculés en acide oxalique ; elles sont dans de très bonnes conditions.

La proportion du chlore est un peu forte pour des eaux souterraines. Elle accuse vraisemblablement la pénétration des eaux superficielles, toujours souillées par des déchets d'origine animale. Elle n'est pas excessive, toutefois ; - elle oscille entre 12 et 18 milligrammes par litre, sauf pour l'eau du Chêne-Morin et la première écoulée du drain de la Chapotière, où elle atteint 28 et 25 milligrammes. Ces derniers chiffres même ne font pas sortir les eaux en question de la classe des eaux potables, d'autant que le voisinage relatif de la mer explique, à la rigueur, la présence d'une certaine partie du chlore constaté.

La pureté des eaux s'affirme encore du côté de l'ammoniaque et des nitrites, dont il n'existe des quantités notables que dans les trois échantillons reconnus mauvais pour d'autres causes. Partout ailleurs il n'y en a que des traces insignifiantes.

Au point de vue chimique, les eaux drainées par M. l'ingénieur Michel ont donc toutes les qualités des eaux potables et pourraient utilement être appliquées à l'alimentation de Nantes, si le massif vendéen peut réellement fournir la quantité nécessaire à nos besoins et si les dépenses d'adduction ne dépassent pas les moyens de la Ville.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 1899

A LA SALLE DU GRAND-THÉATRE

Par M. le Dr HERVOUET

Président de la Société Académique de la Loire-Inférieure
Professeur à l'Ecole de Médecine.

Messieurs,

Ce n'est pas chose banale que d'inaugurer un deuxième siècle, de tenter de renaître, de commencer pour ainsi dire une seconde vie. C'est pourtant ce que la Société Académique entreprend en 1899. Après les fêtes brillantes de l'an passé, fêtes inoubliables, organisées pour célébrer le centenaire, l'honneur de la présidence me paraît bien lourd, bien difficile à porter.

Vous avez entendu ici même de vrais orateurs et de vrais académiciens : vous comprendrez qu'il est douloureux de leur succéder. Aussi, mes collègues me permettront de le leur dire : ils se sont trompés et ont renversé les rôles. Pour enterrer un siècle, comme ils l'ont fait il y a un an, ils pouvaient sans danger mettre à leur tête un président sans initiative, ni entrain, un président triste et d'allure funèbre. Pour inaugurer une ère nouvelle, comme à présent, il nous fallait un homme d'action, doué de la crânerie néces-

saire à l'exécution des grands projets ; il fallait, en un mot, un président entreprenant.

C'est donc mon prédécesseur qui devrait occuper cette place aujourd'hui, avec l'autorité nécessaire.

Mes collègues ont fait tout le contraire. C'est leur affaire. Malheureusement c'est la mienne aussi, et même un peu la vôtre, du moins pour quelques minutes.

Quoi qu'il en soit, je le répète, c'est une chose extraordinaire et presque incroyable que de vivre cent ans, surtout à l'état d'association. Il est si difficile aux hommes de s'entendre longtemps. Il en est pour qui la vie à deux est presque impossible. Jugez de la difficulté d'une bonne entente entre cent personnes.

Notre persistante et inaltérable harmonie réalise donc un fait pour ainsi dire miraculeux. Aussi quand j'ai dû me mettre à la recherche d'un sujet de discours, je me suis inspiré de la circonstance : puisqu'elle est extraordinaire, surnormale, j'ai pensé qu'il fallait vous dire des choses extraordinaires, surnormales...

Du moins, j'ai cru qu'il était opportun de démontrer, au moyen de quelques exemples, que le vrai n'est pas toujours vraisemblable, qn'il faut savoir admettre de certaines choses en apparence impossibles ou absurdes ; qu'il importe de mettre des bornes au scepticisme, par respect même pour la vraie science. Il est temps, enfin, de reconnaître qu'un fait peut être légitimement reconnu pour exact, alors que toute explication nous échappe entièrement.

Qui eût dit, en 1798, que la Société Académique continuerait ses séances en 1899 ? Personne ne l'eût voulu croire et si un prophète s'était avisé de l'annoncer, on l'eût qualifié de rêveur pitoyable.

Et pourtant cela est. Nous sommes obligés de le croire, malgré la difficulté d'expliquer le phénomène, et dans cent

ans vous constaterez peut-être qu'elle vit toujours, malgré l'invraisemblance.

Mais je veux emprunter ma démonstration à des faits tout différents, plus singuliers encore, à un ordre d'idées tout autre.

Je veux simplement poser ce problème et m'efforcer de lui donner une solution :

Faut-il croire aux phénomènes *surnormaux ?*

Rassurez-vous sur deux points importants : d'abord, je n'aborderai pas de questions touchant aux doctrines philosophiques ou religieuses, car il ne faut pas confondre le surnormal avec le surnaturel. Et puis, malgré l'étendue que comporterait une telle discussion, je serai bref, parce qu'il est surabondamment prouvé que les meilleurs discours sont les plus courts, surtout quand l'orateur est improvisé, accidentel... qu'il n'est pas du métier.

Y a-t-il donc quelque chose de sérieux, de scientifique, de vrai, dans toutes ces affirmations, dans tous les récits relatifs aux cas de clairvoyance, de magnétisme, de spiritisme, de *télépathie* et faut-il croire aux histoires de revenants ?

On appelle surnormaux des phénomènes qui, sans être surnaturels, ne sont pas cependant dans l'ordre des faits vulgaires, des observations courantes et banales. Ils sont, en quelque sorte, au-dessus de la normale, ou en dehors d'elle, du moins pour un temps ; car il est évident que, n'étant pas surnaturels, ils redeviendront pour nous des phénomènes normaux, quand on les aura mieux étudiés, quand nous nous serons familiarisés avec eux.

Le mot *surnormal* est donc provisoire lui-même : c'est un vocable ingénieux imaginé par les écrivains contemporains pour désigner ce qui est, à leurs yeux, intermédiaire entre les choses naturelles et les choses surnaturelles ; par

exemple : le magnétisme, la suggestion, le spiritisme, la clairvoyance, la *télépathie* surtout et... enfin, si vous le permettez, les histoires de revenants, que l'on confond parfois avec les histoires de brigands.

Je ne me risquerai pas à répondre sur tout cela d'une façon catégorique. Je me bornerai à établir qu'il y a un choix, une sélection à faire dans tout ce fatras d'affirmations, de récits invraisemblables, troublants, terrifiants, tantôt inventés de toute pièce par des hâbleurs et des charlatans, tantôt au contraire rapportés avec bonne foi par d'honnêtes gens et par des observateurs intelligents.

Je viens de parler d'observateurs : en effet, il s'agit uniquement d'observation. Il s'agit de savoir, sans tenir compte des appréciations de chacun, ni des théories, ni des idées préconçues, si des faits surnormaux ont été, oui ou non, *observés*. La question doit être circonscrite de cette façon. Il faut procéder comme dans les sciences naturelles, c'est-à-dire aller à la recherche des faits, des observations, avant de philosopher sur les causes, et surtout avant de se permettre, *a priori*, des négations ou des affirmations téméraires.

A ce point de vue, j'affirme qu'il s'est opéré une modification considérable dans l'esprit public depuis quelques années, et que les procédés, les méthodes des savants eux-mêmes ont subi de très appréciables changements. Si toutes les époques n'étaient pas transitoires, je dirais sans hésiter que nous sommes à une époque de transition.

Il y a trente ans ou vingt-cinq, on ne croyait à rien, à rien du moins de ce qui fait l'objet de cette étude. On se serait fait huer si l'on avait prétendu soutenir la réalité ou seulement la possibilité du surnormal. En France au moins, où la mode joue un certain rôle, personne n'eût osé affronter le ridicule attaché à des croyances ou à des opinions

condamnées depuis longtemps. A cet égard, la méthode du haussement d'épaules était de mise, elle était universellement adoptée, non par mauvaise foi, mais par manque de foi. Je n'ose, quant à moi, me permettre de la critiquer trop par un blâme trop sévère, car je l'ai pratiquée, cette méthode, avec une parfaite tranquillité d'âme. Cela s'explique : nous étions tous sous l'influence d'une éducation philosophique ou scientifique vieille déjà d'une centaine d'années. Depuis plusieurs générations, il était entendu, convenu, arrêté, que tout ce qui ne tombait pas sous les sens, tout ce qui était impalpable était incroyable, ridicule, absurde, *non existant*. Or, ce qui était soi-disant inexistant il y a trente ans est aujourd'hui monnaie courante. On a fait du chemin. On s'est lassé de nier toujours, car on se lasse de tout. Est-ce l'effet du perpétuel jeu de bascule où se complait l'esprit humain et en vertu duquel nous passons volontiers d'une estime exagérée pour un système dans l'enthousiasme pour le système opposé ? Est-ce affaire de mode ? Il faut tenir compte, sans doute, de ce besoin de croire dont un écrivain éminent s'emploie aujourd'hui à démontrer l'invincible puissance ? La négation quand même devient à la longue ennuyeuse, et puis elle est plutôt stérile. En un mot, on arrive à se dégoûter du perpétuel, de l'automatique haussement d'épaules. On s'est rendu compte à la fin qu'il ressemble fort à un tic et nous n'aimons pas le ridicule.

Si vous voulez vous convaincre de ces changements, voyez le développement énorme qu'ont pris les publications consacrées à l'étude du surnormal. Dans tous les pays, des Revues spéciales sont imprimées régulièrement et paraissent avec la ponctualité, la dignité et même la majesté de la *Revue des Deux-Mondes* ou du *Correspondant*. De véritables savants les patronnent ou y collaborent. Il s'y trouve des médecins de marque, des professeurs de Facultés. Parmi

ces publications périodiques, il en est de moins sérieuses et dont je ne conseillerais pas la lecture. Mais je ne veux pas les nommer de peur qu'on ne leur donne la préférence.

Si je fais ces remarques, ce n'est point pour encourager l'engouement. Je n'éprouve, pour ma part, aucun entraînement irrésistible. J'ai seulement une assez vieille expérience et un désintéressement assez entier pour vous dire : Faites attention ; il y a là une étude intéressante à poursuivre ; il y a beaucoup à laisser, mais il y a quelque chose à prendre.

J'ai indiqué tout à l'heure qu'en dehors des psychologues professionnels et des observateurs sans étiquette, les médecins s'étaient mis de la partie. Ne vous en étonnez pas.

Le médecin n'a pas de parti pris ou, du moins, pour ne rien exagérer, il est moins guidé par l'idée préconçue que le philosophe ou l'observateur libre. Je crois marquer un coin d'histoire contemporaine en disant que le médecin, en France, a été le plus actif initiateur, le plus influent propagandiste des idées nouvelles. Il a une fréquentation quotidienne avec l'imprévu, l'incertain, l'inattendu; il a l'habitude des choses difficiles à expliquer ; il s'étonne moins de ce qui est étonnant ; il est sceptique, dans le sens vrai du mot, mais ce n'est pas un négateur. Il observe, il se réserve, il attend. Il s'est habitué à la patience philosophique. Il sait des choses que le philosophe professionnel ignore complètement. Ses connaissances ne ressemblent guère à celles du mathématicien dont l'horizon est limité aux données de l'algèbre, c'est-à-dire à des vues artificielles de l'esprit. Le médecin a donc l'intellect façonné de manière toute particulière. Ce n'est pas un être surnormal, c'est peut-être un monstre. A force d'observer des déviations de l'intelligence humaine, comme il observe des troubles organiques quelconques, il s'est fait une opinion très indépendante et des fonctions nerveuses et des relations du cerveau avec le monde psychique.

Ce n'est pas un rêveur, ce n'est pas non plus un pontife ; il n'a pas la prétention d'avoir connu d'emblée la vérité, toutes les vérités. Mais il pense d'une façon si spéciale qu'on a peine parfois à discuter avec lui. Le philosophe et lui ne parlent pas la même langue. Ils ne voient pas avec les mêmes yeux et n'entendent pas avec les mêmes oreilles ; ils ne regardent, d'ailleurs, ni n'écoutent les mêmes choses. Ils auraient tort de se traiter réciproquement d'imbéciles : quand on n'est pas polyglotte, on ne peut avoir la prétention d'interpréter tous les idiomes.

Quoi qu'il en soit, le médecin français a aidé fortement à l'éclosion de la science du surnormal, et cela, en étudiant le magnétisme, l'hypnotisme, le somnambulisme et la suggestion.

Dans cet ordre d'idées, Charcot a exercé le grand commandement dans notre pays. Elevé dans les principes serrés de l'organicisme, anatomo-pathologiste éminent, mais aussi clinicien de premier ordre, médecin dans toute l'acception du terme, il a su, par la force de son intelligence, rompre avec des traditions tenaces. Je ne veux pas dire qu'il ait été tout à fait le premier. Grâce à l'observation scientifique, il a reconnu l'existence de phénomènes considérés jusqu'alors comme impossibles et classés dans le carton dédaigné du merveilleux. Il a entraîné les masses intellectuelles. D'autres physiologistes, d'autres médecins ont fait de même, chacun de leur côté.

Du moment qu'on était dans cette voie, on devait être conduit sur des pistes nouvelles. On a trouvé des embranchements, des filons dont l'exploitation pouvait être fructueuse. On n'a plus eu honte d'aborder et de discuter sérieusement certains sujets oubliés. Mesmer lui-même, qui était considéré pour ainsi dire comme une des hontes du XVIII[e] siècle, comme un charlatan maudit, Mesmer aurait pu se produire,

se montrer à ce moment, il eût été le bienvenu et je me le demande parfois : ne lui élèvera-t-on pas une statue ? Il y a des monuments moins justifiés. N'oublions pas que Mesmer était un médecin.

Il prétendait qu'il existe une influence naturelle, d'abord entre les corps célestes (mais cela ne nous regarde pas) et entre les corps animés, influence ayant pour agent un *fluide* spécial, universellement répandu. Venu sur ce grand théâtre qu'est Paris, il y provoqua un mouvement énorme, y obtint momentanément une célébrité extraordinaire, suivie d'une réaction telle qu'il dut s'en aller honni et bafoué. M. Chéreau a dit de lui : « Il mourut à 81 ans, ne se doutant guère sans doute, à son lit de mort, que sa découverte, tombée alors en pleine décrépitude, trouverait plus tard de nouveaux adeptes ».

En 1873, M. Dechambre terminait ainsi une longue étude critique du mesmérisme : « Le magnétisme animal n'existe pas ».

J'ai donc bien raison de dire qu'on a fait du chemin depuis vingt ans.

Malgré l'immense intérêt de ces souvenirs historiques, je ne puis m'y appesantir, je fatiguerais votre attention avant d'avoir épuisé l'essentiel de mon sujet.

Si, d'ailleurs, j'ai évoqué ces souvenirs, c'est qu'une préparation, sorte de transition, était nécessaire. Un premier pas était fait avec le magnétisme, l'hypnotisme et la suggestion. Plus curieuse encore était la télépathie, plus inattendue surtout, au point de vue de la valeur scientifique. A l'heure présente, la voilà déjà très avancée. Elle vaut donc la peine d'être connue, plus équitablement estimée.

Il n'en est pas de même des études similaires, des recherches à côté. Aussi je ne vous signale le spiritisme et même la clairvoyance que pour les éliminer. Le spiritisme surtout

est décidément voué à l'impuissance ; c'est une non-valeur. Son affaire est classée, malgré les adhésions dont on l'a honoré de certains côtés, adhésions bien surprenantes, à la vérité, bien inattendues, si l'on considère que les mathématiciens lui ont fourni un contingent considérable. J'ai connu des ingénieurs distingués, tranchons le mot, des ingénieurs des Ponts et Chaussées, c'est-à-dire des polytechniciens, la fine fleur du monde intellectuel, qui ont fait causer les esprits d'outre-tombe par l'intermédiaire de ce truchement à quatre pattes qu'on appelle la table tournante. Je me suis rencontré avec des savants de cette catégorie qui n'admettaient point là-dessus la moindre plaisanterie. L'un d'eux, entrevoyant mon haussement d'épaule à l'occasion de son récit, se taisait indigné, se recroquevillait majestueusement et rompait la conversation avec dédain. Rien d'étonnant pour moi dans cette attitude. Le mathématicien, qui est bien au-dessus du médecin dans la hiérarchie scientifique, n'a pas développé au même degré le sens de l'observation. Il observe rarement les phénomènes naturels. Il vit avec des formules algébriques et vous vous tromperiez fort si vous pensiez que le médecin vit avec des formules thérapeutiques, car le médecin ne fait de formule qu'au moment où il convient que la consultation finisse.

Je le demande : pourquoi les *esprits* demandent-ils de préférence une table pour interprète ?

Pourquoi une table ? Pourquoi pas un autre meuble, comme une poêle à frire, une casserole, un pot de fleur ? Il ne faut blesser personne, mais j'ai toujours pensé que la table était choisie parce que les pieds vivants peuvent se rencontrer sous son ombre et que des pieds vivants sont très intelligents. La table est une entremetteuse suspecte.

Laissons cela. Laissons aussi les histoires de revenants et les inventions de la *clairvoyance,* ou, pour mieux dire, des

clairvoyantes. A-t-on assez remarqué qu'il y a des clairvoyantes et pas de clairvoyants ? Tout à l'heure je demandais pourquoi toujours des tables ? Maintenant je demande pourquoi toujours des femmes, jamais des hommes ? Je sais bien que la femme a l'esprit plus pénétrant que l'homme et je ne veux pas développer cette idée qui exigerait tout un discours. Tout de même, puisqu'il s'agit du *surnormal,* on ne voit pas bien pourquoi l'homme ne serait jamais clairvoyant et ne pourrait jamais prétendre à la situation honorable de tireur de cartes ou de diseur de bonne aventure.

Malgré tout, cette objection ne me retiendrait guère, puisque je n'ai ni jalousie, ni parti pris.

Ce qui m'impressionne davantage, c'est que les résultats prétendus de la *clairvoyance* n'ont pas subi le contrôle sévère des enquêtes scientifiques (1).

Il en va autrement de la télépathie.

Or, vous savez ce qu'est la télépathie : c'est la transmission à distance des pensées et des sentiments, sans le secours de la parole ou de signes quelconques. Un individu est aux antipodes : il transmet quelque chose de sa pensée, quelque chose de lui-même à un autre individu qui se trouve, lui, en France, par exemple. Il se trouve dans une situation critique, il est mourant (c'est la condition télépathique la plus commune) : sa pensée intensive va toucher à l'autre bout du monde les êtres qui lui sont chers, et cela sous la forme d'une apparition. L'homme qui va mourir se montre silencieux et calme, mais en apparence bien vivant aux yeux d'un autre qui, dans le moment, ne songeait pas à lui. Ce n'est pas lui, c'est son ombre, c'est un fantôme. C'est ce qu'on appelle l'hallucination télépathique.

Oh ! c'est très curieux, très intéressant, très saisissant.

(1) Il est néanmoins juste d'avouer qu'on a publié qulequefois des cas de clairvoyance difficiles à nier.

Cela paraît absurde. Pour ma part, j'ai trouvé cela inadmissible, à une certaine époque ; j'ai pratiqué, je vous l'ai dit, la méthode du haussement d'épaules. Mais j'ai lu, depuis quelques années, un si grand nombre de témoignages authentiques, que j'ai fini par croire que la négation pure et simple n'était plus possible.

Quand on ne s'est pas adonné à de certaines lectures, on n'a pas idée du nombre de faits de cet ordre qui ont été observés, enquêtés et contrôlés : observations, enquêtes, contrôles, tout a été fait avec intelligence et bonne foi, souvent même par des incrédules ou, du moins, par des personnes qui n'avaient pas songé d'abord à la possibilité de semblables phénomènes et qui les auraient niés, *a priori,* si elles n'en avaient été les témoins désintéressés. Lorsqu'on entend pour la première fois raconter un fait ce genre, on proteste, on se regimbe, on prend en pitié le narrateur ; le premier mouvement, c'est de se récrier. Je connais par expérience personnelle cette impression et cette manière de faire. On arrive cependant à mieux accueillir ces histoires quand les exemples se sont multipliés et qu'on a pris la peine de les rechercher aux meilleures sources et de les dénombrer. Des ouvrages spéciaux m'ont fourni des documents en abondance depuis plusieurs années. Mais depuis quelques jours seulement, depuis qu'au cours de conversations accidentelles j'ai annoncé à mes amis mon intention de pérorer sur ce sujet, j'ai recueilli déjà plusieurs anecdotes inédites ; il est même surprenant qu'on en puisse réunir ainsi en aussi peu de temps.

Voici un modèle du genre, car il est nécessaire de procéder par citation, les faits parlent mieux que tout le reste, et, avant de signaler les observations imprimées, je veux vous donner d'emblée, en résumé, le rapport d'un de mes bons amis, un de mes confrères.

Le sujet de l'hallucination télépathique était justement la mère de mon ami. L'exemple a d'autant plus de valeur que la scène s'est passée à une époque où ces choses-là étaient inconnues, insoupçonnées. Mme G... était alitée depuis quelques jours, après la naissance d'un de ses enfants, mais elle n'avait ni fièvre, ni maladie proprement dite ; ses facultés mentales étaient, par conséquent, dans leur état normal. Un jour, étant seule dans sa chambre, elle voit entrer et s'approcher d'elle son propre frère : il était en manches de chemise et le col entouré d'un foulard rouge. Il s'approche d'elle sans dire un mot, la regarde attentivement pendant quelques instants et se retire silencieusement. Or, l'étonnement de Mme G... fut aussi grand que possible, car son frère était alors en Amérique et n'avait point annoncé son retour à Nantes. Elle se précipite sur la sonnette pour appeler les siens et leur dit : « Mon frère vient d'entrer dans ma chambre, il s'est approché de mon lit et s'est retiré sans m'adresser la parole. Où est-il ? qu'est-il devenu ? Veuillez courir après lui et lui demander par quel prodige il se trouve en Europe. » Comme la présence de ce frère à Nantes était matériellement impossible et que, d'ailleurs, personne ne l'avait vu, on crut que Mme G... déraisonnait et que fit on ? On alla chercher le médecin, car on va toujours à la recherche du médecin dès qu'un incident anormal se produit dans une famille : un feu de cheminée, une discussion avec le concierge, etc... Le médecin interrogea la mère de mon ami ; puis, je dois le dire, il commit une erreur de diagnostic ; il se retira en hochant la tête tristement et en disant : « Que voulez-vous ? Elle est folle. C'est ce que nous appelons, nous autres savants, la folie puerpérale ». Or, Mme G... n'etait pas folle du tout. Elle avait eu seulement une vision télépathique. Au bout de quelques mois, car, à cette époque, la navigation n'avait pas

la rapidité que vous lui connaissez et les câbles sous-marins étaient loin encore d'être inventés ; après le temps nécessaire pour la traversée de l'Océan, le courrier d'Amérique apporta à Nantes la triste nouvelle que le frère de Mme G... était mort, noyé dans le Mississipi, au moment même où il était apparu à sa sœur.

Eh bien ! Messieurs, la plupart des cas de télépathie, quand ils sont bien authentiques, se produisent de la même manière. Ils sont, en quelque sorte, stéréotypés et superposables. Le cas de Mme G... est d'autant plus intéressant, à mon point de vue (qui est celui de la recherche sincère de la vérité), qu'elle n'avait jamais étudié la question, qu'elle ne pouvait pas l'avoir étudiée, puisqu'aucune publication n'y avait été consacrée à cette date.

Parcourez le grand ouvrage de MM. Gurney, Myers et Podmore et, à chaque instant, vous rencontrerez des histoires identiques :

Un être cher est sur le point de succomber, tantôt dans un accident de voyage, tantôt dans un engagement de guerre ; à ce moment il apparaît à sa mère, à sa sœur, à sa fiancée ; il se présente souvent dans l'instant où l'on ne pensait pas à lui ; il entre silencieux, l'air calme et triste, et disparaît sans avoir provoqué, d'ordinaire, une grande frayeur.

Autre observation : celle-ci est due encore à un médecin de Nantes, très honorablement connu et très intelligent (M. P...) : un Parisien de ses amis, appelons-le M. X..., vient chez mon confrère sous prétexte de villégiature, mais en réalité pour subir une petite opération chirurgicale, après avoir pris grand soin de cacher aux siens le véritable objet de son déplacement. Chez lui, à Paris, on ignorait totalement qu'il eût à courir le moindre danger. Il s'agissait, d'ailleurs, d'une opération si peu grave que le malade et les chirurgiens n'apercevaient aucun risque. Or, un jour, par

suite d'un accident impossible à prévoir, M. X... meurt subitement, avant la terminaison complète des suites opératoires. Ce même jour, mon confrère, avant d'avoir pu avertir la famille du malheur qui venait inopinément de la frapper, reçoit un télégramme d'un parent de son ami, télégramme à peu près rédigé comme ceci : « Rêve affreux, où X... aurait trouvé la mort, envoyez-moi de ses nouvelles. » Comme réponse télégraphique, ce parent reçut, en effet, la nouvelle de la mort de M. X...

Voici encore un fait inédit. Je le dois à un savant médecin de notre ville, qui n'est pas un naïf et qui terminait son récit en disant : « Je ne puis guère croire raisonnablement à pareille chose, mais je reconnais qu'il est impossible de nier absolument. » Voici le fait : le docteur M..., étant interne dans un hôpital de Paris, étudiait un jeune malade atteint d'une affection nerveuse grave. Celui-ci fit à l'interne cette déclaration : « Monsieur, votre chef ne comprend rien à la cause réelle de ma maladie, car je n'ai pas osé la lui dire. Je suis malade depuis le jour où j'ai éprouvé une profonde émotion. J'étais à Paris, comme à présent ; ma sœur et mon père étaient à Marseille, mais étaient sur le point de venir me rejoindre ici. Le soir, en passant dans un corridor, je crois voir filtrer de la lumière sous la porte de ma chambre. Croyant avoir oublié d'éteindre ma bougie, j'ouvre la porte et que vois-je ? Ma sœur, couchée morte sur le lit et, de chaque côté du lit, des cierges allumés. Je me retire affolé. C'était une vision, car il n'y avait rien dans ma chambre, en réalité. A une heure convenue, je me rends à la gare où devait débarquer ma famille. Là j'apprends que ma sœur était morte à Marseille. »

Vous plaît-il d'entendre d'autres récits ? Je pourrais vous en débiter pendant plusieurs jours, tant le dossier est volumineux. En voici un d'autant plus curieux qu'il s'agit d'une

hallucination collective. Je l'emprunte à M. Flammarion, qui la tient lui-même du général Parmentier, un savant distingué.

« Plusieurs personnes étaient réunies à un déjeuner, à Andlau, en Alsace. On avait attendu le maître de la maison, qui était à la chasse, et, l'heure se passant, on avait fini par se mettre à table sans lui, la dame du logis ayant déclaré qu'il ne pouvait tarder à rentrer. On commença le déjeuner en devisant de choses joyeuses, et l'on comptait, d'un instant à l'autre, voir arriver le retardataire... Mais l'heure marchait toujours et l'on s'étonnait de la longueur du retard, lorsque tout à coup, par le temps le plus calme et le ciel le plus beau, la fenêtre de la salle à manger, qui était grande ouverte, se ferma violemment avec un grand bruit et se rouvrit aussitôt instantanément. Les convives furent d'autant plus surpris, stupéfaits, que ce mouvement de la fenêtre n'aurait pu se produire sans renverser une carafe d'eau posée sur une table devant la fenêtre, et que cette carafe avait conservé sa position. Tous ceux qui avaient vu et entendu le mouvement n'y comprirent absolument rien. — Un malheur vient d'arriver ! s'écria en se levant, effarée, la maîtresse de la maison. — Le déjeuner s'arrêta là. Trois quarts d'heure après, on rapportait sur une civière le corps du chasseur, qui avait reçu une charge de plomb en pleine poitrine. Il était mort presque aussitôt, n'ayant prononcé que ces mots : « Ma femme ! Mes pauvres enfants ! »

Voulez-vous cet autre exemple? Je l'emprunte à la même source et je le préfère au précédent, parce qu'il est plus conforme au type commun des apparitions télépathiques.

Je laisse la parole à M. Bloch, prix de Rome, membre de la *Société astronomique de France* :

« C'était en juin 1896 (à Rome). Pendant les deux der-

niers mois de mon séjour en Italie, ma mère est venue me rejoindre à Rome... Pour ne pas me déranger, elle visitait seule la ville et ne venait me rejoindre à la villa Médicis que vers midi. Or, un jour, je la vis arriver toute bouleversée, vers 8 heures du matin. Comme je la questionnais, elle me répondit qu'en faisant sa toilette, elle avait vu tout à coup à côté d'elle son neveu René Kraemer, qui la regardait et qui lui dit en riant : « Mais oui, je suis bien mort ! » — Très effrayée de cette apparition, elle s'était empressée de venir me rejoindre. Je la tranquillisai de mon mieux, puis j'entretins la conversation sur d'autres sujets. Quinze jours après, nous rentrions tous deux à Paris, après avoir visité une partie de l'Italie, et nous apprenions alors la mort de mon cousin René, arrivée le vendredi 12 juin, rue de Moscou, 31. Il avait 14 ans... Je pus contrôler les dates et même les heures auxquelles ce phénomène s'était produit. Or, ce jour-là, mon petit cousin, malade d'une péritonite depuis quelques jours, entrait en agonie vers 6 heures du matin et mourait à midi, après avoir plusieurs fois exprimé le désir de voir sa tante Berthe, ma mère. Il est à noter que jamais, dans aucune des nombreuses lettres que nous recevions de Paris, on ne nous avait dit un mot de la maladie de mon cousin. On savait trop bien que ma mère avait une affection toute particulière pour cet enfant et qu'elle serait revenue à Paris pour le moindre bobo qu'il aurait eu. On ne nous avait même pas télégraphié sa mort. J'ajouterai que, lorsqu'il est six heures du matin à Paris, les horloges de Rome, par suite de la différence de longitude, marquent sept heures, et que c'est précisément vers ce moment-là que ma mère a eu cette vision. »

Messieurs, j'ajouterai, de mon côté, que cette question de longitude se trouve examinée et discutée dans un grand nombre de procès-verbaux télépathiques. Il importe, en effet,

de savoir que les enquêtes ont été conduites avec une grande rigueur, au moins dans certains pays. Il me faudrait faire, non plus une simple allocution, mais une lecture de plusieurs jours, pour énumérer toutes les expertises menées à bien par les Sociétés de recherches psychiques. Comme c'est impossible, je n'ai pas la prétention de vous faire partager mes impressions, je ne dis pas ma conviction sur cette matière, le terme paraissant excessif. Et pourtant c'est par la multiplicité des exemples qu'on arrive le mieux à ébranler le scepticisme naturel. Permettez-moi encore cette citation : Mme Féret, directrice des postes à Juvisy, rapporte le fait suivant : « C'était, dit-elle, pendant la guerre de Crimée... Un jour, à l'heure du déjeuner, vers midi, je descendis à la cave. Un rayon du soleil pénétrait par le soupirail et allait éclairer le sol. Cette partie éclairée me parut soudain une plage de sable, au bord de la mer, et, étendu mort sur ce sable, je vis un de mes cousins, chef de bataillon. Effrayée, je ne pus avancer davantage et je remontai avec peine les marches de l'escalier. Ma famille, témoin de ma pâleur et de mon trouble, me pressa de questions. Et lorsque j'eus raconté ma vision, ils se moquèrent de moi. Quinze jours après, nous recevions la triste nouvelle de la mort du commandant Solier. Il était mort en débarquant à Varna et la date de sa mort correspondait au jour où je l'avais vu étendu sur le sable de la cave. »

Mais à quoi bon reproduire ici de plus nombreuses citations ?

Le seul livre de MM. Gurney et de Myers contient plus de 500 observations rigoureuses, plus de 500 récits de première main, analysés et contrôlés avec un louable scrupule. Les *Annales des Sc. Psy.* en fournissent beaucoup d'autres ; périodiquement, M. Flammarion apporte les siennes.

Quand on sort de pareilles lectures, on peut se réserver, mais non se maintenir obstinément dans l'incrédulité systématique.

Il est encore une considération digne de remarque : les visions télépathiques ont été constatées dans tous les pays, cela est certain. Mais elles ont eu la bonne fortune d'être le mieux acceptées comme véridiques par les peuples dont la mentalité est reconnue universellement comme flegmatique, au point de devenir proverbiale.

Savez-vous où la télépathie a été le mieux étudiée, où les enquêtes la concernant ont été poursuivies avec le plus de méthode et d'esprit scientifique ? Eh bien ! c'est dans la froide Angleterre.

Je ne connais pas très bien les Anglais et je ne sais pas s'ils ont des défauts. Admettez un instant qu'ils en aient. Ils ne pêchent toujours pas par excès de sentimentalité. L'Anglais est plutôt un froid égoïste et un mercantile qu'un rêveur ou un poète.

L'Anglais peut rêver de négoce et de conquête, de lucratives entreprises ; il rêve de domination universelle et de suprématie ; il rêve voluptueusement d'avaler la mer et les poissons... Mais, malgré tous ces rêves, il n'est pas un rêveur. C'est une justice à lui rendre.

Eh bien ! le *pratique*, le flegmatique Anglais n'échappe pas aux hallucinations télépathiques. C'est dans son pays même que la télépathie a été le mieux observée, le mieux étudiée. La guerre de Crimée a été une occasion exceptionnelle de visions surnormales et si la transmission de pensées à distance est toujours en vigueur, les apparitions funèbres doivent, en ce moment, se multiplier dans le Royaume-Uni.

Il faut voir avec quel zèle scientifique, avec quelle méthode technique nos voisins ont dirigé leurs recherches. Les natu-

ralistes et les chimistes eux-mêmes ne procèdent pas autrement pour échapper aux causes d'erreur.

Demanderai-je pour cela une naïve crédulité ? Pas le moins du monde. Je ne l'ai pas moi-même et je suis prêt à vous présenter les objections. Certes, il en est de graves. Par exemple, celle-ci : On dit : mais ces cas-là sont trop rares ; ils sont sans doute le résultat de coïncidences bizarres ; si la force télépathique était réelle, si elle était une manifestation de l'*énergie,* elle se montrerait plus communément. Pourquoi tant d'êtres qui s'aiment ne sont-ils pas tous les jours en communication télépathique ?

Eh bien ! que la transmission de pensées et de sentiments à distance soit vraie ou fausse, je déclare que l'objection est faible. Avant qu'on eût domestiqué les courants téléphoniques, étiez-vous tous les jours en communication téléphonique avec vos amis? Non, n'est-ce pas? Or, les personnes qui nient, *a priori,* la possibilité télépathique, me rappellent l'histoire fameuse d'un médecin illustre, le professeur Bouillaud, membre de l'Institut, qui refusa publiquement de croire au phonographe qu'on lui présentait en pleine Académie des Sciences. Non, il refusa d'ajouter foi au témoignage de ses propres sens, parce que l'expérience faite devant lui ne cadrait pas avec ses idées acquises.

Si vous adoptez le système négatif de Bouillaud, pourquoi ne pas dire avec Taine (cité par Flammarion) que la perception extérieure est une hallucination et que, dans notre état normal, nous n'avons qu'une série d'hallucinations qui n'aboutissent pas.

Alors? Nous ne pouvons rien savoir, nous sommes toujours le jouet des illusions? C'est un point de vue... mais il n'est pas très pratique, ni très sérieux.

Vous vous plaignez de la rareté des observations ? Or, ce n'est, en tous cas, qu'une rareté relative, car je trouve le

dossier très volumineux, au point de devenir fatigant et ennuyeux. Mais en fût-il autrement, est-ce qu'un fait doit être contesté parce qu'il est rare ? Ici, je laisse la parole à un écrivain fort savant :

« Les caprices apparents de la foudre nous offrent des bizarreries non moins étranges. Ici, la foudre brûle une personne qui flambe comme une botte de paille ; là, elle réduit les mains en cendres en laissant les gants intacts ; elle soude les anneaux d'une chaîne de fer comme le feu d'une forge et, à côté, elle tue un chasseur sans faire partir le fusil qu'il tenait à la main ; ou elle fond une boucle d'oreille sans brûler la peau ; elle dévêtit entièrement une personne sans lui faire aucun mal, ou bien elle se contente de lui voler ses souliers ou son chapeau ; elle photographie sur la poitrine d'un enfant le nid qu'il saisissait au sommet d'un arbre foudroyé : elle dore les pièces d'argent d'un porte-monnaie en faisant de la galvanoplastie d'un compartiment à l'autre, sans le porteur soit atteint... etc... Il y a beaucoup plus de bizarreries inexpliquées dans les faits et gestes de la foudre que dans les manifestations télépathiques. »

Par ainsi, chacun peut comparer : dans les phénomènes naturels les plus étudiés, les mieux reconnus, on rencontre des invraisemblances et des contradictions ! Va-t-on pour cela en nier l'existence ?

Aussi bien, je vous soumets cette simple réflexion : savez-vous ce qui fait qu'une chose est proclamée vraie, naturelle et compréhensible ? C'est tout simplement cette circonstance qu'on l'observe souvent et facilement. Mais, au fond, on n'y comprend rien et on se fait une double illusion, quand on croit saisir l'explication. On admet volontiers des expériences de physique. Vous croyez sans peine aux merveilles de l'électricité et cependant les plus savants y perdent leur latin et n'expliquent rien du tout, alors même qu'il est ques-

tion des faits les plus vulgaires. Voici un gentleman qui consulte le thermomètre avant de partir pour la promenade. Il trouve cela tout naturel, mais pas plus que le physicien professionnel, il ne sait pourquoi la température fait monter ou baisser la colonne mercurielle.

Qu'on ne vienne donc pas me parler d'explications ou de non-explications !

Que si vous insistez sur l'impossibilité de croire au soi-disant merveilleux, je vous rappellerai avec M. Flammarion que la rotation de la Terre a été jugée comme une billevesée ; que l'analyse de l'air, que sa décomposition en oxygène et azote a été proclamée absurde par des Membres de l'Institut, malgré Lavoisier ; que ce même Lavoisier, dans ce même Institut, a proclamé l'impossibilité de la chute des aérolithes ; que les découvertes de Galvani, si fécondes, si pleines de conséquences, ont été accueillies par un immense éclat de rire, que la proposition d'établir des câbles sous-marins entre l'Amérique et l'Europe a été *démontrée* impossible, *avec preuves sans réplique*, par un membre influent de l'Académie des Sciences (Babinet) ; etc., etc. [1].

Je m'arrête ! Si je voulais rappeler tous les démentis infligés à nos idées préconçues, je n'en finirais pas. Ce serait aussi long que d'énumérer les exemples d'hallucinations télépathiques.

Et je voudrais conclure en demandant s'il est possible de fournir une théorie de la transmission de pensées à distance.

Admettez que les faits soient réels, indiscutables. Or, ils le sont pour tous les hommes de bonne foi, en tant que faits observés. On peut prétendre qu'il y a seulement coïncidence, mais on ne peut nier la réalité expérimentale, qu'il s'agisse de visions, d'hallucinations auditives, collectives ou non.

(1) *Annales politiques et littéraires*, 1899.

La science est-elle en mesure d'en donner une explication acceptable ?

Je n'oserais l'affirmer.

Cependant j'ai le droit de rappeler qu'on n'a pas étudié encore toutes les manifestations de ce qu'on appelle l'*Energie*.

L'année dernière, un physiologiste éminent, nullement suspect d'entraînement philosophique ou d'emballement doctrinal, M. Dastre, s'est exprimé de la façon suivante (*Revue des Deux-Mondes*) : « Quand on a nommé les énergies mécaniques, l'énergie chimique, les énergies rayonnantes, calorifique, lumineuse, l'énergie électrique avec laquelle se confond l'énergie magnétique, on a épuisé la liste des acteurs qui occupent la scène du monde, au moins de ceux que l'on connaît. — Est-il permis de dire que la liste est close et que la science ne découvrira pas ultérieurement d'autres formes ou d'autres variétés spécifiques d'énergie ? Non, à coup sûr. Une telle affirmation serait aussi ambitieuse qu'imprudente. L'histoire des sciences physiques doit nous rendre plus circonspect. Elle nous enseigne qu'il n'y a guère plus d'un siècle que l'énergie électrique a fait son entrée en scène... Cette découverte dans le monde de l'énergie... laisse pour l'avenir la porte ouverte à d'autres surprises. »

Voilà le langage d'un homme de bon sens, d'un savant désintéressé.

Eh bien! parmi ces formes mal connues, insuffisamment étudiées de l'énergie, on peut d'ores et déjà compter ce qu'on a appelé la *force psychique,* en vertu de laquelle « un esprit peut agir à distance sur un autre ».

Les influences de cerveau à cerveau, à courte distance, comme cela se voit dans certaines expériences de suggestion, ne sont plus guère contestées. Or, que signifie le plus ou moins de distance, dans l'espèce ? Pas grand'chose ! En

pareille matière, la distance n'est probablement qu'une expression artificielle, conventionnelle, sans valeur intrinsèque précise.

En terminant, je ferai remarquer que ces données expérimentales de la science nouvelle apportent aux doctrines spiritualistes un renfort qui n'est pas à dédaigner. Les philosophes professionnels dédaigneront peut-être ce genre d'argument, trouvé bien faible auprès des raisonnements traditionnels. Mais, pourtant, n'a-t-on pas souvent besoin d'un plus petit que soi ?

Si j'étais professeur de philosophie, je m'emparerais de la télépathie, de peur que les matérialistes ne tentent de se l'approprier.

Et ma dernière conclusion est celle-ci : il est permis de ne pas croire ; mais il n'est pas permis de nier.

RAPPORT

DE M. ALEXANDRE VINCENT

SECRÉTAIRE

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

EN L'ANNÉE 1899

MESSIEURS,

Le 15 janvier dernier, notre Société célébrait, dans cette même salle, la fête de son centenaire.

Tous ceux qui s'intéresssent, dans notre ville, à la vie littéraire, étaient accourus à notre appel. Les plus hautes personnalités de Nantes et de plusieurs villes voisines honoraient de leur présence cette cérémonie, que M. Hanotaux, membre de l'Académie française, ancien Ministre des Affaires étrangères, avait bien voulu présider.

Un an bientôt s'est écoulé depuis cette journée qui pourtant semble si près de nous.

Je vois encore M. Linyer, notre président, ouvrir la séance, et saluer éloquemment en M. Hanotaux l'éminent historien de Richelieu, en même temps que l'homme d'état qui cimenta l'alliance Russe.

Et je vois M. Hanotaux, à son tour, se lever simplement. — Je l'entends nous dire, en une langue nerveuse et claire,

les mérites de la province, ceux de notre ville en particulier, la beauté de notre fleuve, les services qu'il pourrait nous rendre, les efforts que nous nous devons à nous-mêmes et que nous devons à la France pour accroître, dans la limite de nos forces, ses richesses et sa beauté.

Maurice Barrès a récemment inventé cette expression qui a fait fortune : « *professeur d'énergie.* » — En écoutant M. Hanotaux, nous prîmes tous, à proprement parler, une leçon d'énergie :

Il est bien l'enfant de cette Picardie robuste, « dont le peuple, nous disait-il, a la face toute tournée vers la *terre,* qui vit de la *terre.* »

On sent qu'il aime, aussi lui, la *terre.* Mais son amour dépasse les limites du champ paternel ; il dépasse sa province ; il englobe la *Terre de France.* Il l'aime dans son histoire, à laquelle il a dévoué sa vie, et qu'il a su, non seulement écrire, mais continuer dignement pendant son Ministère. Il l'aime, dans ses aspects physiques si variés ; — et comme il sait dépeindre ses grands hommes, il sait aussi, hardi modeleur, dresser dans la pâte de son style magique le profil de ses collines, y sculpter la profondeur de ses vallées, y tracer le chemin de ses fleuves.

. C'est ainsi que devant nos yeux attentifs il faisait passer la vision de notre beau pays ; il nous montrait ce champ magnifique où coulent en sens divers la Seine, le Rhône et la Loire ; — de temps en temps, d'une touche délicate et vraie, il notait la nuance particulière de chacune de nos provinces : la Bretagne et la Vendée ; « serties dans la verdure des herbages et des fossés » ; « le Poitou, qui fait » bruire les eaux de la Vienne, du Clain et de la Creuse, » et qui tourne le dos aux hauteurs déjà rudes du Limousin » et aux moroses étangs de la Brenne » ; « la Touraine, » que de tous temps on a définie quand on l'a appelée un

» Jardin » ; « les horizons aplatis et mélancoliques de la
» Sologne, les « Coteaux fleuris » de l'Orléanais, et la
« Noire-Auvergne, » « au sein profond », de laquelle « la
» Loire, déjà plus mince, se cache et s'enterre, offrant son
» eau étroite et claire comme un miroir d'étain aux profils
» rugueux des dernières Cévennes, et au front paternel
» du Mezenc et du Gerbier des Jones. »

» Et tandis qu'il parlait ainsi, nous sentions croître notre amour pour la France, de toute la fierté, de toute la passion qu'inspire toujours et partout la Beauté.

Mais M. Hanotaux ne nous permet pas d'admirer longtemps ces paysages enchanteurs : L'artiste, chez lui, ne nuit pas à l'homme d'action, et le Picard laborieux qu'il est nous rappelle bien vite que contempler son champ, c'est bien, mais que le labourer, c'est mieux.

« Votre Loire est paresseuse, nous dit-il, elle traîne, dans
» les sables, ses eaux inutiles ; elle est capricieuse, se tour-
» nant et se retournant dans son lit, comme une boudeuse
» qui ne sait si elle doit rire ou pleurer ; elle est indocile,
» brisant d'un caprice les lisières qu'on voudrait lui imposer
» et déjouant, en ses détours et ses fuites, les calculs des
» savants graves qui voudraient la contraindre. »

Et tout de suite, après un juste hommage rendu aux efforts déjà faits, il nous prescrit notre tâche :

« Vous avez fait la Loire maritime ; il faut améliorer maintenant la voie fluviable, et, pour dire le mot, achever la Loire navigable. »

« La Loire navigable, c'est 28 départements de la France mis en contact plus direct avec la mer ; c'est une population de douze millions d'habitants, c'est Lyon, c'est la Suisse elle-même, intéressés à prendre la voie de nos canaux et de nos fleuves..... prendre le chemin de la France, aboutir à Nantes, c'est, pour les marchandises de tout le centre,

« adopter la route la plus courte, la plus commode et la » plus sûre pour gagner l'Atlantique et l'Amérique. C'est » éviter les brumes et les tempêtes de la Manche, d'une » part ; c'est éviter le grand détour de Gibraltar de » l'autre.....

» Ce dernier effort, Messieurs, vous vous le devez à vous- » mêmes, et la France vous le doit. »

Ainsi, il nous encourageait à l'action ; ainsi, il nous décrivait la grandeur du but à atteindre, et, dans une péroraison où se résumait magnifiquement l'idée maîtresse de son discours, l'idée directrice de sa vie, il nous disait :

« La Patrie est l'association suprême. Elle coordonne et » distribue tous les efforts. Par la Patrie, les provinces ont » un cœur commun..... En un mot, par les efforts de » nos ancêtres, il s'est manifesté sur la terre une person- » nalité qui a sa physionomie, son caractère, son charme » propre et sa grâce. C'est notre mère, c'est la France. » Elle est debout parmi nous ; elle nous domine. Tout notre » amour, tous nos efforts et tous nos sacrifices vont vers » elle, parce qu'elle en est digne et parce que nous lui » devons tout..... »

Lorsque les applaudissements enthousiastes que ces nobles et réconfortantes pensées avaient soulevés dans tout l'auditoire se furent enfin calmés, notre Président prit la parole à son tour.

Par une coïncidence heureuse, il se trouvait précisément que notre Président était alors l'homme de France qui a fait les efforts les plus vifs et les plus féconds pour ce projet grandiose de la Loire navigable auquel M. Hanotaux venait de convier nos communs efforts. — Et M. Linyer put prendre sa part légitime des applaudissements qui venaient de saluer l'éloquente évocation de son œuvre.

Il nous parla, Messieurs, de notre Société. Il ne nous en fit pas l'historique. Notre savant collègue, M. Libaudière, venait de le faire avec une méthode et une exactitude qui ne laissaient plus rien à glaner après lui, dans une brochure que tous les spectateurs prirent intérêt à lire. — M. Linyer nous fit, lui, la psychologie de la Société Académique. Il nous décrivit le charme profond et la haute utilité intellectuelle de ces réunions, où chacun de nous oublie un instant les préoccupations journalières et retrempe son esprit à la flamme sereine des hautes et nobles pensées. Il nous montra l'importance des sociétés comme la nôtre au point de vue de la conservation des idées, du langage et des mœurs particuliers à chaque province. Ici, permettez-moi de citer seulement :

« Gardiennes vigilantes des traditions, elles s'appliquent à recueillir et à conserver le parfum subtil et fugace qu'exhale le sol natal, et leurs contributions respectives concourent à enrichir, par l'harmonie des contrastes, le patrimoine de la mère commune. Chacun de ses enfants dépose pieusement à ses pieds les dons qu'il tient de son climat et de son ciel, et, tandis que le midi apporte avec fierté l'éclat de son soleil et le chant strident de ses cigales, notre Bretagne offre, modestement, l'horizon voilé de ses landes, les profondeurs mystérieuses de ses forêts, et le charme pénétrant des flots verts qui lui font une ceinture d'écume et bercent, sans relâche, le tombeau de l'immortel breton qui sut si bien les chanter. »

Enfin, car bien qu'il sache excellemment décrire, son talent se complaît surtout à l'action, il voulut nous montrer le rôle que pourra jouer, en ce siècle qui commence, la Société Académique, et, dans une rapide et vibrante esquisse, il nous indiqua l'influence que pourrait avoir, sur les questions intéressant la ville, la région et même le pays « un

» centre où puissent se rencontrer, se connaître et s'appré-
» cier ceux qui, dédaignant les agitations stériles de la
» politique, rêvent l'union de tous les Français au service
» de la patrie ».

Messieurs, un tel programme est-il réalisable ? A ceux qui voudraient en douter, répondons qu'il faut toujours croire à tout ce qui est noble et bon. — D'ailleurs, notre Société n'en commençait-elle pas la réalisation dans cette séance même où son président, M. Linyer, nous invitait ainsi à l'union apaisante, après que son hôte, M. Hanotaux, nous avait si éloquemment montré l'un des buts féconds et divers pour lesquels nous devons nous unir ?

Votre secrétaire, M. le Dr Sourdille, vous lut ensuite le compte rendu de vos travaux. Il le fit avec ce mélange d'originalité et de mesure qui révèle en lui un esprit artiste soumis de longue date à la discipline des méthodes scientifiques, et il nous parla successivement de médecine, de poésie et de musique avec une si égale compétence, que nous pûmes à la fois le dire médecin savant, critique avisé et musicien amoureux de son art.

Après lui, votre secrétaire adjoint, M. Vincent, vous donna lecture du rapport sur le concours des prix. D'aucuns, dit-on, le trouvèrent parfois un peu sévère dans ses appréciations. Je pense, entre nous, qu'il fit tout son possible pour être équitable. Mais si vraiment il fut sévère, il eut bien tort. Je ne crois pas qu'une seule fois en sa vie il ait su faire rimer deux vers. Son ignorance aurait pu le rendre indulgent pour les autres. D'ailleurs, de tous mes collègues, il est bien le seul aujourd'hui dont je ne me sente ni le goût, ni le droit de vous dire du bien.

Quand il eût, enfin, terminé sa lecture, la séance solennelle fut levée aux sons de la musique militaire, que M. le

Général commandant le corps d'armée avait bien voulu mettre à notre disposition.

Mais tout ne fut pas fini. Le soir même, un banquet nous réunissait, nos hôtes et nous. Ai-je besoin de vous rappeler combien il fut à la fois savoureux et cordial, et quels aimables toasts y furent échangés?

La première réunion générale qui suivit cette solennité a été consacrée, selon l'usage, à l'élection de votre bureau pour l'année 1899.

A l'unanimité, vous avez choisi pour président M. le Dr Hervouet.

Je n'ai malheureusement pas la compétence qu'il faudrait pour louer dignement sa science profonde sans cesse aiguisée par un esprit critique que la vaine apparence n'a jamais satisfait. Nous autres profanes, nous ne pouvons offrir aux médecins que le tribut d'une admiration ignorante et un peu inquiète, comme il convient d'en avoir pour des gens à qui nous confions notre vie, mais dont les études, les travaux sont pour nous grimoires de sorciers.

Et pourtant, je connais une œuvre médicale (c'est un journal de médecine) où même des profanes comme moi peuvent admirer ces qualités de clarté, de verve, de raillerie bienveillante, de paradoxe aimable et subtil, qui sont le propre de l'esprit français. Si vous voulez vous en convaincre, lisez les « Bulletins » de la *Gazette médicale de Nantes,* et vous m'en direz le charme savoureux. L'auteur (un médecin sans doute) a gardé l'anonyme. Pourtant on dit que vous avez songé à lui rendre un discret hommage, en choisissant M. le Dr Hervouet pour présider vos séances. — Peut-être, aussi, par un léger sentiment d'égoïsme, vous vouliez vous ménager pour aujourd'hui même le plaisir

délicat d'un discours d'ouverture ouvragé finement.... Vos vœux sont dépassés.

En même temps, vous avez nommé comme vice-président M. Tyrion, l'aimable poète, l'auteur applaudi de *Manlius* et de tant d'autres pièces dignes de figurer dans une anthologie.

Vous avez maintenu M. Delteil à la garde de notre trésor. Nul mieux que lui ne sait balancer, par une savante économie, les dépenses les plus ruineuses. — M. Viard est resté chargé de la bibliothèque, dont il s'occupe avec tant de soin et, tout en votant par acclamations des remerciements à M. Gahier, pour son zèle infatigable, vous lui avez conservé son titre de secrétaire perpétuel.

Vous avez bien voulu me faire le grand honneur de me nommer secrétaire.

Enfin, vous avez eu l'heureuse pensée de choisir pour secrétaire adjoint M. le Dr Chevalier, dont vous aviez eu maintes fois l'occasion d'apprécier au sein de nos Commissions et dont tout le monde ici appréciera dans un instant l'esprit éclairé, judicieux et fin.

Messieurs, l'histoire nous rapporte que, lorsque fut passée cette date fatidique de l'an mil, qui, dans la pensée superstitieuse du Moyen-Age, devait marquer la fin du monde, les peuples, délivrés de leur crainte chimérique, se reprirent à la vie avec plus d'ardeur et plus d'amoureuse passion.

Je me demande si quelque chose d'un peu semblable n'a pas eu lieu pour notre Société. A la veille de ses cent ans, elle était évidemment alerte encore et bien vivante. Mais la pensée de ce centenaire la préoccupait comme une sourde menace. Il est venu, et elle n'est pas morte. Tout le monde lui a prédit, au contraire, qu'elle vivrait dans cent ans encore.... Et ceci vous explique comment

cette année qui s'achève a été si fertile en travaux de toutes sortes.

C'est d'abord mon ami Mailcailloz, qui vous a présenté, en son style alerte, l'intéressante étude faite sur le Château de Nantes, par M. Dominique Caillé, en collaboration avec MM. Furret et Chudeau.

Ce travail, illustré de planches et de dessins, avait paru d'abord, vous vous en souvenez, dans cette aimable *Revue nantaise,* qui, pendant une année, donna l'exemple à nos concitoyens d'un juvénile effort vers les lettres et les arts. Je la feuilletais l'autre jour pour y rechercher la savante description historique et les superbes planches de notre château. J'y parcourais avec un nouveau plaisir les solides articles de Marcel Giraud-Mangin, de Joseph Rousse, de Mailcailloz, de Gringoire, de Gaëtan Rondeau ; j'y relisais les vers subtils de cette pléiade nantaise qui compte Blain, Roger Grand, Béliard, Blandel, Savatier, Gaumer ; mon œil s'arrêtait aux dessins pleins de grâce et de vie de Grandjouan, Riom, Laboureur, de Broca ; — et je déplorais qu'une tentative si digne d'encouragement ait échoué par la faute de notre inertie. Est-il donc vrai qu'à Nantes une œuvre intellectuelle ne puisse réussir qu'à condition d'avoir déjà cent ans ?

Pourtant, que nos poètes, que nos artistes se consolent. L'avenir leur payera les dettes du présent. S'ils en doutaient, voici de quoi les rassurer : n'ont-ils pas eu, en effet, leur revanche inattendue, bien qu'un peu tardive, tous ces artistes nantais : architectes, armuriers, brodeurs, fondeurs, graveurs, luthiers, maîtres d'œuvres, monnayeurs, musiciens, orfèvres, peintres, potiers d'étain, sculpteurs, tapissiers, gentilshommes verriers, que sais-je ? — dont les noms, depuis des siècles, dormaient dans un injuste oubli, et que M. le Marquis des Granges de Surgères vient rappeler

à notre admiration dans un livre savant, dont M. Dominique Caillé vous a fait le savant compte rendu ?

Vous citerai-je aussi les communications si instructives et si intéressantes du docteur Chachereau, sur l'hygiène de Nantes et sur le mariage des sourds ? de Mailcailloz, sur l'ouvrage de M. de Wismes : « *Une question de préséance au XVIII*e *siècle* » ? de M. Libaudière, sur la brochure de M. Orieux : « *Le général de la paroisse de Batz* » et sur cette autre du même : « *Les biens de l'Eglise de Nantes et la charte de Louis le Gros* » ? de Glotin, sur le travail de M. Chapron : « *Châteaubriant et la Renaissance angevine* » ? et enfin la savante étude de Chevalier, sur les œuvres du docteur Reliquet, publiées récemment par un de nos collègues qui, jeune encore, ajoute déjà à l'illustration d'un nom célèbre dans les annales de Nantes — j'ai nommé le docteur Guépin ?

Je m'en voudrais de passer sous silence ces études *psychologiques,* pourrait-on dire, sur les mœurs des corbeaux de Saint-Pierre, où M. le Dr Viaud-Grand-Marais mêle à une observation suraiguë une malice et une bonhomie pleines d'attrait.

Mais deux ouvrages surtout ont mérité de retenir votre attention.

Le premier nous ramène à cette grave question de la navigabilité de la Loire. Il appartenait à notre collègue M. Libaudière, qui a été ici le promoteur de cette œuvre grandiose, de vous présenter l'importante étude faite par M. Laffitte et publiée par la Société de la Loire navigable, sur la navigation intérieure en Allemagne. Il vous l'a analysée avec la compétence scrupuleuse qui lui est habituelle, et nous avons vu avec quel esprit de suite, quelle sagacité patiente et quelle habile prodigalité nos voisins de l'Est améliorent sans cesse le réseau de leurs canaux et de

leurs fleuves. Nous avons vu aussi quel essor superbe ils ont donné par là à leur commerce et à leur industrie. Ainsi, pour avoir changé d'armes et de terrains, la guerre avec eux n'est pas moins acharnée, et Dieu sait par quels prodiges d'initiative et d'énergie nous devrons payer la victoire !

Et, dans un ordre d'idées tout différent, l'autre ouvrage important que je veux vous rappeler, c'est la belle étude de Gahier sur le théâtre de François de Curel.

L'auteur commence par nous dépeindre, en quelques pages concises et fortement pensées, l'évolution du théâtre depuis Corneille jusqu'à nos jours. Il nous montre comment chaque étape nouvelle trouve sa cause dans les mœurs, et comment ainsi, sans le vouloir peut-être, l'auteur dramatique nous donne une image fidèle de la société dans laquelle il a vécu.

Or, nous dit Gahier: « Depuis 1870, nous sommes entrés dans une ère nouvelle et le théâtre s'en est ressenti; l'instruction s'est développée, la fortune s'est accumulée dans les mains de quelques-uns ; la quatrième classe, le peuple, est arrivée au pouvoir, et, de philosophique qu'il était en 1848, le socialisme s'est affirmé dans la pratique par ses revendications et ses conquêtes ; l'horizon politique s'est assombri par suite de l'extension du journal et d'un parlementarisme mal compris : tout n'est que chaos dans l'âme moderne. »

Et c'est précisément ce chaos des sentiments de l'âme qu'avec une très grande finesse et une très grande sûreté d'analyse, notre collègue nous montre triomphant dans le théâtre de M. de Curel : l'intrigue de ses œuvres a presque toujours pour objet la lutte des idées traditionnelles avec les progrès, les besoins, ou seulement les aspirations modernes. Ainsi, dans « *Les fossiles* », M. de Curel essaie de dégager le rôle que la noblesse est appelée à jouer dans la société

contemporaine ; — dans « *La figurante* », il nous peint la lutte de l'amour ardent, sincère et éternel avec les ambitions louches et les basses compromissions de la politique actuelle. — A-t-on le droit de tuer son semblable ? A-t-on le droit de le tuer dans l'intérêt d'une découverte utile à l'humanité tout entière ? Tel est le problème posé dans « *La nouvelle idole* » ; — enfin, dans cette troublante question sociale qu'agite la société moderne, qui doit l'emporter, du socialisme révolutionnaire ou du capitalisme oppressif ? Là-dessus, M. de Curel écrit « *Le repas du lion* ».

Dans sa critique, M. Gahier a bien su mettre en lumière l'hésitation de l'auteur devant ces redoutables problèmes. C'est, en effet, un des caractères, et non des moins curieux de son théâtre, qu'il ne conclut jamais. Parfois même, il pousse le doute jusqu'à la contradiction des caractères : ainsi voyons-nous, dans « *Le repas du lion* », Jean de Sancy faire soudain une volte-face imprévue et vraiment déconcertante. Cette imperfection, si c'en est une, a du moins le résultat heureux de nous peindre, mieux encore, l'anxiété de l'âme moderne ; et s'il m'était permis de faire ici un très léger reproche à mon ami Gahier — à vrai dire, est-ce un reproche ? — je lui dirais qu'il a peut-être attribué un peu généreusement à l'auteur qu'il nous présente ce profond esprit chrétien où lui-même a su trouver la solution de tant de mystères douloureux.

Parmi les poésies qui vous ont été lues, je voudrais vous relire celles de Dominique Caillé sur le Centenaire de notre Société et sur la mort de Mme Adine Riom. Mais vous les avez encore présentes à la mémoire. J'aime donc mieux vous citer de lui cet extrait de la pièce qu'il composa pour l'inauguration du buste de Charles Loyson, à Château-Gontier, et où, s'adressant au poète, il évoquait noblement le souvenir

De ces poètes morts jeunes et que l'on aime,
Sur lesquels on fondait un magnifique espoir
Et qui, dans les grands cieux ouverts, avant le soir,
Sont partis l'âme en fleur,

ou bien encore ces strophes aimables et naïves :

Avec ses abeilles, ses fleurs,
Ses fruits aux brillantes couleurs,
Voici l'été de retour. — Mère,
Pour ne plus revenir joyeux
Partager aujourd'hui nos jeux,
Où donc s'en est allé mon frère ?

Hélas ! tes vœux sont superflus,
Ton frère ne reviendra plus,
Cher enfant, dans notre demeure.
Comme la rose du printemps,
Il n'a vécu que peu d'instants !
Il est dans le Ciel à cette heure !

Enfin, ces jours derniers, j'ai reçu, à l'adresse de la Société Académique, ces vers dont malheureusement l'auteur cache sa modestie sous une signature absolument illisible. Ecoutez-les et vous y reconnaîtrez avec moi l'œuvre d'un vrai poète :

PRINTEMPS DE BRETAGNE.

Le clair soleil d'avril luit dans un ciel bleu tendre
Qu'on dirait presque blanc et comme un peu nacré,
Et le granit d'Armor, le vieux granit sacré,
Semble, sous ses rayons, frémir et se détendre.

Et la lande a quitté ses tons tristes et roux,
Et sur tout le pays, jusqu'à perte de vue,
C'est la riche jonchée et la gloire épandue
Des ajoncs aux fleurs d'or, au parfum âpre et doux.

Où donc l'as-tu trouvé, tout cet or qui te pare,
O terre misérable à qui manque le pain ?
Et ne rougis-tu pas, lorsque tes fils ont faim,
De ce royal manteau, splendidement barbare ?

Garde-le sans remords ! Prodigue à tes ajoncs
Ta sève et ta vigueur ! Nous te voulons très belle.
Que le pied nu se blesse à l'épine cruelle,
Qu'importe ? C'est ainsi, terre, que nous t'aimons.

Et nous te supplions de rester inutile,
De refuser toujours la honte des moissons,
De garder tes rochers, tes bois pleins de frissons,
Et ton charme troublant d'amazone stérile !

Grâces soient rendues au mystérieux poète qui m'a permis de terminer, par la lecture de ces beaux vers, le compte rendu trop long, bien que si incomplet, de vos travaux.

Vous rappellerai-je maintenant les nombreuses distinctions dont notre Société a été honorée en la personne de plusieurs de ses membres ? C'est ainsi que le prix Daudet a été décerné par l'Académie de Médecine à MM. Malherbe pour leur savant mémoire sur le « sarcôme » ; que le docteur Montfort a été nommé Officier de l'Instruction publique ; le docteur Poisson, Officier d'Académie ; le docteur Guillemet, membre correspondant national de la Société d'obstétrique et de gynécologie, et M. Citerne, directeur de notre beau jardin des Plantes.

Messieurs, combien eussè-je souhaité de pouvoir m'arrêter ici.

Mais comme au pied d'un arbre encore plein de sève, on voit à l'automne tomber les feuilles mortes, parure du dernier printemps, ainsi notre Société a vu, cette année, disparaître quelques-uns de ceux qui, parmi ses membres, contribuèrent le plus à l'honorer.

Ce fut d'abord notre doyen, le vénérable abbé Coquet, dont M. Gadeceau vous a dépeint le mérite scientifique et les vertus chrétiennes avec son talent et avec son cœur. — Vous rappellerai-je après lui les services que l'abbé Coquet a rendus à notre Société par ses travaux, notamment comme Président de la Section des sciences naturelles ? J'aime encore mieux — car si la science est noble et utile, elle ne vaut pas la bonté — j'aime mieux vous répéter cette parole que répondait M. l'abbé Coquet à ceux qui lui reprochaient d'être trop bon pour des ingrats : « Tant pis s'ils me trompent, disait-il, c'est leur affaire et non la mienne. »

Après lui, nous avons perdu le regretté docteur Kirschberg. Depuis longtemps, la maladie le retenait loin de nos réunions. Mais nos Annales nous conservent le souvenir de ses studieuses recherches, et M. le Dr Hervouet vous a dit, mieux que je ne saurais vous le redire, avec quel zèle passionné le docteur Kirschberg consacrait à l'étude et aux soins de son cher hôpital les restes d'une santé chancelante.

Fidèle, au contraire, à notre maison, M. Morel venait tous les jours enrichir nos conversations des trésors de sa longue expérience, et oublier parmi nous les douleurs du mal qui l'avait frappé. Quand il fut forcé par lui de garder la chambre, il aima mieux démissionner que de donner le mauvais exemple de l'absence. La mort ne lui laissa que peu de mois ce titre de membre honoraire dont vous aviez récompensé son affectueuse assiduité.

M. Paul Renaud a donné à notre ville l'exemple d'une vie de travail et d'initiative. C'est lui, qui, associé avec M. Adolphe Lotz, appliqua le premier la vapeur au battage des grains. Depuis lors, les nombreux perfectionnements qu'il apporta à l'industrie métallurgique lui valurent, à la suite de distinctions nombreuses, la croix de la Légion-d'Honneur. Retiré des affaires en 1889, il partagea son

expérience entre les soins de l'agriculture et les nombreuses associations qui recherchaient à Nantes son patronage éclairé.

M. le Dr Barthélemy était depuis longtemps des nôtres, et beaucoup de nos collègues ont gardé le souvenir de ses intéressantes communications. Depuis quelques années, le soin de ses malades et les nombreuses œuvres auxquelles il consacrait sa vie l'avaient rendu moins assidu à nos séances. C'est en grande partie à son initiative et à son dévouement que notre ville doit la création de cette « ligue contre l'alcoolisme » qui a assumé récemment la noble tâche de combattre le plus redoutable, peut-être, des fléaux modernes. M. le Dr Hervouet prononçait sur M. Barthélemy des paroles définitives, quand il le rangeait au nombre de ces natures rares à la vérité, délicates à l'excès : quand elles cessent de souffrir, le bien-être relatif leur apparaît comme un remords. »

Enfin, vous vous êtes unis avec recueillement au cortège d'admirateurs et d'amis qui accompagnait Mme Riom à sa dernière demeure.

Pendant que Mme Adine Riom donnait à notre ville l'exemple d'une vie consacrée tout entière aux austères devoirs du foyer, Louise d'Isole chantait ses amours, tour à tour heureuses ou déçues, et le comte de Saint-Jean exprimait en vers passionnés la flamme mystique de sainte Thérèse, ou racontait en style épique les légendes sacrées de l'Orient. Quand un jour Mme Riom se découvrit sous ce double pseudonyme, ce fut partout un mélange d'étonnement et d'admiration. Depuis lors, elle donna sous son nom véritable de nouvelles œuvres où, par intervalles, on sent encore vibrer la belle ardeur de sa jeunesse. Mais vous n'attendez pas que j'ose vous donner sur son talent une opinion personnelle, après que Jules Janin, Saint-René Tallandier, Manuel et

tant d'autres savants critiques ont magistralement apprécié son œuvre. Ici même, Dominique Caillé vous a présenté, dans une spirituelle étude, le « *Salon de Mme Riom* », et M. Tyrion, après lui, l'a jugée aussi en poète. Tout ce qu'il m'est permis de vous dire, c'est l'impression profonde que m'a causée la lecture de ses vers, sortis de l'âme même, et dont quelques-uns vous font tressaillir comme un cri de douleur. En elle, Nantes a perdu une enfant illustre, et la France a perdu un poète. — La Société Académique n'oubliera pas l'affection bienveillante dont Mme Riom voulut bien, à maintes reprises, lui donner tant de preuves.

Messieurs, voici que ma tâche s'achève. J'ai raconté nos travaux, nos succès et nos deuils. Vous dirai-je, pour terminer, notre but et nos espérances ?

Ce que nous voulons, n'est-ce pas, c'est que notre Société soit prospère ; c'est surtout qu'elle soit utile. Il nous appartient de l'obtenir.

Pour celà, une chose nous suffit : *travailler*.

Nos anciens nous en ont donné le fortifiant exemple, et ce public choisi, qui vient toujours plus nombreux participer à nos fêtes, nous y encourage et nous en paie d'avance.

Travaillons donc dans l'intimité modeste de nos sections, comme dans les solennités publiques de nos réunions générales et de nos conférences. Assez d'objets divers appellent nos efforts.

En ce moment, sur toutes les questions, des batailles formidables se livrent. Je ne vous parle point de ces luttes impies que tous les bons citoyens réprouvent et qu'ils ont aujourd'hui le devoir d'apaiser. Mais je veux vous parler de ces batailles fécondes par lesquelles, sur tous les terrains, scientifique, économique, industriel, commercial et même artistique, le progrès actuel prépare l'avenir.

Nantes est au centre de la mêlée : c'est la richesse de son

port, c'est la navigabilité de son fleuve, c'est le soin de ses pauvres, c'est la moralité de ses habitants, c'est l'hygiène de ses rues, c'est la beauté de ses quais et de ses promenades, ce sont, depuis hier, ses intérêts coloniaux que des initiatives hardies prennent à tâche de défendre ou de faire progresser. Tous ses enfants doivent apporter leur aide à ces généreuses entreprises.

Nous qui sommes de cette belle et riche famille nantaise, donnons l'exemple et agissons. Nos forces croîtront par l'action même. Des concours précieux nous viendront. D'où qu'ils viennent, nous les accepterons avec joie et reconnaissance, car nos portes ont toujours été libéralement ouvertes à tous les hommes de bonne volonté et de bonne foi.

Quel profit ce serait pour notre Société, si toutes les opinions et toutes les tendances, loyalement représentées chez elle, augmentaient encore l'activité et l'attrait de nos travaux ! — et si, par un salutaire échange, la Société Académique parvenait à répandre, dans la lutte ardente des principes ou des intérêts opposés, ces dons précieux de courtoisie, d'aménité, de bienveillance qui donnent à nos réunions tant de charme, quel avantage immense ce serait pour tous !

RAPPORT

DE

LA COMMISSION DES PRIX

SUR

LE CONCOURS DE L'ANNÉE 1899

PAR LE Dr A. CHEVALLIER, SECRÉTAIRE-ADJOINT

MESSIEURS,

La Société Académique, en me confiant le soin d'écrire le rapport de sa Commission des prix, m'a fait un grand honneur : le vif souci d'atteindre à la hauteur de ma mission en a été la rançon.

Elles sont lourdes les obligations que votre choix m'impose : nommer en quelques pages des œuvres différentes, caractériser chacune d'elles, indiquer leurs mérites et aussi leurs imperfections, telle est la tâche peu aisée que vos trop bienveillants suffrages ont faite mienne aujourd'hui. Ils ont pu m'élever à la dignité de critique et de juge, mais ils ont été impuissants à me donner les qualités indispensables à l'accomplissement de ces hautes fonctions.

Dépourvu de compétence littéraire, malhabile dans l'art de bien dire, je ne dois pas songer à vous présenter un de ces

rapports brillants, modèles de fine critique, merveilles d'ironie académique, que mes prédécesseurs vous ont habitués à entendre. Modeste Secrétaire, je ne veux avoir d'autre prétention que celle de vous lire un simple compte rendu, le procès-verbal, pour ainsi dire, des délibérations de votre Commission des prix.

Poètes et prosateurs ont montré moins d'empressement à venir cette année nous soumettre leurs œuvres. Dix manuscrits seulement nous ont été remis ; seize avaient été présentés à notre précédent Concours.

Pourquoi le nombre des candidats à nos récompenses a-t-il donc aussi sensiblement diminué ?

Messieurs, nous ne récompensons pas seulement, nous critiquons aussi parfois ; peut-être même distribuons-nous plus de critiques que de louanges ! Serait-ce la cause de quelques abstentions ?

Parmi ceux qui pourraient ambitionner une de nos médailles, se trouverait-il de ces auteurs intraitables, si intéressés à protéger leurs œuvres, qu'ils craindraient de comparaître devant nous, juges trop prompts à les censurer?

Je ne peux le croire !

Le véritable ami du beau et du vrai, loin de redouter la critique, la provoque en toute circonstance ; un esprit élevé toujours se montre reconnaissant d'un bon conseil, même si le conseil est accompagné de quelque raillerie ; il sait que l'avis ainsi donné est plus efficace, parce qu'il produit plus d'impression. Horace l'a fait observer :

> .... « Ridiculum acri,
> » Fortius et melius magnas plerumque secat res. »

Non, Messieurs, jamais la rancune gardée d'une critique trop ironique ou l'appréhension de reproches railleurs n'a

éloigné quelqu'un de nos concours. Si aujourd'hui j'ai moins de travaux à apprécier, différente en est la cause.

Vous avez remarqué combien peu féconde a été l'année littéraire 1899. Elle ne nous a donné ni œuvre de philosophe, ni travail d'historien ; nul roman, pas une pièce de théâtre n'a, depuis quelques mois, passionné les lettrés ou simplement intéressé la foule ; et si quelques poètes se sont fait entendre, ils ne nous ont, hélas ! pas parlé le doux langage des vers.

Nous avons subi une influence funeste ; un vent de haine et de discorde a passé sur la France, son souffle brûlant a désséché les cœurs et rendu stériles les intelligences. Faut-il s'étonner si, en une année de pareille disette, la production de notre modeste champ a diminué ?

Quand je considère les vastes territoires, hier fertiles et aujourd'hui demeurés improductifs, je trouve belle plutôt notre moisson !

Aussi, Messieurs, avant de les juger, permettez-moi de les féliciter, ceux dont nous avons reçu les œuvres ; prosateurs et poètes, s'ils ne nous ont pas tous donné des travaux savants ou des rimes brillantes, tous ils ont eu le mérite, devenu rare, d'avoir gardé fécondes leurs intelligences.

Les œuvres en prose soumises au concours sont représentées par quatre manuscrits.

L'un d'eux ne nous a pas paru mériter de récompense. Il comprend le récit d'une excursion à l'abbaye de Melleray et deux petits contes. Du récit de l'excursion, je ne parlerai pas, c'est une faveur que j'accorde à l'auteur ; s'il me fallait porter un jugement sur son œuvre, il serait sévère. Les deux contes sont correctement écrits ; leurs qualités n'ont pu nous faire oublier d'autres défauts.

J'ai lu avec plaisir le recueil qui porte ce titre : « *Cœurs*

bretons ». Là sont réunies quatre nouvelles. Les sujets peuvent en paraître d'abord assez différents; mais il n'est pas besoin d'une lecture attentive pour s'apercevoir bien vite que trois de ces récits, au moins, ne contiennent que des variations sur cette unique pensée : « *Il n'y a rien de plus triste sur la terre que d'aimer et de ne pas être aimé.* »

C'est là une lamentation que l'auteur se plaît à faire répéter sans cesse à ses héroïnes; elles sont plus ou moins éloquentes, mais toutes avec obstination nous redisent la même plainte. Ces pauvres dédaignées n'agissent jamais, elles pensent même rarement, toujours elles se perdent en d'interminables rêveries. Si je pouvais croire que leur créateur les a façonnées à son image, je me permettrais de lui rappeler ces paroles de Georges Sand : « La rêverie est une maladie » très grave et très douloureuse, dont on ne guérit que par » l'étude des choses vraies : il faut penser mais ne jamais » rêver, » et je le prierais de vouloir bien considérer que le conseil lui est donné par une femme.

J'insiste trop longuement sur les imperfections d'une œuvre qui présente aussi de réels mérites. Il est en ce manuscrit des pages où se découvre un véritable talent de description. Quand l'auteur veut bien abandonner le vague et la sentimentalité, il sait nous esquisser de vrais et charmants tableaux de la nature. Son style, parfois lâche, terne et diffus dans les récits, devient alors énergique, brillant, coloré. Votre Commission des prix ne pouvait laisser ces qualités sans récompense ; elle m'a chargé de décerner à l'auteur de « *Cœurs bretons* » une médaille de bronze. Sa devise est : « *A ma vie* ».

La Société Académique est heureuse d'accueillir tous les travaux, jamais elle n'a voulu limiter ses concours ; mais

elle reçoit avec une faveur plus marquée le mémoire où est traité l'un des sujets dont elle a proposé l'étude. Cette année, nous avons eu la satisfaction de voir répondre à deux de nos questions ; l'on nous a donné la monographie de la commune de Monnières et des recherches archéologiques sur l'arrondissement de Châteaubriant.

Je vous parlerai d'abord de la « *Monographie de Monnières* ».

C'est une importante étude, quoiqu'elle présente de regrettables lacunes. Dans l'histoire qu'il nous donne de l'ancienne paroisse avant la Révolution, l'auteur aurait pu nous exposer des faits plus nombreux. Les documents cités intéressent presque tous exclusivement la famille de la Galissonnière. Jacques Barrin II, seigneur de la Galissonnière, vint cependant s'établir dans le *Comté nantais* en l'année 1608 seulement ; l'histoire de la noble maison ne peut donc se confondre en tous points avec l'histoire du pays.

Les graves événements dont Monnières fut le théâtre pendant la Révolution sont aussi incomplètement racontés et les conséquences spéciales à la région n'en sont pas indiquées.

Sur la topographie, la géologie, la faune et la flore de la contrée, je ne trouve que des renseignements insuffisants. Des mœurs et des coutumes locales, il n'est pas question ; et voici une omission plus grave encore : une statistique nous apprend qu'en 1851 la commune possédait 1,079 habitants ; au dernier recensement, en 1896, elle n'en comptait plus que 930 ! en un demi-siècle, il y a donc eu une diminution de près de 14 % (13,8), et l'historien de Monnières ne croit pas utile de rechercher et de nous indiquer les causes de cette effroyable dépopulation !

Il paraît d'ailleurs s'intéresser peu au pays qu'il décrit ; ce ne doit pas être son pays natal, celui que les souvenirs

de famille et d'enfance font préférer à tout autre ; on ne sent pas chez lui l'amour du clocher, cet amour que Ronsard exprimait si gracieusement lorsqu'il disait de sa petite patrie :

. . . « Quelque part que j'erre
Tant le ciel m'y soit doux,
Ce petit coin de terre
Me rira par-sus tout. »

Mais j'interromps mes critiques, car je ne voudrais pas, Messieurs, vous laisser dans cette croyance que la Monographie de Monnières est une œuvre sans valeur. Si l'auteur n'a pas puisé à toutes les sources d'information, il nous a néanmoins donné une série de pièces fort curieuses à consulter, il a fourni un consciencieux travail ; il pourra facilement, s'il le veut, compléter son étude.

Pour le récompenser de ce qu'il a fait, pour l'encourager à achever sa tâche, votre Commission des prix lui décerne une médaille de bronze.

Le manuscrit porte pour devise : « *Le travail dissipe l'ennui* ».

« *Inventaire archéologique, mégalithique, iconographique et héraldique du pays de Châteaubriant,* » ainsi est intitulé le mémoire dont je vais maintenant vous rendre compte. Le titre vous indique la nature de l'ouvrage : c'est un répertoire, sous forme de *dictionnaire,* de tous les monuments, de tous les souvenirs du passé dans l'arrondissement de Châteaubriant.

Ce qu'il a fait, l'auteur nous l'apprend lui-même : « Il a, » dit-il, parcouru le pays nombrant les mégalithes, visitant » les manoirs et les gentilhommières, cherchant au fond des » campagnes les chapelles isolées, relevant les inscriptions, » notant les écussons des vitraux, des façades, des plaques

» de foyer, interrogeant les *anciens* et les curieux sur les » légendes, s'inquiétant de l'existence des vieux livres, des » vieux meubles, des vieilles gravures, des vieux papiers de » famille. » L'archéologue nous a donc donné un travail bien personnel. A la fois savant, infatigable et patient, il a multiplié ses recherches ; ne négligeant aucun renseignement, recueillant les traditions orales, il a fait de nombreuses et magnifiques trouvailles.

Cette étude archéologique n'est certainement pas sans présenter quelques défauts ; des erreurs s'y rencontrent peut-être, mais elle est vraiment scientifique et doit être saluée comme l'œuvre maîtresse du concours. Votre Commission des prix l'a jugée digne d'être imprimée dans nos Annales et a décerné à son auteur une médaille de vermeil.

J'en ai fini avec la prose, je dois maintenant vous présenter les poètes.

Ils nous ont, comme dans les précédents concours, fourni le plus grand nombre de manuscrits. Ceux-là seuls pourraient s'en étonner qui proclament que notre époque doit voir disparaître la poésie. « Chanter, rêver, n'est plus de » notre temps, disent ces esprits peu épris d'idéal ; nous » avons les chemins de fer, l'électricité, la démocratie, le » déchaînement des appétits, une civilisation toute indus- » trielle.... comment voulez-vous qu'au milieu de tout » cela, on en ait le loisir et l'on en garde le goût ? »

Messieurs, cela est mal raisonné. M. Jules Lemaître l'a fait observer : « Les brutalités du milieu social, par la douleur des » froissements ou par le plaisir de la contradiction, rejettent » au contraire certaines âmes dans plus de rêve encore, et il » semble que les progrès de la civilisation matérielle aient » plutôt pour effet de renouveler, d'enrichir et d'affiner la » sensibilité. »

Notre vie paraît se prêter moins à l'inspiration poétique, et jamais cependant nous n'avons eu plus de poètes. Leur grand nombre aurait de quoi nous enorgueillir si le nombre emportait la qualité. Hélas ! la vraie poésie et même le simple talent d'écrire sont demeurés rares ; nous n'avons donc pas été surpris de trouver dans les vers soumis à notre examen plus de bonnes intentions que de qualités véritables.

Dans le poème qui porte la devise : « *Je me tais et j'attends* », les excellentes intentions abondent ; malheureusement, nous avons eu peine à y découvrir autre chose. Je prie l'auteur de vouloir bien *attendre* jusqu'à l'année prochaine, il nous donnera, je l'espère, une œuvre où nous pourrons plus facilement apercevoir quelque qualité ; nous lui décernerons alors la récompense que nous sommes obligés de lui refuser aujourd'hui.

Un second manuscrit renferme cinq pièces différentes ; là, je discerne immédiatement un mérite : celui de la franchise ; ainsi l'auteur s'exprime sinon avec art, du moins avec une liberté grande sur le compte de nos bons amis les Anglais qu'il me paraît ne pas aimer. Ecoutez plutôt :

Légèrement de l'ongle, enlevez l'épiderme
De tout Anglo-Saxon, vous y verrez le germe
De l'homme primitif ; dans son antre enfumé
Vous verrez le bandit de l'âge de la pierre,
Masque hirsute, ébauché, guettant de sa tanière,
Le passant faible ou désarmé.

L'humanité, en général, n'inspire d'ailleurs à notre poète que peu d'affection, et il ne craint pes de le dire. Ce qu'il aime, ce sont les petits oiseaux et aussi les vieux livres ; il les chante en des vers d'une froide correction, et la poésie trop souvent est absente de ses poèmes. Pour ce manuscrit

encore, nous avons le regret de ne pouvoir vous proposer de récompense.

Mais voici que j'arrive à des œuvres dignes de louange.

« *Vibrations d'âme* » : tel est le titre un peu prétentieux d'un recueil de poésies nombreuses. A son manuscrit, l'auteur a donné cette devise : « *Aimer, c'est souffrir* ». Il nous chante donc surtout ses amours, ou, pour parler plus exactement, c'est sur ses amours que le plus souvent il pleure.

Les vers où le poète me décrit les souffrances de son âme ont eu un fâcheux privilège : pendant que je les lisais, ils ont fait à mes yeux apparaître d'autres poètes. C'étaient

...... « Ces vains auteurs dont la muse forcée
» M'entretient de ses feux, toujours froide et glacée,
» Qui s'affligent par art, et, fous de sens rassis,
» S'érigent pour rimer en amoureux transis. »

Et il me semblait que le poète de « *Vibrations d'âme* » allait prendre place au milieu d'eux ! Alors, bien vite, pour échapper à cette vision, j'ai tourné les feuillets du manuscrit, fuyant les pages où il était parlé d'amour.

Deux odes, l'une adressée au *Commandant Marchand* et l'autre à la *Bretagne,* m'ont arrêté d'abord. Dans ces pièces aux prétentions lyriques, j'ai admiré quelques beaux vers ; malheureusement leur ensemble m'a paru manquer et de sincérité et d'inspiration.

Les qualités vraies, je les ai rencontrées enfin en des petits poèmes aux allures plus modestes. Le poète a trouvé des accents gracieux pour nous raconter les obsèques d'un papillon ; et, dans des pièces qu'il adresse aux petits enfants, il leur parle un langage rempli d'émotion véritable, et ses vers ont un charme très grand.

Là on sent vraiment *vibrer son âme* et c'est une âme un

peu mélancolique mais bienveillante et bonne, très féminine.

Aussi, je suis persuadé que ma franchise trop grande me sera pardonnée, et l'auteur de « *Vibrations d'âme* » voudra bien accepter la Mention honorable que lui accorde la Commission des prix.

Les six poésies réunies sous la devise : « *Fais ce que dois, advienne que pourra* » sont toutes consacrées à chanter un modeste et obscur, mais très brave soldat : *le douanier*. Nous sommes peu habitués à l'entendre célébrer en vers ; ses frères de l'armée ont reçu d'innombrables hommages poétiques, lui toujours jusqu'ici a été oublié.

C'est une joie pour nous de voir glorifier aujourd'hui ses humbles et pénibles travaux. Quelqu'un, qui probablement le connaît bien et qui certainement l'aime beaucoup, veut nous le faire à tous connaître et aimer. Alors il nous raconte sa vie : il nous le montre mourant victime du devoir, soit qu'il tombe sous le coutelas homicide du contrebandier, soit qu'il disparaisse et demeure enseveli sous le linceul glacé des neiges de la montagne.

Il est regrettable que le talent du poète ne soit pas toujours à la hauteur de la belle tâche qu'il a entreprise. Rimeur très novice, avec la prosodie il prend des familiarités répétées et pourtant il sacrifie parfois sa pensée aux exigences du rythme. Les récits qu'il nous fait sont charmants, l'action en est bien conduite, mais la lecture en est pénible : on sent trop combien grande est la difficulté que l'auteur éprouve à écrire en vers.

Ces défauts n'ont pu nous faire oublier de solides mérites et votre Commission des prix, pour *encourager* le poète des douaniers, vous propose de lui décerner une médaille de bronze.

J'ouvre un autre manuscrit et je lis d'abord cette *dédicace à la Société Académique :*

Sous le noble toit qu'elle habite
La docte Académie invite
Savants, romanciers, troubadours,
A prendre part à ses concours.

O Muse, ma chère petite,
Venez donc vous parer bien vite !
Prenez vos plus jolis atours :
Diamants, dentelle et velours.

A quoi rêves-tu, mon poète ?
Faut-il un habit de coquette
Pour plaire à d'aimables savants ?

En peplum, et cheveux flottants,
De simples fleurs des bois coiffée,
N'ai-je pas mieux l'air d'une fée ?

Cette muse est fort aimable et aussi, quoiqu'elle ne veuille pas l'avouer, fort coquette. Elle s'annonce simple fée des bois, mais comme elle oublie souvent de l'être ! Elle veut plaire, et alors pour varier ses moyens de séduction, elle s'ingénie à nous apparaître sous les aspects les plus différents. Muse guerrière, en de fiers accents elle raconte un héroïque épisode de la campagne de 1870. Précieuse et très parée, elle nous murmure de gracieuses subtilités d'amour et se perd parfois en un nuageux idéal. Entendez-la nous dire le « *Chant de l'Etoile* » :

Enfant, de près je veux te voir.
Viens planer dans l'éther en fête !
Viens, mon amoureux, mon poète,
Me donner un baiser ce soir.

Monte vers moi, noble fils de la terre!
Près des soleils l'esprit devient plus pur,
Le cœur grandit, et toute âme s'éclaire.
Je veux bercer dans mon manteau d'azur
Ton front rêveur; et, près de toi voilée,
Pour tempérer mon éclat radieux,
Te révéler de la cour étoilée
Mille secrets que l'on apprend aux cieux.
. . . .

Ces vers sont harmonieux, mais la pensée ne vous en paraît-elle pas bien obscure? Je leur préfère ceux-ci, plus simples accents de la muse des bois :

CE QUE DISENT LES CHOSES.

Tout sur terre parle aux poëtes,
Tout murmure, aux champs, comme aux bois;
Les astres, les fleurs et les bêtes
Prennent pour eux de douces voix.

. . . .

Dans l'azur du soir, une étoile
Leur dit : « Bonsoir, mes amoureux! »
Et puis la coquette se voile
D'un blanc nuage vaporeux.

Le rossignol chante : « Mes frères,
Venez! Composons nos chansons :
Du cœur vous direz les mystères,
Moi, les mystères des buissons. »

Ainsi, les grillons dans la gerbe,
L'astre qui sourit dans les cieux
Et les marguerites dans l'herbe
Font un concert délicieux.

. . . .

Quand, le soir, ton âme inquiète
Entend de ravissantes voix,
C'est la nature et le poète
Qui causent tous deux dans les bois.

Votre Commission des prix vous demande d'accorder à l'auteur de ces vers une médaille de bronze. Son manuscrit a pour devise ces simples mots : « *Des Ailes.* »

Je suis embarrassé pour vous parler du recueil de poésies intitulé : « *Vers gais... et tristes vers.* » A côté de réelles beautés, je rencontre de regrettables défauts ; je ne voudrais dire que des éloges et la vérité m'oblige à faire de sérieuses réserves.

Le poète traite les sujets les plus différents. Voici d'abord un récit de guerre :

La lutte avait duré, terrible, jusqu'au soir ;
Les vaincus gisaient là, sanglants, et sur la plaine
D'où montait vers le ciel un cri de désespoir,
La lune répandait sa lueur incertaine.
. . . .
. . . .

Un faible effort d'imagination vous suffira pour deviner la suite : nombreux sont les modèles du genre, l'auteur les a assez habilement imités.

Puis, c'est un monologue ; le récit est spirituel, bien conduit ; là encore je trouve peu d'originalité.

En de plus courts poèmes, l'auteur nous donne une note plus personnelle. Ses sonnets sont charmants ; malheureusement, il est d'autres pièces où il ne respecte pas toujours les limites qu'indique le bon goût. La forme est généralement irréprochable et j'ai admiré souvent l'énergie du style.

Ecoutez ces vers, fragment d'un poème adressé à la

Mort ; je veux vous les citer : mieux que toutes les critiques ils vous feront connaître le poète.

. . . .

Comme un forgeron sur l'enclume.
Car légitime est ta fureur,
Frappe ! Ne crains pas que d'horreur
Ma main laisse tomber la plume.

Sans craindre d'ébrécher ton fer,
Là frappe ce pervers, ici frappe ce lâche,
Aiguise ta faux sans relâche,
O pourvoyeuse de l'enfer !

. . . .

Il est une chimère ardemment poursuivie :
Ne pouvant en notre âme étouffer le remord,
Nous voudrions, enfants ! qu'on supprimât la mort,
Mais sans elle comment sanctifier la vie ?

Voir toujours les plus vils lâchement encensés,
Voir les gens vertueux honnis sur cette terre :
Quelle honte ! reprends ton œuvre salutaire,
N'écoute plus jamais nos souhaits insensés.

Et comment affirmer l'éternelle justice.
La liberté, sa foi, sans donner tout son sang ?
Sans la mort, le martyre, auguste sacrifice,
N'aurait plus la splendeur d'un acte éblouissant !

. . . .

Il a semblé à votre Commission des prix que l'auteur de « *Vers gais et... tristes vers* » pouvait aspirer à la récompense d'une médaille de bronze.

« Ne ris point du *sonnet,* ô critique moqueur ! »

Ainsi parlait Sainte-Beuve, il y a plus d'un demi-siècle. Il était presque ridicule alors de rimer un sonnet. Délaissé

vers la fin du XVII[e] siècle, ce petit poème avait complètement disparu pendant le XVIII[e]. L'école romantique réhabilita cette forme si aimée au temps de la Renaissance, et, depuis cinquante ans, nul exercice poétique n'a été plus pratiqué.

Le goût du sonnet, véritable épidémie, a gagné de proche en proche. On s'est rappelé le vers de Boileau ; une même pensée d'émulation a excité dans le domaine de l'art et les forts et les humbles ; chacun a voulu donner le *sonnet sans défaut*. De cet oiseau rare, de ce sonnet phénix, il n'y a pas encore d'exemple. Mais les poètes ne se découragent pas et toujours ils nous donnent des sonnets.

Vous connaissez les difficultés que doit vaincre le *sonnettiste;* vous savez qu'il lui faut renfermer son inspiration en un cadre inflexible et circonscrit, joindre à la puissance de conception la concision de l'idée et la sobriété de l'expression ; aussi êtes-vous très disposé à payer un large tribut d'admiration à l'auteur d'un bon sonnet. Messieurs, je suis heureux de pouvoir vous en présenter aujourd'hui *six,* qui sont excellents !

Je veux vous donner à vous-mêmes le plaisir d'apprécier :

ADOPTION.

Quand, sur le Golgotha qu'ébranlait le tonnerre,
Le Christ crucifié pour l'homme allait périr,
Quand s'ouvraient les tombeaux et que tremblait la terre,
Tant il fallait d'effort pour qu'un Dieu pût mourir,

Comme Marie et Jean pleuraient sur le Calvaire,
Jésus sentant le froid dans ses veines courir
Leur dit pour dernier vœu : « Jean, voilà votre mère,
» Femme, voilà le fils que tu devras chérir. »

Et Marie, acceptant sa mission nouvelle,
Dès lors veille sur nous, protectrice fidèle,
Nous suivant du regard à toute heure, en tout lieu.

Pas un cri ne s'entend sans que son cœur réponde,
Et quand, au dernier jour, sera jugé le monde,
Elle viendra se mettre entre la terre et Dieu.

Ecoutez encore cet autre sonnet ; l'inspiration en est différente :

MYSTÈRE.

Flots glissant comme nous vers le but inconnu,
Torrents dans les rochers, puis fleuves dans les plaines,
Lorsque vous vous perdez au sein des mers lointaines,
Dans votre long parcours, qu'avez-vous retenu ?

Vagues qui vous brisez sur le rivage nu,
Filles de l'Océan, aux volutes sereines,
Insensibles à tout, aux plaisirs comme aux peines,
L'esprit révélateur vers vous est-il venu ?

Depuis que votre front reflète les étoiles,
Le destin n'a-t-il pas pour vous levé ses voiles ?
Connaissez-vous le mot que nous ne savons pas ?

O fleuves, mers, parlez, apaisez notre envie,
Dites-nous le secret de nos jours d'ici-bas,
Flots qui roulez sans fin tristes comme la vie.

J'ai dit que ces sonnets étaient bons, je n'ai pas voulu prétendre qu'ils fussent parfaits. J'y rencontre des faiblesses, notamment dans les rimes, mais le style en est toujours élégant, la pensée souvent originale. Le plus grand reproche que l'on puisse adresser à l'auteur, c'est de nous avoir donné seulement quelques vers.

Messieurs, en un autre siècle, le marquis de Saint-Aulaire fut, dit-on, académicien pour un seul quatrain ! Il y a peu d'années, un mince volume de vers (*c'étaient des sonnets !*) a suffi pour faire tomber devant un aimable poète les barrières qui défendent l'entrée du palais Mazarin ; aussi votre

Commission des prix a-t-elle jugé que la Société Académique pouvait bien récompenser d'une médaille d'argent grand module l'auteur de six sonnets.

La devise du poète est : « *Jeunesse aux jours dorés* ».

Vous connaissez, Messieurs, cette magnifique définition : « Le poète, le poète lyrique, a dit Sainte-Beuve, c'est une » âme à nu qui passe et chante au milieu du monde. » Avant de terminer, je voudrais abandonner les paroles du grand critique aux méditations de ceux que hante la tentation d'écrire en vers.

Ils se croient poètes ; ils veulent dépouiller devant nous leurs âmes de tout voile, ils veulent nous les révéler en leurs chants ! C'est une haute et noble ambition, mais la tâche est difficile.

Poètes, ne l'oubliez pas, vous êtes à vous-mêmes votre propre matière ; ce que vous me livrez, ce sont vos impressions, vos sentiments ! S'ils sont médiocres, à quoi bon ? j'ai les miens qui valent les vôtres. Il faut donc, ou que vos impressions soient nouvelles et rares, ou que, si j'y retrouve les miennes, ce soit sous une forme dont j'aurais été incapable de les revêtir. Je ne peux accepter les insuffisances de l'expression que si le sentiment me paraît original. Virtuosité impeccable ou distinction exquise de cœur et d'esprit, voilà ce que je suis obligé de vous demander.

Ils sont nombreux, je l'espère, ceux qu'un pareil programme ne peut effrayer. Qu'ils riment ces privilégiés, et puis qu'ils viennent nous apporter leurs poèmes ; ce sera pour notre Société joie et orgueil de leur décerner ses plus belles récompenses.

Mais vous, moins assurés de satisfaire à mes exigences,

« N'allez pas sur des vers sans fruit vous consumer. »

Vous avez des loisirs et la très louable ambition de les

consacrer à des travaux intellectuels ; en dehors de la poésie, ils sont multiples ceux qui vous sollicitent ; et la Société Académique prend soin de vous indiquer chaque année quelques questions qu'elle serait heureuse de voir traiter. En leur nombre, il en est certainement que vous pourriez étudier avec profit et probablement aussi avec honneur.

Avoir le désir de bien faire ne suffit pas, il faut savoir choisir la tâche dans laquelle bien faire sera le plus aisé.

Messieurs, si j'ai mal accompli la mission que vous m'avez confiée, j'ai donc une excuse : je ne l'ai pas choisie, elle m'a été imposée.

CONCOURS DE 1899

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX LAURÉATS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

PROSE

Médaille de vermeil.

M. Joseph Chapron, de Châteaubriant : *Inventaire archéologique de l'arrondissement de Châteaubriant.* (Le mémoire sera inséré dans les *Annales* de 1900.)

Médailles de bronze.

1° Mlle Eugénie Gendron, du Pellerin : *Cœurs bretons,* nouvelles.

2° M. Bouyé, instituteur à Monnières : *Monographie de la commune de Monnières.*

POÉSIE

Médaille d'argent, grand module.

M. Lacoute, notaire à Ancenis : *Six sonnets.*

Médailles de bronze.

1° M. Largeris, capitaine des douanes : *Poésies.*

2° Mme Alexandre Moreau (Trilby), de Nantes : *Des ailes.*

3° M J.-L. Rouaud : *Vers gais... et tristes vers.*

Mention honorable.

Mlle Maria Thomazeau, de Bouin (Vendée) : *Vibrations d'âmes.*

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

PAR LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES

POUR L'ANNÉE 1900.

1re Question. — Etude biographique sur un ou plusieurs Bretons célèbres.

2e Question. — Etudes archéologiques sur les départements de l'Ouest.

3e Question — Etudes historiques sur l'une des institutions de Nantes.

4e Question. — Les journaux à Nantes.

5e Question. — Etudes complémentaires sur la faune, la flore, la minéralogie et la géologie du département.

6e Question. — Monographie d'un canton ou d'une commune de la Loire-Inférieure.

7e Question. — La fièvre typhoïde à Nantes.

8e Question. — La règlementation du travail.

9e Question. — Les expositions nantaises depuis cent ans.

La Société Académique, ne voulant pas limiter son Concours à des questions purement spéciales, décernera des récompenses aux meilleurs ouvrages :

De morale,
De poésie,
De littérature,
D'histoire,
D'économie politique,
De législation,
De science,
D'agriculture.

Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis au Concours. Ils devront être adressés, avant le 20 août 1900, à M. le Secrétaire général, rue Suffren, 1.

Chaque mémoire portera une devise reproduite sur un paquet cacheté mentionnant le nom de son auteur. Tout candidat qui se sera fait connaître sera de plein droit hors de concours.

Les prix consisteront en médailles de bronze, d'argent, de vermeil et d'or. Ils seront décernés dans la séance publique de décembre 1900.

La Société Académique jugera s'il y a lieu d'insérer dans ses Annales un ou plusieurs des mémoires couronnés.

Les manuscrits ne sont pas rendus ; mais les auteurs peuvent en prendre copie sur leur demande.

Nantes, le 10 décembre 1899.

Le Secrétaire général,

A. VINCENT.

Le Président,

D[r] HERVOUET.

EXTRAITS

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES GÉNÉRALES

POUR L'ANNÉE 1899

Séance du 1er *février* 1899.

Installation du Bureau.

Allocution de M. Linyer, président sortant.

Allocution de M. le Dr Hervouet, président entrant.

Rapport de M. Dominique Caillé sur *les Artistes nantais,* par M. le Mis de Granges de Surgères.

Admission, au titre de membre résidant, de M. Morin (M. Tyrion, rapporteur).

Séance du 1er *mars* 1899.

Admission, au titre de membre correspondant, de M. le Dr Guépin, de Paris (rapporteur, M. le Dr Gaucher).

Séance du 12 *avril* 1899.

Notice nécrologique sur M. l'abbé Coquet, par M. Gadeceau.

Considérations sur l'hygiène nantaise, par M. le Dr Chachereau.

Séance du 10 *mai* 1899.

Notice nécrologique sur M. le Dr Kirchberg, par M. le Dr Hervouet, président.

Rapport de M. Dominique Caillé sur *le Rêve de Jean,* par Mme Sibille.

Considérations sur l'hygiène nantaise, par M. le Dr Chachereau.

Séance du 13 *juin* 1899.

Rapport de M. le Dr Chevallier sur les œuvres complètes du docteur Reliquet, réunies et publiées par M. le Dr Guépin.

Rapport de M. Libaudière sur *le Général de la paroisse de Batz* et *les Biens de l'Eglise de Nantes et la charte de Louis le Gros,* par M. Orieux.

Rapport de M. Glotin sur *les Monuments de la renaissance angevine* et *la Ville de Châteaubriant,* par M. Chapron.

Rapport de M. Mailcailloz sur *Une question de préséance pour la procession de la Fête-Dieu,* par M. le Bon de Wismes.

Communication sur Jean Raphaëlis, gouverneur de Noirmoutier, par M. le Dr Viaud-Grand-Marais.

Mes voisins, les Choucas de la Cathédrale, par M. le Dr Viaud-Grand-Marais.

Les peintures murales de l'église de Saint-Sulpice-des-Landes, par M. J. Chapron.

Séance du 11 *octobre* 1899.

Notice nécrologique sur M. Charles Morel, par M. le Dr Hervouet, président.

Notice nécrologique sur Mme Riom, par M. J. Tyrion.

Notice nécrologique sur M. le Dr Barthélemy, par M. le Dr Hervouet, président.

Rapport de M. Libaudière sur *la Navigation intérieure en Allemagne,* par M. Laffitte.

Le Théâtre de François de Curel, par M. J. Gahier.

Séance du 15 *novembre* 1899.

Notice nécrologique sur M. Paul Renaud, par M. Libaudière.

Admission, au titre de membre résidant, de M. le Dr Courties (rapporteur, M. Pinard).

Rapport de M. le Dr Chachereau sur *le Mariage des sourds aux Etats-Unis,* par M. Fay.

Rapport de M. Glotin sur deux mémoires de M. Aveneau de la Grancière.

Le Théâtre de François de Curel, par M. J. Gahier.

Séance solennelle du 10 *décembre* 1899, *au Grand-Théâtre de Nantes.*

Discours de M. le Dr Hervouet sur la télépathie.

Rapport de M. A. Vincent sur les travaux de la Société pendant l'année 1899.

Rapport de M. le Dr Chevallier sur le Concours des prix.

Séance du lundi 11 *décembre* 1899.

Sont élus :

Président............	M. Tyrion.
Secrétaire général	M. le Dr Chevallier.
Secrétaire adjoint	M. F. Joüon.
Trésorier............	M. Delteil.
Bibliothécaire........	M. Viard.
Secrétaire perpétuel...	M. Gahier.

Comité central.

MM. Léon Vincent, Andouard, Julien Merland ; Simoneau, Chachereau, Guillemet ; Mailcailloz, Glotin, A. Vincent ; Gadeceau, Renault-Thubé, Gourraud.

Admission, au titre de membres résidants, de MM. le Mis de Granges de Surgères et Jules Riom (rapporteur, M. D. Caillé).

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Année 1900.

LISTE DES MEMBRES RÉSIDANTS.

Bureau.

Président	MM. Tyrion, avenue Charles-Gris, 7.
Vice-Président	
Secrétaire général	Dr Chevallier, rue d'Orléans, 13.
Secrétaire adjoint	François Joüon, rue Lafayette.
Trésorier	Delteil, tenue Camus.
Bibliothécaire	Viard, ch. de la Saulzaie, 26, Chantenay.
Secrétaire perpétuel	J. Gahier, place du Cirque, 1.

Membres du Comité central.

M. le Dr Hervouet, président sortant.

Agriculture, commerce, industrie et sciences économiques.

MM. Léon Vincent, Andouard, Julien Merland.

Médecine.

MM. Simoneau, Chachereau, Guillemet.

Lettres, sciences et arts.

MM. Mailcailloz, Glotin, A. Vincent.

Sciences naturelles.

MM. Gadeceau, Renault-Thubé, Dr Gourraud.

Membre d'honneur.

M. Hanotaux, de l'Académie française.

SECTION D'AGRICULTURE, COMMERCE, INDUSTRIE ET SCIENCES ÉCONOMIQUES.

Andouard, rue de Clisson, 18.
Cossé (Victor), rue Daubenton, 1.
Delteil, tenue Camus.
Deniaud, à la Trémissinière.
Goullin, place Général-Mellinet.
Le Gloahec, rue Haute-du-Château, 11
Libaudière (F.), rue de Feltre.
Linyer, rue Paré, 1.
Merlant (F.), tenue Camus.
Panneton, boulevard Delorme, 38.
Péquin, place du Bouffay, 6.
Perdereau, place Delorme, 2.
Pilon, aux Renardières, Chantenay.
Poulain, (Clément), passage Louis-Levesque.
Riom (Jules), tenue Camus.
Viard, chemin de la Saulzaie, 26, Chantenay.
Vincent (Léon), rue Guibal, 25.

MEMBRES AFFILIÉS.

Gourraud, Merland (Julien).

SECTION DE MÉDECINE ET PHARMACIE.

Allaire, rue Haudaudine, 2.
Attimont, rue d'Orléans, 11.
Blanchet, rue du Calvaire, 3.
Bonamy, place Petite-Hollande, 1.
Bossis, rue des Arts, 33.
Bureau, rue Gresset, 15.
Chachereau, rue Dugommier, 1.
Chartier, rue du Calvaire, 22.
Chevallier, rue d'Orléans, 13.
Citerne, au Jardin des Plantes.
Courties, rue Boileau.
Filliat, rue Boileau, 11.
Gaucher, rue Racine, 11.
Gauducheau, passage Saint-Yves, 4.
Gergaud, rue de Strasbourg, 46.
Gourdet, rue de l'Evêché, 2.
Gourraud, boulevard Delorme, 14.
Grimaud, rue Colbert, 17.
Guénel, rue Royale, 2.
Guillemet, quai Brancas, 7.
Guillou, rue Jean-Jacques, 6.
Hervouet, rue Gresset, 15.
Heurtaux, rue Newton, 2.
Hugé, rue Boileau.
Jollan de Clerville, rue d'Argentré.
Lacambre, rue de Rennes, 4.
Landois, place Sainte-Croix, 2.
Lefeuvre, rue Newton, 2.
Le Grand de la Liraye, rue Maurice-Duval, 3.
Mahot, rue de Bréa, 6.
Malherbe (Albert), rue Cassini, 12.
Malherbe (Henri), rue du Général-Meusnier, 4.
Ménager, rue du Lycée, 6.
Mirallié, rue Crébillon, 19.
Montfort, rue Rosière, 14.
Ollive, rue Lafayette, 9.
Pérochaud, rue de l'Ecluse. 4.
Poisson, rue Bertrand-Geslin, 5.

Polo, rue Marceau, 7.
Raingeard, place Royale, 1.
Rouxeau, rue de l'Héronnière, 4.
Sacquet, rue de la Poissonnerie, 25.
Simoneau, rue Lafayette, 2.
Sourdille, rue du Calvaire, 20.
Teillais, rue de l'Arche-Sèche, 35.
Texier, rue Jean-Jacques, 8.
Valentin, rue de Strasbourg, 15.
Viaud-Grand-Marais, place Saint-Pierre, 4.
Vince, rue Garde-Dieu, 2.

SECTION DES SCIENCES NATURELLES.

Dr Couétoux, place Royale, 1.
Ferronnière (Georges), architecte, rue Voltaire, 15.
Gadeceau, passage Russeil.
Janau, rue de la Bastille.
Dr Joüon, rue de Courson, 3.
Rautureau, rue Saint-Pierre.
Renault-Thubé, quai Jean-Bart, 1.

MEMBRES AFFILIÉS.

Bureau.
Gourraud.
Jollan de Clerville.
Ménager.
Viaud-Grand-Marais.

SECTION DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS.

Baranger, rue Thiers, 4.
Begnaud, rue Contrescarpe, 11.
Berthet, quai Richebourg, 12.
Boitard, rue Saint-Pierre.
Caillé (Dominique), place Delorme, 2.
Chudeau, rue Affre, 1.
Dortel, rue de l'Héronnière, 8.
Eon-Duval, rue de l'Arche-Sèche, 2.
Feydt, quai des Tanneurs, 10.
Finck, rue Crébillon, 21.
Fraye, rue de Rennes, 93.
Gabier, place du Cirque, 1.
Mis de Granges de Surgères, rue Saint-Clément, 66.
Legrand, rue d'Argentré, 1.
Leroux (Alcide), rue Mercœur.
Livet, rue Voltaire, 25.
Mailcailloz (Alfred), place Royale.
Mathieu, rue des Cadeniers.
Merland (Julien), place de l'Edit-de-Nantes.
Morel, juge honoraire, tenue Camus, 9.
Morin.
Orieux, passage du Nord.
Pinard, quai de Gloriette, 19.
Schwob (Maurice), rue Scribe, 4.
Tyrion, avenue Charles-Gris.
Vincent (Alexandre), r. Lafayette, 12
Bon de Wismes (Gaëtan), rue du Coudray, 33.

MEMBRES AFFILIÉS.

Chachereau.
Chevallier.
Delteil.
Gadeceau.
Guillemet.
Hervouet.
Libaudière.
Linyer.
Merlant (Francis).
Ollive.
Perdereau.
Poulain (Clément).

LISTE DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Ballet, architecte à Châteaubriant.
Bouchet, à Orléans.
Boyé, avocat à Nancy.
Chapron (J.), à Châteaubriant.
Colson (P.), professeur au collège de Nogent-le-Rotrou.
Daxor (René), à Brest.
Delhoumeau, avocat, rue Bellechasse, 44, Paris.
Dr Dixneuf, au Loroux-Bottereau.
Dr Ecot, médecin militaire à Lyon.
Gahier (Emmanuel), conseiller général à Rougé.
Mlle Gendron, au Pellerin.
Glotin, avocat à Lorient.
Dr Guépin, à Paris.
Guillotin de Corson, chanoine à Bain-de-Bretagne.
Hulewicz, officier de la marine russe.
Ilari, avocat à la cour de Rennes.
Mlle Eva Jouan, à Belle-Isle-en-Mer.
Lagrange, répétiteur au collège de Libourne.
Abbé Landeau, à Rome.
Louis, bibliothécaire au collège de La Roche-sur-Yon.
Dr Macasio, à Nice.
Vte Odon du Hautais, à La Roche-Bernard (Morbihan).
Oger, avoué à Saint-Nazaire.
Priour de Boceret, à Guérande.
Mlle Thomazeau, à Bouin (Vendée).
Saulnier, conseiller à la Cour de Rennes.
Thévenot (Arsène), à Lhuitre (Aube).

TABLE DES MATIÈRES

Nantes, imp. C. Mellinet, place du Pilori, 5. — Biroché et Dautais, sucrs.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE.

La Société publie un journal de ses travaux, sous le titre d'*Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.* Ces Annales se composent des divers écrits lus à la Société ou à l'une des Sections. — La Société a le droit, après qu'une des Sections a publié un travail, de se l'approprier, avec le consentement de l'auteur. — Les Annales paraissent tous les six mois, de manière à former, à la fin de l'année, un volume de 500 pages in-8°.

Les *Annales* de la Société sont publiées par séries de dix années. — Le Règlement de la Société est imprimé à la tête du volume de chaque série, ainsi que la liste des membres résidants, classés par ordre de réception.

Le choix des matières et la rédaction sont exclusivement l'ouvrage de la Société Académique.

Le prix de la souscription annuelle est de :

5 francs pour Nantes ;

7 francs hors Nantes, par la poste.

Les demandes de souscriptions peuvent être adressées *franco* à MM. Biroché et Dautais, éditeurs et imprimeurs des *Annales,* place du Pilori, 5.
